

---

LE GÉOGRAPHE  
SECTION DIRIGÉE PAR PIERRE GEORGE

13

COLLECTION SUP

---

# Géographie des frontières

PAUL GUICHONNET  
CLAUDE RAFFESTIN  
*Professeurs à l'Université de Genève*



---

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

Geographisches Institut  
Universität Heidelberg

347/97

## Introduction

*Les frontières découpent l'espace géographique ; elles délimitent le contenu des Etats et font naître, sur leur tracé et à leur voisinage, une foule de phénomènes politiques, économiques et sociaux dont l'analyse est l'objet du présent volume.*

*La frontière appartient à ces concepts qui engendrent, presque toujours, des réactions émotives dont se nourrissent les passions nationales, voire nationalistes<sup>1</sup>. La frontière a été utilisée dans le vocabulaire politique comme un signal qui, en soi, pouvait n'avoir qu'une faible signification mais qui, habilement manié, indiquait l'attitude qu'il convenait d'avoir dans telle ou telle situation politique. L'efficacité de ce signal est d'autant plus paradoxale que les populations concernées n'ont presque jamais été consultées sur la définition des limites entre les Etats. Comme l'a écrit Jean Dabin : « Maintenir et agrandir l'Etat relevait de l'office du prince ; et la frontière s'arrêtait là où surgissait l'obstacle qui arrêta la puissance »<sup>2</sup>.*

*Le caractère pernicieux des expressions attachées à la fron-*

1. L'inscription du monument aux morts de Cavour (Piémont) est un exemple de la résonance affective des frontières : « Pour revendiquer les limites sacrées que la nature a placées comme frontière de la Patrie, ils ont affronté, impavides, une mort glorieuse. Par décision unanime de la municipalité et de la population, que leurs noms en soient immortalisés. »

2. Jean DABIN, *L'Etat ou le politique, essai de définition*, Paris, Dalloz, 1957, p. 30.

rière a été, parfois, si intensément éprouvé que l'on a cherché à en épurer le vocabulaire, comme en Tchécoslovaquie : « Le concept même de zone-frontière a été éliminé et il est significatif que les ouvrages de géographie ne font pas allusion à cette notion »<sup>1</sup>. Ainsi, la frontière assume, en Occident surtout, mais également ailleurs, un lourd héritage qui transparait dans les iconographies nationales respectives qui relèvent, au premier chef, de la psychologie sociale mais encore de la géographie politique. L'objectivité du chercheur est donc mise à rude épreuve par ce thème de la frontière. Cette difficulté suffirait-elle à expliquer, partiellement tout au moins, le désintérêt relatif de l'école géographique française pour les problèmes de frontière ? Nous ne saurions le prétendre absolument. Quoi qu'il en soit, il semble que cette éclipse touche à sa fin si l'on en juge par la littérature qui commence à illustrer ce thème éminemment géographique. Plusieurs faits se conjuguent pour tirer cet objet d'étude de la pénombre dans laquelle il a été confiné. Cela tient d'abord au renouvellement des méthodes géographiques dont les conceptions élargies profitent à l'analyse des réalités frontalières qui ne sont pas seulement décrites statistiquement mais observées dans leur transformation dynamique. Cela tient ensuite à la nécessité, pour les communautés économiques et politiques en formation, de mieux connaître les zones d'articulation des Etats membres. Cette préoccupation est clairement exprimée dans les actes du colloque européen consacré aux régions frontalières : « Les régions frontalières, après avoir été les postes avancés du protectionnisme des Etats, sont à présent les premières à subir les effets de l'intégration économique européenne »<sup>2</sup>.

Cela tient enfin à une « dédramatisation » des problèmes de frontière, sinon des problèmes frontaliers et l'on peut se demander si l'effacement progressif de la notion de ligne-frontière « séparante » au profit de celle de zone-frontière

1. André BLANC, Le problème des régions frontalières : le cas de Tachov, *Revue de géographie de l'Est*, 1963-2, p. 155-165.

2. Les régions frontalières à l'heure du Marché commun, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 1970, p. IX.

« unifiante » n'est pas à l'origine du regain d'intérêt pour ces questions.

Ce changement de perspective est d'une importance capitale. Sans doute, la frontière est-elle une construction de l'esprit — au même titre d'ailleurs que n'importe quelle typologie qui implique la définition de limites — dont la réalité géographique intrinsèque est de peu d'importance mais dont les conséquences géographiques ont une grande signification. La juxtaposition de systèmes différents, le long d'une ligne même imaginaire mais que l'on a fait respecter avec beaucoup de rigueur, détermine des décalages qui se lisent dans le paysage. Dès lors, les zones frontalières contiguës présentent des contrastes qui expriment les différences d'organisation des Etats en présence. En tant que zone, la frontière est génératrice de signes géographiques inscrits dans l'espace et plus ou moins visibles. Mais il y a aussi les différences de structure démographique, économique et sociale qui ne sont observables, souvent, que par la « photographie » statistique. A cet égard, les différences qu'on observe dans la manière de collecter les données statistiques, dans la périodicité et dans les critères, révèlent la puissance de la frontière en tant que limite de juridiction et en tant que limite de l'action socio-géographique de deux systèmes politiques indépendants. Aussi, dans la perspective actuelle, la ligne est-elle moins intéressante que la zone dans laquelle se diffusent les variations.

L'idée de frontière, nous le verrons, a subi, au cours de l'histoire, des modifications sensibles et nombreuses. Il y a toute une systématique de la frontière induite par l'évolution socio-politique, d'une part, et par l'évolution socio-économique, d'autre part. C'est ce que Jacques Ancel a voulu exprimer en écrivant que la frontière a recouvert mille réalités. Pourtant, s'il est exact que les innombrables frontières qui ont partagé et qui partagent encore le monde sont toutes différentes et qu'elles invitent donc à une analyse idiographique, il serait erroné de penser qu'il est impossible de concevoir une analyse nomothétique. Pour y parvenir, il faut d'abord distinguer très nettement l'idée de la frontière de son support spatial. En effet,

si l'on constate que le support spatial a pu prendre, au cours du temps, des aspects très variés qui n'ont pas nécessairement entretenu des rapports étroits avec l'idée, celle-ci, en revanche, a eu des contenus bien précis partagés par des ensembles socio-politiques qui n'avaient pas obligatoirement de relations mais qui étaient placés dans des conditions approximativement semblables. L'arbitraire relatif entre l'idée et le support provient, entre autres, du fait que la mise en place d'une conception de la frontière devait tenir compte de données géographiques ambiantes, immuables même à l'échelle humaine. Ainsi, la même conception s'est réalisée, ici, sur le mode de la zonalité et là, sur celui de la linéarité. L'idée de la frontière dépend d'un ensemble de facteurs politiques, économiques, sociaux, juridiques, culturels, démographiques, alors que le support dépend essentiellement de facteurs géographiques et techniques. Les classifications des frontières ont fait longtemps la part trop belle au support qui a masqué naturellement l'idée, beaucoup plus riche mais aussi plus difficile à cerner. Les conceptions de la frontière ne sont pas innombrables. Elles continuent une série discrète qui s'est réalisée à travers « mille supports ». La conception de la frontière a pu être marquée par la volonté d'expansion, par le mouvement, donc par une remise en cause perpétuelle ou bien par le désir d'organisation d'un vaste ensemble, d'où la nécessité d'atteindre des limites pouvant jouir d'une relative fixité, ou encore par la volonté de faciliter les relations et d'encourager les échanges. On trouve, généralement, la trace de ces conceptions dans les œuvres d'auteurs qui ont consacré une partie de leurs efforts à l'illustration de la géographie politique tels que Ratzel, Holdich et Gottmann pour les conceptions exposées plus haut. Il serait intéressant de savoir si ces auteurs ont été conscients de l'idéologie qu'ils explicitaient ou s'ils ont été les victimes d'un « Zeitgeist » obsédant. Quoi qu'il en soit, une chose est frappante, c'est que la frontière apparaît toujours, ou presque toujours, comme un mal inévitable. Cette perspective étroite, qui s'alimente à tout un passé que nous avons brièvement évoqué, est dangereuse dans la mesure où le caractère émotionnel de la frontière est amplifié au détri-

ment de son caractère technique. La frontière est un instrument géographique de différenciation et, par conséquent, en fin de compte, d'organisation de l'espace. D'ailleurs, à cet égard, on prendra garde de ne pas oublier les franges pionnières qui constituent les frontières de l'œkoumène et une première esquisse de l'occupation humaine. Elles ont joué un rôle important dans la géographie humaine du monde anglo-saxon et d'autres s'amorcent aujourd'hui encore, dans plusieurs régions du monde. Elles appartiennent au même titre que les frontières politiques, à ce que certains, Dorion par exemple, appellent la limologie ou science des limites. Sans doute s'agit-il, dans le cas des franges pionnières, de limites floues, changeantes et incertaines quelquefois, mais elles expriment mieux que d'autres cette notion d'organe périphérique chère à Ratzel. La frange pionnière exprime un ensemble de forces déclenchées par l'action humaine commandée par la satisfaction de besoins multiples alors que la frontière politique marque, au contraire, les limites de cette action.

L'analyse de ces notions, qui se situe à l'intersection de plusieurs sciences, mobilise des facteurs géographiques, naturellement, mais aussi des facteurs historiques, sociologiques, économiques, démographiques, juridiques et techniques. Qu'il s'agisse d'une étude régionale ou systématique, il faut faire la part de chacun de ces éléments. Cette attitude n'est ambitieuse qu'en apparence. Au fond, elle est une preuve d'humilité qui doit mettre à l'abri des déclarations à caractère absolu dont s'est nourrie très longtemps l'étude des frontières.

Nous nous proposons moins, dans ce livre, d'ajouter des typologies à d'autres qui existent déjà que de dégager des orientations nouvelles de recherches montrant le caractère étrangement dynamique des franges pionnières et des frontières dans l'organisation de l'espace.

## PREMIÈRE PARTIE

---

### CHAPITRE PREMIER

# Frontières et sociétés

#### I. REMARQUES LIMINAIRES

Pour une large part, la terminologie de la géographie politique, comme d'ailleurs celle de la géographie humaine, s'est dégagée de la langue courante. Aussi est-il instructif, et éclairant surtout, de connaître l'étendue de la richesse d'une langue par rapport à une notion, ici la frontière, et de pouvoir préciser grossièrement l'époque d'apparition des termes qui la cernent. L'étendue du registre linguistique est l'indice de la prise de conscience et du retentissement de certains phénomènes dans le groupe concerné.

Le mot frontière, en français, est la forme substantivée de l'ancien adjectif « frontier », dérivant de front, et signifiant littéralement « faire face » et « être voisin de ». Son apparition remonterait au XIII<sup>e</sup> siècle. Le mot « confins », qui contient l'idée d'extrémité et implique celle de passage intermédiaire, de transition entre deux Etats, remonterait au XV<sup>e</sup> siècle. Le mot frontalier, d'usage très courant aujourd'hui, aurait été emprunté au provençal moderne « frountalié » à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le mot « confine » en italien a fait son apparition au XIV<sup>e</sup> siècle et il s'est complété par celui de « frontiera ».

Parmi les langues d'origine germanique, on peut faire d'utiles et étonnantes observations. Il y a d'abord le groupe

auquel appartiennent le hollandais, le danois, l'allemand par exemple, dans lequel le mot frontière est d'origine slave et où il n'y a pratiquement qu'un seul mot pour exprimer cette réalité. Le mot allemand « Grenze » (« Granica » en polonais et « Hranice » en tchèque) est apparu au XIII<sup>e</sup> siècle. Il deviendra d'un emploi très courant au XVI<sup>e</sup> en raison de la préférence marquée pour lui par Luther. Dans le groupe anglo-saxon on dispose de deux termes qui sont parfaitement complémentaires et qui recouvrent, aujourd'hui, deux réalités bien distinctes : « frontier » et « boundary ». Le premier, dont l'origine est similaire au mot français, est apparu au XIV<sup>e</sup> siècle, alors que le second, qui véhicule une idée de délimitation précise, daterait du XVII<sup>e</sup> siècle. Actuellement, le premier peut être rendu imparfaitement en français par frange pionnière et le second correspond au mot frontière. On voit donc que l'anglais dispose d'un matériel linguistique spécialisé qui lui permet d'exprimer, d'une part, la zonalité et, d'autre part, la linéarité. L'évolution de l'œkoumène dans le monde anglo-saxon a nécessité cette coexistence dans le vocabulaire.

On remarquera que, dans les langues que nous avons évoquées, le mot frontière s'impose entre le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle. C'est donc à la fin du Moyen Âge que s'impose la nécessité d'un vocable spécialisé. S'il n'est pas possible de répondre pourquoi sans tomber dans une sorte de déterminisme que réfuteraient sans doute, et à juste titre, les linguistes, il nous est permis, toutefois, de relever une coïncidence. En effet, c'est entre le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> que s'élabore la notion d'Etat moderne. C'est au XIV<sup>e</sup> que Marsile de Padoue cherche à cerner la notion d'Etat. Suivant en cela Aristote, il a défini l'Etat comme un « être vivant » composé de parties qui assurent les fonctions nécessaires à sa vie. Il y aurait beaucoup à dire sur la fortune de cette définition qu'on retrouve chez Ratzel et d'autres auteurs en géographie politique. Mais revenons à notre coïncidence. On sait que les éléments préalables de l'Etat sont au nombre de deux : une population et une portion d'espace. Cela ne suffit certes

pas à créer un Etat mais cela demeure deux éléments extrêmement importants. L'élément territorial est un facteur de base indispensable bien qu'il ait pu être contesté par ceux qui cherchaient à « dématérialiser » l'Etat pour atteindre une définition plus pure du point de vue juridique. L'élément territorial dans l'Etat implique une première fonction négative, en ce sens qu'elle est réductrice, l'assignation de frontières. Mais, par ailleurs, la frontière dans un régime à Etats multiples évite les conflits en délimitant les compétences respectives. Dès l'instant où l'on admet la compétence territoriale, la frontière linéaire continue et stable s'impose. Que cette fonction apparaisse négative et limitatrice aux juristes ne fait aucun doute mais néanmoins « elle est celle du territoire en tant que pourvu de frontières »<sup>1</sup>. La frontière est un instrument imaginé par les hommes pour contribuer à un certain ordre et ce n'est que parce qu'elle a cristallisé d'innombrables conflits au cours de l'histoire qu'elle est en soi négative. Dérivant de l'emprise territoriale, elle n'est rien en soi. C'est bien plutôt l'organisation fondée sur l'emprise territoriale qui l'a engendrée qui devrait être, si besoin est, mise en cause. Or, si nous avons fait l'hypothèse d'une coïncidence entre l'apparition du vocable frontière et celle de l'Etat moderne, c'est que, pour imposer ce dernier, il a fallu, préalablement, jeter les bases de la souveraineté territoriale. On constate effectivement qu'en Europe, durant la période comprise entre le XIII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, toute tentative de fondation d'un Etat moderne s'accompagna d'un rassemblement territorial, donc d'une lutte contre l'émiettement et d'un effort pour assigner des limites, même si ces dernières sont imprécises et théoriques à maints égards<sup>2</sup>. Notons à ce sujet qu'il y a peut-être une illusion d'optique de nos contemporains qui pourraient penser, comme Ancel, que faute d'outils de travail et d'ins-

1. Jean DABIN, *op. cit.*, p. 49.

2. Nous verrons que ces bornages anciens ne sont pas aussi imprécis que certains l'ont laissé entendre.

truments de mesure, la frontière est demeurée longtemps une vue de l'esprit.

Sans doute n'y avait-il pas de matériaux cartographiques permettant un repérage d'ensemble mais les hommes pouvaient avoir une expérience directe des limites, une expérience sur le terrain. L'absence de cartes, et par conséquent de traces, ne nous autorise pas à conclure que la frontière était une vue de l'esprit. Paradoxalement, elle l'est peut-être davantage pour nous qui n'en avons qu'une expérience indirecte par la carte. On peut lire, dans la délimitation du mandement de Peney appartenant à l'évêque de Genève, faite par deux commissaires du comté de Savoie et datée du 26 mars 1358, une liste de personnes « dont on dit qu'ils ont vraisemblablement une entière connaissance des frontières, des limites et des territoires des mandements de la terre de Gayo et de Peney ». D'autre part, la description qui compose ce traité de délimitation montre l'usage que l'on fait des rivières, chemins, routes et bornes de pierre pour déterminer les limites de juridiction. Il serait dangereux d'inférer de l'absence de documents cartographiques la faible conscience que les gens pouvaient avoir des frontières. La frontière étant essentiellement une notion relationnelle, en raison des rapports étroits qu'elle entretient avec le territoire, support de l'Etat, sa signification ne pouvait naturellement pas être la même pour un homme du XIV<sup>e</sup> siècle mais, néanmoins, cette signification existe même si son contenu nous échappe. C'est à une recherche de ce genre que nous voudrions nous livrer maintenant. En fait, nous souhaiterions montrer, à travers l'histoire de la frontière, ou, plus modestement, à travers l'histoire du concept de frontière, quelques-unes des significations auxquelles nous faisons allusion. Le rapide survol de ces contenus de l'idée de frontière a pour dessein de montrer aussi les liaisons étroites qui existent entre les sociétés, en tant que telles, et cette expression du contrôle spatial qu'est la frontière.

## 2. EVOLUTION DE LA FRONTIÈRE

S'il est très problématique de savoir si les populations préhistoriques éprouvaient le besoin de limites et à quoi il pouvait correspondre, on est évidemment mieux renseigné sur un assez grand nombre de sociétés traditionnelles. Les matériaux ethnographiques nous permettent alors de biaiser le problème, c'est-à-dire de le situer sur un plan qu'on estime « primitif ». Le fait de biaiser interdit justement ensuite une quelconque extrapolation. La première constatation d'importance que l'on peut faire sur la base des matériaux ethnographiques rassemblés sur plusieurs sociétés, c'est que l'idée de limite, de frontière territoriale existe aussi bien dans les peuplades américaines, asiatiques, qu'africaines et océaniques. La délimitation territoriale peut s'accompagner d'une démarcation au sens moderne, sinon politique, du terme, dans la mesure où le support de la frontière est constitué par des cours d'eau ou des marques dans le paysage, sur les arbres par exemple. Ces faits ne sont peut-être pas de nature à ruiner l'opinion traditionnelle qui voulait que la frontière soit inconnue des primitifs mais elle est certainement de nature à l'ébranler. Néanmoins, l'existence de limites signifie que le territoire joue un rôle capital, une fonction sociale. Comme l'écrit Ziegler en parlant des Bochimans : « Chaque groupe parcourt un territoire donné. Le territoire du groupe est délimité par des frontières mystérieuses. Ces frontières sont scrupuleusement respectées »<sup>1</sup>. On retrouve cette idée de relation quasiment organique entre le territoire et ses limites. On découvre de même que chez les aborigènes australiens un des éléments qui entre dans la définition de la tribu est l'habitation d'une certaine étendue de territoire ordinairement bien circonscrite<sup>2</sup>. Sans

1. Jean ZIEGLER, *Sociologie et contestation*, Paris, Gallimard, 1969, p. 65.

2. Cf. A. P. ELKIN, *Les aborigènes australiens*, Paris, Gallimard, 1967, p. 90.



doute, ce territoire n'a pas de connotation politique ou économique mais essentiellement il semble revêtir une signification mythologique en raison de l'attache spirituelle au territoire. Le caractère sacré des frontières et des limites est observable de l'Antiquité à nos jours et il semble avoir eu un écho suffisant dans les populations pour être manié avec une grande efficacité. Cette transmission du caractère sacré a pris des formes laïques qui s'expliquent dans les temps modernes par le nationalisme. On voit donc que la frontière, dans les sociétés primitives qui accordent de l'importance au territoire, participe à des éléments essentiels et vitaux. La frontière aurait donc été, avant d'être un instrument technique, l'expression d'un besoin dérivé combinant l'organisation socio-religieuse et, éventuellement, l'organisation socio-économique.

La frontière a eu aussi le sens de limite de civilisation comme pour les Empires chinois et romain. Dans ces deux cas, la frontière, toute imprécise qu'elle pouvait être, c'est-à-dire beaucoup plus zonale que linéaire malgré l'illusion des murs qui la soulignaient, n'était pas seulement un moyen de différenciation spatiale mais un moyen de différenciation temporelle. Le temps des Barbares s'écoulant de manière différente en raison de leurs activités rythmées autrement que celles des Chinois ou des Romains.

Si l'analogie entre la conception romaine et la conception chinoise est réelle, cette dernière est, à certains égards, plus précise par son désir de stabilité et de fixité. Lorsque les Chinois se préoccupèrent de mettre le nord de l'Empire à l'abri des incursions nomades sur les marges septentrionales des actuelles provinces du Ho-pei, du Chan-si et du Chen-si, ils consentirent un effort considérable en hommes et en moyens. C'est vers 215 avant J.-C. que Ts'in Ché Honang-ti dépêcha 300 000 hommes sur ce limes pour réunir en un tout cohérent les éléments fortifiés existants. Il en résulta la Grande Muraille qui assura la défense contre les Huns mais distingua surtout deux modes de vie : d'un côté, des sédentaires cultivateurs et consommateurs de céréales, de

l'autre, des nomades éleveurs et consommateurs de viande et de laitage. L'idée d'un partage temporel s'impose à l'esprit par le fait que beaucoup de pratiques primitives, abandonnées par la civilisation chinoise, survivaient dans la société des steppes évoluant au-delà de la Grande Muraille. Cette frontière-muraille apparaît donc comme une tentative grandiose, mais usante et désespérante, pour préserver, maintenir et développer une civilisation et ses principes d'organisation.

A l'autre bout du monde, Rome, confrontée avec de semblables problèmes, a imaginé le limes, davantage zone que ligne, plutôt administratif que politique. Mais là encore et pour cette raison, c'est la sauvegarde d'une organisation qui l'emporte. Que l'extension des zones frontières ait eu des raisons économiques ou que Rome ait voulu atteindre une illusoire « périphérie faible », la tentative qui étira la frontière orientale de l'Europe jusqu'à l'Euphrate n'en demeure pas moins démentielle<sup>1</sup>. Les zones frontières révèlent le dessein romain : absorber et digérer les régions susceptibles de l'inquiéter avec l'intention d'affermir et de perpétuer son type d'organisation. C'est une illustration de la frontière isobare d'Ansel, si contestée par Gottmann<sup>2</sup>. La politique romaine en matière de frontière a laissé des traces modestes dans le paysage, comme les murs de Trajan, d'Adrien et d'Antonin. Mais, en revanche, elle a marqué plus profondément les consciences : le limes rhénan ne serait-il pas à l'origine de cette idéologie fameuse et dangereuse du Rhin « frontière naturelle » ? Prenons l'exemple de l'Angleterre pour saisir la signification d'une région frontière de l'Empire romain. On sait que les Romains, après avoir soumis l'Angleterre, renoncèrent à occuper les Highlands de l'Ecosse, décision qui est à l'origine de la mise en place de la région frontière du Nord. Il s'agit bien

1. Cf. Freya STARK, *Rome on the Euphrates. The story of a frontier*, London, John Murray, 1966, p. 104.

2. Cf. Jean GOTTMANN, *La politique des Etats et leur géographie*, Paris, 1952.

d'une « frontier » et non d'une « boundary » comme diraient les Anglais. Les murs d'Adrien et d'Antonin ne sont pas comparables en ce sens que le premier seul connut un saupoudrage d'établissements civils important. La distribution des sites, le long du mur d'Adrien qui s'étendait de Wallsend à l'est à Bowness-on-Sollway à l'ouest était remarquablement uniforme<sup>1</sup>. Ces régions frontières, où l'armée était présente, étaient extrêmement attractives et le lieu d'un intense défrichement, d'une profonde modification de l'espace. Tout à la fois zones de défense et zones de contact, elles étaient des vitrines de la romanité pour les barbares.

L'effondrement de l'Empire romain, l'émiettement territorial et les principes féodaux vont très sensiblement influencer l'idée de frontière au Moyen Age. En effet, le système qui lie le suzerain et le vassal, le lien de vassalité, est, par essence, personnel et s'oppose en conséquence au principe territorial qui ne commencera à s'imposer qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, avec le déclin du Moyen Age, souligné par le triomphe progressif du principe héréditaire. Les fiefs impliquent des discontinuités, des ruptures d'autorité, des enclaves et, par conséquent, une mosaïque qui multiplie les frontières et donc les nie en fait. La carte du Saint Empire romain germanique avec plus de 350 Etats est, au sortir du Moyen Age, très révélatrice de cette situation.

La Renaissance, avec le développement de l'astronomie et des mathématiques, va, dans une large mesure, révolutionner la cartographie. Sébastien Münster, l'un des plus fameux géographes du XVI<sup>e</sup> fixera des limites dans sa *Cosmographie*.

Evidemment, cette linéarité plus apparente que réelle sera davantage le fruit d'un progrès scientifique que celui d'un changement radical de conception. Néanmoins, cela coïncide avec l'affermissement des Etats modernes.

1. Peter SALWAY, *The Frontier People of Roman Britain*, Cambridge, University Press, 1967, p. 66.

L'idée de frontière naturelle n'est pas, comme on l'a cru, une création du XVII<sup>e</sup> siècle mais une création du XVIII<sup>e</sup> siècle. Louis André l'a bien relevé : « Il est très rare de rencontrer au XVII<sup>e</sup> siècle un auteur qui défende la théorie des frontières naturelles »<sup>1</sup>. En revanche, la pensée du siècle des Lumières et son aboutissement à l'époque révolutionnaire ont donné un lustre particulier à ce type de frontière dont la persistance, dans la littérature géographique, n'a d'égale que l'illusion qu'elle provoque. Le mot nature est le mot clé du XVIII<sup>e</sup> siècle : « Que l'homme consentit à écouter la nature et jamais plus il ne se tromperait ; il lui suffirait d'obéir à sa bienfaisante loi »<sup>2</sup>. Aux vieux droits héréditaires et historiques qui avaient prévalu au siècle précédent comme critères de définition des frontières, se substituaient ceux que la nature semblait imposer. Les révolutionnaires, placés devant des problèmes d'intégration territoriale en raison de leur principe du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » hésitèrent d'abord sur le choix d'une politique et, finalement, se rallièrent à la politique des frontières naturelles développée par plusieurs auteurs à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les Girondins s'y convertirent et Brissot écrira à Dumouriez : « Je vous dirai qu'une idée se répand ici, c'est que la République française ne doit avoir pour borne que le Rhin. » Les conflits, on s'en doute, ne pouvaient manquer de survenir avec l'idée de nation. Idée qui, entraînant l'émergence d'une conscience nationale, retentira dans l'esprit de frontière. Maniée sans nuance et utilisée sans discernement, la frontière naturelle pouvait devenir un instrument d'annexion et, ultérieurement, d'oppression.

La réaction à ce concept ne pouvait venir que de la part d'un autre concept menacé, celui de nationalité. Les divergences sont trop grandes, relativement à cette notion, pour

1. Louis ANDRÉ, *Louis XIV et l'Europe*, Paris, Albin Michel, 1950, p. 2.  
2. Paul HAZARD, *La pensée européenne au XVIII<sup>e</sup> siècle. De Montesquieu à Lessing*, Paris, Fayard, 1963, p. 117.

que l'on puisse en donner une définition satisfaisante. Néanmoins, qu'il suffise de dire qu'il s'agit du consensus réalisé par certaines valeurs de civilisation et l'on comprendra que le conflit avec un découpage naturel est presque inévitable. La frontière, en tant que limite de nationalité, a pu coïncider avec des faits de nature linguistique ou, mieux, culturelle. L'exaltation de ce principe est à rechercher en Allemagne à l'époque napoléonienne, au moment où Fichte écrit ses *Discours à la nation allemande*. Le XIX<sup>e</sup> siècle connaîtra le triomphe de ce principe des nationalités qui inspirera la définition des frontières jusqu'aux traités qui réorganiseront l'Europe, au lendemain du premier conflit mondial. On peut suivre l'importance de ce principe par toute une littérature historique et géographique qui s'est efforcée de dégager les étapes de la formation de telle ou telle nationalité, par exemple dans les Balkans<sup>1</sup>. Une bonne partie de cette littérature est polémique par essence et tente d'établir, à grand renfort d'informations statistiques, historiques, ethniques, démographiques, culturelles et économiques la pertinence d'exigences nationales génératrices des modifications de frontière. Nous songeons en particulier au Banat qui a fait l'objet de nombreux mémoires. Mais, comme toujours, c'est la frontière qui a cristallisé les problèmes. Dans ces zones disputées, la frontière est un sismographe sensible qui enregistre les secousses politiques dont l'origine profonde est ailleurs. On peut prétendre que tous les États qui se sont formés depuis un siècle et demi environ ont connu des problèmes de frontière qui, pour la plupart, résument l'effort d'émancipation d'une collectivité qui cherche à faire triompher des valeurs nationales dans le cadre d'un État organisé. C'est l'effort pour faire coïncider la Nation et l'État. L'application du principe des nationalités à la définition des frontières s'est compliquée au XIX<sup>e</sup> siècle, du fait que la conception allemande, appuyée sur des éléments

1. Cf. Gaston GRAVIER, *Les frontières historiques de la Serbie*, Paris, A. Colin, 1919.

ethnographiques, s'est opposée à la conception française fondée sur la conscience de la patrie. Cette opposition a alimenté le débat entre Mommsen et Fustel de Coulanges. Il n'y a pas d'issue pacifique à cet affrontement et la frontière ne peut qu'être le résultat d'une décision unilatérale imposée par la violence. Ainsi, les conflits de frontière dissimulent-ils les conflits de conceptions et d'idéologies. La frontière est alors devenue un signe, presque un signal, que les gouvernements ont pu manier pour mobiliser une opinion publique plus sensible à la « défense des frontières » dont le caractère concret s'impose facilement. Les historiens auraient certainement beaucoup à nous apprendre sur le rôle du mot frontière dans les discours politiques précédant les affrontements militaires. La frontière prend alors un caractère sacré qui renoue avec un passé ancien. Le franchissement de la frontière est une image évocatrice et d'une efficacité certaine. La frontière a certainement été une des images nationalistes les plus fécondes. L'analyse de la frontière en a certainement été obscurcie parce qu'exaltée par le principe des nationalités.

Parallèlement s'est développée la frontière limite d'Empire. Cette idée s'est préparée depuis les grandes découvertes et le traité de Tordesillas, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, a tenté de mettre en place une ligne dont le but était de séparer l'Empire espagnol de l'Empire portugais. A une époque où le calcul de la longitude posait d'énormes problèmes, il est évident que cette méridienne ne pouvait avoir qu'une faible signification. Pourtant, cette frontière à l'échelle du monde a fortement marqué le sub-continent latino-américain puisque le Chili et l'Argentine, relativement à l'Antarctique, ont pu fonder leurs exigences sur les éléments de l'héritage espagnol. Par ailleurs, la conception impérialiste de la frontière, qui est bien exprimée par Ratzel et les épigones de la géopolitique tels que Maull et Haushofer, s'apparente à une membrane périphérique qui se déforme au gré de l'expansion de l'État. Ces connotations biologiques du vocabulaire montrent assez que l'État est conçu comme un orga-

nisme qui vit, croît et adapte ses frontières à son dynamisme. La frontière, dès lors, n'est pas univoque puisqu'elle peut être une ligne de trêve ou une zone encore instable que l'on cherchera à mieux définir et à stabiliser pour réaliser une paix favorable à l'organisation. Si la frontière de style impérialiste est demeurée quelque chose de très mouvant pour les auteurs allemands obsédés par l'expansion, elle a été quelque chose de plus stable pour les auteurs anglais et français dont les gouvernements étaient confrontés avec les réalités immédiates de l'organisation impériale. Des hommes comme Curzon et Holdich, tout en partageant jusqu'à un certain point ces visions théoriques, étaient en fait de grands réalistes qui cherchèrent à donner à l'Empire britannique les meilleures frontières possibles, compte tenu des conditions du moment et des objectifs politiques de leur gouvernement. Pour Curzon, la meilleure frontière est la frontière scientifique qui unit à la valeur naturelle la valeur stratégique. Les préoccupations militaires sont au cœur de ces frontières impérialistes et c'est pourquoi elles oscillent entre ces deux pôles que sont la ligne et la zone. Mais cette incertitude est source de difficultés et de conflits. Un exemple suffira à le montrer. La France sera paralysée dans son effort d'organisation dans le Sud tunisien par l'indétermination juridique des frontières<sup>1</sup>. L'intervention française en 1881 est commandée par l'obligation de protéger l'Algérie et les confins tripolitains deviendront une zone tampon. Peu à peu l'idée de délimitation s'imposera comme moyen de régulariser la situation et l'on passera de la zone contestée, source de conflits, à la ligne bornée et démarquée. On voit très nettement qu'il y a en tout cas deux étapes et que la dernière implique une organisation à l'européenne qui a eu des conséquences graves sur les genres de vie traditionnels. Ainsi, en 1911, on peut prétendre, comme le fait Martel, que le bédouin tunisien n'est

1. Cf. André MARTEL, *Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1911)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965.

plus que semi-nomade. On est là en présence d'un effet direct de la frontière qui a brisé un cadre d'existence en empêchant le rythme normal d'un cycle. Ainsi, ce type de frontière délimitée, à perméabilité réduite, a sapé la vie bédouine avant même que les techniques européennes n'en aient entamé les fondements économiques. L'Afrique comme l'Asie constituent des champs d'observation privilégiés de tels phénomènes et on peut mesurer à quel point la frontière est un instrument d'organisation contraignant pour des populations non sédentarisées et obéissant à des systèmes tribaux. Les méfaits de la frontière ont été d'autant plus tragiques que celle-ci est un sous-produit de l'Etat moderne occidental considéré comme un élément majeur au tournant du xx<sup>e</sup> siècle. Si l'on admet, avec Balandier, que l'« Etat paraît maintenant frappé de discrédit »<sup>1</sup>, il faut s'attendre à un réexamen du concept de frontière. Mais à l'époque des empires, la certitude que ces derniers avaient de détenir la forme d'organisation par excellence a provoqué des désarticulations qui ont contenu en germe, jusqu'à la décolonisation, les conflits qui surgissent aujourd'hui dans plusieurs régions du globe. Dans la conception impérialiste, la frontière a été un instrument politique utilisé sans grand discernement et mis au service d'un ou plusieurs objectifs qui négligèrent l'existence et les intérêts des collectivités concernées. Ce type de frontière a atteint son plein épanouissement avec la géographie issue de Kjellén. Le fameux *Lebensraum* de la théorie nationale-socialiste n'a pas peu contribué à créer des tensions en Europe centrale et orientale. Mais cette théorie au service d'un groupe se retrouve ailleurs bien que sous une forme un peu différente comme chez le géographe anglais Mackinder et chez l'amiral Mahan. Le *Lebensraum* toutefois, constitué avec les théories raciales et sous-tendu par des hypothèses économiques, aurait dû donner des frontières en perpétuel mouvement évoluant

1. Cf. Georges BALANDIER, *Anthropologie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1967, p. 145.

au gré de la croissance démographique et des besoins de l'Etat national-socialiste. La frontière aurait fini par souligner des étapes de l'expansion et sa durée aurait été fonction des forces qu'elle juxtaposait. Pendant l'entre-deux-guerres, l'Autriche et la Tchécoslovaquie, surtout cette dernière avec les Sudètes et la Moravie, ont fourni des exemples de l'application de cette politique. La frontière était alors une ligne symbolisant la stabilisation momentanée d'une puissance, d'une force politique n'ayant pas encore atteint son terme ou qui, plus simplement, n'était contrariée par aucune autre. C'est lorsque la frontière est l'instrument d'un ordre ou d'une politique aveugle que l'on mesure l'importance de ses effets et que l'on est conduit à chercher d'autres voies pour son tracé.

La frontière négociée ou contractuelle pourrait être l'une de ces voies. Le principe de la frontière contractuelle s'oppose à celui de la frontière impérialiste en ce sens que la délimitation fait l'objet d'une discussion bilatérale dans laquelle aucune des deux parties en cause ne recourt à des moyens de pression pour faire prévaloir son point de vue. C'est, en somme, ce qu'on pourrait appeler une négociation « démocratique » au plan international.

Mais il est évident que la frontière contractuelle est extrêmement rare car cette pratique peut n'être qu'une pure façade dissimulant une réalité faite de pression<sup>1</sup>. Ce correctif n'est pas inutile car les exemples à disposition sont américains pour la plupart et, comme le montre Jones, fondamentalement, la fixation des frontières aux Etats-Unis doit beaucoup en fait, malgré les apparences, à la force politique, subtilement utilisée dans les négociations plus ou moins hypocrites. Si effectivement les acquisitions territoriales de la Louisiane, de la Floride et de l'Alaska ont donné naissance à des contrats qui ont modifié les fron-

tières des Etats-Unis, les négociations avec le Canada et le Mexique n'ont pas toujours été empreintes de cet esprit contractuel que les Américains puisent dans leur Déclaration d'Indépendance. Il n'en demeure pas moins que ce type de frontière est censé réaliser le meilleur type de limite en tant qu'il est accepté par l'émanation de deux collectivités. Une véritable frontière contractuelle minimise les occasions de friction et les fonctions négatives. Elle garantit l'avenir en facilitant sur le même modèle les rectifications de tracé qui s'avèreraient nécessaires pour différentes raisons, qu'elles soient humaines ou économiques. La frontière contractuelle « dépassionne » les problèmes.

Le choix que nous avons fait des différentes significations de la frontière dans ce survol rapide n'est pas, tant s'en faut, exhaustif. Notre intention a été d'esquisser les grandes lignes d'un thème qui appartient autant aux historiens qu'aux géographes. Du point de vue historique, nous avons voulu montrer les transformations du concept frontière au gré du temps et de l'espace. Du point de vue géographique, c'est le rôle et les effets de la frontière qui nous ont retenu. La frontière est un instrument qui dépend des conditions socio-politiques et des conditions socio-économiques. La frontière est le reflet ou la projection de certaines préoccupations de l'Etat national mais, par ses conséquences spécifiques, elle crée des phénomènes qui échappent au contrôle du pouvoir central. La frontière crée ou détruit souvent des cadres de vie sans qu'une intention consciente ait présidé à ces créations ou à ces destructions. Les marges territoriales ont une vie propre qui résulte d'une confrontation de systèmes différents : soit qu'il y ait une différenciation absolue car l'imperméabilité est totale, soit qu'il y ait une homogénéisation par osmose.

1. Cf. Stephen B. JONES, in J. Harm de BLIJ, *Systematic political Geography*, New York, London, Sydney, John Wiley & Sons Inc., 1966, p. 236.

## CHAPITRE II

## Méthodes et approches

## I. DÉFINITION

Dans le chapitre précédent, nous avons eu recours, sans les définir d'une manière explicite, aux notions de linéarité et de zonalité. Leur connotation géométrique pouvait momentanément nous en dispenser en raison même de leur univocité. Cependant, dès l'instant où l'on pénètre dans le contexte actuel de la géographie des frontières, il est indispensable de distinguer aussi précisément que possible la nature de ces concepts. La linéarité correspond au terme « boundary » et la zonalité au terme « frontier » en anglais. Ou, si l'on préfère, en français, à la frontière et à la frange pionnière.

La frontière, on l'a vu, est un concept approprié à l'Etat en tant que complexe spatial souverain. Il est parfaitement évident, dans la période contemporaine tout au moins, que la nécessité de savoir jusqu'où s'étend une souveraineté postule la linéarité. A l'opposé, la frange pionnière n'est pas immédiatement un concept chargé d'une quelconque légalité mais bien plutôt l'expression d'une tendance à la croissance de l'œkoumène et la manifestation dans l'espace de forces organisatrices dont les vecteurs sont des populations migrantes, indigènes ou non. Aussi, y a-t-il, d'un point de vue dynamique, une différence fondamentale entre la frontière et la frange pionnière. La première dépend d'une

autorité centrale, d'un Etat qui la maintient et assure son contrôle et sa surveillance. Elle est donc la manifestation de forces centripètes orientées vers l'intérieur. La seconde est, par essence, dépendante de forces marginales influencées ou non par une autorité centrale. Elle est donc la manifestation de forces centrifuges orientées vers l'extérieur. D'autre part, alors que la frontière est séparante, qu'elle a pour rôle de différencier des unités politiques et qu'elle tend à réaliser une disjonction, la frange pionnière est unifiante, elle a pour conséquence d'intégrer des unités culturelles distinctes, elle tend à réaliser une conjonction. Enfin, la frontière, qui pourrait être assimilée, malgré les apparences, à un plan vertical, est un phénomène politique que le droit s'efforce de régler d'une manière aussi précise que possible, alors que la frange pionnière serait un plan horizontal variable dans ses dimensions, une zone mouvante, fluctuante.

Mais les distinctions ne sont pas épuisées par ces quelques remarques. D'un point de vue sémiologique, la frontière peut être l'objet, comme la frange pionnière d'ailleurs, de plusieurs interprétations. La frontière moderne est le signe, ou tout au moins l'indice, de sociétés parvenues à un degré élevé de maturité dans leur appareil politique et juridique, tandis que la frange pionnière, conçue dans ce cas comme une étape antérieure à la frontière, serait l'indice de sociétés non encore stabilisées politiquement et juridiquement<sup>1</sup>. Sans doute, serait-il dangereux d'accorder à cette dichotomie, fondée en partie sur une évolution qui n'est pas entièrement prouvée, une trop grande importance. En effet, le laboratoire géographique qu'est le monde actuel peut fournir de nombreux exemples d'ensembles politiques possédant un système cohérent de frontières et en même temps une frange pionnière en plein développement.

Si la frontière a toujours une signification politique, tel

1. Cf. K. D. Kristof LADIS, in de BLIJ, *op. cit.*, p. 208, qui s'est efforcé de montrer les différences entre frontière et frange pionnière.

n'est pas le cas de la frange pionnière qui peut parfaitement en être dépourvue. Lorsque cette dernière en a une, elle est fréquemment dérivée. Néanmoins, la frange pionnière contemporaine est assez souvent motivée par des préoccupations de nature politique et, dès lors, les relations socio-économiques qui s'y nouent et s'y développent sont encadrées, de même que les formes d'organisation qui en résultent et qui contribuent à la maintenir. Ainsi, par exemple, les franges pionnières de l'Arctique américain ou soviétique, dont la nature stratégique est évidente, sont des zones politiques par excellence, dérivées de sociétés dont l'état avancé d'organisation ne saurait être mis en cause. Ce ne sont des zones marginales qu'en apparence, c'est-à-dire géographiquement, car politiquement, elles sont, au contraire, au centre de la logique de certaines stratégies. Mais il n'en demeure pas moins, dans ces cas extrêmes, que la propriété fondamentale de la frange pionnière subsiste, à savoir d'être l'avance extrême d'une organisation dont le dessein est d'aménager l'ensemble du territoire. Cette réalisation étant plus ou moins spectaculaire selon que les conditions physiques opposent ou non une forte résistance.

On constate donc que si le concept de frontière est univoque relativement à un contexte politique et juridique d'inspiration occidentale ne prenant en charge, d'ailleurs, que le tracé linéaire, il n'en va pas de même pour la frange pionnière. En effet, dans ce cas, on peut en distinguer deux types : la frange pionnière qui marque, de fait, la limite de l'autorité d'un Etat inachevé du point de vue territorial et celle qui naît à l'intérieur d'un Etat dont les limites sont définies *de jure*. Prescott a proposé d'appeler les unes franges pionnières primaires et les autres franges pionnières secondaires<sup>1</sup>. Finalement, si cette distinction est utile, elle l'est du point de vue historique seulement car du point de vue géographique son pouvoir explicatif est inexistant.

1. J. R. V. PRESCOTT, *The Geography of Frontiers and Boundaries*, Chicago, 1971, p. 35.

Nous allons passer en revue maintenant, à grands traits, le thème de la frontière chez quelques auteurs appartenant à des écoles géographiques différentes.

## 2. LE THÈME DE LA FRONTIÈRE

Ce tableau nous semble présenter un double intérêt : disposer d'un panorama des réflexions suscitées par la frontière, d'une part, et suivre l'évolution de ce thème dans la conscience géographique contemporaine, d'autre part. Cette démarche, qui n'est pas la seule possible, devrait nous permettre de mettre en évidence tout à la fois les grandes orientations d'étude de la frontière et les déviations subies par cette étude, souvent compromise par les différents climats socio-politiques du xx<sup>e</sup> siècle. Là plus qu'ailleurs, sans doute, apparaît une des faiblesses de la géographie qui, pendant longtemps, s'est lancée dans les analyses soutendues par une problématique et des hypothèses implicites. Leur formulation précise et claire aurait certainement évité une « pollution » du thème de la frontière dont l'illustration est loin d'avoir toujours évité l'écueil nationaliste, voire partisan, dans certaines circonstances tout à fait triviales.

Les auteurs que nous retiendrons appartiennent à des écoles géographiques qui se sont constituées entre la fin du xix<sup>e</sup> siècle et 1920 environ. La première sera naturellement l'école allemande qui a occupé l'horizon scientifique si précocement et si brillamment.

Friedrich Ratzel, dans sa monumentale géographie politique, n'a certainement pas tout dit mais il a entrevu et esquissé beaucoup de choses dont certaines, reprises plus tard, ont amorcé de nombreuses recherches. Ratzel a été un diffuseur d'idées et un pionnier remarquable qui a véritablement fondé la géographie politique. La richesse même de son œuvre l'a desservi car on lui a souvent attribué des intentions ou des méthodes qui n'étaient pas les siennes. Pour Ratzel, la frontière est moins une ligne qu'une zone

dont la formation s'accompagne d'activité, d'agitation et de dispute et qui, par conséquent, est mouvante. C'est en somme une lisière de croissance en lent progrès. Ratzel, sans nier — comment le pourrait-il ? — l'existence de la ligne frontière, considère cette dernière comme une abstraction. Ce qui est réalité, pour lui, c'est la zone frontière à l'intérieur de laquelle évoluent des groupes humains vecteurs de forces multiples et parfois opposées. Faut-il voir là l'hypothèse implicite d'un géographe à la recherche du concret ou une prise de position politique ? La doctrine déterministe de Ratzel incite à penser que la relation homme-espace ne pouvant être saisie que dans une certaine réalité territoriale, il a été amené à privilégier la zone frontière. Cependant, il serait imprudent de négliger le second terme de l'alternative car, pour Ratzel, la ligne frontière exprime la stabilité, donc l'affaiblissement, de la force d'expansion des peuples. Toute sa géographie politique baigne dans un contexte expansionniste très dynamique, demeuré latent pour lui mais qui lui a été suggéré par le climat politique de l'Allemagne bismarkienne et wilheminiennne. Aussi bien ne s'agit-il pas d'une prise de position politique mais de l'influence insidieuse d'un contexte général auquel il n'a pas pu échapper.

Selon Supan, autre représentant de l'école allemande, la ligne frontière doit s'inscrire, selon un processus plus ou moins rapide, dans la zone frontière. Mais ce sont surtout les géopoliticiens, en particulier Karl Haushofer et ses disciples, qui ont exalté le mouvement et le dynamisme auxquels Ratzel accordait une prééminence. Vue sous cet angle, la frontière serait un défi à la stabilité et à la permanence des organisations politiques de faible ampleur ne disposant pas d'une force suffisante. Le déroulement logique de cette conception devant conduire à la disparition des petits Etats qui passeraient sous le contrôle des plus grands et des plus forts. En d'autres termes, il s'agit de la théorisation de la conception impérialiste de la frontière ou d'une formulation de la conception expansionniste. Certes, ces

idées d'une géopolitique agressive, et qui se voulait opératoire, ont perdu de leur acuité dans le monde contemporain, au moins du point de vue théorique car la praxis de certains empires pourrait faire croire le contraire mais on assiste à une transformation de l'idée de mouvement dans les zones frontalières. En effet, le dynamisme économique de plusieurs nations tend à faire basculer, sans remise en question de la ligne frontière évidemment, des régions transfrontalières dans une orbite étrangère. Le dynamisme économique s'est en quelque sorte substitué au dynamisme politique et crée des phénomènes de turbulence par le jeu des investissements industriels, des emprises foncières et des mouvements pendulaires. Dès lors, la frontière économique décollée de la frontière politique détermine une zone qui a redonné une certaine actualité à la conception allemande de la frontière, c'est-à-dire celle issue des idées ratzeliennes. Les termes ont changé, sans doute, dans la mesure où l'on n'est plus en présence de problèmes de frontière mais de problèmes frontaliers<sup>1</sup>, mais ce glissement n'autorise pas à rejeter sans autre l'interprétation de Ratzel. Au contraire, il semble que dans les régions frontalières, zones d'articulation ou de tension, le modèle ancien permette encore d'analyser les phénomènes humains et économiques d'une manière satisfaisante pour autant qu'on redéfinisse les concepts et que l'on introduise des données quantitatives.

D'ailleurs, la géographie allemande n'a pas été la seule à donner à la zone frontalière la primauté. On peut observer, en effet, d'évidentes analogies avec l'école anglaise. Chez plusieurs auteurs des vingt premières années de ce siècle, on découvre cette idée importante de zone. La réalité concrète étant la frontière zonale et non pas la frontière linéaire<sup>2</sup>. Pour certains, comme Fawcett par exemple, le

1. Cf. Henri DORION, *La frontière Québec-Terre-Neuve*, Québec, 1963, dont les mises au point terminologiques sont précieuses.

2. Cf. C. B. FAWCETT, *Frontiers. A Study in political Geography*, Oxford, 1918.



caractère zonal de la frontière s'impose dans la mesure où les relations d'Etat à Etat ne peuvent s'effectuer vraiment qu'à travers des espaces frontaliers bien différenciés par rapport aux autres espaces internes du territoire. Dans ces conditions, les frontières seraient des zones de transition à l'intérieur desquelles naîtraient des influences dont découleraient des caractères originaux et spécifiques.

Pour Holdich, praticien plutôt que théoricien des frontières, le caractère zonal correspondrait à une phase d'expansion à laquelle succéderait une phase d'organisation, prélude à l'établissement d'une frontière linéaire. On observera que même à une époque où le tracé de la ligne frontière est au centre des préoccupations, l'attention accordée à la région frontalière est grande. C'est pourquoi l'apport de ces auteurs à l'approche régionale est loin d'être négligeable. La convergence des opinions entre l'école allemande et l'école anglaise n'est pas due seulement à l'antériorité prestigieuse de la première, mais aussi à une prise de conscience d'un problème général envisagé dans la perspective d'interactions multiples.

L'école américaine, contre toute attente, a élaboré une très riche littérature sur les frontières. Cela tient vraisemblablement à la place de choix qui a été faite à la géographie politique et au rôle des géographes du State Department. Ces derniers ont tendance à considérer les frontières d'un point de vue pragmatique tel Boggs qui a cherché à mettre en évidence la « bonne » ou la « mauvaise » frontière<sup>1</sup>. Si cette attitude est fortement contestable, elle a du moins le mérite de dégager l'incohérence de certains tracés susceptibles d'engendrer des conflits de frontière. Jones, praticien également de la fixation des frontières, est l'auteur d'un ouvrage classique dans lequel il adopte résolument un point de vue idiographique<sup>2</sup>. Il se situe sur un plan

1. Cf. S. W. BOGGS, *International Boundaries : a Study of Boundary Functions and Problems*, New York, 1940.

2. Cf. St. B. JONES, *Boundary-making, a Handbook for Statesmen*, Washington, Treaty Editors, and Boundary Commissioners, 1945.

technique et fournit une mine d'informations qui n'a pas son équivalent en français. Sans doute néglige-t-il les problèmes de typologie des frontières mais, en revanche il, décrit avec minutie tous les problèmes de « fabrication » et toute l'instrumentation nécessaire pour celle-ci.

L'école française, influencée à ses débuts par la pensée géographique allemande, malgré une opposition marquée au déterminisme, a fait aussi une place de choix au caractère zonal de la frontière. Camille Vallaux, trop oublié peut-être aujourd'hui, a écrit dans une géographie politique, l'une des rares de l'école française : « Des rapports sociaux permanents existent ou tendent à se former à travers l'évolution historique sur une zone frontière »<sup>1</sup>. Ainsi, pour lui, la zone frontière est un espace de disjonction mais aussi un espace de conjonction et surtout d'interpénétration, d'où une lutte incessante entre des éléments d'intégration et de désintégration. Présent, aussi, le caractère zonal chez Ancel pour lequel la frontière résulte d'un équilibre des forces vitales de deux peuples<sup>2</sup>. C'est la fameuse « isobare politique », dont la résonance géopolitique lui a valu d'injustes inimitiés dont le fondement n'avait rien de scientifique.

Il est intéressant de noter qu'après Ancel il y a en France une solution de continuité dans l'étude des frontières. Elle n'est pas due uniquement à la seconde guerre mondiale qui n'a guère incité à l'analyse des frontières mais à un changement de conception auquel le climat socio-politique n'est pas étranger. Les idées de Max Sorre marquent, à cet égard, une nette coupure. N'a-t-il pas écrit : « Il y a quelque abus à parler, comme on l'a fait parfois, de l'illusion de la frontière linéaire »<sup>3</sup>. La ligne, de fait, peut être une réalité, souvent douloureuse et les frontières idéologiques du type « Rideau de Fer » ne sauraient infirmer l'opinion de Sorre, mais cette dernière n'a-t-elle pas été trop teintée d'une

1. C. VALLAUX, *Le sol et l'Etat*, Paris, 1911, p. 363.

2. JACQUES ANCEL, *Géographie des frontières*, Paris, 1938, p. 52.

3. MAX SORRE, *Les fondements de la géographie humaine*, t. II, Paris, A. Colin, 1948, p. 120.

actualité qui annonçait une rigidité croissante de certaines lignes frontières ? Sorre n'a-t-il pas trouvé dans des situations limites une confirmation de sa thèse ? Quoi qu'il en soit, il convient de garder présent à l'esprit que le contexte dans lequel évolue le chercheur qui s'intéresse aux frontières retentit d'une manière sensible sur ses idées et c'est pourquoi l'on parvient mal, dans ce domaine, à faire abstraction du substrat ancien qui dissimule les structures que l'on voudrait atteindre. C'est vrai dans toutes les sciences humaines mais c'est particulièrement insidieux dans la géographie politique dont les systèmes de relations changent avec une grande rapidité.

Gottmann, géographe français dont l'inspiration est anglo-saxonne, a fait écho à Sorre en accordant une grande attention à la ligne frontière. Pour lui, si l'on déplace la ligne, limite de souveraineté, les conditions de vie changent pour les hommes qui appartiennent au secteur d'espace remanié<sup>1</sup>. La position de Gottmann est ambiguë en ce sens que sa remarque contient finalement deux choses distinctes : d'une part, que la frontière en tant que ligne n'a de signification que parce qu'elle est limite de souveraineté et, d'autre part, que celle-ci se réalise en modifiant des conditions d'existence à l'intérieur d'une zone située en deçà de la frontière déplacée. Aussi, Gottmann ne parvient-il pas vraiment à éliminer le caractère zonal et fluctuant de la frontière qui a pour lui des connotations impérialistes qu'il rejette avec vigueur. C'est pourquoi il reconnaît explicitement, en fin de compte, que la frontière en tant que front de contact a une certaine profondeur. On voit donc qu'il est très difficile d'échapper à cette notion de zonalité qui a prévalu depuis Ratzel et l'on peut se demander si l'on ne touche pas, précisément, à un fait de structure constitutif de la réalité frontalière.

Ce survol rapide nous a tout de même fourni les élé-

1. Jean GOTTMANN, *La politique des Etats et leur géographie*, Paris, 1952, p. 121.

ments utilisés par différents auteurs représentatifs pour définir ou tenter de définir la frontière. On a constaté que toutes les définitions, ou presque, s'appuyaient sur les notions de zone, de mouvement et de souveraineté. Autrement dit, il y a référence à l'espace, à la « cinématique » et au droit. Mais, d'une manière générale, le caractère spatial l'emporte ce qui, en toute logique, n'a rien de surprenant. Une notion est absente dans toutes ces tentatives pour éclairer le phénomène de la frontière, c'est celle du temps. On s'étonnera peut-être de cette introduction de la dimension temporelle, bien qu'elle soit implicite dans toute analyse géographique, mais n'est-elle pas latente dans les notions de mouvement et de souveraineté ? Précisons, tout d'abord, qu'il ne s'agit pas dans notre esprit du temps astronomique indépendant de toute action humaine mais de ce que Braudel appelle le temps social : « Cette durée sociale, ces temps multiples et contradictoires de la vie des hommes...<sup>1</sup>. Cette durée sociale est faite de « temps court » et de « temps long ». Pour simplifier, on pourrait dire que le premier caractérise les conjonctures et le second les structures qui sont plus lentes à s'effriter, à se transformer. Or, la frontière, dans la plupart des cas, juxtapose des systèmes différents qui rythment la durée sociale d'une autre manière de part et d'autre. Dans la mesure où les structures mentales, démographiques, politiques et économiques sont différentes de chaque côté de la frontière, l'écoulement de la durée n'est pas le même et la limite apparaît dès lors chargée de cette dimension supplémentaire qu'est le temps en ce sens qu'elle favorise l'isolement plus ou moins intensément. En d'autres termes, l'action d'une structure est restreinte ou empêchée par l'existence même de la frontière. Pratiquement, cette différenciation dans l'écoulement de la durée se traduit par des rythmes de croissance inégaux, des évolutions économiques non parallèles, des mutations non comparables dans l'organisation

1. F. BRAUDEL, *Ecrits sur l'histoire*, Paris, 1969, p. 43.

de l'espace qui, elle, retentit sur l'aménagement du temps social. La frontière serait donc non seulement un disjoncteur spatial mais encore un disjoncteur temporel dont l'analyse reste à faire. C'est pourquoi on peut faire l'hypothèse que l'harmonisation progressive des politiques, donc dans une large mesure des structures, dans les communautés à vocation intégriste, aura pour conséquence de réduire les écarts de développement et ceux qui subsistent dans l'écoulement du temps social. La défonctionnalisation des frontières, et non pas leur disparition, conduira à une certaine homogénéisation du temps social.

Au thème de la frontière se rattache évidemment celui de la frange pionnière dont nous n'avons pas encore esquissé l'évolution qui est nettement distincte. Le concept de frange pionnière a émergé dans les pays anglo-saxons avec J.-F. Turner, un historien. Concept ambitieux à partir duquel Turner a bâti toute une interprétation de l'histoire américaine<sup>1</sup>. Essai géohistorique audacieux qui s'est efforcé de retracer la formation de l'œkoumène américain : « Etudier le déplacement de la frontière avec ses incidences politiques, économiques et sociales, et la condition des hommes qui vécurent à cette époque, c'est étudier la partie véritablement américaine de notre histoire »<sup>2</sup>. Nous passerons sur les controverses déchaînées par ces idées stimulantes pour noter surtout que la frange pionnière est devenue un concept géographique qui n'a rien perdu de sa valeur. En effet, si l'interprétation de Turner est contestable du point de vue des historiens, les géographes ne mettent pas en doute la valeur de l'instrument qu'il a forgé<sup>3</sup>. La frange pionnière est un concept socio-économique dont les prolongements sont politiques. Typique des pays qu'on appe-

1. F.-J. TURNER, *La frontière dans l'histoire des États-Unis*, Paris, Presses Universitaires de France, 1963.

2. *Ibid.*, p. 4.

3. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les pages consacrées à la frange pionnière par P. MONBEIG dans le volume de la *Géographie générale de l'Encyclopédie de la Pléiade*, 1966.

lait neufs, il n'y a pas si longtemps encore, la frange pionnière a été illustrée par l'Amérique du Nord, l'Afrique du Sud et l'Australie, par exemple. Mais son utilisation ne s'est pas bornée au monde anglo-saxon et partout où des sociétés ont cherché à élargir l'œkoumène, à mordre sur l'inconnu géographique, la notion s'est révélée parfaitement adaptée à la description et à l'analyse.

Après Turner, c'est le grand géographe américain Bowman qui a poursuivi l'étude des franges pionnières à travers des cas choisis un peu partout dans le monde. La distinction de Prescott, signalée plus haut, était implicitement contenue dans ses analyses, en ce sens qu'il a montré comment des franges pionnières se réamorçèrent dans plusieurs régions du globe alors que la formation des États était, en fait, politiquement achevée. La frange pionnière constitue un thème de choix pour la géographie humaine et peut revendiquer une place significative dans l'étude élargie des frontières. Concept géohistorique, elle intègre le facteur temporel dans la mesure où elle est porteuse d'avenir et créatrice de formes d'organisation qui retentissent sur le temps social court et sur le temps social long. La trame physique à laquelle s'adapte une trame sociale possible est contrainte autant qu'elle contraint.

Dans l'école française, c'est Monbeig qui s'est consacré le plus activement à l'étude des franges pionnières<sup>1</sup>. Il a davantage développé sa pensée dans le cadre d'une géographie humaine classique que dans celui d'une géographie politique renouvelée. Néanmoins, l'aspect politique du problème est en germe dans ses analyses récentes<sup>2</sup>, mais il semble plus intéressé par les implications géographiques traditionnelles de la frange pionnière que par celles de nature politique.

Le fait même que ce thème soit rebelle à la classification

1. Cf. Pierre MONBEIG, *Pionniers et planteurs de São Paulo*, Paris, 1952.

2. Cf. *Encyclopédie de la Pléiade, Géographie générale*, Paris, 1966, p. 974 à 1006.

dans l'une ou l'autre partie de la géographie révèle indirectement sa richesse et son importance. L'interprétation américaine penche plus nettement en faveur de la géographie politique que la conception française. Mais n'en est-il pas ainsi dans beaucoup d'autres cas ? En ce qui nous concerne, nous opterons franchement pour l'intégration de la frange pionnière dans la géographie des frontières qui constitue un chapitre important de la géographie politique. Dans un sens ou dans un autre, le choix n'est ni moins ni plus arbitraire, surtout en ce qui concerne les franges pionnières modernes à l'origine desquelles on découvre toujours des intentions politiques plus ou moins nettement formulées mais bien réelles.

### 3. LES FRONTIÈRES MARITIMES ET LE PROBLÈME DES EAUX TERRITORIALES

Plusieurs peuples, au cours de l'histoire, en raison des ressources importantes qu'ils en tiraient, ont eu tendance à considérer la mer comme aussi importante et même plus parfois que la terre. Ce fut le cas, dans l'Antiquité, des Phéniciens et des Grecs, des Anglais et des Portugais dans l'histoire moderne, des Islandais et des Norvégiens dans la période contemporaine, par exemple. Il en a résulté, chez certains, la volonté de créer une thalassocratie d'où le désir de contrôler les routes maritimes et les côtes. Quoi qu'il en soit, chaque peuple ayant une vocation maritime de par sa situation géographique est amené à penser la mer et le littoral d'une certaine manière, donc à concevoir une politique.

L'un des premiers à avoir entrevu l'importance de l'exercice d'une autorité sur la partie côtière d'un Etat est Cornelius Van Bynkershoek qui a défini les eaux territoriales et développé le concept de mer territoriale<sup>1</sup>. Dans son

1. Cf. de BLIJ, *op. cit.*, p. 287.

ouvrage *De Dominio Maris Dissertatio*, publié au début du XVIII<sup>e</sup> (1702) et revu en 1744, Bynkershoek a établi et systématisé une terminologie qui, en gros, est encore valable aujourd'hui. Relativement à la largeur des eaux territoriales, on se mit d'accord sur un principe conventionnel, mais arbitraire, à savoir la zone des trois miles. Les eaux territoriales étant dominées par l'idée de défense et de contrôle, ces trois miles correspondaient à la portée d'un canon. Jusqu'en 1914, ce principe fut généralement accepté en Europe et comme cette dernière possédait un immense territoire colonial, la question des eaux territoriales ne provoqua pas beaucoup de controverses sur le plan international. Par la suite, au fur et à mesure que les anciennes colonies accédèrent à l'indépendance, le principe des trois miles fut évoqué, mis en question et souvent battu en brèche. Plusieurs conférences internationales se sont réunies pour définir le droit de la mer : La Haye en 1930, Genève en 1958 et en 1960. Deux thèses principales s'affrontent : celle qui veut la limite à 6 miles et celle qui, en plus de ce principe, veut une extension à 12 miles pour les besoins de la pêche. Il est évident qu'on retrouve dans ce camp des pays qui, comme l'Islande et la Norvège, demandent à la mer une bonne partie de leur revenu national. D'autres préoccupations économiques, en particulier celles relatives aux gisements pétroliers sous-marins, poussent plusieurs nations à élargir la zone des eaux territoriales. Enfin, pour des raisons militaires, certaines souhaitent l'extension à 12 miles.

Les puissances internationales, dans le dessein d'établir certaines règles, ont proposé de distinguer cinq zones : les eaux intérieures, les eaux territoriales, la zone contiguë, la zone de diffusion et la haute mer. Les eaux intérieures, telles que lagunes, estuaires, baies, ne posent pas de problèmes car elles font partie intégrante du territoire<sup>1</sup>. Dans les eaux territoriales, l'Etat possède, en fait, les mêmes

1. Cf. de BLIJ, *op. cit.*

droits que sur la terre ferme et sa souveraineté peut s'y exercer totalement. Dans la zone contiguë, il est reconnu, en principe, par la Convention de 1958, que l'Etat peut exercer un certain contrôle sur les immigrants, sur les problèmes sanitaires et fiscaux. La zone de diffusion est au-delà des 12 miles et, en principe, il n'y a pas d'intervention possible de l'Etat mais on pourrait signaler certaines exceptions.

On voit que les frontières maritimes ont les mêmes fonctions que les frontières terrestres. Par essence, elles sont géométriques et évidemment non démarquées. Toutes les mesures sont faites à partir d'une ligne de côte fictive car se pose le problème des hautes et des basses eaux. En 1958, on a adopté le principe des basses eaux moyennes. La délimitation se pratique selon différentes méthodes. On utilise la méthode de la réplique, celle de la ligne de base conventionnelle et celle dite de l'enveloppe. La première qui tend à décalquer le dessin de la côte n'est guère satisfaisante, surtout quand la côte est très sinueuse. La deuxième détermine une ligne de base le long de la côte et celle-ci est reportée à la distance voulue. La dernière est déterminée par des arcs de cercle tracés depuis la côte et qui sont ensuite enveloppés à l'intérieur d'une ligne unique.

Le problème des frontières maritimes est devenu aigu depuis plusieurs années car il dissimule des intérêts économiques considérables qui font entrer les nations en conflit ouvert.

#### 4. LES APPROCHES DE LA RÉALITÉ FRONTALIÈRE

Alors que l'analyse de la frange pionnière conduit nécessairement, en raison même de la nature de l'objet, à une recherche régionale, il en va différemment pour la frontière. Pour cette dernière, en effet, on peut distinguer une approche systématique et une approche régionale<sup>1</sup>. Cette distinction

théorique d'une grande utilité ne saurait être mise en cause si l'on ne veut pas risquer la confusion mais on verra que pratiquement ces deux approches sont complémentaires et qu'elles se compénètrent. Ceci d'autant plus qu'elles mobilisent les mêmes ensembles de disciplines telles que les sciences géographiques, les sciences historiques, les sciences juridiques, les sciences économiques et les sciences anthropologiques, pour ne citer que celles-là. Selon l'optique, les points d'appui ne sont pas les mêmes, la contribution exigée de chacune de ces disciplines est variable et enfin les besoins sont plus ou moins normatifs. La complémentarité provient de la nécessité de disposer dans l'approche régionale des apports de l'approche systématique. Il serait vain de vouloir éclairer les effets éventuels de la frontière dans la zone frontalière sans connaître la nature, *sensu lato*, de la ligne et son processus de fixation. Inversement, la fixation moderne d'une frontière serait compromise si elle n'était précédée d'une analyse régionale qui, seule, permet de connaître la nature du tissu dans lequel on opère. Cette dernière remarque montre suffisamment la compénétration des deux méthodes.

Tentons maintenant d'explicitier l'approche systématique qui est, à maints égards, plus technique que l'approche régionale. Disons qu'elle se veut plus immédiatement opératoire puisque son but est la description et l'explication de la manière la plus objective possible de la ligne frontière. Il s'agit de reconstituer le processus qui a donné naissance à la frontière et, par conséquent, de mettre en évidence les étapes de ce déroulement. La difficulté réside dans le repérage de ces séquences qui vont de l'intention politique d'établir une frontière à la réalisation de celle-ci. On est donc amené à étudier le contexte politique, les conditions dans lesquelles la frontière a été établie et les raisons pour lesquelles elle a été établie. Cela a conduit à de patientes recherches historiques et au rassemblement d'une masse de documents dont beaucoup se trouvent dans des archives. La définition de la frontière généralement contenue dans

1. Distinction faite par DORION, *op. cit.*

les traités est l'œuvre des hommes d'Etat qui s'appuient sur des documents pour esquisser dans un texte ce que sera la ligne. La définition renseigne d'une manière encore très grossière sur la zone territoriale et sur le partage souhaité. Pour ce faire, on s'appuie sur le droit qui fonde la reconnaissance de tel ou tel élément générateur de la frontière. Ainsi, le ou les traités qui définissent la frontière permettent d'établir l'âge de celle-ci. C'est alors qu'on peut s'interroger sur la transcription spatiale de la frontière qui forme l'essentiel du travail de la délimitation. La délimitation est l'œuvre de techniciens qui, sur la base de cartes à grande échelle, et de nos jours avec le recours à la photographie aérienne, déterminent plus précisément les différents segments du tracé. Cette deuxième étape qui sollicite les sciences géographiques et juridiques est sanctionnée par des traités ou des conventions de délimitation. Ce travail mobilise de nombreux spécialistes et donne naissance à un grand nombre de rapports qui contiennent des analyses fouillées sur la région concernée. C'est assez dire que cette séquence peut être très longue si elle est consciencieusement faite, de façon à éviter des contestations génératrices de conflits. A ce stade, la frontière n'est pas encore terminée puisqu'il faut encore la démarquer. La démarcation se fait sur le terrain, c'est la phase finale de l'abornement confiée à une commission mixte composée, entre autres, de géomètres et de géographes. La frontière n'est vraiment fixée qu'après la démarcation et le dépôt d'un rapport par la commission mandatée à cet effet.

Entre la délimitation et la démarcation peut s'écouler un temps considérable et souvent même la deuxième étape n'est pas suivie de la troisième. Cela explique pourquoi beaucoup de frontières, de par le monde, attendent encore d'être démarquées. Selon les conditions physiques du territoire et l'ampleur du ruban politique, l'opération peut s'avérer extrêmement difficile et, par conséquent, coûteuse. C'est pourquoi, dans de nombreux cas, on a renoncé à la démarcation pourtant d'une utilité indiscutable car seul

l'abornement contractuel matérialise la frontière, et lui donne une réalité géographique ratifiée dans des conventions internationales. S'il est un domaine dans lequel il n'est guère possible d'établir des règles générales, c'est bien celui des frontières, mais on notera cependant qu'il survient plus souvent des contestations, qui peuvent dégénérer en conflits, sur les frontières seulement délimitées. L'Afrique est à cet égard un champ d'étude particulièrement riche<sup>1</sup>.

Ces notions de délimitation et de démarcation semblent avoir été introduites dans la littérature par un praticien anglais de la fixation des frontières, Sir Henry Mac Mahon. Elles ont un caractère clarifiant et évitent des confusions regrettables pour la compréhension des problèmes de frontière.

L'interprétation des conventions de délimitation et de démarcation renvoie naturellement aux disciplines évoquées plus haut si l'on veut saisir la cohérence et la pertinence du processus de fixation de la frontière. La cohérence et la pertinence étant entendues ici par rapport aux intentions et aux décisions qui ont présidé à l'établissement d'une ligne frontière. Cela n'implique donc pas qu'il y ait une cohérence et une pertinence relativement à un ordre international souhaitable bilatéralement ou multilatéralement. Idéalement, l'établissement d'une frontière devrait s'accompagner d'une analyse régionale très fouillée conduite par une série de spécialistes des sciences naturelles et des sciences humaines. Ce n'est guère qu'à partir du xx<sup>e</sup> siècle, disons après la Première Guerre mondiale, que cette procédure s'est imposée à l'attention sans toutefois triompher systématiquement dans toutes les questions relatives aux frontières. Il faut se persuader que la « fabrication » de la ligne frontière ne peut pas être indépendante de la zone qu'elle traverse, même dans les régions inhabitées, car elle

1. Cf. ouvrage collectif, *African Boundary Problems*, édit. C. G. WIDSTRAND, Uppsala, 1969.

est déjà un aménagement, une première esquisse d'organisation du secteur touché. La compénétration des deux approches est donc très intime, l'une sous-tendant l'autre. Elles sont les deux faces d'une même chose.

Dans ces conditions, l'approche systématique est un préalable à l'analyse régionale pour laquelle on dispose ainsi d'un cadre de référence formel. L'approche régionale pose un problème fondamental qui ne peut pas être théoriquement résolu, à savoir celui des limites, autrement dit de l'ampleur de la zone frontalière à étudier. Il existe, il est vrai, des critères de nature juridique qui définissent par exemple la zone frontalière à l'intérieur de laquelle certaines opérations peuvent avoir lieu ou dont les habitants jouissent de certaines tolérances. Il n'en demeure pas moins qu'elles sont arbitraires en ce sens qu'elles ne correspondent pas nécessairement à l'existence de phénomènes dont la frontière serait responsable. Tel est le cas des régions frontalières de la Communauté économique européenne dont la profondeur est en principe de 20 km de part et d'autre de la frontière commune<sup>1</sup>. Comme, *a priori*, aucune profondeur ne s'impose vraiment, ces 20 km ont fait l'objet de controverses et c'est pourquoi les Etats membres ont la possibilité de demander l'élargissement de cette zone. Finalement, la délimitation de ces zones doit demeurer très élastique<sup>2</sup>. C'est la reconnaissance que toute délimitation régionale est très fluide, d'autant plus que les phénomènes qui pourraient être cités en cause sont sujets à des modifications, voire à des mutations qualitatives ou quantitatives qui, à plus ou moins court terme rendent caduques les tentatives de délimitation. Si théoriquement le problème est insoluble, pratiquement on réussit, en employant une série de critères dont on retient les convergences, à cerner une zone d'analyse. La difficulté consiste à déterminer les critères les plus significatifs et, si possible, les plus dynamiques, tout en

demeurant conscients que beaucoup de données évoluent d'une manière indépendante de la frontière. On se heurte, ici, à l'empirisme et à la méthode inductive, classique en géographie, qui ne sont jamais venus à bout du problème de la région pourtant illustré par de nombreuses et excellentes monographies. Comment en serait-il autrement alors que les moteurs qui agissent dans tout contexte régional postulent la plasticité de ce dernier. S'achopper, cependant, à cette difficulté toute réelle qu'elle est, serait absurde car elle condamnerait, à tort, l'approche régionale de la frontière. Il est toujours possible, en effet, de délimiter, même imparfaitement, des zones d'influence ou des zones d'action qui constituent un champ opératoire acceptable, du moins provisoirement. Nous n'en voulons pour preuve que l'aire de recrutement de la main-d'œuvre frontalière dont l'analyse peut conduire à l'élaboration d'un modèle. Par approximations successives, il est envisageable de déterminer une zone frontalière correspondant à une réalité dans le court terme.

L'approche régionale peut être qualifiée de globalisante. Son dessein étant de rendre compte du rôle et des effets multiples de la frontière sur les groupes sociaux et leur organisation spatiale. Dès lors, on est conduit à la recherche, de part et d'autre de la frontière, par comparaisons successives, des différences morphologiques fonctionnelles et structurelles. La mise en évidence de différences sensibles sur plusieurs plans n'autorise évidemment pas à déduire *ipso facto* que l'existence de celles-là est due à la présence de la frontière. Justement, l'originalité de la méthode régionale, en l'occurrence, consiste à dégager le rôle de la frontière dans ces différenciations. S'agit-il d'un rôle direct tenant au tracé de la frontière ou d'un rôle indirect tenant au fait que la frontière juxtapose deux types de souverainetés politiques donc deux modes d'organisation et d'action distincts ? Mais le rôle de la frontière ne s'épuise pas dans cette recherche d'éventuelles différenciations car elle est aussi à l'origine de « doublets » dans les aménagements qui révèlent

1. *Les régions frontalières à l'heure du Marché commun*, op. cit., p. 368.

2. *Ibid.*, p. 369.

une imperméabilité plus ou moins ancienne. Ainsi, la présence d'une frontière est tout autant à l'origine de diversités que de similarités. Cela incite à penser que le rôle de la frontière est particulièrement complexe et multiforme comme les analyses régionales ultérieures le montreront. Nous avons fait allusion, plus haut, au rôle direct et au rôle indirect de la frontière. A cela, il faut ajouter le rôle induit qui est tout à fait original. L'effet induit est, en grande partie, la conséquence du caractère disjoncteur de la frontière. Les ruptures que provoque la frontière dans la circulation et les échanges, par exemple, déterminent l'apparition de fonctions ou de disfonctions spécifiques. Des agents en douane, des entreprises de transport spécialisées et certains types de commerces s'établissent à la frontière, bénéficiant de la rupture créée par le cordon douanier, tout en rendant celle-là moins insupportable à certains égards. Dans les cas extrêmes, là où les frontières mettent en contact des marchés sur lesquels règnent des conditions ou des prix très dissemblables, naissent fréquemment des disfonctions du type contrebande. Ces différentes activités qui s'inscrivent d'une manière visible ou cachée à proximité de la frontière donnent à la zone un caractère inhabituel, inattendu et original par rapport au territoire intérieur. Assez généralement, cette originalité caractérise aussi les attitudes psychologiques et les comportements de la population frontalière qui tranchent sur ceux des populations de l'intérieur. En d'autres termes, la frontière intervient pour modifier et modeler l'espace social.

La frontière exerce enfin des effets bien réels, mais difficilement mesurables sans recourir à des enquêtes longues et complexes, sur les distances. Nous voulons dire par là qu'entre deux localités situées de chaque côté d'une frontière, la distance physique est comme augmentée relativement aux échanges puisque l'on constate que le volume des relations est inférieur à ce qu'il pourrait être en l'absence d'une limite politique.

Ceci nous amène à parler de la perméabilité et de l'imper-

méabilité de la frontière, d'une part, et des effets négatifs et positifs de celle-ci, d'autre part. Concepts qualitatifs, bien sûr, mais dont l'utilité est indiscutable pour préciser les conditions d'une zone frontalière. Il serait d'ailleurs possible, à l'aide d'un instrument statistique adéquat, que seules les autorités politiques pourraient mettre en place, de quantifier ces notions et de les rendre opératoires. Les notions de perméabilité et d'imperméabilité sont d'ailleurs en étroite relation avec l'idée de fonction que nous allons analyser plus loin. On peut définir une frontière perméable comme une frontière défonctionnalisée, c'est-à-dire au passage de laquelle aucun obstacle n'entrave la circulation des hommes, des biens et des informations. Ce serait exactement l'inverse pour une frontière imperméable. Dans la réalité, la situation est beaucoup plus nuancée puisque la perméabilité peut exister pour les hommes et pour certains biens mais pas pour tous, ni non plus pour toutes les informations. On a donc affaire, d'une manière générale, à une perméabilité et à une imperméabilité différentielles variables encore selon le moment. La perméabilité et l'imperméabilité absolues sont finalement rares même sur des frontières très défonctionnalisées ou très fonctionnalisées.

Relativement aux effets négatifs et positifs, il est évident qu'on ne peut les apprécier sans passer par l'intermédiaire d'un critère ou d'un indicateur quelconque. Un indicateur socio-économique n'est pas forcément le plus intéressant selon le point de vue auquel on a choisi de se placer mais il a une portée suffisamment générale pour être significatif. La frontière a des effets négatifs si sa présence engendre une inhibition dans le développement de l'une ou des deux parties de la zone frontalière. On voit immédiatement qu'il y a une corrélation possible avec les notions de perméabilité et d'imperméabilité. En effet, si la frontière est un obstacle à l'exportation de biens ou de capitaux, elle agira comme un frein sur le développement. Les effets seront, en revanche, positifs si le développement est stimulé par un jeu d'échanges et de complémentarités s'établissant à travers la frontière.



On observera que ces effets peuvent être dérivés et prolongés. Effectivement, la frontière peut ne plus jouer aucun rôle négatif, par exemple parce qu'elle est devenue suffisamment perméable, mais les cadres mentaux et les comportements qui en découlent peuvent n'avoir pas changé et se perpétuer longtemps encore. Psychologie qui dérive d'une époque où la frontière était une entrave mais qui est anachronique par rapport à la situation présente.

On voit que si l'approche régionale de la frontière n'est pas fondamentalement différente d'une analyse régionale classique, elle exige néanmoins de recourir à des instruments qui ne font pas habituellement partie de l'arsenal géographique traditionnel. Que ce maillage de limites créé par l'homme ait eu des conséquences qui se sont traduites dans le paysage et que celles-ci relèvent de la géographie, il n'y a certainement pas de doute, mais il y a toutes celles qui se sont transcrites dans les habitudes, dans les attitudes et dans les structures sociales qui ne relèvent pas immédiatement de la géographie mais que celle-ci doit assumer seule ou en collaboration avec des sociologues, des psychologues et des ethnographes.

La richesse de ce thème de la frontière fait qu'il s'agit d'un champ de recherche commun à presque toutes les sciences humaines<sup>1</sup>.

##### 5. LES FONCTIONS DE LA FRONTIÈRE

Comme nous l'avons annoncé dans le paragraphe précédent, quelques-uns des effets exercés par la frontière trouvent leur origine dans les fonctions dont elle est investie. C'est par le truchement des fonctions que se manifestent, sur la ligne frontière, les souverainetés nationales respec-

tives. Vecteur de fonctions, la frontière est un véritable instrument géographique à la disposition de l'Etat. Ce dernier peut en faire varier le nombre, la nature et l'application au gré de la politique qu'il entend suivre. Par les fonctions, la frontière devient un moyen de la politique générale utilisé, dans des domaines très diversifiés, tour à tour pour inciter, stimuler ou interdire. C'est pourquoi nous avons lié effets et fonctions dans la mesure où ces dernières influent sur l'existence et l'organisation des groupes humains installés dans la zone frontalière. L'action socio-géographique, d'une part, et l'action socio-économique, d'autre part, des populations frontalières sont influencées, biaisées ou même, parfois, comprimées par telle ou telle fonction.

Les fonctions sont généralement définies par rapport aux hommes, et par rapport aux choses. Elles ont pour but de contrôler, de surveiller, de restreindre, d'interdire ou d'exclure purement et simplement les uns et les autres. Même dans les cas où la frontière est presque totalement défonctionnalisée, elle implique un arrêt, ne serait-ce que pour permettre certains enregistrements à des fins de statistique. Elle assume alors un rôle informationnel. Mais de toute évidence, on constate que les fonctions apparaissent immédiatement sous un jour négatif, bien que dans plusieurs cas ce caractère négatif soit plus apparent que réel. Le contrôle et l'interdiction qui diminuent la fluidité du trafic et des échanges ont souvent une finalité positive qui n'est pas soupçonnée. En effet, par la surveillance, le contrôle et le refoulement éventuel, on peut empêcher que ne se propagent des vecteurs contaminés qui mettraient en danger la santé publique, par exemple. La membrane périphérique qu'est la frontière peut donc jouer un rôle positif dans certaines conditions et dans certaines situations.

En temps normal, les frontières remplissent au moins trois fonctions principales : fonction légale, fonction fiscale et fonction de contrôle. La fonction légale signifie qu'en deçà d'une ligne politique démarquée, voire seulement délimitée, prévaut un ensemble d'institutions juridiques et de

1. Le Colloque organisé à Gorizia par l'Institut of International sociology (du 24 au 27 mars 1972) sur les *Problems and Perspectives of Border Regions* l'a démontré d'une manière éclatante.

normes qui règlent l'existence et les activités d'une société politique. La frontière délimite une aire territoriale à l'intérieur de laquelle s'applique le droit positif d'un Etat donné<sup>1</sup>. Dès lors, on peut penser qu'en l'absence d'un droit unique reconnu valable par et pour un ensemble de territoires intégrés, la fonction légale serait la dernière à se maintenir après la disparition de toutes les autres et cela dans l'hypothèse d'une défonctionnalisation complète des frontières. Sans cette fonction légale, il ne serait pas possible de déterminer la compétence des organes judiciaires et cela conduirait à une inextricable confusion. Le caractère positif de cette fonction légale l'emporte donc indéniablement sur son caractère négatif.

La fonction fiscale a longtemps eu pour objectif, maintenant encore mais dans une moindre mesure en raison des efforts pour libéraliser les échanges, de défendre le marché national en prélevant des taxes sur les produits étrangers. Cette fonction, promue au rang d'instrument de la politique économique lorsque les Etats semblaient dans le protectionnisme le plus radical, permettait de favoriser une industrie nationale en la mettant à l'abri des atteintes de la concurrence jugée dangereuse et en lui réservant l'ensemble du marché national. Les « guerres » douanières, comme celle qui sévit entre la France et l'Italie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, étaient de puissants moyens de rétorsion ou de pression politique. Subsidiairement, la fonction fiscale est aussi un moyen d'alimenter un budget, comme dans le cas de la Suisse<sup>2</sup>. Les mouvements d'intégration et les accords commerciaux du type G.A.T.T. tendent à faire reculer cette fonction fiscale. Cependant, dans les périodes de difficultés économiques, elle retrouve une réelle actualité. Il n'y a pas si longtemps, les Américains en ont donné une preuve avec leur surtaxe de 10 % après la dévaluation du

1. Le cas de certaines règles de droit privé étant réservé.

2. Seuls les communes et les cantons prélèvent des impôts sur le revenu. La Confédération prélève des impôts indirects et un impôt dit de Défense nationale.

dollar. Mais dans l'ensemble, l'arme économique que représente la fonction fiscale tend à n'être plus brandie à tort et à travers comme ce fut le cas dans le monde, depuis la fin du libre-échange classique. Cette fonction a été à l'origine de nombreux effets de frontière indirects tels qu'investissements industriels dans les régions frontalières des pays qui se cuirassaient de droits à l'importation sur des produits pour l'écoulement desquels ils représentaient un marché intéressant. Telle fut la réaction des fabricants de cigares hollandais qui s'installèrent en Belgique afin d'éviter les taxes qui frappaient leurs produits<sup>1</sup>. Cette fonction fiscale est donc essentiellement négative par le fait même qu'elle tend à provoquer une contraction sensible des échanges et à empêcher par là une spécialisation internationale du travail.

La fonction de contrôle a pour dessein de surveiller les hommes et les biens qui franchissent la frontière. Cette surveillance s'accompagne évidemment de mesures d'exclusion et d'interdiction. Prenons le cas des mouvements migratoires. De ce point de vue, la frontière est un instrument de la politique d'immigration, parfois de la politique d'émigration mais c'est plus exceptionnel. Les services d'immigration qui opèrent à la frontière appliquent les dispositions en vigueur qui tendent à sélectionner sur la base d'un ou plusieurs critères. Les plus fréquents sont généralement la race ou l'ethnie, l'idéologie ou l'état sanitaire, *sensu lato*. Ces critères qualitatifs sont tempérés ou au contraire aggravés par des systèmes de quotas, eux purement quantitatifs. La frontière joue alors un rôle de filtre puisqu'elle sélectionne les immigrants en facilitant l'entrée de certains et en empêchant l'entrée de d'autres. Les mesures américaines et australiennes à l'endroit des ressortissants asiatiques, surtout Chinois et Japonais, sont suffisamment connues et révélatrices pour qu'il ne soit pas besoin de s'y

1. Cf. Yola VAN WETTERE-VERHASSELT, *Les frontières du nord et de l'est de la Belgique*, Bruxelles, 1965.

appesantir. Ces empêchements à la libre circulation des hommes, quelles que soient les bonnes ou les mauvaises raisons qui les motivent, sont la parfaite expression du caractère négatif de cette fonction. Cependant, tout en demeurant en soi négative, la fonction de contrôle peut être très utile et, finalement, même bénéfique pour empêcher la propagation de maladies ou interdire l'accès d'un territoire à des plantes ou à des animaux contaminés : « Les Etats-Unis, qui avaient sur la conscience la ruine du vieux vignoble européen, se sont montrés particulièrement sévères »<sup>1</sup>. Mais Sorre ajoute à cela une remarque dont la saveur n'a d'égale que la perspicacité : « On ne peut pas assurer que tout le zèle déployé pour empêcher ainsi la diffusion du parasitisme ne couvre pas parfois des desseins moins louables, renforcement des protections douanières et même tentatives de pression politique »<sup>2</sup>.

Lorsque cette fonction de contrôle prétend s'exercer sur l'information, comme c'est la réalité dans de nombreux pays qui se déclarent démocratiques néanmoins, et le sont d'ailleurs dans l'ensemble, on touche le fond de ce caractère négatif<sup>3</sup>.

Il convient d'évoquer encore deux fonctions : la fonction militaire et la fonction idéologique. La première n'a plus de signification dans le contexte stratégique contemporain, même celle qui coïncide avec des reliefs d'une grande énergie en raison de la nature des moyens militaires actuels. Il en va tout autrement de la fonction idéologique rendue exemplaire par le trop fameux « Rideau de fer » qui, depuis un quart de siècle, a provoqué une partition du monde. Cette fonction est à ce point contraignante qu'elle a fini par engendrer des frontières matérialisées pour que son exercice en soit facilité. Des murs et des réseaux de fils de fer barbelés soulignent la frontière. Pour n'avoir pas été aussi contraignant, le cordon sanitaire, mis en place

par les Alliés après la première guerre mondiale, n'en a pas été moins marqué par la fonction idéologique. Cette fonction n'est d'ailleurs pas aussi récente qu'on pourrait le croire et il serait assez facile de l'illustrer par des exemples historiques antérieurs au xx<sup>e</sup> siècle. Cette fonction idéologique nous rappelle que la frontière n'a pas seulement une dimension spatiale mais encore une dimension temporelle. Cette fonction idéologique, en créant deux mondes, crée aussi deux « durées », deux « temps ».

L'Etat national, avec la complexité croissante de ses organes et de ses politiques, est à l'origine de la fonctionnalisation des frontières. Une fonctionnalisation accrue est toujours un signe du renforcement, vis-à-vis de l'extérieur, de la souveraineté nationale qui peut dégénérer en formes nationalistes bien connues. C'est cette fonctionnalisation qui est souvent cause d'effets indirects et d'effets induits de la frontière. La défonctionnalisation, au contraire, qui se réalise progressivement en Europe occidentale depuis quinze ans, est la reconnaissance implicite que la souveraineté nationale n'a pas un caractère absolu. Elle est géographiquement significative dans les régions frontalières qui sont les premières à pouvoir bénéficier d'une perméabilité accrue et à pouvoir imaginer des espaces transnationaux à l'intérieur desquels des aménagements communs sont possibles. Avec la défonctionnalisation, les problèmes frontaliers se nivellent, les conflits s'évanouissent, les échanges se multiplient et les régions frontalières deviennent de véritables zones d'articulation là où, autrefois, les ensembles nationaux se soudaient d'une manière rigide. La défonctionnalisation, enfin, atténue le caractère disjoncteur de la frontière.

## 6. LES PROBLÈMES DE TYPOLOGIE

A la tendance des sciences humaines d'élaborer des typologies, la géographie échappe d'autant moins qu'elle y voit une possibilité d'amorcer une orientation nomothé-

1. Max SORRE, *op. cit.*, p. 213.

2. Max SORRE, *ibid.*

3. La Suisse, par exemple, interdit l'importation de certaines publications.

tique de son devenir. Aussi, les tentatives de construction de typologies, de classification des frontières ont-elles été nombreuses. On sait que la difficulté d'élaborer une typologie, même formelle, la plupart l'ont d'ailleurs été, réside dans la nécessité de combiner deux exigences contradictoires : retenir le plus grand nombre de critères significatifs et néanmoins demeurer aussi simple et clair que possible. En effet, la précision d'une typologie est directement proportionnelle à la quantité de critères mobilisés mais la clarté est inversement proportionnelle au nombre de ceux-là. Voilà un premier problème qui conditionne le travail de classification.

D'autre part, il faut être conscient que l'optique systématique, attentive à la ligne frontière, et l'optique régionale, attentive à la zone frontalière, ne peuvent pas se satisfaire des mêmes typologies. Dans le premier cas, les exigences sont davantage morphologiques, alors qu'elles sont surtout structurelles dans le second cas. A cet égard, on notera que s'il n'est pas absolument vain de rechercher des relations entre une forme et une structure, on se souviendra néanmoins que dans le cas des frontières, le rapport entre leur signifiant, le support, et leur signifié, le sens, pour n'être pas aussi arbitraire que pour les mots est pourtant très problématique. Voilà un second problème, celui de la corrélation entre forme et structure, qui interfère dans les classifications. Que ce problème ait été posé implicitement ou explicitement à plusieurs reprises, cela ne fait aucun doute, mais à notre connaissance, il n'a encore jamais été résolu, même partiellement.

Disons d'emblée que jusqu'à maintenant, à une ou deux exceptions près, toutes les classifications proposées ressortissent à la ligne frontière et intéressent donc l'optique systématique. L'optique régionale, paradoxalement plus récente mais moins illustrée aussi, n'a pas encore fait l'objet de constructions typologiques. Pour sortir de cette impasse, deux voies s'ouvrent au géographe : attendre un nombre suffisant de monographies sur les régions frontalières et

en tirer une typologie ou bien proposer une classification *a priori* et chercher à la tester. La première s'inscrit dans la tradition de la géographie générale française alors que la seconde s'insère dans les perspectives d'une nouvelle géographie d'inspiration anglo-saxonne. En acceptant les risques que cela implique, nous proposerons une typologie *a priori* à la fin de ce paragraphe.

Mais auparavant, nous allons passer en revue les typologies existantes, dont certaines appartiennent à l'histoire de la géographie et ne sont plus utilisées dans la recherche actuelle, bien qu'elles réapparaissent à l'occasion dans la bouche ou sous la plume de tel ou tel auteur.

La plus ancienne classification, celle aussi qui adhère avec le plus de force à nos cadres de pensée, est celle qui oppose les frontières naturelles aux frontières artificielles. Malgré les efforts de plusieurs générations de géographes pour dénoncer ce qu'elle a de contestable, elle se survit et est sans doute la plus connue. Les pragmatiques en déduiront que sa persistance est un signe de valeur. Sans tomber dans ce travers, il n'est pas inutile de rechercher les raisons de ce succès car, d'un point de vue théorique, cela permettrait de découvrir les qualités qu'on attend d'une typologie. Indépendamment de son contenu et de son aptitude à rendre compte de la réalité, elle est une remarquable typologie en ce sens qu'elle est simple et claire. Deux qualités qui n'ont pas peu fait pour la rendre d'un emploi aussi universel. Dichotomique, elle est basée sur une opposition apparemment éclairante : présence ou non d'une réalité physique, d'un accident géomorphologique soulignant ou ne soulignant pas la frontière. Nous n'aurions pas trop à dire si ce critère unique n'avait pas entraîné *ipso facto* un jugement de valeur, à savoir qu'une frontière naturelle est préférable à une frontière artificielle. On sent bien que ce jugement est fondé sur la probabilité d'une situation conflictuelle héritée d'un passé où la frontière naturelle pouvait encore jouer un rôle en tant que facteur de la stratégie militaire. Mais, on l'a vu, ce facteur n'a pratiquement plus de sens

et on pourrait prétendre paradoxalement que dans le contexte actuel, la frontière artificielle est supérieure dans l'exacte mesure où elle n'ajoute pas à l'obstacle politique, un obstacle physique préjudiciable aux relations. Par ailleurs, cette classification fait la part belle à une sorte de fétichisme puisque seul le support de la frontière est retenu. Elle biaise ou néglige les intentions qui ont présidé au tracé pour ne retenir que le caractère disjoncteur de la frontière. La puissance de l'Etat national, surtout préoccupé de sa défense, n'est pas étrangère au succès de cette typologie abrupte mais commode. Par tout ce qu'elles véhiculent, ces notions de frontière naturelle et de frontière artificielle sont dangereuses et sur un plan purement théorique elles sont tout à fait inadéquates car médiocrement descriptives et nullement explicatives.

Vallaux, qui avait déjà fait le procès de cette classification, ne s'y trompait pas lorsqu'il avançait que la véritable frontière naturelle était la zone de terre ou d'eau hostile à l'habitat humain destinée à demeurer pour les hommes une région de passage et non de séjour<sup>1</sup>. Par cette remarque même, il a explicité l'une des propriétés qu'était censée avoir la frontière naturelle, celle de favoriser l'isolement et, par conséquent, l'imperméabilité relative. Sensible à ces insuffisances, Vallaux a proposé une typologie tripartite : les frontières ébauchées, les frontières vivantes ou d'accumulation et les frontières mortes. Dans le premier cas, il s'agit de l'émergence d'un tracé en relation avec l'adaptation de l'homme à un milieu quelconque. Dans le second, la frontière, pour être plus nette, n'est pas pour autant stabilisée en raison des énergies qui s'exercent en sens contraire. Dans le dernier cas, enfin, la frontière s'est immobilisée et commence à se fossiliser. Les idées de Vallaux dans ce domaine, on le sait, n'ont pas rencontré d'écho dans le monde scientifique. A cela, nous voyons une raison fondamentale, à savoir que cette typologie de nature géohisto-

rique n'est utile ni à l'analyse de la ligne frontière ni à celle de la zone frontalière. Ou plus exactement, elle peut être utile aux deux mais dans la perspective d'une étude évolutive qui intégrerait les dimensions temps et espace propres aux différentes sociétés. Si Vallaux a exercé une certaine influence, dont on retrouve ici et là la trace, elle n'a pas été déterminante au niveau de la méthodologie<sup>1</sup>.

Ancel, un quart de siècle après Vallaux, a tenté, lui aussi, de dégager une classification des frontières en combinant les critères d'évolution et de mouvement à des critères physiques et humains<sup>2</sup>. Là encore, on retrouve une perspective géohistorique qui ne présente pas des qualités opératoires au niveau de l'une ou l'autre des démarches que nous avons mises en évidence. Nous voulons dire par là que la typologie d'Ancel, qui n'est d'ailleurs pas très systématique, est plus utile pour une analyse diachronique que pour une analyse synchronique. Attentive aux avatars de la frontière, elle renvoie à l'évolution des sociétés confrontées avec des problèmes de frontière.

La classification la plus classique et certainement encore la plus utilisée est celle dite morphologique ou encore phénoménologique selon l'expression de Jones. Elle comprend quatre grands types qui peuvent eux-mêmes se subdiviser : le type physiographique, le type anthropo-géographique, le type géométrique et le type composite ou complexe. C'est la classification retenue et utilisée par Boggs, en particulier.

Le type physiographique connaît un grand nombre de supports tels que la ligne de crête d'une chaîne de montagnes, la ligne de partage des eaux qui ne coïncide pas nécessairement avec la précédente, des accidents quelconques du relief, des déserts, des marais, des fleuves ou des rivières. C'est une illusion cartographique de penser

1. Cf. en particulier André RONAI, *Biographie des frontières politiques du Centre-Est européen*, Budapest, 1936, qui semble avoir repris certaines idées de Vallaux.

2. Cf. Jacques ANCEL, *op. cit.*

que les éléments physiographiques donnent naissance à de « bonnes » frontières faciles à délimiter et à démarquer et non créatrices de conflits. Quelques exemples suffiront à prouver le contraire. Si l'on prend le cas d'un fleuve ou d'une rivière, on se trouve en présence de trois possibilités pour fixer la frontière : le long de l'une des rives, au centre du chenal navigable ou le long d'une ligne médiane qui, là non plus ne coïncide pas nécessairement avec le précédent<sup>1</sup>. Selon la méthode adoptée, et chacune d'elles présente des difficultés techniques spécifiques, on crée des possibilités variées de conflits entre les Etats riverains. Dans le premier cas, l'un des Etats est privé d'un accès, dans le deuxième on s'expose à des contestations car le chenal navigable peut changer de direction et, dans le troisième cas, on peut priver l'un des riverains d'une occasion d'accéder au chenal navigable. Les germes de conflit sont donc multiples dans des situations simples en apparence.

Le type anthropo-géographique tente de faire coïncider la ligne frontière avec des limites linguistiques, ethniques, religieuses, tribales ou culturelles, *sensu lato*. En raison des mouvements de population et du dynamisme différentiel des groupes humains, ces limites sont fluides par excellence et le tracé des frontières s'en trouve considérablement compliqué. Il s'agit en tout cas de critères difficiles à manier. La frontière anthropo-géographique postule, d'autre part, des territoires homogènes de tel ou tel point de vue, de manière à empêcher l'émergence d'irrédentismes qui empoisonnent les relations internationales. On est allé au-devant de difficultés encore plus grandes lorsqu'on s'est avisé de faire coïncider les frontières physiographiques et les frontières anthropo-géographiques.

Dans le type géométrique, la frontière est déterminée à l'aide de lignes qui résultent de mesures astronomiques telles que des méridiens, des parallèles ou des arcs ou qui

1. Cf. J. H. de BLIJ, *Systematic Political Geography*, New York, London, Sydney, 1967, p. 243 et ss.

sont de simples lignes droites découpant arbitrairement l'espace. Pour faciliter le repérage de ces lignes, on les ponctue lorsqu'elles sont démarquées de signes divers. Les frontières géométriques ont souvent été adoptées pour délimiter des zones d'influence, comme en Afrique, après la Conférence de Berlin en 1885, par exemple.

Le type composite ou complexe combine plusieurs critères généralement physiques et humains qui aident à la définition de la frontière.

Cette typologie, qui a le mérite d'être objective et d'introduire une certaine logique et une certaine cohérence dans une réalité souvent compliquée, n'en demeure pas moins très descriptive d'où son faible pouvoir explicatif.

La classification que nous allons voir maintenant, dite génétique, a cherché à établir une relation entre la frontière et l'occupation humaine. Elle est ancienne, elle date de 1936, mais elle est relativement peu connue des géographes français. On la doit au grand géographe américain R. Hartshorne qui a intégré le facteur temps dans sa typologie. Le principe en est le suivant : il s'agit de savoir si la frontière a été établie avant, pendant ou après que les populations aient mis en place les principaux éléments du paysage humanisé<sup>1</sup>. Ce principe permet de dégager trois types principaux de frontières : les frontières antécédentes, surimposées et subséquentes. Cette typologie n'est pas non plus exempte de problèmes puisqu'il faut déterminer à partir de quel moment il y a eu début d'organisation et d'aménagement de l'espace. Cette remarque est surtout valable pour des pays du continent américain bien plus que pour des pays de vieille installation comme ceux de l'Europe. Ainsi, la frontière américano-canadienne entre dans la catégorie des frontières antécédentes, tandis que celle d'Israël est surimposée et celle de la France subséquentes par exemple.

On voit tout de suite qu'il est possible de combiner la typologie morphologique et la typologie génétique et, par

1. Cf. de BLIJ, *op. cit.*, p. 248 et ss.

conséquent, d'en tirer une nouvelle classification des frontières. Cette combinaison n'est peut-être pas d'une très grande utilité au niveau de la recherche mais elle peut grandement faciliter, comme le prétend de Blij, la communication des idées en géographie politique<sup>1</sup>.

Si, en dernière analyse, ces typologies laissent entier le problème structurel, elles fournissent, néanmoins, des moyens d'identification de la frontière. Il s'agit, bien sûr, d'une identification qu'on pourrait qualifier d'externe, puisque rien en elle ne renseigne sur le rôle et les effets de la frontière, ce que seule une identification interne pourrait faire. C'est à une typologie de régions frontalières que nous allons maintenant nous attaquer dans la perspective définie précédemment car c'est en elle que réside l'identification interne ou, si l'on préfère, structurelle.

Dans l'état actuel des recherches sur les zones frontalières, force est de constater qu'il n'existe pas un nombre suffisant de monographies susceptibles de fournir les matériaux propres à élaborer une typologie des régions. C'est pourquoi, après analyse du problème, nous allons essayer de proposer certaines « formes ». Une région frontalière, c'est-à-dire un secteur traversé par une frontière, est la juxtaposition, ou, si l'on préfère, la confrontation de deux espaces socio-économiques. Ces espaces se définissent d'abord en soi à partir de données démographiques, économiques, sociales et politiques et ensuite en fonction de relations et d'échanges. A partir des données de base, il est évidemment possible d'obtenir une première classification des régions frontalières fondée sur des analogies ou des oppositions portant sur des caractères démographiques ou économiques par exemple. Seulement, dans ces conditions, on néglige presque complètement les relations existant entre les éléments des deux ensembles et, par conséquent, on ne met pas en évidence la structure du système frontalier. Il nous semble, pour cette raison, bien préfé-

1. De BLIJ, *op. cit.*, p. 252.

nable de porter notre effort sur l'analyse des échanges possibles, c'est-à-dire sur les situations relationnelles. L'importance de ces échanges et la richesse de ces situations révèlent le degré d'interpénétration et de compénétration de deux systèmes frontaliers.

Les relations susceptibles de se nouer à travers la frontière intéressent du point de vue économique les facteurs de production, les biens et les services. Il est évident qu'il s'agit d'un choix parmi d'autres puisqu'il est possible d'imaginer d'autres types de relations tout aussi importants sur le plan individuel, mais certainement pas aussi significatifs sur le plan collectif. De manière à ne pas multiplier le nombre des situations d'échanges, il est nécessaire de mettre en évidence des associations fondées sur des hypothèses de cohérence. Ces hypothèses étant indispensables dans la mesure où les échanges ne portent pas sur tous les termes, ce qui revient à dire que l'on peut avoir des situations relationnelles incomplètes. On tiendra compte de deux hypothèses de cohérence : dans la première, on admettra que les mouvements pendulaires à gradient de travail induisent des échanges de biens et de services et dans la seconde, on considérera que les échanges portant sur le facteur de production nature induisent des flux de capitaux. Ainsi, on aura deux ensembles relativement cohérents : travail-biens-services, d'une part et nature-capital, d'autre part. A cela, nous ajouterons un troisième ensemble biens-services.

Finalement, on peut proposer cinq types de situation :

- a) Situation à relations complètes dans laquelle les échanges portent aussi bien sur les facteurs de production que sur les biens et les services ;
- b) Situation à relations fondamentales dans laquelle les échanges portent sur le binôme nature-capital ;
- c) Situation à relations non fondamentales dans laquelle les échanges intéressent seulement les biens et les services ;
- d) Situation à relations mixtes dans laquelle les échanges

portent sur les biens et les services et l'un ou plusieurs des facteurs de production ;

*e)* Situation à relations non significatives dans laquelle les échanges n'atteignent pas un niveau important.

Pour apprécier la signification des échanges, il convient de disposer de rapports. Par exemple, on peut calculer un rapport entre le volume des échanges et la population de la région frontalière ou calculer un autre rapport entre le volume des échanges et le volume de la production régionale. Il est clair que dès l'instant où l'on entre dans le domaine de la mesure, on se heurte à d'innombrables difficultés qui sont de deux ordres : ou les données n'existent pas ou elles ne sont pas comparables d'un côté et de l'autre de la frontière. On peut pallier ces difficultés dans une certaine mesure par des batteries d'enquêtes dont il est possible ensuite de tirer un matériau homogène. Le désavantage majeur de ces enquêtes réside dans le fait qu'elles ne constituent qu'un instantané grossier incapable de rendre compte d'une évolution.

Pour passer des situations relationnelles précédentes aux régions frontalières, il convient d'introduire la notion de sens des échanges et déterminer si la relation est symétrique ou asymétrique. La symétrie serait révélatrice d'un équilibre alors que l'asymétrie serait révélatrice d'un effet de domination d'une zone sur l'autre. Le degré de symétrie ou d'asymétrie relatif à une situation est mesurable à l'aide d'un rapport entre les volumes d'échanges. Si le rapport est voisin de 1, la symétrie est presque parfaite alors que s'il s'en éloigne sensiblement, le type de situation tend à être asymétrique.

Ainsi, on pourrait mettre en évidence une typologie des régions frontalières qui s'établirait comme suit :

*a)* Régions frontalières à relations complètes symétriques ou asymétriques ;

*b)* Régions frontalières à relations fondamentales symétriques ou asymétriques ;

*c)* Régions frontalières à relations non fondamentales symétriques ou asymétriques ;

*d)* Régions frontalières à relations mixtes symétriques ou asymétriques ;

*e)* Régions frontalières sans relations significatives.

Il ne s'agit en l'occurrence que de suggestions qui, par les critiques qu'elles appellent, devraient inciter à des recherches dans un domaine encore peu exploré par les géographes.



## DEUXIÈME PARTIE

---

### CHAPITRE PREMIER

# Les franges pionnières

## I. INTRODUCTION

En tant que thème géographique, les franges pionnières présentent un grand intérêt, en ce sens que leur étude s'inscrit dans une conception dynamique de la géographie. La définition de Monbeig est d'ailleurs là pour en témoigner : « Une région pionnière peut se définir comme l'un de ces secteurs en cours d'incorporation à l'œkoumène »<sup>1</sup>. Le pouvoir d'intégration que nous avons relevé comme étant une des caractéristiques majeures de la frange pionnière s'impose de lui-même dans la définition de Monbeig mais en revanche la mise en place d'une organisation nouvelle, d'un aménagement et partant d'un espace social est implicitement sous-entendu. Contrairement, en cela, à Prescott qui déclare que la frange pionnière est : « La division entre la partie aménagée et la partie inhabitée d'un Etat »<sup>2</sup>. Ces deux définitions sont d'ailleurs complémentaires comme nous aurons l'occasion de le voir à travers des études de cas.

La frange pionnière présentant tout à la fois un aspect historique et un aspect géographique contemporain, nous

1. MONBEIG, in *Encyclopédie de la Pléiade*, op. cit., p. 974.

2. PRESCOTT, op. cit., p. 33.

avons décidé de prendre en considération deux franges pionnières primaires et deux franges pionnières secondaires, au sens où Prescott entend ces termes<sup>1</sup>. Dans le premier cas, nous prendrons la frange pionnière américaine et la frange pionnière russe. Elles sont exemplaires pour des raisons différentes en ce sens qu'elles n'ont pas eu exactement la même signification générale mais il n'en demeure pas moins qu'elles ont un point commun à savoir leur caractère formateur. Nations comparables du point de vue dimensionnel, les États-Unis et l'U.R.S.S. ont certainement forgé dans le creuset pionnier des comportements spécifiques qui se sont transmis à la société actuelle. La mobilité dont les uns et les autres font preuve, mobilité extraordinaire, sauvage même à certains égards, n'est-elle pas une conséquence de cet effort pionnier soutenu pendant des siècles et prolongé jusqu'à nos jours à travers des formes originales ? Cette habitude du mouvement est devenue une donnée fondamentale de ces grandes sociétés qui l'ont assimilée sous des formes diverses et qui s'exprime, entre autres, à travers l'effort pionnier. Alors que la frange pionnière appartient véritablement au passé quant à l'Amérique, il n'en va pas exactement de même avec l'U.R.S.S. qui poursuit des expériences arctiques qui s'inscrivent dans le prolongement des poussées pionnières du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans les franges pionnières modernes, nous nous intéresserons à celle d'Israël qui présente l'avantage d'avoir un double caractère socio-économique et socio-politique. On pourrait même ajouter militaire depuis qu'Israël occupe le Sinaï. En fait, seul l'État d'Israël, issu des événements de 1948, retiendra notre attention. D'autre part, pour illustrer les poussées pionnières latino-américaines, nous décrirons la frange pionnière pauliste qui est l'exemple même de la réussite due au dynamisme le plus débridé.

Avant d'illustrer la frange pionnière par ces quelques exemples régionaux, il nous semble utile de donner un

1. PRESCOTT, *op. cit.*, p. 34-35.

modèle descriptif de ce phénomène afin d'attirer l'attention sur ces traits les plus originaux et les plus marquants.

A l'origine de toutes les franges pionnières, on constate, tout d'abord, l'existence de migrations. Ces migrations sont spontanées ou organisées et elles constituent l'expression de pressions démographiques internes ou externes. Relativement à leurs causes, il paraît difficile de pouvoir les enfermer dans un cadre précis et bien déterminé. Quant aux groupes humains qui s'installent dans les franges pionnières et qui déclenchent des forces de transformation, il serait insuffisant de considérer seulement le pionnier, acteur par excellence, et de négliger l'autorité de l'État qui, par ses objectifs politiques et ses intérêts économiques dont découlent des séries d'incitations, contrôle le mouvement en l'amplifiant ou le restreignant selon les circonstances. Enfin, il faut tenir compte des groupements privés qui peuvent s'insérer, par personnes interposées, dans les franges pionnières pour utiliser l'effort pionnier en le détournant en partie à leur profit. Il suffit de songer, dans quelques cas, aux compagnies de chemin de fer et aux capitalistes qui y sont liés.

Du point de vue strictement géographique, la frange pionnière, relativement à la civilisation dont est porteur le groupe qui s'en empare, est une zone vierge. Ou bien encore, il s'agit d'un angle mort auquel on attribue des aptitudes potentielles qui offrent une possibilité de rééquilibrage. Cependant, les régions pionnières sont rarement vides d'hommes au sens absolu du terme. L'humanité peut y être rare, très dispersée, mais absente presque jamais. D'où, naturellement, des heurts avec les ethnies autochtones qui fréquemment vivent en équilibre précaire mais réel avec le milieu. Cette confrontation détermine des conflits qui se traduisent dans la plupart des cas par un recul démographique des indigènes. D'autre part, la frange pionnière est destructrice de paysages avec lesquels les autochtones avaient pu réaliser une symbiose. Mais simultanément, alors même que la régression des anciens genres de vie n'est pas achevée,

de nouvelles relations homme-espace émergent. C'est la conséquence de l'action des groupes d'immigrants qui développent des aménagements agraires et urbains qui demeurent plus ou moins longtemps embryonnaires, discontinus et plus ou moins bien articulés les uns aux autres. La discontinuité est certainement le caractère le plus frappant de la frange pionnière à ses débuts. Si cette dernière réussit, ou si ses dimensions sont suffisantes, il s'en dégage une régionalisation originale qui peut finir par modifier l'organisation générale d'une nation dans la mesure où la politique de cette dernière en est influencée. C'est la conséquence des grandes franges pionnières qui diffusent des nouveautés qui affectent d'une manière plus ou moins sensible les différentes composantes d'un pays : qu'il s'agisse de composantes démographiques, économiques, sociologiques ou psychologiques. Enfin, la mise en valeur de la frange pionnière peut révéler des potentialités dont l'exploitation est susceptible de la lier à des marchés extérieurs et lointains. Les exigences de ceux-ci et leurs oscillations peuvent dangereusement orienter et spécialiser la frange pionnière qui risque de n'être plus qu'une surface économique de niveau international, qu'un espace décollé de son système national original.

## 2. LES FRANGES PIONNIÈRES AMÉRICAINES

Pour l'historien, l'*American frontier* a cessé d'être une réalité en 1890, en raison de son éclatement en une série de petits îlots repris en charge par le géographe durant le premier tiers du xx<sup>e</sup> siècle. En 1890, selon Turner, c'est donc « la fin d'un grand mouvement historique »<sup>1</sup>. La frontière est exemplaire par son ampleur, sa durée et ses incidences. Par son ampleur car elle a balayé tout l'espace américain d'est en ouest, par sa durée puisqu'elle a marqué,

durant plus de deux siècles, l'histoire américaine et enfin par ses incidences politiques, sociales et économiques. Cette exemplarité explique pourquoi Turner prétendait qu'étudier la frontière, c'était véritablement se pencher sur la partie vraiment « américaine » de l'histoire des Etats-Unis : « La frontière est le facteur d'américanisation le plus rapide et le plus efficace »<sup>1</sup>. Sans doute, Turner fait-il la part trop belle à certains facteurs physiques, ce qui l'entraîne à tomber dans une sorte de déterminisme : « Bref, la frontière constitue d'abord un milieu trop hostile pour l'homme, qui doit en accepter les conditions ou périr »<sup>2</sup>. Ce fait est d'une importance fondamentale dans la pensée de Turner car c'est grâce à la frontière que la société américaine a pu se libérer progressivement des modes de pensée et d'action européens. Creuset d'une civilisation nouvelle, la frontière a représenté aussi l'indispensable et parfois aussi l'inévitable initiation à un continent (fig. 1).

La première frontière a été au xvii<sup>e</sup> siècle la baie de Massachusetts. Concord, dans le New Hampshire était une « ville frontière » dont les habitants ne pouvaient, vers 1645, se déplacer sans autorisation. Très vite, on s'accoutuma à cette idée de la frontière, limite de peuplement et non limite politique. Le sens même que les colons donnèrent à la frontière constituait une identité spécifique par rapport à l'Europe. Mais c'est au cours du xvii<sup>e</sup> siècle que les pionniers poussèrent la frontière vers l'ouest en remontant le cours des fleuves qui se jettent dans l'océan Atlantique au-delà de la « Fall Line » démarquée par les points où les fleuves cessent d'être navigables. Derrière cette première frontière s'accumulèrent et se concentrèrent des énergies qui devaient alimenter plus tard de nouvelles percées.

Au cours de la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, la frontière se déplaça pour englober ce que Turner appelle « l'Ancien Ouest »<sup>3</sup>. En 1714, une expédition alla au-delà des

1. TURNER, *op. cit.*, p. 1.

1. TURNER, *op. cit.*, p. 3.

2. *Ibid.*, p. 4.

3. *Ibid.*, p. 58 et ss.

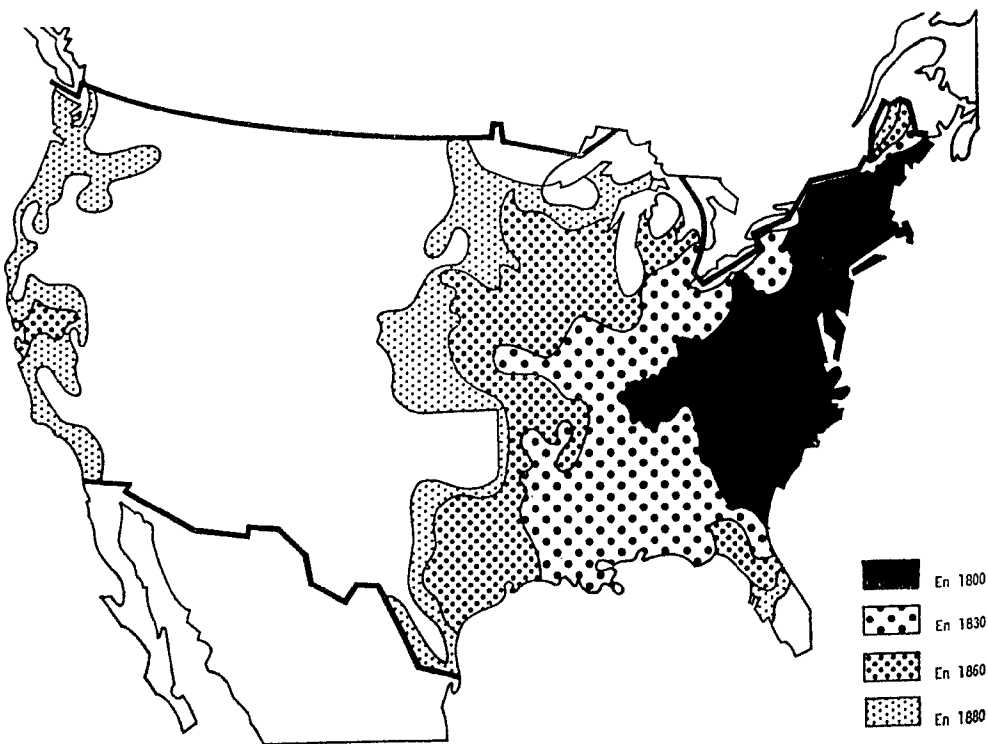


Fig. 1. — Evolution de la frange pionnière américaine

Montagnes Bleues. D'autre part, dès 1725, des immigrants irlandais, écossais et allemands, les fameux « Palatines » remontèrent la vallée de la Shenandoah et se répandirent dans la partie occidentale de la Virginie. Un peu partout, s'exerçaient des pressions dont il résulta une diffusion du peuplement. Cet Ancien Ouest comprenait, entre autres, des terres situées entre les Alleghanys et la « Fall Line ». Inquiet de ce dynamisme, le roi, par une proclamation de 1763, tentera de s'opposer à cette avance en interdisant toute extension au-delà des sources des fleuves se jetant dans l'Atlantique. Cette décision est le symbole même du divorce entre l'Europe et l'Amérique où triomphait une nouvelle conception de l'espace. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle,

la frontière partait au sud de Savannah, remontait vers Atlanta, traversait les montagnes, la Virginie occidentale, la Pennsylvannie pour rejoindre la côte Atlantique dans le Maine.

De 1800 à 1830, la frontière a progressé à un rythme très rapide, dépassant le Mississippi en plusieurs endroits, au sud de Kansas City. C'est l'amorce de ce que va être le Middle West dont la formation se réalisera entre 1830 et 1880. L'unité de cette région est assurée par l'arbre hydrographique que constituent le Mississippi et ses deux principaux affluents, l'Ohio et le Missouri. Pour Turner, le Middle West sera « le centre économique et politique de la République »<sup>1</sup>.

Après 1880, la frontière, comme on l'a dit, s'est dissoute, elle n'aura plus ce caractère continu et l'Ouest américain apparaît, dans les atlas, constellé de taches de couleurs qui tentent de rendre la discontinuité du phénomène.

Mais tentons de dégager, maintenant, la signification et l'importance de ce grand mouvement pionnier à travers les diverses étapes. Si au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle les pionniers progressèrent plus ou moins rapidement, cela tient certes aux événements politiques mais peut-être plus encore à la dépendance vis-à-vis de la côte. Dépendance dont l'origine est l'approvisionnement et particulièrement celui du sel. Sans sel, pas de colonisation durable possible car pas de régénérateur du sang et pas d'élevage possible. Par la découverte des salines continentales, les pionniers réussirent à se rendre indépendants de la côte, de ce point de vue là tout au moins. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, une des conséquences de la frontière fut l'émergence d'une société rurale qui tranchait par ses caractéristiques et ses principes sur la société coloniale littorale : « Elle ne faisait généralement pas appel à une main-d'œuvre servile ou à des serviteurs sous contrat »<sup>2</sup>. Terre de difficultés, l'Ancien Ouest fut néanmoins à l'origine d'un commerce intérieur, lié aux villes

1. TURNER, p. III.

2. *Ibid.*, p. 93.

côtières et qui développa les marchés nationaux et partout diminua sensiblement la dépendance coloniale. Sur cette frontière, on rencontrera des types d'hommes très différents tant du point de vue ethnique que du point de vue socio-économique, ce qui entraînera un antagonisme entre créanciers de la côte et débiteurs de l'intérieur.

L'épanouissement du mouvement pionnier sera le Middle West dont le secteur septentrional sera prépondérant dès 1850. Si la thèse de Turner, selon laquelle cette zone est le centre de gravité économique et politique des Etats-Unis, est quantitativement discutable, elle tient, qualitativement, dans la mesure où la vallée-laboratoire du Mississippi a pu conditionner les modes de pensée et les comportements de toute une nation. La frontière du Middle West, en développant des idéaux spécifiques, a certainement contraint l'Est à penser américain et non plus européen comme par le passé. Selon Turner, le Middle West aurait permis d'explicitier les tendances nationalistes tout en renforçant la démocratie traditionnelle.

Nul doute qu'un déterminisme géographique latent ait inspiré à Turner une philosophie agrarienne et l'ait entraîné plus loin qu'il n'est permis. Mais, finalement, ce débat concerne davantage les historiens que les géographes pour lesquels la signification spatiale de la frontière est bien réelle alors que la signification socio-psychologique l'est peut-être beaucoup moins. Vers 1930, l'Oregon était encore le théâtre de phénomènes pionniers qui ont été décrits et analysés par Bowman<sup>1</sup>. C'est la description de micro-oscillations de l'œkoumène dans lesquelles on retrouve les caractères habituels des franges pionnières comme par exemple le déséquilibre de la pyramide démographique. Ces analyses sont révélatrices de la valeur du concept de frange pionnière du point de vue géographique. C'est d'ailleurs dans le sens d'une progression spatiale de la colonisation que des historiens l'ont conservé.

1. I. BOWMAN, *The Pioneer Fringe*, New York, 1931, p. 93 à 142.

Quelle que soit l'importance que l'on accorde à la frange pionnière dans l'élaboration de la société américaine, on ne saurait nier son impact sur l'espace américain qui, en un peu moins de trois siècles s'est transformé, modifié, et aménagé d'une manière absolument étonnante. La frontière a été une pourvoyeuse de villes que les transcontinentaux se sont chargés de relier dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

### 3. LES FRANGES PIONNIÈRES RUSSES

Alors que la frange pionnière américaine s'est développée vers l'ouest, celle de la Russie s'est déroulée vers l'est. Une distinction plus fondamentale s'impose : les conditions physiques, en particulier climatiques, ont fixé, au mouvement pionnier russe des limites plus rigoureuses qu'au mouvement pionnier américain. Néanmoins, l'existence, à l'est, d'un « arrière-pays illimité et pratiquement vide de population »<sup>1</sup> a géographiquement conditionné l'évolution de la Russie ancienne. Alors qu'en Europe occidentale, les populations rurales étaient confrontées à l'étroitesse de l'espace à laquelle il n'était guère possible d'échapper, en Russie, le paysan était plus au large : « Qui voulait prenait sa besace et s'en allait vers l'Orient, sûr d'y trouver un coin de terre à défricher et à labourer »<sup>2</sup>. Cette dernière remarque, tout excessive qu'elle est, met cependant en évidence l'importance d'un espace de décharge, d'un espace de décontraction où le colon peut « faire de la Russie » lorsqu'il est saisi par une impulsion migratoire.

Le phénomène pionnier ancien a commencé durant le Moyen Age : c'est alors que la Sibérie est devenue une zone de colonisation russe dont il faut souligner le caractère militaire à l'origine. Ce caractère s'explique par le fait que l'Est était le domaine des populations semi-nomades auxquelles

1. G. WELTER, *Histoire de la Russie*, Paris, Payot, 1963, p. 73.

2. WELTER, *op. cit.*, p. 73.

appartenaient les Tartares qui menaçaient régulièrement la partie occidentale de la Russie. Entre le *xvi*<sup>e</sup> et le *xvii*<sup>e</sup>, les Russes passeront d'une attitude défensive à une attitude offensive et à travers la taïga, ils ouvriront la route vers l'océan Pacifique. Les conséquences de cette pénétration furent, entre autres, l'ouverture d'une porte à Yakutsk en 1630, depuis laquelle les pionniers poussèrent jusqu'à Okhotsk, sur le Pacifique<sup>1</sup>. Ainsi, bien avant l'avènement de Pierre le Grand, le vaste domaine de la Sibérie est-il déjà ajouté à la Russie, mais il ne s'agit pas encore d'une région colonisée, sauf ici et là dans la taïga, mais d'une région grossièrement repérée et ponctuée d'établissements qui deviendront par la suite des centres urbains. Cette frange pionnière continentale s'est développée du *xviii*<sup>e</sup> siècle à nos jours selon un mode arythmique entrecoupé d'accélération et de décélérations nombreuses. Cette frange pionnière, extraordinaire par son ampleur, qui a contribué à la formation de l'un des plus grands Etats actuels, n'a pas épuisé le besoin de mobilité du peuple russe qui s'attaque aujourd'hui à des zones difficiles et marginales, écologiquement parlant, et que seuls de nouveaux systèmes instrumentaux permettent d'aborder.

Dans l'expansion asiatique de la Russie, on distinguera la phase du *xix*<sup>e</sup> siècle et la phase soviétique du *xx*<sup>e</sup>. Au siècle dernier, la colonisation de la Sibérie centrale se réalisa avec des immigrants qui se déplacèrent dans le meilleur des cas à cheval mais le plus souvent à pied avec enfants et bagages. Le gouvernement n'ayant pas pris de dispositions pour faciliter l'organisation du courant migratoire et celle de la colonisation, il en résulta beaucoup d'accidents et une grande insatisfaction. Malgré cela, le mouvement ne fut pas ralenti en raison de l'augmentation de la population russe entre 1850 et 1900. De 1907 à 1913, près de trois millions de pionniers se rendirent en Sibérie<sup>2</sup>. Aussi, peu à peu, les réserves de

bonnes terres immédiatement disponibles devinrent plus difficiles à trouver. Les retours, résultat d'un déséquilibre entre l'impulsion migratoire et les possibilités d'enracinement ne furent pas rares. Pourtant, la frange pionnière ne manquera jamais d'hommes car ceux-ci sont poussés par des causes fondamentales : la faim, l'abolition manquée du servage et le trop-plein démographique. La communauté russe, avec ses traditions et ses formes d'organisation propres, a profondément marqué le mouvement pionnier sibérien qui s'est enraciné dans les terres céréalières et a su s'adapter tout aussi bien au climat qu'à l'emprisonnement économique qui était encore une réalité dans le premier tiers du *xx*<sup>e</sup> siècle. Mais, comme toute société pionnière, elle a connu une évolution rapide et le mot de Bowman : « La Sibérie est une péninsule humaine de la Russie d'Europe » est très révélateur. Société jeune, la société sibérienne dès le *xix*<sup>e</sup> siècle et malgré les obstacles qu'elle rencontrait, s'annonçait comme une société d'avenir dans une terre neuve.

Le régime soviétique a poursuivi l'effort entrepris avant lui par le gouvernement tsariste. Le mouvement a été facilité, entre autres, par l'existence du Transsibérien et des axes ferroviaires qui se branchèrent sur lui. Le mouvement vers l'est fut d'autant plus encouragé que la mise en valeur des territoires asiatiques pouvait compenser les pertes occidentales consécutives à la guerre. La politique soviétique, dès le premier Plan quinquennal en 1928, s'ingénia à développer les ressources asiatiques qui devaient renforcer le potentiel de la Russie européenne. Créer des bases économiques, bien réparties et en relation avec les ressources naturelles et les consommateurs, tel était l'objectif. Pour y parvenir, on développa les transports et les centres industriels comme le Kouzbass. Parallèlement, le développement de l'agriculture ne fut pas négligé : en 1911, 13,6 millions d'hectares étaient cultivés dans la Russie asiatique, il y en avait 26,1 millions en 1938. Actuellement, ces valeurs ont plus que doublé. Il est aisé d'imaginer les transformations subies par les paysages dans ces régions pionnières sous

1. EAST and SPATE (édit.), *The changing map of Asia, A political Geography*, London, 1961, p. 358 et ss.

2. Cf. BOWMAN, *op. cit.*, p. 243.

l'action d'une population dynamique en croissance rapide : le taux de mortalité serait l'un des plus faibles du monde alors que le taux de natalité qui s'établit à un niveau élevé, se conjugue avec une immigration significative. Cette croissance démographique a naturellement suscité une forte urbanisation dans la Russie asiatique.

S'il subsiste, contrairement à l'Amérique, dans la Russie asiatique des comportements pionniers et des habitudes particulières à une société en expansion, l'espace, lui, est aménagé d'une manière tout à fait moderne et rationnelle. Les poussées pionnières réelles sont aujourd'hui celles de l'Arctique mais il s'agit d'un œkoumène expérimental, marginal à maints égards et caractérisé aussi par des préoccupations militaires.

#### 4. LA FRANGE PIONNIÈRE ISRAËLIENNE

Le cas israélien est intéressant du double point de vue socio-politique et socio-économique : Israël est une frange pionnière en tant qu'État et aussi en tant qu'espace en voie d'aménagement.

C'est dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle qu'est née, dans l'esprit de quelques idéalistes, l'idée d'un État juif en Palestine. Après la fondation d'une organisation mondiale par Théodore Herzl, cette idée devient un facteur de la politique internationale. Pour réaliser leur projet, les adeptes du mouvement sioniste ont cherché à rassembler des parcelles de sol : « Depuis lors, et jusqu'à la création de l'État, la première préoccupation de tous les constructeurs du pays, dans leur effort de colonisation, a consisté dans l'acquisition de la propriété d'un terrain affecté à une utilisation déterminée »<sup>1</sup>. La volonté de retourner en Palestine, conjuguée avec les persécutions dont ils étaient victimes, a déter-

1. Abraham GRANOTT, *La politique agraire mondiale et l'expérience d'Israël*, Paris, Presses Universitaires de France, 1957, p. 3.

miné une impulsion fondamentale chez les Juifs. Cette impulsion les a amenés à « faire de la terre ». Mais cette impulsion a contribué aussi à orienter les Juifs vers l'agriculture, une des constantes du mouvement sioniste qui a révélé ainsi sa volonté de s'accrocher au sol<sup>1</sup>. Ce fait est d'autant plus remarquable que les Juifs étaient certainement fort mal préparés à assumer une fonction agricole si l'on analyse, même rapidement, leur structure socio-professionnelle antérieure. Ce décalage amena l'ouverture d'une école d'agriculture à Jaffa, en 1870, pour permettre aux Juifs de se familiariser avec une activité qui est considérée par beaucoup comme un stabilisateur politique et comme un moyen de subsistance d'une grande partie de la population<sup>2</sup>.

Les premières tentatives pionnières, qui furent le fait de Juifs britanniques surtout, connurent un succès mitigé car les sites de villages choisis dans la plaine côtière n'étaient pas toujours exempts de foyers malariques. Les immigrants de la première grande vague des années 1880, originaires d'Europe centrale et orientale, relevèrent les villages abandonnés et achetèrent de la terre aux Arabes. Mais les Turcs, inquiets, cherchèrent à entraver ces transactions.

Dès 1903, les pogromes russes déclenchèrent une deuxième vague d'immigration composée de jeunes influencés par les idées socialistes. Ils souhaitent vivre dans un pays où ils pourraient fonder une société basée sur l'égalité et la justice sociale<sup>3</sup>. Ce sont ces immigrants qui expérimentèrent les premières formes communautaires agricoles.

La troisième immigration, consécutive à la guerre et aux grands bouleversements politiques de l'Europe orientale, ne modifiera pas sensiblement l'équilibre ville-campagne.

La quatrième immigration qui surviendra à partir de 1924 tranchera par sa structure et sa composition sur les précédentes. Elle sera caractérisée par des couches sociales basses

1. GRANOTT, p. 5.

2. *Ibid.*, p. 15.

3. E. ORNI et Elisha EFRAT, *Geography of Israel*, Jérusalem, 1964, p. 159.

à moyennes. Parmi ces immigrants, beaucoup de petits commerçants s'établiront dans les villes et continueront leurs activités passées. En 1931, 18,4 % de la population juive habitait la campagne.

La cinquième immigration fut une conséquence directe de la montée nazie en Europe. Immigration de qualité, elle apporta tout à la fois des capacités et des capitaux à la Palestine. C'est alors que les Arabes, ayant pris conscience de l'irréversibilité du mouvement, commencèrent à multiplier leurs attaques entre 1936 et 1939. Mais parallèlement, les Juifs continuaient à acquérir de la terre, signe évident du mouvement pionnier. Les acheteurs n'eurent pas toujours la main heureuse et parfois les terres acquises étaient de qualité médiocre à moyenne.

La seconde guerre mondiale réduisit considérablement le mouvement d'immigration qui reprit après le conflit. En tant que frange pionnière politique, Israël a atteint son but en 1948 avec la proclamation de l'indépendance. Néanmoins, la frange pionnière se poursuit dans l'aménagement du Negev qui représente 60 % de la surface du pays. Si, pour l'instant, c'est surtout le Negev septentrional qui fait l'objet d'un aménagement dans la réalisation duquel pèsent autant les préoccupations politiques que les préoccupations économiques, la grande idée c'est la « marche vers le sud », vers le désert du Negev, « autre Terre promise riche d'incertitudes »<sup>1</sup>. La pénétration dans ces zones difficiles, à ressources hydrauliques faibles, constitue un défi aux conditions mésologiques.

Pour relever ce défi, le kibboutz, fondé sur un idéal communautaire, est peut-être l'instrument pionnier par excellence. Le kibboutz a d'ailleurs un véritable rôle de leadership dans la frange pionnière. Mais pourra-t-il le conserver ? En effet, s'il n'est pas menacé dans ses structures, il connaît des problèmes démographiques et psychologiques préjudiciables à l'œuvre pionnière.

1. MONBEIG, *op. cit.*, p. 997.

On constate donc qu'Israël propose finalement deux exemples de frange pionnière : l'une que l'on peut qualifier de palestinienne et qui a conduit à la création d'un Etat indépendant en 1948 et l'autre que l'on peut qualifier d'israélienne et qui, depuis vingt-cinq ans, tente de réaliser une occupation aussi continue et aussi rationnelle que possible. C'est la grande œuvre qui maintient cet « esprit de frontière » caractéristique des unités territoriales inachevées. Politiquement et économiquement, c'est l'expression même du dynamisme israélien.

##### 5. LA FRANGE PIONNIÈRE PAULISTE

Sans doute, la frange pionnière pauliste est-elle sur son déclin, bien qu'elle se prolonge avec vigueur dans le Parana, le Santa Catarina et le Rio Grande do Sul, mais le front pionnier actuel gagne sur l'Argentine, dans le territoire des Missions<sup>1</sup>. Si l'Amérique latine est le subcontinent des franges pionnières, le Brésil y occupe une place de choix.

São Paulo, le centre vital de l'économie brésilienne, tire sa force de zones qui furent longtemps couvertes de forêts. La ville de São Paulo, elle-même, est une sorte de frange pionnière urbaine en perpétuel mouvement : moins de 30 000 habitants en 1872, plus de 6 millions actuellement. En fait, Monbeig a admis la possibilité de considérer tout l'ensemble de l'Etat de São Paulo comme une vaste région pionnière<sup>2</sup>.

Les zones pionnières sont constituées par des plateaux qui connaissent un climat qui s'inscrit dans le contexte tropical : une température moyenne annuelle de 21 °C, avec des amplitudes de 5 à 8 °C et une pluviosité comprise entre 1 000 et 1 800 mm<sup>3</sup>. En fait, nous sommes ici sur les marges du climat tropical d'où les conditions relativement favo-

1. Cf. MONBEIG, *op. cit.*, p. 1001.

2. Pierre MONBEIG, *Pionniers et planteurs de São Paulo*, Paris, 1952, p. 11.

3. Cf. MONBEIG, *op. cit.*, p. 33.



rables pour la colonisation blanche et la mise en valeur agricole. Les paysages naturels sont au carrefour de la savane et de la brousse, ce qui explique la double vocation pastorale et agricole.

Si la marche pionnière de São Paulo se rattache à la grande tradition des Bandeirantes de la période coloniale, le mouvement, par son ampleur, s'inscrit dans le développement économique national. Le front pionnier des planteurs de café commença, dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, à se répandre sur les plateaux. Entre 1880 et 1910, tout fut submergé par les caféiculteurs triomphants. La poussée pauliste, très hiérarchisée, avait à sa tête les grands planteurs qui finirent par contrôler aussi bien les banques que les sociétés ferroviaires et l'administration publique. Les traces du peuplement rural, la trame humaine, tissée autant par des immigrants intérieurs qu'extérieurs, a été l'œuvre des fazendeiros. A côté des planteurs grands, petits ou moyens, évoluait toute une population non rurale qui s'affairait dans les villes en plein développement.

Au début du siècle, la frange pionnière était surtout axée sur le café mais après les crises, la grande guerre et l'effondrement de 1929, de nouvelles tendances se firent jour dans la zone située au-delà de la *terra roxa*. L'élevage et la petite propriété agricole furent les orientations nouvelles de la frange pionnière pauliste. Avec le temps, les productions se diversifièrent et tout spécialement sous l'influence d'immigrants, tels que les Italiens et les Japonais.

Mais le milieu tropical a imposé à l'homme des limitations ne serait-ce qu'en raison des complexes pathogènes. La malaria, l'ankylostomiase et le trachome sont des maladies de la frange pionnière que les efforts d'assainissement ont finalement surmontés.

Parallèlement à l'effort de défrichement, le pionnier pauliste a créé des établissements urbains qui ponctuent les voies de communications. Ces sites urbains ont été entraînés dans un tourbillon extraordinaire de transformations.

Si le monde pionnier s'est aujourd'hui stabilisé dans cette région qui assure une grande partie de la richesse brésilienne, il se poursuit dans les villes et, surtout, il se survit dans la psychologie éprise de mobilité, du goût du jeu et de la spéculation qui retentissent fortement dans l'économie du pays. La frange pionnière a été « destructrice de richesses naturelles » et « a gaspillé bien des bonnes volontés »<sup>1</sup>. En accueillant des immigrants d'un peu partout, la frange pionnière a accumulé des forces précieuses : « C'est là vraiment la grande richesse que la frange pionnière pauliste a donnée à la collectivité brésilienne »<sup>2</sup>. A cette frontière des planteurs de café s'est substituée celle des planteurs de cultures vivrières et celle des éleveurs.

Si la frange pionnière de São Paulo s'est stabilisée, le Brésil, en créant Brasilia, s'est donné une « capitale pionnière » qui va jouer un rôle de plus en plus grand depuis qu'une formidable poussée entame l'Amazonie.

1. MONBEIG, *op. cit.*, p. 362.

2. *Ibid.*, p. 364.

## CHAPITRE II

## Les frontières politiques

## I. FRONTIÈRES CONTEMPORAINES

La complexité du phénomène de la frontière apparaît dans la multiplicité des définitions qui en ont été proposées. La typologie que nous avons élaborée dans le chapitre précédent nous permet d'esquisser une analyse rendant compte de la genèse et de la morphologie de la frontière. Si l'on examine les frontières du monde actuel, quelques traits communs se dégagent :

— Le principe d'une séparation linéaire a prévalu, tant dans les limites récemment tracées que dans les anciennes frontières « assainies » : « D'après le droit des gens modernes, la frontière ne consiste plus qu'en une ligne séparant le territoire d'un Etat des territoires des Etats limitrophes »<sup>1</sup>.

— La frontière « naturelle », accrochée à un élément topographique est regardée, en dépit de ses ambiguïtés, comme le modèle de la « bonne » limite.

— Œuvre de diplomates et de militaires, la frontière a été conçue dans un esprit essentiellement juridique, où la fonction séparante de barrière politique et économique, le type « boundary », prédomine sur le type « frontier », de zone de contact perméable et de liaison.

1. FAUCHILLE, cité par Paul GEOUFFRE DE LAPRADELLE, *La frontière*, Paris, Les Editions internationales, 1928, p. 16.

— La « sacralisation » nationaliste de la frontière, même dans les zones, comme l'Afrique, où elle n'est que la projection, souvent irrationnelle et arbitraire, de conceptions venues du dehors, l'emporte généralement sur la dématérialisation et la démythification qui s'amorcent, avec les débuts des intégrations économiques et politiques, telles que le Marché commun.

Quelques exemples nous permettront d'illustrer les divers aspects des frontières selon la manière plus ou moins précoce et complexe d'adoption, par les Etats, de la frontière linéaire, telle qu'elle apparaît, lentement, en Europe, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle.

## 2. FRONTIÈRES D'EUROPE

C'est en Europe qu'est née la conception moderne de la frontière politique et c'est par quelques exemples européens qu'il convient de commencer notre tableau. Le Vieux Continent, par l'antériorité de son découpage étatique, la densité événementielle de son histoire, la richesse de sa pensée politique et juridique, est à la fois un musée et un laboratoire des frontières. Complication du tracé et mobilité, vigueur des contestations et des polémiques ont engendré une typologie singulièrement polymorphe. Presque partout, la frontière apparaît comme « un compromis entre les exigences rivales et souvent contradictoires de l'histoire, de l'ethnographie, de la géographie et de l'économie »<sup>1</sup>.

La genèse des frontières en Europe ne se laisse point suivre dans un processus chronologique linéaire, ni enfermer dans des schémas conceptuels simples. Ceci explique la grande variété des classifications proposées par les écoles allemande et française, sur la base de réalités extrêmement embrouillées. La conception européenne de la frontière

1. SETON-WATSON, cité par Jacques ANCEL, *Les frontières slovaques, Le monde slave*, avril-mai 1934, p. 39.

est étroitement connexe à l'évolution de la notion d'Etat. On la voit apparaître comme une séparation de fait, entre groupes humains primitifs, épars dans un espace très ample. Puis elle se charge, peu à peu, d'une signification instrumentale, avec les progrès de l'Etat de droit, fondé sur des principes juridiques. L'organisation du monde romain montre une première application grandiose de limites institutionnalisées. L'inégal degré de romanisation des peuples du continent implante avec plus ou moins d'efficacité, dans les mentalités et les conceptions politiques, la distinction entre la frontière stratégique stable, le *limes*, et la lisière mouvante d'extension de souveraineté, le *finis*. Comme l'a bien souligné Geouffre de Lapradelle, l'idée romaine de la frontière est essentiellement dissymétrique : la notion d'une ligne séparant des compétences politiques égales est « inconcevable dans le stade impérialiste de l'Etat puissant et solitaire ». La *Pax romana*, en effet, ne raisonne qu'en termes de civilisés et de barbares, de puissance organisée et de peuples extérieurs, vassalisés ou contenus.

La période des Grandes Invasions apporte une profonde transformation. Pour les souverains germaniques, Francs, Mérovingiens, Carolingiens, le pouvoir est lié à la possession du sol. Le royaume se transmet et se divise comme une fortune privée. Les partages successifs qui démembrent l'Empire carolingien : Capitulaire de Charlemagne (806), accords de Worms (817-819), Aix-la-Chapelle (841), Verdun (843), Mersen (870) introduisent une dimension nouvelle, la *délimitation* qui, malgré l'absence de cartes, s'ébauche. A la limite de l'espace romain, terme stratégique ou périphérie d'un front de conquête qui n'est pas sans évoquer nos franges pionnières, se substitue le principe du découpage juridique à l'intérieur d'un espace relativement homogène. Ces opérations de lotissement, de division de souveraineté, auront, certes, des tracés imprécis et seront, en grande partie, effacées par les ultimes invasions, scandinaves et hongroises, mais elles constituent l'ébauche de la *confrontatio*, de l'établissement d'une frontière internationale.

La longue période féodale complique le problème des frontières. Elle conserve le principe de la souveraineté liée au sol, dérivé de la conception germanique du partage de droit privé. Les limites territoriales, extraordinairement enchevêtrées, se diversifient avec l'émiettement croissant du pouvoir politique. Mais, parallèlement, s'esquisse le mouvement inverse de regroupement des terres, « d'arrondissement » du domaine par les grands feudataires et les rois, au détriment de leurs vassaux. La résultante de ces deux tendances est un affaiblissement, une régression de la notion de frontière. La ligne séparative entre possesseurs de qualification juridique égale, des temps francs ou mérovingiens, devient la *marche*, zone floue de contestation, champ mobile de luttes pour la prépondérance, *forum terrae*, « scène judiciaire aux débats sans cesse renouvelés ». Cette notion féodale du *domaine* va résister longtemps à la conception romaine de l'*imperium*, ordre territorial unique et homogène, vers lequel tendent les grandes monarchies continentales au cours des Temps modernes. Au-delà des remaniements limités qui sanctionnent les guerres d'Etat à Etat, le découpage politique du continent va, désormais, être remis périodiquement en cause par des conférences diplomatiques internationales : traités de Westphalie (1648), traités d'Utrecht et de Rastadt (1713), Congrès de Versailles (1919).

Avec le XVIII<sup>e</sup> siècle « éclairé » se fait jour une rationalisation lente de la frontière qui accorde une attention croissante au support, lié au concept de limite « naturelle ». Cette évolution vers une délimitation géométrique est facilitée par les progrès techniques des opérations sur le terrain. Mais il serait erroné de penser que les frontières européennes recouvrent, désormais, des réalités qui vont se simplifiant et se précisant. Les géographes n'ont peut-être pas assez pris garde au fait que la frontière est un instrument d'action politique. On verra que, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les souverains usent, tour à tour ou simultanément, des arguments qui servent leurs desseins. Ils sont d'ordres topographique,

ethnique, linguistique, stratégique, économique. D'où l'embarras des auteurs qui ont cherché à discerner une évolution, de l'enclave à la frontière linéaire, de la limite imposée à la frontière équitable. Il serait facile de montrer que, derrière les progrès croissants de la « fabrication » technique des limites, ou du perfectionnement de l'arsenal juridico-politique qui leur sert de justification, la genèse de bien des frontières récentes obéit encore à la pensée cynique, prêtée à Metternich au Congrès de Vienne : « Les convenances des Grandes Puissances sont le droit. »

Un autre élément de complication va être apporté par la Révolution française. Elle donne un contenu cohérent et une valeur dynamique à l'idée de *nation* qui avait commencé à prendre corps au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les souverains absolus, par l'effort de leurs légistes, avaient tendu à justifier leur pouvoir en vertu du droit divin et de la filiation de l'*imperium* romain, qui était toujours demeurée sous-jacente, même au plus fort de la désagrégation politique du haut Moyen Age. Au roi propriétaire du sol et de ses habitants, fait place l'idée de souveraineté nationale et de territoire entendu comme le bien commun de tous les citoyens. Le Congrès de Vienne tente de revenir à l'ordre ancien, fondé sur la légitimité de la possession personnelle des royaumes par les souverains et le système des trocs, sans consultation des intéressés. Mais le XIX<sup>e</sup> siècle fait craquer cette construction passiviste, en chargeant la notion de nationalité et de frontière d'un contenu passionnel. « L'Esprit de frontière » (Vidal de La Blache) va dominer l'histoire européenne, de 1815 à 1945.

Entre l'idée de frontière et l'idée de nation s'établissent des relations complexes. La première, puissamment renforcée par le positivisme scientifique de la seconde moitié du siècle, est l'affirmation organiciste, chère à Ratzel, de la nation. Tout un langage influencé par la biologie la présente comme corps vivant, soumis à des lois de croissance, d'agressivité vitale, de dépérissement, jalonné par les déformations de la frontière, périphérie et « épiderme » de la nation.

Cette conception anthropomorphique rejoint le mot de Michelet, promis à une durable fortune : « La France est une personne. »

En second lieu, et on y a déjà fait allusion dans le chapitre consacré aux problèmes de méthodologie, la frontière, signe et enveloppe de l'Etat nation, change de nature selon le contenu du concept de nationalité. Deux conceptions fondamentales ont dominé, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

— *La conception allemande* est celle de la nationalité ethnique. D'essence pragmatique, elle plonge ses racines dans un historicisme sensible à la forte homogénéité du peuplement germanique entre Elbe et Rhin, entre Alpes et Baltique, ainsi qu'au rôle protecteur de la marche militaire. Fichte a systématisé la théorie de l'*Etat fermé*, le *territorium clausum* dont le dénominateur commun est le langage, « force fatale qui mène l'individu ». La frontière, contour extérieur de l'Etat, doit cerner l'aire linguistique car « ce qui parle la même langue, c'est un tout que la pure nature a lié par avance de liens multiples et invisibles ». Cette conception, qui recevra par la suite le renfort, scientifiquement infondé, mais idée-force puissante, du racisme et de l'inégalité des races humaines, postule l'expansion de l'Etat, jusqu'à recouvrir le domaine ethnographique, englobant, dans des frontières tracées de manière autoritaire, des populations qui ne peuvent avoir qu'une « nationalité inconsciente ». Treitschke justifie ainsi l'annexion de l'Alsace-Lorraine :

« Nous, Allemands, qui connaissons l'Allemagne et la France, nous savons ce qui convient aux Alsaciens, mieux que ces malheureux eux-mêmes. Nous voulons, contre leur volonté, leur rendre leur être propre. »

1. La littérature sur le sujet est considérable. On verra un résumé des grands thèmes dans René JOHANNET, *Le principe des nationalités*, Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1933 et Georges WEILL, *L'Europe du XIX<sup>e</sup> siècle et l'idée de nationalité*, Paris, Albin Michel, 1938.

— *La conception française*, ou, plutôt, « latine » car bon nombre de ces théoriciens ont été des Italiens, comme Mancini, est celle de la nationalité élective. Dans cette acception juridique, la nation est une réunion d'individus, unis sans doute par des caractères dominants comme la langue, la religion, la culture, les souvenirs historiques, les intérêts économiques, mais surtout par le lien contractuel de la « collaboration volontaire à un ensemble ». La nation prime l'Etat, selon la définition d'Ernest Renan (1887) : « Ce qui constitue une nation, ce n'est pas de parler la même langue ou d'appartenir au même groupe ethnographique, c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses dans le passé et de vouloir en faire encore dans l'avenir », qui fait écho à celle de Michelet : « La France n'est point une race, comme l'Allemagne ; c'est une nation. Son origine est le mélange... L'individu tire sa gloire de sa participation volontaire à l'ensemble ; il peut dire, lui aussi, « Je m'appelle légion ». A la frontière politiquement et topographiquement surimposée de la nationalité ethnographique correspond, dans la théorie élective, la limite contractuelle dont le mode d'approbation est le *plébiscite*. »

Si l'on excepte les consultations populaires, passablement imparfaites dans leurs modalités, mises en œuvre par la Constituante et la Législative pour faire sanctionner les annexions « internes » d'Avignon (1791), puis de Mulhouse, de la Savoie et de Nice (1792) c'est avec Napoléon III que le plébiscite devient un instrument de droit international pour la modification des statuts territoriaux. Institution typiquement bonapartiste, le plébiscite est mis en œuvre, entre 1860 et 1870, dans la politique italienne de l'empereur et on y aura recours, à plusieurs reprises, après 1918. Ce système peut sembler apporter une solution rationnelle au problème des frontières, en les fondant sur le consentement des populations concernées. En fait, il est aisé de montrer que le vote n'est pratiquement pas l'élément décisif des changements territoriaux, mais la ratification *a posteriori* de trocs, décidés par les souverains ou les gou-

vernements. Il est très rare qu'un plébiscite revienne sur une situation de fait, déjà acquise et, dans ce sens, il « réussit » toujours. Il se prête, enfin, aux manipulations dont la principale consiste à élargir la zone du scrutin : « Très souvent celui qui fixe les limites de la zone où le plébiscite aura lieu, tranche le conflit » (Le Fur).

En dépit de leur irréalisme, de leur schématisation, de la fragilité de leurs bases scientifiques, les deux conceptions de la nationalité que nous venons d'exposer ont présidé aux grands remaniements des frontières du monde contemporain. En gros, après une phase de frontières imposées autoritairement, au Congrès de Vienne, puis une période napoléonienne de plébiscites, sous le Second Empire, on en revient à des limites dictées, de type « bismarckien », entre 1870 et 1914. Au lendemain de la première guerre mondiale, le Congrès de Versailles, rapidement dominé par les idées de Wilson, prétendra tracer les limites conformes au principe des nationalités et sanctionnées, dans certains cas, par l'usage du plébiscite, non sans compromis ou contradictions.

Avant d'examiner les types de frontières qui en ont résulté et les refontes apportées au système de Versailles par le second conflit mondial, arrêtons-nous un instant sur deux autres théories de la nationalité et des frontières.

— *L'analyse marxiste*, instrument d'explication et de compréhension si fécond en tant d'autres domaines, ne paraît pas s'être spécialement fixée sur l'aspect particulier de la frontière. Friedrich Engels, qui montrait un goût très vif pour les questions militaires, a commenté les changements territoriaux apportés au continent par la politique des nationalités, dans sa correspondance avec Karl Marx et ses brochures polémiques<sup>1</sup>. Mais sa critique des annexions,

1. *Carteggio Marx-Engels*, t. III, Rome, Edizioni Rinascità, 1955, p. 386, 392, 396 ; *Po und Rhein. Savoyen, Nizza und der Rhein*, Zwei Abhandlungen von Friedrich ENGELS, herausgegeben von Eduard BERNSTEIN, Stuttgart, Dietz, 1959.

lors de l'Unité italienne, met en œuvre une thématique et un vocabulaire des plus classiques : nationalités « ethnographiques », frontières stratégiques, frontières « naturelles » accrochées aux crêtes des montagnes ou aux lits fluviaux. Il est à remarquer que, par la suite, la politique soviétique des frontières sera, elle aussi, fondée sur les critères traditionnels, en matière de définition et d'établissement. Elle marque, comme celle des démocraties populaires, nées après 1945, une tendance très nette à la cristallisation. Les régimes communistes de l'Europe centre-orientale pratiquent, comme on le verra, une politique de frontières rigides et étanches, à l'intérieur du bloc socialiste. Ils n'ont, en fait, aucunement répudié l'héritage revendicatif et le contentieux latent des Etats nés des traités de 1919-1920.

— *Les idées de Proudhon* paraissent, par contre, beaucoup plus originales et sa conception des frontières reprend une singulière actualité. A travers les méandres d'une pensée souvent obscure et non exempte de contradictions, émergent quelques lignes directrices. Alors que les autres théories juridico-historiques tendent à réduire subjectivement la frontière à quelques catégories rationnelles, Proudhon propose une conception sociale objective. La nationalité ne naît pas du consentement ; elle possède un substrat ethnico-culturel, mais c'est un complexe qui n'est pas isolable. « Elle appartient à une zone, à une épaisseur de conceptions, de préjugés, de réalités, d'intérêts de toutes sortes, fuyants, mouvants, captieux ; elle tient à des rigidités et se déploie avec des courants » (R. Johannot). Pour l'auteur de *France et Rhin* et des *Nouvelles observations sur l'Unité italienne* : « Les limites des Etats sont une création de la politique, non une prévision de la nature ; elles sont... ce qu'elles peuvent. Dans tous les cas, ... la délimitation entre deux Etats implique, de part et d'autre, le consentement des populations limitrophes, à moins qu'un intérêt supérieur à celui des deux Etats eux-mêmes n'en décide autrement. »

a) *Les frontières de la France*. — Elles revêtent, à bien des égards, une valeur exemplaire pour l'historien et le géographe des limites politiques. Pays de très ancienne occupation humaine, archétype précoce de l'Etat centralisé, berceau de l'idée de nation, la France offre, dans la genèse de ses contours territoriaux, un échantillon de toutes les formes de création des frontières. Plus que partout ailleurs aussi, la frontière y a été mythifiée, mais a suscité, à côté d'une abondante littérature de circonstance, de très éclatantes études monographiques et synthétiques<sup>1</sup>. Jusqu'à l'instauration de l'ordre politique romain, la France voit les populations préhistoriques et celtiques qui ont commencé le défrichement ménager entre leurs domaines des espaces interstitiels, des zones tampons forestières. Ces forêts n'étaient d'ailleurs pas des secteurs laissés délibérément en dehors de l'essartage, mais coïncidaient, le plus souvent, avec des secteurs mal doués, affleurements de terrains infertiles ou seuils de partage hydrographiques. On trouve, dans les écrits des auteurs latins qui nous donnent les premières descriptions de la Gaule, la racine lointaine du déterminisme de la frontière tracée par la nature<sup>2</sup>. Malgré l'intense appropriation des terroirs qui s'effectue dans les siècles postérieurs, des lambeaux étendus des forêts frontières subsistent entre les principaux « pays » de la France, surtout au nord de la Loire (Argonne, Ardenne, Perche, Arrouaise). Comme c'est encore le cas dans les sociétés primitives, la zone neutre est le lieu des contacts politiques et des arbitrages juridiques. Ces rencontres, qui sont attestées jusqu'au Moyen Age, ont été à l'origine d'une riche famille de toponymes, dérivés de *mediolanum* (lieu de rencontre) : Méliant, Montméliant, Molain ou de *basilica* (tribunal) :

1. Roger DION, *Les frontières de la France*, Paris, Hachette, 1947 ; Léon MIROT, *Manuel de Géographie historique de la France*, 2 vol., 2<sup>e</sup> éd., Paris, Picard, 1948.

2. *Au nativus murus*, « mur naturel » des forêts, de CÉSAR répondent, au II<sup>e</sup> siècle, en Italie du Nord, l'idée des Alpes limite « physique » et « rempart » de la Péninsule, chez Polybe, Claudius Rutilius et Tite-Live.

Bazouge, Bazoche. Si la limite se fixe dans une vallée parcourue par une rivière, le pont, dont chaque partie possède la moitié, jouera le rôle de lieu de rendez-vous<sup>1</sup>. Pourtant, dès la Préhistoire, des signes matériels de démarcation apparaissent, rendus par le toponyme gaulois *igoranda*, souche des Ingrandes ou Ygrandes : sommité montagneuse bien individualisée, mégalithe, bornes, puis arbres. Tandis que les grands défrichements réduisent l'épaisseur des espaces forestiers intercalaires, la multiplication des paroisses et des diocèses, durant la période carolingienne et le haut Moyen Age, rend nécessaire une délimitation par abornement. Mais, comme on l'a vu, l'époque féodale maintient, ou crée entre les domaines des divers seigneurs, des bandes de sol incultes, sous-peuplées, les *marches séparantes*, qui subsisteront, en droit, jusqu'à la Révolution et qui rendent des plus incertaines la géographie des limites intérieures de la France d'Ancien Régime. Au lendemain du traité de Verdun, qui ébauche une première partition du continent, commence à prendre corps la notion d'un espace français au-dessus et par-delà l'imbrication des fiefs. Deux éléments géographiques, la montagne et la rivière, vont voir, peu à peu, se préciser leur rôle d'obstacle divisionnel. La montagne est contournée, au début, par les conquêtes romaines. Puis, elle est pénétrée, pour assurer le raccourcissement des communications, mais sa romanisation demeurera lente. Au lendemain de la guerre des Alpes (15-18 av. J.-C.) les Alpes occidentales sont morcelées en petites unités provinciales, gardiennes des cols : Alpes-Maritimes, Grées, Cottiennes, Pennines, qui sont parfois des protectorats dont les chefs indigènes assument la direction et qui se situent à cheval sur les deux versants. Leurs limites manifestent

1. Le Guiers est au centre d'un très long conflit entre France et Savoie pour la détermination des frontières du Dauphiné. Les agents des deux Etats peuvent poursuivre les malfaiteurs jusqu'au milieu du Pont-de-Beauvoisin. Ecroulé à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il est reconstruit par les Dauphinois qui le considèrent désormais comme « tout entier de France », cf. Louis JACOB, *La formation des limites entre le Dauphiné et la Savoie (1140-1760)*, Paris, Champion, 1906, p. 153.

une très large indifférence à la crête de partage des eaux<sup>1</sup>. La Maison de Savoie, qui apparaît vers l'an 1000, continue la politique de contrôle de l'espace alpin. C'est à la périphérie du massif que sont situés les postes douaniers de perception des taxes et péages, tandis qu'une active osmose s'opère, entre versants, par les cols faitiers. Ainsi la chaîne joue-t-elle un rôle efficace de liaison, qui atténue la rigueur de l'obstacle topographique et qui culmine, au XIV<sup>e</sup> siècle, avec les « Ducs portiers des Alpes ». Les Pyrénées, avec leur topographie beaucoup moins aérée, constituent, de même, un milieu où se développent des solidarités entre versants et des états « intra-montains ». Elles sont entendues comme une barrière globale et « la première limite que la conscience nationale française à son éveil ait clairement perçue<sup>2</sup>. Un autre aspect de ces reliefs périphériques de l'espace français est le débordement de l'ethnie occupant le versant en pente douce sur le versant abrupt : Basques et Catalans aux extrémités des Pyrénées ; Francophones ou Franco-Provençaux du val d'Aoste, des Vallées vaudoises et des hautes vallées des Alpes piémontaises ; francophones des têtes de vallées vosgiennes du rebord alsacien.

La rivière, axe de circulation, beaucoup moins répulsif que la montagne, avec un tracé linéaire nettement inscrit dans la topographie, a attiré la limite politique. Elle fut le mode de délimitation du partage de Verdun. Pendant quatre siècles, la frontière orientale de la France se fixa au long des « Quatre Rivières » : la section continue du Rhône, en aval de Lyon, et de la Saône, puis la Meuse supérieure et l'Escaut. Les fleuves, cependant, bien que leur franchissement fût moins aisé que de nos jours, constituaient des confins vulnérables, que l'on bordait de places fortifiées. Ils étaient bien davantage un signe de démarcation qu'une barrière séparante. Après que le Rhin eût, avec la poussée des inva-

1. Jean PRIEUR, *La province romaine des Alpes cottiennes*, Villeurbanne, Gauthier, 1968, carte p. 76.

2. R. DION, *op. cit.*, p. 56.

sions, perdu le rôle de ligne de défense contre les Germains que lui avaient assigné les Romains, il fut relayé dans cette fonction par la Forêt charbonnière, à la lisière des plaines du Brabant.

Le vocable de frontière, entendu comme limite d'Etat, apparaît en France en 1315 et Dion a montré qu'il se diffuse, au cours du xv<sup>e</sup> siècle. Au fur et à mesure que la monarchie se renforce, elle poursuit un double dessein. Le premier est de dépasser la limite des Quatre Rivières, pour dégager de la proximité étrangère Paris et le couloir rhodanien. Dès 1343, l'acquisition du Dauphiné porte la France à cheval sur les Alpes centrales et en 1559, l'annexion des Trois-Evêchés installe un bastion au cœur des terres d'Empire, tandis que les traités de Westphalie marquent le début de l'approche du Rhin. La ligne névralgique de la Somme, où la frontière des Quatre Rivières s'est rétractée, en 1526, postule, de même, l'expansion vers les Flandres. L'idée de limite « naturelle » commence à être avancée, mais elle n'est aucunement l'expression d'un programme théorique. L'action de la royauté « saisit les occasions que le hasard lui offre... et les théories furent déduites des réalisations concrètes plus qu'elles ne les préparèrent » (R. Dion). Le règne de Louis XIV marque un moment décisif dans la formation des frontières, avec l'utilisation de deux systèmes, en apparence contradictoires :

— La recherche d'enclaves en terre étrangère, les « places pêle-mêlées » de Vauban, servant à la fois de digue et de base de départ offensives, que les traités de Münster (1648), des Pyrénées (1659), d'Aix-la-Chapelle (1668) vont semer, en un pointillé compliqué et plusieurs fois remanié, en avant des limites menacées du Nord-Est et du Nord.

— La séparation de droits confondus, marquant la suprématie du domaine royal sur la mosaïque féodale, par l'*assainissement* de la frontière. Elle consiste en une rationalisation des confins par des échanges de territoires, de part et d'autre d'une ligne de référence qui est constituée par

un fleuve ou une crête de partage des eaux. Inaugurée par Henri IV au traité de Lyon (1601), la « politique des versants » aboutit à deux résultats importants sur les Pyrénées (1659) et les Alpes (1713). Le xviii<sup>e</sup> siècle poursuit cet affinage et, entre 1718 et 1791, sont signés, avec les Etats riverains, dix « traités de limites ». On est loin toutefois de parvenir toujours à une démarcation physiographique rigoureuse. C'est ainsi que, tout en conservant des enclaves<sup>1</sup>, « sur plus du tiers de sa longueur, la frontière espagnole s'écarte de la ligne de partage des eaux » (G. Viers).

Les Girondins forgent la théorie des frontières naturelles. Comme l'a bien montré G. Zeller<sup>2</sup>, c'est pour justifier la politique révolutionnaire de la Législative que Danton présente comme un impératif constant de la politique nationale ce qui n'avait été, avant 1789, qu'une recherche empirique de sécurités et de signes juridiques, et revendique les « bornes de la France... limites marquées par la nature ». Les Alpes et le Rhin entrent, désormais, dans la mentalité collective du xix<sup>e</sup> siècle, tandis que les limites précises figurent dans les traités de la période révolutionnaire. Mais la fragilité de l'idée-force des « frontières naturelles » est attestée par la manière même dont s'opère l'achèvement des confins des Alpes. En 1860, quoi qu'en disent les manuels simplificateurs, Napoléon III réclame la Savoie non pas pour sacrifier aux exigences d'une géométrie idéale de l'espace national, mais en faisant valoir des arguments stratégiques traditionnels<sup>3</sup>.

Frontière « naturelle » bien imparfaite, au demeurant

1. La principale est l'enclave de Llivia (12 km<sup>2</sup>), demeurée hors de la cession de 33 villages de la Cerdagne parce que cette localité avait rang de ville espagnole.

2. La monarchie d'Ancien Régime et les frontières naturelles, *Revue d'Histoire moderne*, 1933, p. 305-333.

3. « En présence de la transformation de l'Italie du Nord qui donne à un Etat puissant tous les passages des Alpes, mon devoir était, pour la sûreté de nos frontières, de revendiquer les versants français de ces montagnes » (Discours au Corps législatif du 1<sup>er</sup> mars 1860).



qui isole la Haute Roya de son débouché maritime et laisse à l'Italie Tende et Brigue, sur le versant français<sup>1</sup>.

b) *L'Europe occidentale*. — Dans sa *Biographie des frontières*, Ronai a dessiné des cartes de durabilité des limites politiques. Entre 1815 et 1920, dix-sept Etats nouveaux ont vu le jour et cinq autres ont été entièrement restructurés. Or, trois seulement de ces modifications ne concernent pas directement l'Europe centre-orientale. On peut donc opposer la stabilité relative du secteur occidental du continent aux « terres en mouvement » danubiennes et balkaniques. La genèse des frontières françaises nous a montré l'impossibilité de réduire le phénomène à une explication ou à une structure simples et cette même multiplicité des facteurs constituants et des aspects se retrouve dans les autres pays d'Europe. Toute classification systématique est illusoire. On peut, cependant, à la lumière du « temps long » des structures, caractériser quelques grands ensembles. Une distinction apparaît entre les limites de type « ancien régime », où prédomine la délimitation juridique et la préoccupation militaire, plus ou moins justifiées par la théorie des frontières naturelles, et les confins « nationalistes », qui tentent de séparer des groupes ethniques.

— Dans quelques pays, la frontière s'est précocement fossilisée. C'est, par exemple, et pour des motifs différents, le cas de la péninsule Ibérique et de la Suisse.

On a déjà vu comment, de Philippe le Hardi à Louis XIV, se constitue la limite des Pyrénées, entre France et Espagne. La frontière luso-hispanique se fige plus précocement encore. La *Lusitania* romaine est reconstituée, au lendemain du

1. Cf. Robert LATOUCHE, Deux communes sacrifiées en 1860 : Tende et la Briga. Un épisode lamentable de l'annexion du Comté de Nice, *Revue de Géographie alpine*, XXXIII (1945), p. 545-555. La délimitation de 1860 garde une préoccupation essentiellement militaire. Elle ne passe pas au milieu du plateau du Mont-Cenis mais porte la frontière au-dessus de Lanslebourg. En 1946, la France déplace la limite à son profit, à la marge orientale du plateau. Voir la carte in ALMAGIA, *L'Italia*, t. I, Turin, U.T.E.T., 1959, p. 194.

refoulement des Arabes et le Comté de Portugal, marche contre l'Infidèle, affirme son indépendance, entre 1097 et 1249. Désormais, en dépit de réunifications éphémères, Portugal et Espagne séparent leurs destins, de part et d'autre d'une ligne, jalonnée par des forteresses, qui en matérialisent l'aspect très séparant, dans le domaine des souverainetés, des mentalités, des économies. La configuration du territoire portugais, où la frontière interne court à une distance constante de l'Océan, a suscité, chez Elisée Reclus une explication relevant d'une sorte de géométrie géopolitique. Le rectangle lusitanien s'est formé « de la même manière que dans les précipités chimiques, un cristal prend une existence distincte et se limite par des arêtes précises » ! Pour d'autres auteurs, la divisionnelle presque rectiligne, aurait été tracée à dessein, symétriquement au front côtier atlantique. L'examen de la frontière dément ces vues organicistes, tout comme les prétendues « lois » qui détermineraient les confins. Dans le grand pendage de la table ibérique vers l'Océan, on a cherché (Lautensach, Staub), une « culmination principale ibérique » de granites et de terrains anciens, de la Galice au Guadalquivir, mais cette échine, loin de fixer la frontière, est coupée obliquement par la limite. De même si la démarcation s'établit, sur les 122 km du « Douro international », dans les gorges qui raccordent la meseta aux plaines littorales, cette rupture de pente ne joue pas, pour le Tage et le Guadiana. Le tracé est, généralement, indifférent au lit des fleuves qui pourraient le matérialiser. Il s'écarte aussi bien des sections transverses (Minho moyen) que des tronçons méridiens (Guadiana, en aval de Mourão ; Rivière do Tourões, à l'est de Vila Formoso). A travers un relief pourtant fortement articulé, la frontière n'est pas toujours installée sur les crêtes des sierras, qu'elle coupe ; elle passe, à Lama d'Arcos, le long de la rue centrale du village ou, indifférente à la topographie, tranche le bassin orographique du Lima. De nombreux secteurs contestés, les *terras de Contenda*, sont attestés dans la toponymie et le contentieux frontalier

avec l'Espagne n'a été apuré qu'en 1893. Ce n'est pas non plus une limite ethnique : les parlers lusitaniens débordent en Galice et se mêlent aux dialectes espagnols sur les marges du Portugal central<sup>1</sup>. En fait, la frontière est l'aboutissement d'un phénomène politique, l'offensive de reconquête partie de l'Océan et le compromis entre les poussées politiques antagonistes des deux royaumes. « Ainsi la forme et l'étendue du territoire portugais ne semblent-elles fonction que des hasards de la Reconquête » (P. Birot).

— *Les frontières de la Suisse* répondent aux caractères originaux de cet Etat. Elles ont été constituées au Congrès de Vienne (1815) et aux traités de Paris (1814-1815) et de Turin (1816). Mais ces actes n'ont fait, dans la généralité des cas, que rétablir la situation antérieure à la Révolution et très anciennement déterminée. Le cas de la Suisse n'est pas tant singulier par son organisation fédéraliste que par sa conception territoriale de la souveraineté. Association de cantons autonomes, la Confédération n'existe que par les cantons, dont elle est l'émanation. Ces derniers, nés à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, sont des entités de type féodal, collectivités montagnardes, seigneuries laïques, ecclésiastiques ou urbaines. Elles gardent, de leur origine médiévale, des frontières au tracé tourmenté et de nombreuses enclaves. Or la Suisse, qui se désengage des conflits européens après la bataille de Marignan, pour évoluer vers une neutralité armée, « sclérose » ses limites politiques dans leurs structures anciennes. Elles ne doivent rien au principe des nationalités, que la Confédération a ignoré car la réunion des trois grands groupes ethniques qui la composent s'est opérée bien avant qu'il eût commencé à agir<sup>2</sup>. Dans ce sens, l'historien Herbert Lüthy a pu dire de son pays qu'il était « le plus archaïque d'Europe ». Les confins du territoire

1. Cf. MAGALHAES BASTO, *A fronteira hispano-portuguesa*, Coïmbra, 1923.

2. Le seul problème ethnique est celui qui est né dans le Jura franco-phonie, fraction catholique de l'évêché de Bâle, rattachée au Canton de Berne, en 1815.

ont été parachevés par les diplomates de 1814-1816, sur la base de trocs et de cessions, sans consultation des populations et ils n'ont subi depuis que d'infimes rectifications. En 1919, la Suisse a ainsi refusé l'annexion du Vorarlberg autrichien, bien qu'elle fût réclamée par des habitants de cette région. Le développement linéaire des frontières est considérable : alors que le rapport surface/pourtour est de 4,2 dans la péninsule Ibérique, il est de 9 pour la Confédération. Les limites politiques « ne coïncident nulle part sur un long parcours avec les accidents du sol, sauf sur la frontière valaisanne et le long du Rhin et, là encore, elles souffrent de notables déviations »<sup>1</sup>. Tantôt le territoire est resté en deçà de l'obstacle géographique, comme à Genève et à Livigno, tantôt il l'a franchi, comme à Poschiavo, dans le Tessin et le long du Rhin moyen. Même dans les secteurs où la délimitation s'accroche aux crêtes, comme dans les Alpes pennines et rhétiques, elle est loin d'être « naturelle ». En Valais, elle laisse Vallorcine à la France, mais descend sur le versant transalpin du Gothard, jusqu'à Gondo. Aux Grisons, la vallée du Reno di Lei, tributaire du Rhin, est italienne, tout comme le val de Livigno et une partie du val de Collo, qui relèvent topographiquement de l'Engadine et sont placés hors des douanes du gouvernement de Rome, tandis que la Confédération garde le val Poschiavo. La complication est à son comble dans le Tessin, où demeure l'enclave de Campione d'Italia (2,56 km<sup>2</sup>). Dans ces terres conquises à partir du XIV<sup>e</sup> siècle par les montagnards de la Suisse primitive, aux dépens des féodaux lombards, le domaine helvétique a été amputé, par les vicissitudes de l'histoire, de l'Ossola et de la Valteline, sujette des Grisons. Il en est résulté que la Suisse italienne montre un découpage politique extrêmement discontinu, à travers les crêtes et les lacs Majeur et de Lugano, avec, dans le Mendrisiotto, un coin enfoncé dans la plaine lombarde. L'avancée helvé-

1. *Dictionnaire géographique de la Suisse*, Neuchâtel, Attinger, 1908, t. V, p. 83.

tique sur le versant méridional des Alpes s'est stabilisée dans des contours qui ont suscité des litiges frontaliers séculaires et qui n'ont pas nécessité moins de 16 conventions de délimitation pour être définitivement tranchés, entre 1899 et 1901. La complexité n'est pas moindre sur les façades est et nord. Dans le Jura, la frontière suit parfois les crêtes mais coupe aussi les chaînons pour descendre dans les vals synclinaux, comme la vallée des Dappes, longtemps contestée entre la France et la Suisse, ou se fixer hors de la montagne, comme en Ajoie ou à Bâle. Dans le secteur rhénan, alors que la ville allemande de Constance est sur la rive méridionale, la hernie de Schaffhouse enferme, au nord du fleuve, les deux enclaves bâloises de Büsingen (7,61 km<sup>2</sup>) et de Verenhof (0,41 km<sup>2</sup>). On jugera de l'entremêlement des terres, si l'on pense qu'il n'a pas fallu moins de 1 612 bornes pour en jalonner les limites, soit davantage que sur toute la frontière entre la France et la Suisse ! L'indécision demeure également dans le type de démarcation, généralement établie au milieu du talweg fluvial, mais aussi sur la rive, comme dans le Doubs franco-bernois, ou le Foron genevois. Pour les lacs, la divisionnelle passe par le milieu du Ceresio tessinois, et du Léman (depuis 1564), mais les Allemands considèrent le bassin majeur du lac de Constance (Obersee), comme un domaine indivis entre les pays riverains.

A la reconnaissance internationale des limites de la Suisse, comme étape ultime d'une évolution séculaire, répond la création des *frontières de la Belgique*, comme point de départ d'un nouvel ordre territorial. Entre 1830 et 1839, la reconnaissance du fait national belge, résultant de la scission d'avec le royaume des Pays-Bas, reconstitué en 1815, est opérée selon les intérêts des Grandes Puissances. « La Belgique définitive se ferme et se forme » écrit vigoureusement Jacques Ancel. Il convient d'imposer au nouvel Etat un statut international et des frontières qui équilibrent les méfiances réciproques des Alliés et satisfassent leur préoccupation de se défendre contre une France qui avait, de 1792

à 1815, si fortement perturbé la carte politique du continent. La Belgique fut ainsi isolée au maximum des bouches de l'Escaut, longée à l'est par le couloir du Limbourg unissant la Hollande à sa forteresse de Maastricht et flanquée, au sud-est, par le bastion du grand-duché de Luxembourg. Les limites, dont les tronçons sont d'âge très variable, du XII<sup>e</sup> siècle à 1919, ne ressortissent pratiquement jamais à l'un des types fondamentaux de la classification des frontières. La délimitation avec la France, lentement élaborée, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, puis stabilisée, en 1815, en retrait sur celle du traité de Paris de 1815, garde un caractère « ouvert », pour rendre les Plaines du Nord accessibles à l'invasion. Elle court capricieusement, à travers un tissu humain très dense, coupant parfois des villages ou des villes, comme Halluin-Menin. La frontière hollando-belge remonte, dans son extension majeure, à 1648. Elle résulte du glissement vers le sud d'une séparation confessionnelle, entre protestants et catholiques, devenue « limite de progression militaire », à la lisière du glaciaire hollandais, puis barrière économique écartant la Belgique de la mer et des estuaires. Elle enferme, à Baarle-Duc, l'une des plus extraordinaires enclaves, faite d'un semis de 33 territoires belges en terre néerlandaise<sup>1</sup>. La frontière belgo-allemande, « d'une complication extrême dans son tracé » (Y. Van Wettere Verhasselt) a été fixée, en 1919, reprenant en partie les confins du département napoléonien de l'Ourthe. Incorporant à la Belgique les secteurs germanophones (Eupen, Malmédy, partie de Montjoie), elle a donné lieu à des contestations qui n'ont été tranchées définitivement qu'au traité germano-belge

1. « Les enclaves belges ne se distinguent que par la couleur des numéros sur les maisons (noirs sur fond blanc en Belgique, blancs sur fond noir aux Pays-Bas). Les parcelles sont tellement enchevêtrées que quelques maisons situées sur les deux territoires, portent même deux numéros. Malgré cette unité apparente, chaque commune possède sa maison communale, son bureau de poste, son école, son église. » En 1959, la Cour internationale de justice de La Haye a tranché en faveur de la Belgique un litige portant sur deux parcelles d'un total de 13 hectares, Y. VAN WETTERE VERHASSELT, *op. cit.*, p. 35-36.

du 24 septembre 1956. Quant à la séparation entre Belgique et Luxembourg, elle « ne correspond ni à une division administrative ou ecclésiastique antérieure, ni à une limite linguistique (sauf sur quelques kilomètres)... elle est perpendiculaire ou oblique aux divisions géologiques... elle ne se superpose pas à une limite de région naturelle, elle ne coïncide pas avec un obstacle de relief ou une crête de séparation des eaux, elle ne suit le cours d'une rivière que sur une faible distance »<sup>1</sup>...

— *Les frontières continentales de l'Italie* sont d'âge récent. Elles ont été établies entre 1860-1866, puis 1919 et 1923 et rectifiées entre 1947 (nouveaux confins avec la France) et 1947-1954 (zone de Trieste). Leur genèse est d'un extrême intérêt, car elle montre la contradiction entre deux grands thèmes de la théorie « classique » des limites, qui a été à la base des remaniements contemporains : revendication du principe « ouvert » des nationalités et ambition d'acquiescer une frontière topographique « fermée », de type militaire. Le royaume d'Italie, proclamé en 1861, avait été construit par le *Risorgimento* autour du principe de la nationalité ethnographique. Il postulait donc des limites déterminées par l'aire italoophone, encore amputée des terres *irredente* du Trentin et de Trieste. Mais antérieurement à l'idée nationalitaire s'était diffusée plus ou moins confusément, la théorie de la « frontière naturelle alpine », née, on l'a vu, dans le monde romain et qui commence à prendre, au XVI<sup>e</sup> siècle, une figuration cartographique. Roberto Almagia exprime cette conception lorsqu'il écrit<sup>2</sup> qu'il faut partir « du principe que le concept géographique de frontière doit, également dans le cas d'un territoire politique, correspondre à celui d'un obstacle naturel, apte à former une zone d'isolement, donc de protection, tout autour de ce territoire. Un tel concept se traduit dans une réalité concrète, pour l'Italie, mieux peut-être que pour toute autre région européenne ».

1. VAN WETTERE-VERHASSELT, *op. cit.*, p. 55.

2. *Enciclopedia italiana*, Rome, Treccani, t. XIX, p. 696-698.

Mais la *divortia aquarum* des Anciens, la ligne de partage des eaux, ne coïncide presque nulle part, au long des Alpes, avec un contact ethnico-linguistique. Bien mieux, l'arc alpin, dont le plissement s'amortit en plateaux et s'abaisse vers l'est, perd graduellement de son caractère de barrière séparante, dans les secteurs où s'accroît la proportion des allogènes et alloglottes germaniques, latins et slaves. Nous avons étudié le confin franco-italien, le plus ancien et où les conflits ethniques n'ont jamais été très aigus<sup>1</sup>. Dans la zone centrale, par contre, le haut Adige (*Alto Adige* des Italiens, *Südtirol* des Autrichiens) demeure le seul « point chaud » des frontières de l'Europe occidentale. L'Autriche-Hongrie a gardé, jusqu'en 1918, le profond saillant enfoncé le long de l'Adige, jusqu'à l'orée de la plaine du Pô. A la fin de la première guerre mondiale, conformément aux clauses du Pacte de Londres stipulé en 1915 avec les Alliés, l'Italie, en contradiction avec le principe des nationalités, porte sa limite sur le large col du Brenner, qui échancre la dorsale alpine principale. L'argument de la ligne de partage des eaux justifie, à ses yeux, l'acquisition du bassin du haut Adige, mais il est passé sous silence dans le cas de l'annexion de la tête de vallée de la Drave, tributaire du Danube. Une forte minorité autrichienne et ladine a été ainsi englobée dans l'espace politique italien<sup>2</sup>. Dans l'arsenal des raisons avancées pour justifier le report de la limite au Brenner dominant deux thèmes : la romanisation du versant méridional des Alpes, avant les invasions bavaroises des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles et la préoccupation d'une frontière stratégique

1. Dans le cas du val d'Aoste, le rattachement politique à la France n'a jamais été avancé qu'épisodiquement et la justification de l'autonomie régionale, obtenue en 1945-1948, se fonde essentiellement sur le particularisme intra-montain du secteur.

2. On comptait, en 1910, 7 000 Italiens sur 242 000 habitants et 130 000 sur 360 000 en 1960. Un net contraste s'est établi entre les villes, où dominent les immigrants italophones et les campagnes demeurées massivement germaniques. Voir Marc LENGÉREAU, *La Question du Tyrol du Sud*, Paris, S.E.D.E.S., 1961 (favorable aux thèses autrichiennes). Sur les minorités, en général, Guy HÉRAUD, *L'Europe des ethnies*, Paris, Presses d'Europe, 1963 (systématiquement favorable aux allogènes).

contre l'Autriche. Des historiens italiens objectifs<sup>1</sup> ont pu montrer que la revendication de la frontière politique au Brenner n'apparaît que tardivement dans la littérature irrédentiste. Les patriotes italophiles les plus résolus, comme Cesare Battisti, désiraient le retour du Trentin à la mère patrie. Ils se fussent contentés d'un confin placé à la Cluse de Salorno (Salurn), étroite coupure sur un chaînon transversal, parallèle à l'axe du Brenner, topographiquement plus séparante et, de surcroît, limite linguistique très nette entre italophones et germanophones. Dans les Alpes orientales et sur le littoral dalmate, le révisionnisme italien se polarisa autour de Trieste, cité cosmopolite mais d'expression linguistique et culturelle italienne, enclavée dans un hinterland slave, et sur la longue domination de Venise sur les côtes orientales de l'Adriatique. Là encore, le principe des nationalités a été outrepassé, par l'annexion de toute l'Istrie. Le nationalisme italien étendra par la suite son emprise jusqu'à Fiume et Zara (1920-1923). Après 1945, l'Italie s'est maintenue sur le Brenner et, après un long conflit avec la Yougoslavie, terminé en 1954, a conservé Trieste et une petite fraction de l'Istrie.

— *L'Allemagne* offre un cas de transition entre les frontières de type européen occidental et les vicissitudes des limites de l'Europe centre-orientale. Tandis que l'Unité italienne procède par à-coups et qu'elle n'est réalisée qu'à travers l'aide diplomatique de tierces puissances et le concours militaire de la France, l'Unité allemande s'accomplit rapidement, entre 1866 et 1871, sous l'égide de la Prusse. Une série de victoires porte la Confédération sur la Baltique et au-delà du Rhin. Alors que les limites méridionales avec

1. Paolo ALATRI observe, avec humour qu'« établir que la région fut romanisée et seulement germanisée postérieurement, pour en revendiquer l'italianité, est absurde : la Gaule, elle aussi fut romanisée mais personne ne pense qu'aujourd'hui le gouvernement de Rome pourrait invoquer ce motif pour revendiquer la souveraineté politique italienne sur la France », in Paolo ALATRI et Edio VALLINI, *La Questione dell'Alto Adige*, Florence, Parenti, 1961.

l'Autriche sont d'âge ancien et n'occasionnent pas de conflit lors de l'action unitaire — Berlin ne réclame à Vienne aucune cession, après Sadowa — l'expansionnisme prussien se développe sur trois façades. À l'est, la frontière avec la Russie résulte des partages successifs de la Pologne (1772, 1793, 1795) et cette ligne de conquête traverse un semis de populations allemandes et slaves entremêlées, phénomène de minorités ethniques que nous allons désormais rencontrer à chaque cas. Au nord, la guerre des Duchés (1864), puis le conflit avec l'Autriche donnent à la Prusse le Slesvig, à majorité danoise et le Holstein germanique. À l'ouest, la Prusse franchit le Rhin et la défaite française de 1870 scelle l'Unité allemande. Pour Bismarck, l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine est justifiée davantage par l'argument stratégique (« les clés de notre maison ») que par les revendications ethniques qui seront développées par les milieux nationalistes. La « dispute du Rhin » est l'un des chapitres les plus riches et les plus éclairants de l'étude des frontières<sup>1</sup>. Le fleuve joue, tour à tour, le rôle de barrière et d'élément de liaison unificateur. La paix de 1919 entend corriger les excès de l'impérialisme allemand. Elle rend l'Alsace-Lorraine à la France et la majeure partie de la Posnanie à la Pologne. Danzig, citée allemande dans un arrière-pays slave, est érigée en ville libre et, pour donner à la Pologne ressuscitée un accès à la mer, le « corridor polonais » sépare la Prusse orientale du reste de l'Allemagne<sup>2</sup>. Le vote plébiscitaire conserve à l'Allemagne le Slesvig du Sud, germanisé (14 mars 1920 ; 48 148 voix contre 13 029) et rétrocède la partie septentrionale au Danemark (10 février 1920 ; 79 431 voix contre 25 329). Entre 1918 et 1922, une vive compétition a pour

1. La littérature est considérable. On verra Albert DEMANGEON et Lucien FEBVRE, *Le Rhin. Problèmes d'histoire et d'économie*, Paris, A. Colin, 1935 et Jean DOLLFUS, *L'homme et le Rhin*, Paris, Gallimard, 1960.

2. Deux plébiscites, effectués le 15 juillet 1920, et qui donnèrent des résultats favorables à l'Allemagne, précisèrent le contour de la frontière dans les zones d'Allenstein et de Marienwerder.

enjeu la Haute-Silésie, à majorité polonaise (en 1910 : 1 169 350 slavophones, 884 050 germanophones et 83 840 bilingues). Le plébiscite du 20 mars 1921 laissa cependant à l'Allemagne la plus grande partie du territoire, par 716 406 voix contre 471 406. La Haute-Silésie demeurée allemande confirma son choix, le 3 septembre 1922 (513 960 voix contre 40 528). Même amputée d'une large fraction de ses territoires de l'Est, l'Allemagne conservait dans ses frontières un demi-million de Polonais.

c) *L'Europe orientale et danubienne.* — Largement ouverte vers l'est, de part et d'autre de l'axe danubien, balayée par les invasions qui se sont succédé au cours des siècles et dont les alluvions humaines se sont superposées, sans se fondre intimement, comme à l'ouest, l'Europe centro-orientale est le domaine du discontinu ethnique. Des pays jeunes, à l'organisation moins ferme que celle des États occidentaux, s'y sont constitués, après la première guerre mondiale<sup>1</sup>. Leur maillage frontalier est d'âge récent, de tracé élaboré dans des conditions difficiles, au sein de violentes contestations. C'est une typique *Schütterzone* des géopoliticiens germaniques, une « zone d'oscillations », où les éléments physiques ont eu du mal à accrocher des limites. Le Danube a été, des Romains aux Magyars et aux Slaves, franchi en plusieurs sections de son cours. Les montagnes hercyniennes du secteur médian, comme le fer à cheval des monts de Bohême, ont été débordées par les ethnies installées à leur pourtour. Quant à l'arc des Carpates, d'altitude modérée, sauf dans le bloc des Hautes-Tatry, il n'est nullement une barrière étanche mais, tout au contraire en Roumanie, l'épine dorsale de la nation. On peut appliquer à l'ensemble de la chaîne ce que Jacques Ancel écrit des Carpates slovaques<sup>2</sup> : « Nulle part... la nature n'a offert

1. Voir Pierre GEORGE, et Jean TRICART, *L'Europe centrale*, t. 1<sup>er</sup> : *Géographie physique et humaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1954, p. 235 ss.

2. Jacques ANCEL, *Les frontières slovaques*, op. cit., p. 17.

de ligne de démarcation nette entre les hommes. Les remparts sont nombreux... mais parfaitement pénétrables. Les trouées sont fréquentes, aussi bien dans l'intérieur que sur les bords. L'isolement relatif, dû à la forêt, n'a pas empêché le croisement des genres de vie ni la pénétration des langues. » A l'intérieur de cet espace largement ouvert aux migrations, se sont succédé des tentatives d'organisation, par l'action d'États promis à des vicissitudes mouvementées. Leurs limites se distendent ou se rétractent, telles celles de la Bohême, de la Grande Hongrie, ou de la Grande Pologne de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, étendue sur 1 100 000 km<sup>2</sup>, ramenée à 751 000 km<sup>2</sup> à la veille des partages, rayée de la carte en 1795, ressurgie en 1919, avec 388 000 km<sup>2</sup>. Les nostalgies de ces hégémonies passées alimenteront un révisionnisme et un nationalisme permanents. Dès le Moyen Âge, la mosaïque du peuplement, où voisinent Slaves, Roumains, Magyars et Juifs, se complique d'un saupoudrage allemand souvent très compact. Les Germaniques arrivent, appelés comme techniciens par les souverains locaux (Bohême, Transylvanie), ou pour repeupler et défendre les régions reconquises sur les Turcs (Banat). La monarchie des Habsbourg qui a refoulé les Turcs, impose un ordre territorial nouveau, fondé sur la subordination des allogènes et sur la domination politique économique et sociale de l'élément autrichien qui, en 1867, partage le pouvoir avec les Hongrois<sup>1</sup>. La première guerre mondiale détruit la Double Monarchie et les traités de paix entendent faire triompher le principe nationalitaire. En fait, le tracé des frontières entre les différents groupes ethniques sera très malaisé, voire impossible à établir, à cause de leur enchevêtrement. Les Alliés suscitent, entre 1919 et 1920, pour la protection des allogènes, la signature de cinq « traités de minorités » entre les nouveaux États ainsi que l'établissement de conventions bilatérales. Mais la fai-

1. On verra un tableau suggestif dans V.-L. TAPIÉ, *Monarchies et peuples du Danube*, Paris, Fayard, 1969.

blesse de la Société des Nations, pour en garantir matériellement le respect, fera que, très vite, ces nationalités subordonnées seront soumises à des politiques d'assimilation linguistique et culturelle par l'ethnie dominante. D'autre part, les Grandes Puissances, et particulièrement la France, veulent s'assurer la clientèle politique et économique des nouveaux Etats (Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie). Si bien que la réorganisation territoriale se fait contre les nations vaincues (Autriche, Bulgarie, Turquie), ou devenues idéologiquement ennemies (U.R.S.S.).

— *L'Autriche* est réduite à son noyau allemand. Sa frontière orientale englobe, dans le Burgenland, des minorités croates (10 % de la population) et hongroises (2 %). Au sud-est, un plébiscite effectué dans la Carinthie méridionale, le 10 octobre 1919, donne 22 025 voix à l'Autriche contre 15 275 à la Yougoslavie. L'ensemble du bassin de Klagenfurt, où les Slovènes forment 5 % du total, demeure tout entier à l'Autriche et la frontière s'établit sur la crête des Karawanken.

— *La Hongrie* du traité de Trianon (4 juin 1920), demeurait un pays de peuplement complexe qui, même réduit aux territoires essentiellement magyars, englobait 8 % d'allogènes, surtout Allemands. Les limites avaient été tracées pour avantager les Etats voisins, surtout en Slovaquie, entre Danube et Tisza et dans le Banat. Elles laissaient hors des nouveaux confins 2 676 000 Hongrois (1,5 million en Transylvanie, devenue roumaine ; 691 000 en Slovaquie ; 467 000 en Yougoslavie et 18 000 en Autriche).

— *La Bulgarie* était une autre vaincue. Ses frontières avaient été fortement modifiées en 1878, au Congrès de Berlin, puis après les guerres balkaniques (1912-1913) et au traité de Neuilly (27 novembre 1919). Au lendemain de la première guerre, elle perdait son accès à la mer Egée, par l'abandon à la Grèce de la plaine littorale de la Thrace occidentale, jusqu'aux contreforts du Rhodope. La You-

goslavie obtenait 3 000 km<sup>2</sup>, bornés à l'est par une limite essentiellement stratégique. Au nord, le Danube demeurait une barrière séparante, jusqu'au « Quadrilatère » de la Dobroudja, perdu en 1913 et demeuré roumain. Selon des sources bulgares, qui pèchent sans doute par excès, en 1939 on dénombrait 60 000 Bulgares en Thrace orientale, turque ; 210 000 en Thrace occidentale, grecque ; 90 000 dans le Banat yougoslave ; 90 000 au long de la frontière yougoslave et 100 000 en Dobroudja. Un contentieux latent existe avec Bucarest et, surtout, avec Belgrade, les Bulgares considérant comme relevant de leur ethnie une bonne part des 850 000 Macédoniens de Yougoslavie.

— *La Roumanie* était l'une des grandes bénéficiaires des traités de la banlieue parisienne. Elle conservait la Dobroudja, récupérait sur l'U.R.S.S. le sud de la Bessarabie, et obtenait la Transylvanie, jusque très avant dans la plaine hongroise et une partie du Banat. Mais elle abritait désormais dans ses frontières 4,5 millions d'allogènes, Magyars, Allemands, Bulgares et Turcs, soit près d'un tiers de la population totale.

— *La Tchécoslovaquie* fut, de loin, l'Etat dont le cadre politique infligea les entorses les plus graves au principe wilsonien des nationalités. En Bohême, l'adoption du confin « naturel » a englobé, sur le pourtour de la plaine tchèque, une très forte minorité allemande, dans les huit districts « sudètes ». A l'entrée du couloir morave, un violent litige avec la Pologne a fait partager arbitrairement le district industriel et minier de Tesin (Teszin-Teschen). Les confins de la Slovaquie ont, par contre, été dictés par un « opportunisme empirique » (P. George) qui a permis d'ouvrir, aux dépens de l'Autriche et, surtout, de la Hongrie, une fenêtre sur le Danube et un ample glacis subcarpatique, bien au-delà de la ligne de contact ethnique. A l'est, la Tchécoslovaquie annexait la Ruthénie, ou Ukraine subcarpatique<sup>1</sup>.

1. Aldo DAMI, *La Ruthénie subcarpatique*, Genève, Editions du Mont-Blanc, 1944.

de peuplement ukrainien. Le résultat était un Etat stratégiquement et politiquement fragile, bourré de minorités, qui représentaient 34,6 % de la population totale (23,3 % d'Allemands, 5,6 % de Magyars, 3,4 % de Ruthènes, 1,4 % de Juifs et 0,9 % de Polonais).

Les frontières de l'Europe nord-orientale s'établirent au détriment de la Russie. La revendication nationalitaire reçut, pour justifier ses prétentions les plus excessives, le renfort idéologique de la nécessité d'un « cordon sanitaire » contre le bolchevisme.

— *Les Etats baltes* acquéraient une homogénéité nationale très forte (87,7 % en Estonie, 73,4 % en Lettonie, 83,9 % en Lituanie). Englobant des minorités suédoises et allemandes, ils se sont assez bien démarqués sur les limites de leurs propres ethnies, mais ils se sont étendus vers l'est. Les Russes, en effet, constituaient 8,2 % du total de la population de l'Estonie et 12,5 % de celle de la Lituanie.

— Les frontières orientales et méridionales de la Pologne se stabilisèrent après des vicissitudes multiples, sur une ligne d'hégémonie. Elle traduit une situation de force, bien éloignée du « 13<sup>e</sup> point » de Wilson, pour qui les limites de l'Etat reconstitué ne devaient englober que des *indisputably Polish populations*. Le 8 décembre 1919, la Conférence de Paris proposait un tracé oriental fondé sur la démarcation ethnique et linguistique entre Polonais, d'une part, Ukrainiens et Blancs-Russiens, d'autre part, la *Ligne Curzon*, du nom du diplomate britannique qui l'avait élaborée. La Pologne s'y arrêta, après les échecs subis dans la guerre contre l'U.R.S.S., mais la situation, redressée par l'intervention française, lui permettait de négocier en position autoritaire au traité de Riga, du 18 mai 1921. Elle imposait une frontière très au-delà de la ligne Curzon, ajoutant à son territoire 110 000 km<sup>2</sup> et 4 millions d'habitants, dont 30 % seulement de nationalité polonaise. Aux yeux du gouvernement de Varsovie, le déni infligé au principe des

nationalités était justifié par le désir de « se procurer des avantages d'ordre stratégique, notamment éloigner la Russie de Varsovie et de la ligne Bug-Vistule et s'assurer la possession de voies ferrées d'intérêt militaire ; il a voulu étendre la superficie du territoire et augmenter le chiffre de la population de la Pologne, de manière à en faire un pays capable de se défendre et de jouer un rôle en Europe ; il a voulu enfin garantir l'existence d'une forte minorité polonaise »<sup>1</sup>. La Pologne occupait par la force, en 1920, Vilno et le sud-est de la Lituanie, au-delà du Niemen. Il en était de même de la Galicie orientale, « mer ruthène avec un large nombre d'îles polonaises s'élevant au-dessus de la surface d'une manière étrangement irrégulière » dont la possession permettait d'acquérir « une frontière commune avec la Roumanie et d'établir un front continu polono-roumain contre la Russie soviétique »<sup>2</sup>.

d) *Les frontières européennes actuelles*. — Le second conflit mondial en 1945, par l'effondrement des puissances totalitaires, fut suivi de remaniements établissant un nouveau réseau de frontières. Par rapport aux grands réaménagements territoriaux de 1919-1920, le découpage actuel présente de notables différences.

Il n'a pas été débattu dans une Conférence de la Paix, discutant des limites fondées sur des principes juridiques et ethniques, que l'on s'efforce d'ajuster aux circonstances locales ou au rapport de puissance, mais il découle d'un partage préalable du continent entre les Alliés. En fait, les accords de Yalta (2-12 février 1945) et de Potsdam (17 juillet-1<sup>er</sup> août 1945) expriment un compromis entre Soviétiques et Américains, « sur les bases précaires et les équivoques de la lutte contre un ennemi commun »<sup>3</sup>. Le principe

1. Selon l'historien polonais Joseph BLOCISZEWSKI, *La Restauration de la Pologne et la diplomatie européenne*, Paris, 1927, p. 200-201.

2. H. W. V. TEMPERLEY, *A History of the Peace Conference of Paris*, Londres, 1924, t. VI, p. 268.

3. M. PACAUT et P. BOUJU, *Le monde contemporain (1945-1968)*, Paris, 1969, p. 95.



wilsonien des nationalités et l'autodétermination des populations ne furent pas mis en œuvre dans ces arrangements dont l'application fut rapidement mise en question par la division entre les Alliés.

Les nouvelles limites gardèrent le caractère de lignes d'arrêt entre des poussées expansionnistes et des occupations territoriales de sens opposé. Elles se « gelèrent » sur des tracés n'obéissant pas à la rationalité de la science des frontières.

L'ampleur des révisions territoriales fut de dimensions très inégales. A l'ouest, elles se bornèrent à des rectifications mineures. La France imposa à l'Italie (traité de Paris, du 10 février 1947) la cession de quelques territoires reportant sa frontière alpine sur une position militairement plus favorable (Tende et Brigue, zones du Montgenèvre, de Bardonecchia, du Mont-Cenis et du Petit-Saint-Bernard). Malgré les demandes des Autrichiens, la frontière austro-italienne fut maintenue sur la ligne du Brenner, imposée en 1919. La Sarre, partagée entre la France et la Prusse, en 1814, avait été, pour sa partie allemande, après la première guerre mondiale, remise à l'administration de la Société des Nations. En 1935, un plébiscite sanctionnait son retour à l'Allemagne. Au lendemain du deuxième conflit, la Sarre fut intégrée à l'espace économique français, jusqu'à ce qu'un plébiscite sanctionnât à nouveau, le 5 juillet 1959, son intégration économique à la République fédérale allemande, complétant un rattachement politique intervenu le 10 juillet 1957.

En Europe centrale et orientale, l'hégémonie territoriale soviétique se traduisit par une série d'annexions (Finlande orientale, avec Petsamo et Viborg ; Pays baltes ; partie septentrionale de la Prusse orientale, Ukraine subcarpatique). Les mêmes traités de Paris, qui avaient réglé le statut territorial de l'Italie et de la Finlande remplaçaient les nouvelles démocraties populaires (Roumanie, Hongrie, Bulgarie, Tchécoslovaquie), dans leurs limites de 1937, dessinées au lendemain du premier conflit mondial.

C'est à propos de la Yougoslavie, de l'Allemagne et de

la Pologne que les modifications allaient entraîner les changements les plus spectaculaires. L'Italie céda à Belgrade la zone à l'est de la ligne Gorizia-Tarvis, l'Istrie et les territoires dalmates qu'elle détenait, à l'exception du territoire libre de Trieste, remis à l'administration alliée, et la « Zone A », au nord de cette cité. Le litige entre les deux Etats fut réglé, le 5 octobre 1954, par l'accord de Londres, restituant à l'Italie Trieste et la zone A, la zone B revenant à la Yougoslavie.

Le statut territorial de la Pologne fut celui qui enregistra les plus grandes transformations. Il subit, par rapport à la situation de 1937, un « glissement » vers l'ouest d'environ 300 km, portant sur 272 836 km<sup>2</sup> (102 836 acquis aux dépens de l'Allemagne et 170 000 dévolus à l'U.R.S.S.). La Pologne céda à l'Union soviétique ses territoires orientaux selon une délimitation ethnique, très proche de la *Ligne Curzon* de 1919. Elle obtenait Danzig, le littoral baltique, la Posnanie et la Silésie, à l'est de la ligne *Oder-Neisse* (Odra-Nissa). Une confusion semble avoir régné chez les Occidentaux entre les deux Neisse et ce fut la démarcation passant par la rivière la plus occidentale, mais la plus secondaire, donc la plus favorable aux Polonais, qui prévalut. Ce tracé ne fut reconnu que beaucoup plus tardivement par Londres, Washington et l'Allemagne de l'Ouest. Berlin-Ouest reproduisait, sous forme d'enclave dans la zone d'occupation russe, puis dans la République démocratique allemande, la division en zones d'occupation, tout en étant, par la suite, intégrée politiquement à l'Allemagne fédérale. Entre les deux Allemagnes, une frontière hermétique s'établissait, tout comme celle qui, par le « mur de Berlin » édifié en 1960, coupe en deux la capitale allemande. Ces transferts de souveraineté furent accompagnés d'exodes de populations qui, pour les seuls Allemands, portèrent, entre 1945 et 1960, sur 16,7 millions de « personnes déplacées ».

La situation des frontières actuelles de l'Europe est fort dissemblable selon les deux ensembles politiques qui se partagent le Vieux Continent. A l'Occident, elles sont

devenues très perméables, par un double mouvement de dématérialisation et de démythification. A l'est, même entre démocraties populaires de même obédience, elles demeurent rigides et étanches, dans un cloisonnement de type archaïque réglementant strictement la circulation des personnes et des biens.

### 3. L'AFRIQUE ET SES FRONTIÈRES

Que depuis le xv<sup>e</sup> siècle, l'Afrique ait été longée, tour à tour par les Portugais, les Espagnols, les Anglais, les Hollandais, les Français et bien d'autres Européens, n'implique en aucune manière que ce grand continent massif divisé par un désert et aux côtes inhospitalières ait ressenti le poids de l'Europe. Les tentatives de colonisation sont demeurées marginales et discontinues. La signification des implantations littorales est, en fait, donnée par la toponymie, Côte de l'Or, Côte-d'Ivoire, qui rappelle à propos ce qui intéressait les Européens en Afrique. A l'exception de quelques voyages scientifiques du xviii<sup>e</sup> siècle, comme ceux de de l'Isle et de d'Anville « qui brisèrent le monopole d'erreur de Ptolémée » en matière géographique<sup>1</sup>, ce n'est guère qu'au xix<sup>e</sup> siècle que les grands voyages d'exploration de Caillé à Marchand, en passant par Livingstone, Nachtigal et Stanley, apporteront leur moisson d'information. Il faudra, effectivement, un bon siècle pour que l'Afrique livre les traits saillants et générateurs de sa carte. C'est assez dire que lorsque l'Europe industrielle s'intéressera à l'Afrique, elle ne disposera que de très peu d'informations. Pourquoi d'ailleurs, les bourgeois conquérants du xix<sup>e</sup> ont-ils tourné leur regard vers ce continent que des troubles survenus entre la fin du xviii<sup>e</sup> et le début du xix<sup>e</sup> avaient affaibli ? L'émancipation de l'Amérique latine qui échappe ainsi en partie aux Européens et le sentiment qu'il existe en Afrique

1. Jean ZIEGLER, *Le pouvoir africain*, Paris, Editions du Seuil, 1971, p. 11.

des richesses que les techniques nouvelles peuvent mettre en valeur, expliquent sans doute suffisamment l'intérêt européen. Pour plusieurs historiens, ce serait l'ouverture du canal de Suez, en 1869, qui marquerait le début du « scramble ». A beaucoup, le canal est apparu comme le symbole de « l'Industrie et des affaires éclairant le Monde »<sup>1</sup>. Ainsi, plusieurs éléments se sont conjugués pour que, entre 1870 et 1900, l'Afrique devienne le théâtre des rivalités européennes. Phase impérialiste lourde de conséquences pour l'Afrique qui va presque totalement basculer dans la sphère d'influence européenne.

Les frontières de l'Afrique, dans leur grande majorité, seront esquissées entre 1885 et 1900. L'Europe par le jeu de ses impérialismes nationaux a imposé à l'Afrique un maillage territorial, un ensemble de frontières qui survivront à la colonisation<sup>2</sup>. La plupart des frontières africaines constituent un vestige colonial qu'on peut qualifier d'arbitraire par rapport aux réalités africaines, qu'elles soient ethniques, linguistiques ou religieuses. Cet arbitraire s'explique fort bien si l'on se souvient d'une opinion largement répandue parmi les puissances européennes à savoir que l'Afrique était une « terre vacante et sans maîtres »<sup>3</sup>. Opinion surprenante si l'on songe au rôle que jouent, dans cette région du monde, les chefs de la terre. Cette conception montre, en définitive, l'étendue de l'ignorance ethnographique de l'Europe d'alors. La force politique, l'ignorance et la conscience de détenir la civilisation sont autant de facteurs qui se sont combinés pour aveugler l'Europe qui va faire l'Afrique sans les Africains, ou du moins les frontières africaines sans les Africains. Mais lorsqu'on sait le rôle que les frontières assument dans les destins nationaux, on est en droit de se poser des questions sur un maillage

1. *De la Réforme à nos jours. Histoire Universelle*, t. 3, in *Encyclopédie de la Pléiade*, Paris, 1958, p. 1713.

2. R. et M. G. CORNEVIN, *Histoire de l'Afrique, des origines à nos jours*, Paris, 1964, p. 295-296.

3. *Ibid.*, p. 299.

dont l'établissement est la parfaite illustration d'une pensée géopolitique avant la lettre. Pendant un quart de siècle, les frontières « importées » vont être extrêmement mouvantes, évoluant et se déplaçant dans l'espace au gré des rythmes de pénétration, se formant et se déformant au gré des sphères d'influence évocatrices de l'implantation coloniale. Ces pratiques, que subiront, sans pouvoir y participer, les Africains, furent consignées avec une belle inconscience le 23 février 1885 dans l'Acte général du Congrès de Berlin. Cet Acte constitue l'un des textes fondamentaux pour comprendre la « doctrine » européenne en matière de pénétration coloniale et par extension en matière de frontière.

Le Congrès de Berlin a été rendu nécessaire à la suite d'une série d'événements inaugurée par l'intervention anglaise en Egypte ; les Français, puis Léopold II, puis les Allemands réagiront pour défendre leurs revendications africaines. C'est ainsi que Bismarck fera savoir que 1 500 km de côtes entre le Cunene et l'Orange sont placés sous la protection du Reich : c'est ce que les historiens ont appelé le *Geburtstag* (24 avril 1884) de l'expansion coloniale allemande<sup>1</sup>. L'Afrique n'est donc, dès lors, plus l'enjeu d'un duel franco-anglais mais celui d'actions multilatérales dont la finalité est le partage du « gâteau africain ». C'est dans un contexte tendu où se croisent des intérêts divers que s'est réuni, à Berlin, un congrès auquel devaient participer quatorze nations : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Hollande, Italie, Portugal, Russie, Suède, Norvège et Turquie. Ce Congrès dont l'importance pour l'Afrique a été considérable, a duré du 15 novembre 1884 au 26 février 1885. Dans le protocole n° 1, celui de la séance du 15 novembre, on peut découvrir la part que faisait Bismarck aux motivations-prétextes qui ont incité le gouvernement allemand à réunir la conférence : « Associer les indigènes d'Afrique à la civilisation en ouvrant l'intérieur de ce continent au

commerce, en fournissant à ses habitants les moyens de s'instruire... » Officiellement, le programme de la conférence devait surtout porter sur la liberté du commerce dans le bassin du Congo et ses embouchures. En réalité, le programme original s'est dilaté et les discussions ont porté aussi sur les prises de possession territoriales et, par conséquent, indirectement sur les frontières. Si bien qu'en définitive on a affaire, sous le couvert du développement du commerce et de la civilisation, à une mise sous tutelle du continent africain qui va déboucher sur le partage de ce dernier. Sir Edward Malet, représentant de la Grande-Bretagne, rappellera, avec justesse et une pointe d'humour involontaire sans doute, que les indigènes n'étaient pas représentés et que cependant les décisions de la conférence auraient pour eux une gravité extrême.

Après plus de trois mois de discussions, les puissances européennes tombèrent d'accord sur un texte, l'Acte général de la Conférence de Berlin qui comprend sept chapitres d'importance inégale par rapport à notre propos : le premier intéresse la liberté du commerce dans le bassin du Congo, le deuxième se préoccupe de la traite des esclaves, le troisième intéresse la neutralité du bassin conventionnel du Congo, le quatrième se rapporte à l'Acte de Navigation du Congo, le cinquième traite du Niger, le sixième, le plus important pour nous, intéresse les prises de possession territoriales et enfin le septième contient des dispositions générales. Mais revenons au chapitre VI qui était une déclaration relative aux conditions à remplir pour que des occupations nouvelles sur les côtes d'Afrique soient considérées comme effectives. L'article 34 incitait les puissances qui prendraient possession d'un territoire à adresser aux puissances signataires de l'Acte de la Conférence de Berlin une notification « afin de les mettre à même de faire valoir, s'il y a lieu, leurs réclamations »<sup>1</sup>. Ce texte reconnaissait

1. CORNEVIN, *op. cit.*, p. 298.

1. Il s'agit de la fin de l'article 34, chapitre VI de l'Acte général de la Conférence de Berlin.

explicitement la possibilité de partager l'Afrique et celle de créer des zones d'influence. L'article 35 était un complément qui reconnaissait l'obligation d'assurer dans les territoires occupés une autorité suffisante « pour faire respecter les droits acquis et, le cas échéant, la liberté du commerce et du transit dans les conditions où elle serait stipulée »<sup>1</sup>.

Dans les quinze ans qui suivirent la Conférence de Berlin, des traités ou des conventions, passés entre les puissances européennes, amenèrent au partage de l'Afrique et à l'apparition de zones d'influence britannique, française, portugaise, allemande, belge, espagnole et italienne. La délimitation de ces sphères d'influence a tout naturellement conduit à l'établissement de frontières qui reflètent tout à la fois les intentions impérialistes des Européens et l'étendue de leur ignorance. Dans de nombreux cas, la détermination des frontières s'est faite sur la base d'une documentation très lacunaire et très rudimentaire accumulée par des administrations ou des militaires à l'occasion d'une brève exploration. La plupart des frontières africaines ont été établies entre le Congrès de Berlin et le début de la première guerre mondiale. La méthode de découpage a été influencée par le littoral sur lequel étaient installés des comptoirs à partir desquels on suivait des axes de pénétration vers l'intérieur. Cette pratique, très répandue chez les Européens, a conduit à la délimitation de frontières plus ou moins perpendiculaires à la ligne côtière. Gourou a parfaitement montré le caractère arbitraire de ce procédé : « Si l'« aune coloniale » était courte, elle produisait un territoire colonial étroit et long (Dahomey, Togo), si elle était longue, le territoire colonial était large et massif (Nigeria, Angola, Tanganyika) »<sup>2</sup>. Certaines aberrations territoriales, justifiables par aucun critère, auraient pu être éliminées si les puissances coloniales avaient accepté de leur accorder une attention suffisante.

1. Fin de l'article 35.

2. Pierre GOUROU, *L'Afrique*, Paris, Hachette, 1970, p. 101.

Ces aberrations sont la conséquence directe de la méconnaissance du milieu africain, tant sur le plan physique que sur le plan humain. Cette inadéquation des frontières aux réalités africaines a frappé plus d'un observateur auquel, chaque fois, la partition arbitraire de l'Afrique a été révélée. Ainsi, Herskovits, qui a consacré des analyses au concept d'aire culturelle en Afrique, a pu constater « l'indifférence aux réalités ethniques manifestée par ceux qui ont procédé à la partition de l'Afrique »<sup>1</sup>. Le maillage frontalier européen a fait cohabiter des groupes humains très différents dont l'entente s'avérera parfois difficile ou bien, au contraire, les frontières ont déchiré, en plusieurs morceaux, un tissu humain homogène tels les Peul, les Kongo et les Lunda<sup>2</sup>. Le découpage politique n'a pas davantage tenu compte des réalités linguistiques et cela pose souvent d'énormes problèmes générateurs de coûts économiques et sociaux considérables. Gourou donne à cet égard des exemples parfaitement éclairants : en 1962, la radio malienne répartissait son temps entre 7 langues principales alors que l'Uganda, pour sa campagne d'alphabétisation, utilisait 26 langues<sup>3</sup> ! Les frontières sans justification à quelque niveau que ce soit sont génératrices d'effets négatifs multiples tant sur le plan économique, que politique, administratif, social et culturel. A cet égard, l'Afrique est un vaste laboratoire où tout un ensemble de recherches peut être mené sur le rôle des frontières. Dans l'immédiat, le rôle le plus négatif assumé par les frontières est certainement celui d'avoir créé deux types d'Etats, les uns côtiers et les autres continentaux. L'enclavement place effectivement plusieurs Etats dans une situation économique délicate.

C'est évidemment avec le mouvement de décolonisation et l'émergence consécutive d'Etats indépendants sur la scène internationale que les frontières se sont multipliées.

1. M. J. HERSKOVITS, *L'Afrique et les Africains*, Paris, Payot, 1965, p. 42.  
2. GOUROU, *op. cit.*, p. 101.  
3. *Ibid.*, p. 102.

Alors qu'en 1914, il y avait 2 Etats indépendants en Afrique, il y en avait 36 en 1964 et plus de 40 actuellement.

L'Afrique compte environ 105 frontières qui se développent sur plus de 80 000 km. Les deux plus longues sont celles qui séparent le Congo (Kinshasa) de l'Angola, d'une part, et l'Ethiopie du Soudan, d'autre part. Le compartimentage dû aux frontières est élevé puisqu'on atteint 4,4 miles de frontière pour 1 000 miles carrés<sup>1</sup>. On estime qu'environ 50 % des frontières africaines sont démarquées. Les types de frontière sont principalement basés sur des critères physiographiques tels que cours d'eau, lignes de partage des eaux et lignes de crête, sur des critères anthropogéographiques et sur des lignes géométriques. Il ne faut pas oublier le type complexe qui peut utiliser plusieurs critères combinés et qui n'est pas rare en Afrique.

Beaucoup de frontières utilisent un support hydrographique. C'est le cas entre le Sénégal et la Mauritanie, entre la Rhodésie du Sud et l'Union Sud-Africaine avec le Limpopo. Cependant, il est rare qu'un fleuve fasse frontière sur toute sa longueur, il n'est généralement utilisé que sur certains tronçons. On notera que des fleuves aussi considérables que le Nil et le Niger ont été peu sollicités pour servir de base au tracé frontalier<sup>2</sup>. On observera également que tous les grands lacs de l'Est africain sont divisés par des frontières qui révèlent leur valeur pour la navigation, la pêche et l'eau. Ils sont découpés par des lignes droites ou des arcs qui correspondent approximativement à la ligne médiane. Un certain nombre de frontières suivent également la ligne de partage des eaux qui a l'avantage de respecter l'homogénéité physique des aires territoriales. C'est le cas entre la république Centrafricaine et le Soudan par exemple.

Un type de frontière également fréquent est le type

1. Cf. R. D. HODGSON et E. A. STONEMAN, *The Changing Map of Africa*, second edition, New Jersey, Princeton, 1968, p. 57.

2. *Ibid.*, p. 58.

géométrique qui a été utilisé chaque fois que l'on manquait d'informations sur les conditions physiques et humaines d'une zone territoriale. Le Sahara espagnol, l'Algérie, la Mauritanie, le Mali, le Niger, la Libye, la République arabe unie, le Soudan et tant d'autres entités politiques possèdent des frontières géométriques. On s'est rendu compte, avec les années, que si la délimitation des frontières géométriques était facile et somme toute commode, la démarcation précise provoquait d'énormes coûts en temps, en argent et en vies humaines parfois, comme par exemple dans le Sud-Ouest africain<sup>1</sup>.

Du point de vue social et du point de vue économique, les frontières africaines sont en pleine discordance par rapport au contexte contemporain. L'Afrique est, à cet égard, exemplaire pour comprendre qu'un réseau de frontières peut entraver la vie économique et sociale d'une manière étonnante. Alors que le commerce, et disons les échanges dans l'ensemble, de l'époque coloniale était orienté vers la mer, celui des Etats indépendants actuels souffre à l'intérieur de l'Afrique des frontières qui provoquent des disjonctions nombreuses. Des aires homogènes qui pourraient connaître un développement unique et rationnel sont coupées par des frontières qui freinent leur expansion. La recherche des produits minéraux a souvent montré l'arbitraire des frontières et l'inéquité qui résulte de beaucoup de tracés. D'autre part, l'inattention apportée aux aires culturelles et aux aires tribales incite des groupes humains à émigrer pour se reconstituer malgré les frontières, d'où la naissance de déséquilibres : dépopulation ici, surpopulation là. Ces faits nous conduisent à faire l'hypothèse d'un remaniement des frontières africaines au cours des prochaines décennies. Ces remaniements peuvent prendre plusieurs formes. On peut imaginer des accords bilatéraux éliminant ou cherchant à éliminer les inconvénients majeurs d'un tracé, ou bien on peut penser que des mouvements

1. Cf. HODGSON et STONEMAN, *op. cit.*, p. 60.

d'intégration économique défonctionnaliseront les frontières qui n'entraveront plus alors les échanges ou, encore, on peut imaginer des regroupements politiques sous la forme de fédérations qui permettront une organisation générale et commune des Etats intéressés. Les deux dernières procédures sont éminemment souhaitables si l'on veut éviter des disputes de frontière dont les germes pullulent en Afrique. Un conflit existe lorsque les ambitions territoriales d'au moins deux Etats sont inconciliables. Les conditions d'un conflit de frontière existent dans plus d'une trentaine de cas actuellement en Afrique<sup>1</sup>. On voit qu'il y a, sur ce point particulier, une analogie entre l'Afrique du xx<sup>e</sup> siècle et l'Amérique latine du xix<sup>e</sup> qui a été occupée après les mouvements d'indépendance par ces problèmes de délimitation et de démarcation.

#### 4. L'AMÉRIQUE ET SES FRONTIÈRES

Les Amériques, qui se déroulent tel un long ruban continental d'un pôle à l'autre, ne le cèdent en rien aux autres parties du monde quant à l'originalité de leurs frontières. Mais d'abord, pourquoi les « Amériques », est-ce un démarquage d'une célèbre vision historique ou une nécessité ? Distinguer une Amérique anglo-saxonne et une Amérique latine est une nécessité pour expliquer le phénomène de la frontière qu'on ne peut restreindre à sa simple dimension géographique à moins d'accepter le risque de déboucher sur une description détachée de tout contexte socio-politique. En matière de frontière, on serait tenté de parler d'un paradoxe américain. En effet, le continent américain est peut-être la zone du monde où les Européens ont rencontré le moins d'obstacle à leur désir de tailler, de couper, de diviser, en un mot de délimiter un vaste terri-

1. Cf. *African Boundary problems, op. cit.*, Appendix i, p. 183-184, qui comprend un tableau et une carte de repérage.

toire et pourtant les Amériques n'ont pas des frontières « européennes », mais des frontières « américaines ». Peut-être est-ce une autre manière d'exprimer ou d'illustrer la célèbre phrase de Valéry pour lequel l'Amérique était une projection de l'esprit européen. Finalement, la rareté des « humanités » américaines, la faiblesse des marques spatiales des civilisations autochtones et l'adaptation des immigrants, pour une grande partie d'entre eux, à leurs nouvelles conditions d'existence ont permis d'éviter dans une certaine mesure de trop grandes incohérences dans le tracé des maillages frontaliers. Evidemment, ces facteurs, tout favorables qu'ils sont, n'auraient sans doute pas joué un rôle aussi important si, entre la fin du xviii<sup>e</sup> siècle et le milieu du xix<sup>e</sup> siècle, les collectivités coloniales n'avaient pas décidé de s'émanciper et de créer des Etats modernes. Cet affranchissement de la tutelle coloniale européenne, cette rupture étrange à certains égards, a heureusement pris naissance à une époque où les formes d'organisation du vieux continent n'avaient pas encore réussi à se cristalliser d'une manière telle qu'une remise en cause était impossible. Aussi, pour toutes ces raisons l'histoire des frontières américaines connaît-elle deux grandes phases. Dans la première, celle antérieure à la formation des Etats indépendants, s'est amorcée l'ébauche du maillage qui a fourni des repères à la définition des frontières, parfois même des éléments de délimitation, jamais des démarcations définitives. Dans la seconde, en revanche, le besoin urgent d'une délimitation s'est fait sentir, prolongé souvent, mais pas toujours, par celui d'une démarcation. C'est dans cette dernière phase que se sont précisées les relations exactes que les collectivités nouvellement indépendantes entendaient nouer territorialement sur leurs marges. Ainsi, et c'est là que réside le nœud du paradoxe, les définitions de frontières ont été d'essence européenne mais les procédures de délimitation et de démarcation ont été d'essence américaine.

Est-ce à dire que l'évolution des frontières américaines

n'a pas été ponctuée de conflits, de négociations fort longues et d'arbitrages compliqués ? Certes non, et à cet égard on peut prétendre qu'en Amérique latine, par exemple, les politiques extérieures interaméricaines ont pu, à certains moments, être dominées par des problèmes de frontières et uniquement, ou presque, par des problèmes semblables. C'est en partie à travers ces derniers que les jeunes républiques d'Amérique latine ont fait l'expérience d'une souveraineté d'autant plus ombrageuse qu'elle était récente. C'est aussi indirectement l'affirmation que le territoire est un élément fondamental de l'Etat.

Dans leur grande majorité les frontières américaines sont antécédentes, c'est-à-dire que leur tracé précède la mise en place des collectivités et l'aménagement par ces dernières de paysages humanisés. L'intensité des réclamations et des exigences territoriales n'en a pas été affaiblie pour autant dans la mesure où des ressources mal connues — mais supposées abondantes, étaient en jeu et où des Etats cherchaient à s'assurer telle ou telle position géographique. Rivalités économiques, géographiques et politiques sont à l'origine de quelques incohérences territoriales et par conséquent de quelques tracés frontaliers arbitraires.

A ces frontières antécédentes correspondent très fréquemment des supports naturels tels que chaînes de montagnes, c'est-à-dire lignes de crêtes et lignes de partage des eaux dont la coïncidence n'a pas été réalisée dans tous les cas parce qu'impossible, réseaux hydrographiques et lacs enfin. Les « supports » astronomiques tels que parallèles et méridiens si chers aux Américains du Nord sont beaucoup plus rares pour l'Amérique latine. Les supports de nature anthropo-géographique sont pratiquement inexistant, ce qui n'est évidemment pas pour surprendre. Nous verrons, au fil des exemples que nous allons donner, à illustrer ces remarques générales.

Prenons tout d'abord les frontières intéressantes l'Amérique anglo-saxonne. La frontière américano-canadienne est historiquement au premier chef une « frontière anglo-

américaine » dont la définition originelle est contenue dans le traité de Paris signé le 3 septembre 1783, entre Sa Majesté britannique et les Etats-Unis d'Amérique. Effectivement, tout l'article II est consacré au problème des frontières « de telle sorte que des disputes qui pourraient survenir dans le futur puissent être évitées ». On s'en doute, malgré une telle déclaration de principe, les difficultés surviennent très rapidement et de fait la frontière a été un sujet de préoccupation entre la fin du XVIII<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle pour les Etats-Unis et le Canada. A partir de l'ouest, la frontière actuelle passe dans le détroit de San Juan de Fuca et ensuite jusqu'au Lake of the Woods, le 49<sup>e</sup> degré de latitude nord lui sert de support. Elle suit, après le Lake of the Woods, une série de petits cours d'eau et lacs jusqu'au lac Supérieur, passe dans les lacs Huron, Erié et Ontario, emprunte le Saint-Laurent et le 45<sup>e</sup> degré de latitude nord puis remonte vers le nord, suit quelque temps la rivière Saint-John pour redescendre enfin vers le sud sur la baie de Fundy. Ses supports, comme on peut le constater, sont donc alternativement physiques et géométriques. En dépit de son apparente simplicité, cette frontière a occasionné tout un ensemble de problèmes parmi lesquels nous évoquerons celui des Grands Lacs. A la suite de l'accord Rush-Bagot de 1817, il fut convenu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis que les armements seraient limités sur ces étendues d'eau continentales. En fait, selon les circonstances, les uns ou les autres ont été contraints de violer ces dispositions mais comme dans l'ensemble ces violations furent temporaires, on peut admettre que l'accord primitif a conservé une certaine signification. Par la suite se sont posés des problèmes quant à la régularisation des eaux et à la pollution. Ces questions ont réclamé une collaboration des Etats en cause qui a été confiée à l'« International Joint Commission ». Il est évident que cette frontière, établie avant toute occupation permanente, a connu une grande évolution dans ses fonctions qui ont dû être adaptées aux mutations socio-économiques des régions intéressées.

La frontière de l'Alaska s'est révélée être un point de friction possible avec le Canada dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. La cession de ce vaste territoire par la Russie aux Etats-Unis contre 7 millions de dollars ratifiée par une convention signée à Washington en 1867 a soulevé la question des limites. Comme dans les années 80, la valeur de l'Alaska est devenue évidente et que la vallée du Yukon est apparue riche en or, les Canadiens ont cherché à reculer la frontière demeurée incertaine dans les traités.

La dernière grande limite qui intéresse les Etats-Unis est celle avec le Mexique. Du golfe du Mexique à El Paso, le support de la frontière est constitué par le Rio Grande, appelé Rio Bravo par les Mexicains. Ensuite, de El Paso à San Diego, sur le Pacifique, la frontière est géométrique à l'exception d'un tronçon d'une trentaine de kilomètres qui s'appuie sur le Colorado. Cette frontière qui ne distingue pas des unités paysagistes a été progressivement établie entre les Etats-Unis et le Mexique soit à la suite de négociations, soit à la suite d'interventions militaires. C'est ainsi que le Texas, région frontalière, indépendant en 1836, a été annexé de fait aux Etats-Unis en 1848 avant de leur être rattaché en 1849, date à laquelle la Haute-Californie leur a été cédée. Le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle constitue, en dépit d'un apparent contexte de négociations pacifiques, une période d'expansion américaine au détriment des Mexicains.

Cette limite est investie d'une très grande signification, car elle confronte les deux grandes civilisations américaines, d'un côté l'anglo-saxonne et de l'autre l'ibérique. Sur cette charnière longtemps déserte se sont développées des villes dans lesquelles vivent un million de Mexicains. Ainsi, Tijuana, par exemple, qui comptait 1 000 habitants en 1920, 16 500 en 1940, en abrite plus de 150 000 actuellement. Des observations identiques pourraient être faites pour Mexicali, Nogales et Ciudad Juarez. Ces deux dernières étant le point d'aboutissement de grandes voies routières. La croissance relative très forte de ces villes sur la frontière septentrionale s'explique non seulement par des facteurs

internes mais encore et surtout par des facteurs externes. Elles constituent des pôles d'attraction touristique pour les Américains qui y séjournent un ou deux jours, trois tout au plus. Ces villes se sont naturellement équipées pour répondre aux besoins particuliers d'une clientèle touristique de passage. Il en est résulté une hypertrophie de certains services qui constituent inévitablement un facteur de déséquilibre. Détail anecdotique qui est à verser au dossier des particularités des zones frontalières, ces villes se sont spécialisées dans le divorce-éclair! En effet, en raison de conditions juridiques particulières, il suffit de résider une journée dans une ville comme Ciudad Juarez ou Tijuana pour obtenir le divorce pour autant qu'il y ait consentement mutuel des deux parties<sup>1</sup>. On estime que chaque année 40 000 citoyens américains viennent ainsi acheter « leur liberté » dans la zone frontalière mexicaine. Parfois même un nouveau mariage est immédiatement contracté sur place! Au-delà du pittoresque un peu triste, on découvre au fond de cette pratique une caractéristique quasi permanente des zones frontalières, à savoir qu'à leur situation géographique marginale correspond souvent une situation sociale marginale riche de possibles inconnus ailleurs et qui permettent d'échapper, momentanément au moins, à certaines contraintes.

Le grand triangle de l'Amérique du Sud est divisé, lui, par vingt-cinq frontières internationales. L'enclavement continental, si marqué en Afrique, n'affecte ici que deux Etats, la Bolivie et le Paraguay. L'histoire des frontières de ce subcontinent commence pratiquement au lendemain de l'arrivée de Colomb puisque le plus ancien essai de délimitation du Nouveau Monde est celui d'Alexandre VI qui, à la demande du cardinal Carvajal accorda, les 3 et 4 mai 1493, à l'Espagne les terres situées à 100 lieues à l'ouest de la dernière des Açores : « Terres fermes et îles

1. H. G. GIERLOFF-EMDEN, *Mexico, eine Landeskunde*, Berlin, 1970, p. 483. Cette pratique ne semble plus possible.



découvertes ou à découvrir vers l'Inde ou vers toute autre part »<sup>1</sup>. Mais les réactions portugaises ne furent pas longues à se manifester et le 7 juin 1494, par le traité de Tordesillas, la ligne fut repoussée de 170 lieues vers l'ouest<sup>2</sup>. Mais cette partition « démentielle » à l'échelle du monde fut moins facile à réaliser qu'on le supposait *a priori*, car, « la lieue espagnole étant plus longue que la portugaise », il fallut attendre la bulle de 1506 et le traité de démarcation de Saragosse de 1529 pour obtenir un tracé « définitif »<sup>3</sup>. « Définitif » ? Effectivement, le mot mérite d'être souligné car les dynamismes espagnol et lusitanien s'accommodèrent mal d'une ligne théorique et partant abstraite. C'est pourquoi, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le problème de la délimitation des possessions espagnoles et portugaises rebondit. Une première tentative prit naissance avec le traité de Madrid du 13 janvier 1750, mais des difficultés survinrent dans l'exécution et le 12 février 1761, ce traité de limites fut annulé. Pas moins de seize années s'écouleront avant qu'un nouveau traité de limites, celui de San Ildefonso du 1<sup>er</sup> octobre 1777, soit conclu. Ce traité préliminaire, qui intéressait, entre autres, l'Amérique, avait pour objectif d'éteindre des querelles vieilles de près de deux siècles, d'une part, et de servir de « base et de fondement à un traité définitif touchant les frontières »<sup>4</sup>. Ce texte qui consigne le partage entre l'Espagne et le Portugal laisse déjà apparaître des limites, tel le Guaporé, qui subsistent encore aujourd'hui, mais il est surtout intéressant pour découvrir la conception ibérique de la frontière au XVIII<sup>e</sup> siècle. On lit dans l'article IV que les sources et les embouchures des fleuves serviront à marquer les frontières mais surtout que « les fleuves ne changeront pas de territoire, depuis leur

1. Henri HAUSER et Augustin RENAUDET, *Les débuts de l'âge moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, 1946, p. 57.

2. *Ibid.*, p. 58.

3. Henri SÉE, Armand RÉBILLON et Edmond PRÉCLIN, *Le XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1950, p. 5.

4. G. F. von MARTENS, *Recueil des principaux traités*, Göttingen, 1791, p. 634 et ss.



Fig. 2. — Frontières de l'Amérique latine

source jusqu'à leur embouchure »<sup>1</sup>. Dans l'article V, on note que les marais de Merim et de Mangueira « serviront seulement de séparation » et qu'aucune des deux nations ne pourra les occuper. C'est en quelque sorte l'utilisation de zones inhospitalières comme moyen de dissuasion. Enfin, dans l'article VI, on découvre la préférence indéniable accordée aux lacs, fleuves et montagnes en tant que supports de limites. Un cas particulier, celui des îles, a retenu l'attention des négociateurs, qui décidèrent que celles-ci appartiendraient au territoire dont « elles approcheront le

1. G. F. von MARTENS, *Recueil des principaux traités*, Göttingen, 1791, p. 638.

plus dans les saisons les plus sèches »<sup>1</sup>. Quant à celles se trouvant à égale distance des deux rives, elles devaient rester neutres ou être partagées par le milieu si elles se révélaient être d'une grande étendue et d'une grande utilité (fig. 2).

Le mouvement d'indépendance qui fera émerger entre 1810 et 1930 les nouveaux Etats latino-américains posera immédiatement le problème des frontières qui sera résolu, sur le plan du droit au moins, sur la base du principe *uti possidetis*. Ce principe, dérivé du droit civil romain, qui avait guidé la définition des divisions administratives coloniales, fut repris par les nouveaux Etats qui décidèrent d'admettre comme frontières internationales les lignes de clivage acquises. Le principe devint officiel avec le Congrès de Lima en 1848 et sa reconnaissance avait pour objectif d'empêcher les conflits<sup>2</sup>. Ainsi, à défaut de stipulations spéciales entre les Etats intéressés, les frontières devaient être celles possédées sous le régime colonial, à l'époque de l'accès à l'indépendance. Le principe *uti possidetis* présentait un double avantage : d'abord fournir un cadre aux négociations et ensuite décourager les ambitions des puissances coloniales européennes qui auraient pu déclarer certains territoires *res nullius*. Ceci pourrait paraître en contradiction avec ce que nous avons prétendu, au début de ce paragraphe, relativement à la spécificité américaine des frontières mais au fond il n'en est rien car ce qui importe dans ce domaine c'est la fixation définitive et ses conséquences<sup>3</sup>.

C'est ce que nous allons aborder maintenant au travers d'une série de cas précis.

Le Brésil s'impose, non seulement en raison de son importance intrinsèque mais encore par le développement

de ses frontières terrestres, plus de 15 000 km, qui le mettent en contact avec toutes les autres républiques, sauf l'Equateur et le Chili. Sur les 13 *triplex confinium*, le Brésil est intéressé par 9 d'entre eux. Ces triplex n'ont pas facilité les délimitations qui ont provoqué des négociations tripartites. Les multiples conventions et traités du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles témoignent de la lente gestation des frontières brésiliennes. Bien qu'antécédentes, pour la plupart d'entre elles, les frontières brésiliennes ont engendré plusieurs conflits, réglés, il convient de le préciser, pacifiquement. Longtemps, les fonctions ont été embryonnaires en raison du sous-peuplement des régions frontalières.

Sur ses frontières méridionales, le Brésil a provoqué par son expansionnisme la naissance d'un Etat tampon, l'Uruguay, devenu indépendant en 1828. Malgré l'abandon au traité de San Ildefonso des deux rives de la Plata à l'Espagne, les Portugais n'en avaient pas moins continué à faire des incursions dans cette zone et même à y fonder des établissements. La présence du petit Etat uruguayen devait mettre fin aux contestations territoriales dans cette région. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, le Brésil, et malgré des dispositions antérieures, reporta la frontière au milieu du lac Mirim, dans un souci d'amélioration des rapports de voisinage avec l'Uruguay. Par ce traité de Rio de Janeiro de 1909, le Brésil amorçait un rapprochement avec l'Uruguay<sup>1</sup>.

Le territoire d'Acre, à l'ouest, qui intéressait le Pérou, la Bolivie et le Brésil, a constitué une zone chaude qui aurait pu dégénérer en conflit armé. En effet, en 1837, déjà, le président de la province de Mato Grosso s'était plaint que la Bolivie empiétait sur le territoire brésilien. A Rio de Janeiro, le gouvernement de la Régence demande que le traité de 1777 soit respecté jusqu'à ce que de nouvelles négociations soient entreprises. Malgré le traité de San Ildefonso, cette région, pratiquement déserte, était mal définie, et il en résultait des discussions périodiques entre

1. G. F. von MARTENS, *Recueil des principaux traités*, Göttingen, 1791, p. 643.

2. Cf. Itamar BERNSTEIN, *Delimitation of International Boundaries, A Study of contemporary practice and devices from the view point of international Law*, thèse, Genève, 1972, p. 282 et ss. (multicopiée).

3. Les liaisons de ce principe *uti possidetis* avec la doctrine Monroe sont d'ailleurs évidentes.

1. Ph. PONDAVEN, *op. cit.*, p. 65.

la Bolivie et le Brésil. Le 27 mars 1867, un traité de délimitation fut bien conclu à La Paz sur la base du principe *uti possidetis*, mais une démarcation exacte ne fut pas exécutée. Par la suite, le Brésil entra dans le cycle du caoutchouc et des groupes de sertanejos, venus du Nord-Est, s'installèrent dans le territoire d'Acre, nominalement brésilien, pour exploiter les hévéas. On s'achemina, dès lors, vers un conflit dont l'enjeu était une ressource qui représentait environ 20 % des exportations totales du Brésil. On est alors en présence d'une véritable frange pionnière, faisant charnière entre deux puissances. Cette interprétation se justifie d'autant plus qu'en 1895, un aventurier espagnol, Luis Galvez Rodriguez de Arias, tenta de faire du territoire d'Acre un Etat indépendant, autrement dit un Etat tampon entre le Brésil et la Bolivie. Cette perspective n'était évidemment pas envisageable pour de multiples raisons. L'affaire d'Acre rebondit en 1901 lorsque la Bolivie signa un contrat avec des capitalistes nord-américains pour l'exploitation du territoire contesté. La réaction brésilienne sera très vive et l'on a pu craindre un instant la guerre. Des négociations durent alors s'engager et celui qu'on surnomma « L'homme des frontières », le baron Rio Branco, ministre brésilien des Affaires étrangères, réglera le problème par le traité de Petropolis du 17 novembre 1903, dans lequel le Brésil obtint largement satisfaction quant au tracé de la frontière. A l'occasion de ce traité, la Bolivie obtint des accès au Paraguay par le truchement des lacs Uberaba, Gaïba et Mandioré au milieu desquels fut reportée la frontière<sup>1</sup>.

Sur la frontière brésilienne, on notera encore le couloir de Leticia qui permet à la Colombie d'avoir un accès sur la rive gauche du Solimoes, c'est-à-dire l'Amazonie, en amont de Manaus.

Enfin, on peut évoquer le conflit avec la Guyane française. Celle-ci, par le truchement du gouvernement français, exigeait une frontière plus méridionale appuyée sur

la rivière Aragnaualos alors que le Brésil prétendait que la frontière devait suivre l'Oyapos. Si la thèse française avait triomphé, une bonne partie de l'actuel territoire d'Amapa et de la zone septentrionale de l'Etat de Parà aurait été détachée du Brésil. Finalement, les deux gouvernements en cause s'en remirent à l'arbitrage du gouvernement de la Confédération helvétique qui trancha en décembre 1900. Une fois encore, les thèses brésiliennes l'emportèrent dans une large mesure. De la même manière, la frontière avec l'Argentine exigea un arbitrage qui fut confié au président des Etats-Unis, dont la décision fut favorable au Brésil en 1895.

Ailleurs, en Amérique latine, on citera encore le problème posé par la frontière entre le Chili et la Bolivie. Ce cordon politique, de faible longueur à l'échelle du continent américain, a exigé de nombreux efforts pour être démarqué et stabilisé. Les événements qui ont ponctué l'histoire de cette frontière se distribuent entre 1842 et 1904<sup>1</sup>. Nous n'avons certes pas la place, ici, de nous étendre sur chacun d'eux mais il suffira de relever l'originalité de cette frontière à travers eux. Alors que dans l'ensemble, les frontières latino-américaines ont été négociées sans recours à la force, celle du Chili et de la Bolivie a provoqué une guerre. Si les négociations ont été rendues si difficiles, c'est essentiellement parce que la Bolivie, pays enclavé, souhaitait posséder une façade maritime. D'autre part, les dépôts de guano du désert d'Atacama constituaient aussi une cause de litige entre les deux nations. Un premier traité de limites conclu en 1866 ne donna pas les résultats escomptés et un autre fut signé en 1874. Ce dernier s'appuyait sur le 24<sup>e</sup> degré de latitude sud pour déterminer la limite entre la Bolivie et le Chili. Mais la guerre devait néanmoins survenir en 1879 et durer jusqu'en 1884, date à laquelle un pacte de trêve fut signé et les relations s'en trouvèrent rétablies entre les deux

1. Cf. Cornado Rios GALLARDO, *Chile y Bolivia definen sus fronteras 1842-1904*, Editorial Andres Bello, 1963.

pays. Mais il fallut attendre 1904 pour qu'un traité de paix, d'amitié et de commerce fut conclu. C'est dans ce texte que sont définies les limites politiques entre les deux pays, limites actuelles que l'on peut observer sur les cartes contemporaines. Par la suite, des accords divers relatifs aux chemins de fer et au transit furent signés entre le Chili et la Bolivie.

Ce dernier exemple montre assez, comme annoncé dans l'introduction à ce paragraphe, que, malgré l'existence des limites provinciales espagnoles, les républiques latino-américaines ont dû consentir bien des efforts et des sacrifices pour parvenir à la démarcation de leurs frontières. En effet, si les grandes directions de celles-ci ont été ébauchées pendant la période coloniale, la mise au point des tracés sur le terrain, compliquée par les intérêts politiques et économiques, a véritablement été le fait des nations indépendantes. C'est pourquoi, il est loisible d'affirmer que les frontières de ce subcontinent sont profondément américaines malgré les apparences, autrement dit qu'elles doivent moins à l'influence européenne qu'on pourrait l'imaginer.

## 5. L'ASIE ET SES FRONTIÈRES

Si les puissances européennes n'ont pas plus épargné l'Asie que l'Afrique, il n'en demeure pas moins impossible d'aborder la question des frontières sur le même modèle. Pourquoi ? Sans doute faut-il évoquer un peu l'environnement physique, et beaucoup, l'environnement culturel des sociétés asiatiques démographiquement puissantes : « Aptes à contrôler de larges espaces et à gouverner de grands rassemblements humains. Les civilisations supérieures sont seules capables de produire villes, nations, Etats ; elles finissent, avec le temps, par imposer des marques communes à des vastes étendues »<sup>1</sup>. « Civilisations supérieures », c'est l'expression qui fait toute la différence d'avec l'Afrique.

Alors que les Européens ont taillé celle-ci sans rencontrer de résistances qui eussent pu les amener à réfléchir sur leur action incohérente, ils se sont heurtés en Asie à des civilisations dont l'épanouissement, certes, n'excluait pas la fragilité mais qui avaient déjà ébauché ici et là des zones dans lesquelles devaient passer une fois ou l'autre des limites à « l'occidentale ». L'Europe ne s'est pas privée d'imposer çà et là des maillages discutables, mais elle a inconsciemment compris, au contact des sociétés asiatiques, ce que Lattimore a magnifiquement exprimé par la suite : « Les frontières ont une origine sociale et non pas géographique »<sup>1</sup>. Or, seules des civilisations supérieures disposent d'une armature sociale suffisamment cohérente pour marquer de vastes espaces, imposer des limites et les maintenir, s'en souvenir à l'occasion, même si une influence externe les oblitère pour un temps. Les Européens ne se sont pas fait faute d'oblitérer certaines frontières, de tomber aussi dans l'arbitraire politique des limites commodes, rendues nécessaires par la pratique coloniale quotidienne ou par la poursuite d'une idéologie impérialiste cherchant à établir des glacis défensifs, mais au contraire de l'Afrique, l'Asie a gardé le souvenir de telle ou telle limite et il s'en est ensuivi depuis l'effacement européen des contestations et des conflits dont les racines plongent dans un lointain passé.

Il n'est pas question, il est même hors de question, de tracer un panorama des frontières asiatiques en quelques pages. Mais ce continent offre la possibilité d'illustrer un autre aspect de la géographie des frontières : celui d'une géographie « conflictuelle ». C'est sur ce mode et à travers quelques exemples choisis sur toute l'étendue de ce vaste continent que nous aborderons la question des limites politiques.

L'Asie occidentale, cette zone de transition, a été marquée politiquement jusqu'à la première guerre mondiale,

1. Pierre GOUROU, *L'Asie*, Paris, Hachette, 1953, p. 74.

1. Owen J. LATTIMORE, *Studies in Frontier History*, Paris, Mouton, 1962.

par la présence turque. L'Empire ottoman, ce grand corps affaibli par des efforts considérables pour se maintenir sur de vastes territoires, ne contrôlait plus en 1914, que la Turquie actuelle, en gros, d'où partaient deux grandes bandes, l'une occupée par la Mésopotamie et l'autre comprenant la Syrie, le Liban, la Palestine, en un mot, le fameux « Croissant fertile » et le long de la mer Rouge le Hedjaz, l'Assir et le Yémen. De la dislocation de cet Empire, vont naître plusieurs Etats, car au traité de Lausanne signé le 24 juillet 1923, la Turquie ne conservera que l'Asie Mineure avec ce cœur anatolien cher à Ata Turk et la Thrace orientale en Europe. Il restait à régler la partition territoriale des dépouilles turques. Sans doute les Arabes, stimulés par un Lawrence, auraient-ils voulu créer un vaste Etat indépendant mais c'était sans compter avec les visées franco-anglaises. En effet, d'après les accords secrets Sykes-Picot du 16 mai 1916, la France devait administrer la côte syrienne et libanaise et la Grande-Bretagne se charger du sud de la Mésopotamie avec Badgad et la Palestine. D'autre part, il est nécessaire de rappeler ici la fameuse déclaration Balfour du 2 novembre 1917, relative à la création d'un « Foyer national juif ». Finalement, les nouveaux Etats passèrent sous mandat : français, pour la Syrie et le Liban, anglais pour l'Irak, la Palestine et la Transjordanie, cette dernière constituée par les territoires détachés à l'est du Jourdain.

Beaucoup des nouvelles frontières, dans ce secteur remanié, sont géométriques et rappellent par là même la fameuse « aune coloniale ». Dans cette zone, nous retiendrons deux cas très différents : celui de la frontière entre l'Irak et celui d'Israël.

La frontière entre l'Irak et l'Iran, qui court sur 2 000 km, va du golfe Persique à la hauteur du lac d'Ourmia, ensuite, jusqu'au Caucase, elle intéresse la Turquie et non plus l'Irak. Depuis le golfe Persique, la frontière monte vers le nord, puis longe les massifs du Louristan avant de s'enfoncer dans ceux du Kourdistan et de l'Azerbeïdjan. Au fond, il

s'agit d'une frontière ancienne, définie dans un contexte de relations hostiles entre l'Empire ottoman et l'Empire perse. Elle illustre parfaitement ce concept de frontière mouvante entre deux mondes mus par des ambitions politiques opposées et de fortes différences religieuses. Une première mention de cette frontière remonte au règne de Sélim I au xvi<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. De ce règne à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, l'histoire de cette frontière se confond avec celle, agitée, des deux Empires : des périodes d'hostilité entrecoupées d'accalmies et ponctuées de traités multiples définissent plutôt mal cette limite. En fait, ce sont les Russes et les Anglais, préoccupés par leurs zones d'influences respectives, qui, au xix<sup>e</sup> siècle, éprouveront le besoin commun d'une frontière définitive entre la Turquie et l'Iran<sup>2</sup>. Une commission mixte de démarcation avec la participation des puissances médiatrices fut constituée en 1843, mais il n'en sortit rien. Cette tentative fut suivie d'autres essais infructueux, mais en 1911 les deux pays acceptèrent un protocole pour la formation d'une commission et en 1913 un accord relatif à la délimitation de la frontière turco-perse fut signé à Constantinople par la Grande-Bretagne, la Perse, la Russie et la Turquie<sup>3</sup>. Peu après, la démarcation fut commencée et complétée en 1914. Quelques rectifications mises à part, la frontière est restée inchangée depuis cette date. Dans plusieurs cas, la frontière coupe des cours d'eau dont la source se situe en Iran et, par conséquent, l'Irak dépend de ce pays pour ses ressources hydrauliques sur la frontière orientale. Un des points chauds de cette frontière se situe dans l'estuaire avec le Shatt al Arab, seul débouché maritime de l'Irak. Cela explique, conjugué avec le problème de la recherche pétrolière, que l'Irak ait étendu ses eaux territoriales à 12 miles nautiques en 1958.

1. Vahé J. SEVIAN, *The Evolution of the Boundary between Irak and Iran*, in *Essays in Political Geography*, London, éd. Ch. A. Fisher, 1968, p. 211-223.

2. *Ibid.*, p. 215.

3. *Ibid.*, p. 217.

Zone d'affrontement pendant quatre siècles, cette frontière s'est stabilisée sous l'influence de la diplomatie européenne mais n'a pas été imposée par celle-ci qui n'a fait que hâter une démarcation utile et finalement nécessaire.

Les frontières d'Israël n'ont pas connu une issue aussi favorable, malgré les interventions internationales nombreuses dont elles ont été l'objet. Originellement, le territoire alloué au « Foyer national juif » postulé par la Déclaration Balfour avait des frontières qui coïncidaient avec la vallée du Jourdain. Ainsi, les poches constituées par la Samarie et une partie de la Judée auraient été évitées. Sans doute est-ce pour cela que Gourou a qualifié la frontière israélienne d'absurde et aussi pour cette bande de Gaza qui prive l'ouest du pays d'un accès supplémentaire au littoral. Mais, répétons-le après Lattimore, car c'est fondamental, une frontière ne saurait être absurde du seul point de vue géographique dès l'instant où le social y est essentiel. On connaît l'histoire d'Israël, mais on nous permettra de jeter quelques points de repère pour faciliter notre exposé : en 1945, la Palestine compte 1,2 million d'Arabes et 500 000 Juifs, en chiffres ronds. Au lendemain du départ des Britanniques, le 15 mai 1948, les Juifs proclament l'Etat d'Israël et jusqu'au 25 janvier 1949, ce sera la guerre avec les Arabes.

Les frontières d'Israël, si l'on fait abstraction des événements consécutifs à la guerre des six jours de 1967, sont constituées par la ligne d'armistice qui fait l'objet d'un accord signé en 1949 avec l'Égypte, le Liban, la Syrie et la Transjordanie. En effet, au sens du droit, les frontières israéliennes sont toujours indéfinies. On notera encore que la situation territoriale issue de la guerre était beaucoup plus favorable aux Juifs que celle proposée par la résolution des Nations Unies de 1947, dont le plan de partage aurait donné un Etat émietté alors que Jérusalem devenait une cité internationale, ouverte aux Juifs, aux musulmans et aux chrétiens. Entre autres contestations auxquelles ces frontières ont donné lieu, il faut citer celle relative au lac de Tibériade qui a pris naissance dès la signature de l'Accord

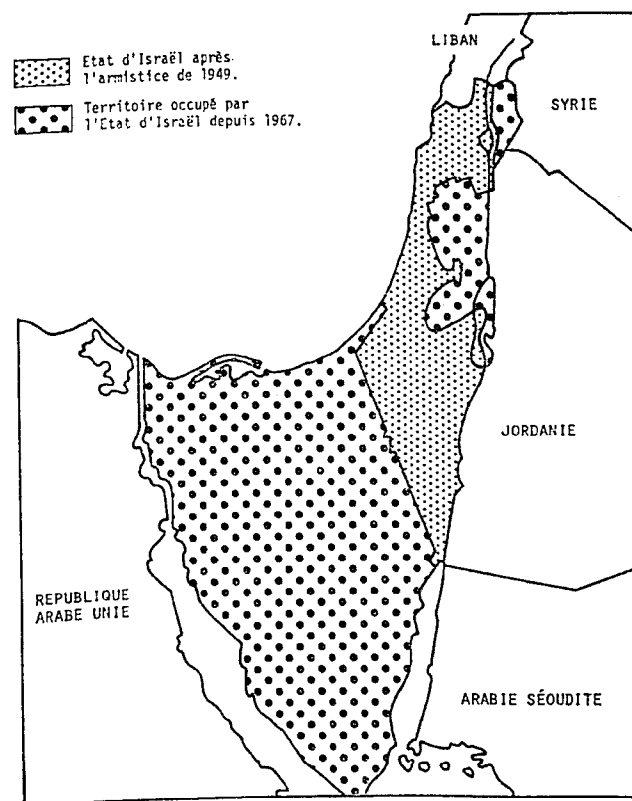


Fig. 3. — Frontières d'Israël  
(avant la guerre de 1973)

général d'armistice. La Syrie, riveraine du lac, désirait y avoir accès, déclarant à ce sujet que l'accord de 1949 ne réglait pas la question<sup>1</sup>. Il est évident que le refus opposé par Israël a accru les incidents sur le lac. Ceci dit, de 1949 à 1967, les violations de la ligne d'armistice ont été extrêmement nombreuses. La guerre de 1967 a, naturellement, complètement modifié l'emprise territoriale d'Israël. A l'ouest, tout le Sinaï a été occupé jusqu'au canal de Suez et à la mer Rouge. A l'est, la « frontière » a été placée dans la

1. Philippe PONDAVEN, *op. cit.*, p. 51.

vallée du Jourdain. Au nord, un morceau du territoire syrien est occupé à l'est du lac de Tibériade avec la ville de Quneitra. En définitive, Israël a constitué depuis 1967 plusieurs glacis défensifs pour se mettre à l'abri des incursions arabes. Avec ce système, on se trouve rejeté très loin dans le passé où les empires cherchaient à constituer de vastes zones protectrices pour décourager les assaillants potentiels. Israël s'est créé des frontières qu'une certaine géopolitique n'aurait pas désavouées<sup>1</sup> (fig. 3).

La haute Asie, avec le massif de l'Himalaya, constitue une autre charnière politique qui a créé et crée encore des problèmes de frontière. Les Anglais, qui ne reculèrent devant aucun effort pour mettre l'Inde à l'abri d'une « frontière scientifique », s'efforcèrent d'acquiescer le contrôle des territoires limitrophes. En 1849, l'État Sikh avait été annexé. Après des échecs, l'Angleterre devint maîtresse des défilés de Kaboul et de la ligne Kandahar-Kaboul à la suite de la seconde guerre afghane en 1878. Cette pression anglaise sur l'Afghanistan était motivée par la peur d'une expansion russe. Au nord, par la bande du Wakhan, l'Inde était isolée du Pamir. Sur cette province frontière du Nord-Ouest, créée en 1901, des troupes nombreuses furent toujours entretenues (fig. 4).

Sur la frontière himalayenne proprement dite, si la menace était moins aiguë, l'Angleterre pouvait aussi craindre l'impérialisme russe qui aurait pu se substituer à une Chine affaiblie<sup>2</sup>. Le Népal, tout en conservant son indépendance, eut partie liée avec l'Angleterre dès 1846, à la suite du coup d'État de Jung Bahâdur<sup>3</sup>. Quant au Sikkim et au Bhûtan, ils devinrent des protectorats. Au fond, le Népal, le Sikkim et le Bhûtan constituent une forme particulière, au XIX<sup>e</sup> siècle, de frontière zonale. Les Anglais profitèrent de la faiblesse

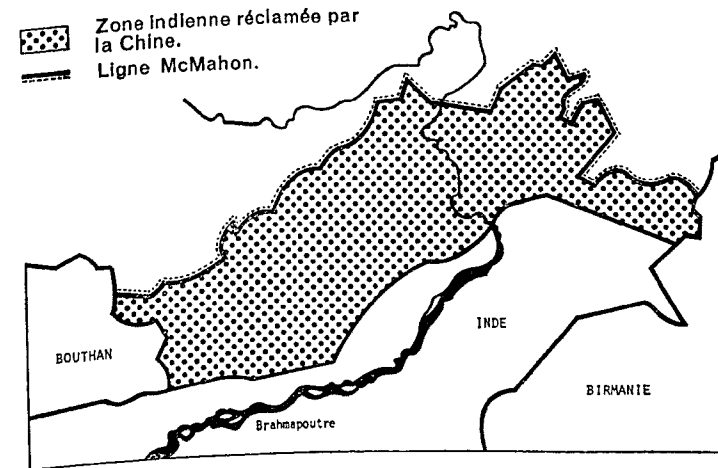


Fig. 4. — Frontière du Nord-Ouest de l'Inde

chinoise pour exercer leur pression sur le Tibet, vassal de la Chine depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Là, encore, l'expansion russe possible servit de prétexte aux Britanniques pour intervenir au Tibet au début du XX<sup>e</sup> siècle. La politique anglaise de 1904 à 1914, c'est-à-dire de l'expédition de Younghusband à la convention de Simla dont est sortie la ligne McMahon, prépara les germes d'un conflit qui éclatera en 1950 entre l'Inde et la Chine à propos de la longue frontière commune entre ces deux États.

Nous allons revenir sur cette question mais, auparavant, terminons avec le problème général de la politique britannique qui s'est également occupée de l'Asie du Sud-Est. Le besoin de sécurité poussa les Anglais à faire la conquête de la Birmanie en 1885 et à mordre par une zone d'influence sur le Siam, point de rencontre des intérêts coloniaux franco-anglais. A la fin du XIX<sup>e</sup>, la sphère d'influence britannique s'étendait à une étroite bande située au nord-ouest du Siam actuel, alors que la sphère d'influence française s'étendait, au-delà du Mékong, à toute la région orientale du Siam.

Mais revenons au problème de la frontière sino-indienne. Il n'est pas inutile de rappeler, à la suite de Lamb, la signi-

1. Cf. les déclarations du général Dayan du type de celle-ci : « Le désert peut servir de zone-tampon entre nous », *Tribune de Genève* du 1-9-1972.

2. Cf. Jacques DUPUIS, *Histoire de l'Inde*, Paris, 1963, p. 292.

3. *Ibid.*, p. 292.

fication de cette décennie de 1904 à 1914<sup>1</sup>. Ces dix années marquent-elles vraiment la conclusion d'un chapitre de l'histoire des frontières de l'Inde britannique ? A en croire Lamb, certainement pas ! Elles ne débouchèrent sur aucune délimitation de frontière d'abord, les Chinois refusèrent ensuite de signer l'accord issu de la Convention de Simla et, si enfin le Tibet était momentanément libéré de la souveraineté chinoise c'était davantage le résultat des circonstances que des traités. Sans doute, le gain majeur de l'Angleterre à la Conférence du Simla fut la délimitation de la ligne McMahon, le long des crêtes himalayennes du Bhûtan à la Birmanie. Délimitation obtenue par un échange de notes entre l'Angleterre et le Tibet. Mais, quelle était la valeur de cette ligne sur le plan du droit ? Elle est controversée même « s'il n'y a pas de base légale à la non-reconnaissance de frontières qui sont la conséquence de politiques impérialistes »<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, la Chine ne considéra jamais sa défaite comme définitive et les crises des années 50 et 60, relatives à la frontière himalayenne sino-indienne, sont là pour en témoigner.

A cet égard, on peut considérer la dégradation des relations sino-indiennes comme la conséquence de l'incapacité à trouver une solution durable au problème tibétain entre 1904 et 1914<sup>3</sup>.

Dans ce conflit, il est intéressant de confronter la conception indienne à la conception chinoise de la frontière, dans la mesure où l'une et l'autre plongent leurs racines dans un passé précolonial. A travers d'anciens textes, la conception indienne fait la part belle aux « frontières naturelles » et aux droits historiques<sup>4</sup>. Selon la conception indienne

1. Cf. Alastair LAMB, *The McMahon Line*, London et Toronto, 1966, p. 3 et ss., t. I.

2. Cf. Itamar BERNSTEIN, *Delimitation of International Boundaries, A Study of contemporary practice and devices from the view-point of international Law*, thèse, Genève, 1972.

3. LAMB, *op. cit.*, p. 4, t. I.

4. P. C. CHAKRAVARTI, *The Evolution of India's Northern Border*, Asia publishing House, 1969, p. 2.

toujours, le XIX<sup>e</sup> siècle fournirait suffisamment d'éléments pour prouver l'existence d'une frontière coutumière entre le Ladakh et le Tibet<sup>1</sup>. Pour l'Inde, si les montagnes forment des barrières naturelles, il est logique que la ligne de délimitation soit identifiée avec les crêtes qui déterminent la ligne de partage des eaux. La conception chinoise, en revanche, fait plus de cas de l'origine sociale de la frontière. D'après elle, les montagnes n'opposeraient pas des obstacles tels que l'existence des collectivités puisse être déterminée par une ligne, somme toute abstraite, ainsi par exemple la ligne de partage des eaux. Effectivement, on ne peut nier que les relations tissées dans un espace frontalier ne tiennent pas toujours compte des conditions géographiques, comme par exemple de celles qu'il est convenu d'appeler « naturelles ». Sans prendre parti pour l'une ou l'autre de ces conceptions, comment d'ailleurs le pourrait-on sans paraître absurde, on doit reconnaître à la conception chinoise une plus grande souplesse, une plus grande richesse aussi. Sans doute, cette flexibilité chinoise, du moins certains le penseront, est-elle commandée par les circonstances. Certes, il n'est pas davantage douteux que depuis l'invasion du Tibet en 1950-1951, la Chine a déclenché une action expansionniste sous le couvert de la protection de ses frontières.

C'est en quelque sorte le retour du boomerang lancé par les Anglais au début du siècle, mal lancé à vrai dire. Comme disent les Chinois, la question de la frontière sino-indienne a été négligée par l'histoire<sup>2</sup>. La prétendue ligne McMahon dans le secteur oriental a été imposée par la force en profitant de l'impuissance et de la Chine et des peuples indiens<sup>3</sup>. Aux yeux des dirigeants chinois, ces circonstances justifiaient les incidents qui ont finalement dégénéré en conflits de frontière. Ces conflits portent sur des territoires qui intéressent les trois secteurs de la frontière sino-indienne, res-

1. CHAKRAVARTI, *op. cit.*, p. 3.

2. *The Sino-Indian Boundary Question*, Peking, Foreign languages Press, 1962, p. 1.

3. *Ibid.*



pectivement le secteur oriental, du Bhûtan à la Birmanie, le secteur central du Népal au Ladakh et le secteur occidental. Dans le secteur oriental, les demandes chinoises portent sur une grande partie de la N.E.F.A. (North East Frontier Agency) comprise entre la ligne McMahon et le Brahmapoutre. Il s'agit d'une région de plusieurs dizaines de milliers de kilomètres carrés (voir fig. 4). Dans le secteur central, les demandes chinoises sont assez modestes et pourraient être assimilées, dans d'autres circonstances, à des rectifications de frontière. Dans le secteur occidental, les réclamations territoriales chinoises sont à nouveau considérables. Quel que soit le bien-fondé ou quelle que soit l'inanité des prétentions chinoises, on est amené à constater qu'elles tendent dans une perspective classique de la frontière, à priver l'Inde d'une limite facile ou relativement facile à défendre selon des moyens militaires conventionnels. C'est, *a posteriori*, rendre hommage à la politique britannique qui avait réussi, au cap du xx<sup>e</sup> siècle, à doter l'Empire d'une « Frontière scientifique ».

Que conclure ? En tout cas qu'il ne s'agit pas d'une pure dispute de frontière et que la Chine tout en voulant s'assurer une frontière « stratégique », a utilisé ce moyen classique pour détourner l'attention qui se serait peut-être par trop concentrée sur certaines difficultés intérieures et extérieures.

Céder à la Chine, selon un auteur indien, serait renouveler « Munich » à la mode asiatique<sup>1</sup>.

Dans le Sud-Est asiatique, les frontières birmanes et thaïlandaises appellent quelques remarques. Au nord et au nord-est, la Birmanie, après la victoire communiste en Chine, fit l'expérience du pouvoir revendicateur chinois en matière de frontière dans la zone dite du « Triangle » et dans celle de l'Etat de Wa, entre autres<sup>2</sup>. Finalement, à l'exception de deux petits territoires cédés à la Chine, la Birmanie put faire reconnaître ses frontières par la Chine

1. CHAKRAVARTI, *op. cit.*, p. 164.

2. Cf. C. A. FISHER, *South-East Asia*, London, Methuen, 1964, p. 475 et ss.

dans les années 60. Une fois de plus, dans cette région, la Jeune Chine communiste tenta de faire l'expérience de sa puissance en occupant militairement des territoires qui ne faisaient pas véritablement problème.

A l'inverse, la Thaïlande peut être située dans un contexte expansionniste favorisé par la seconde guerre mondiale. A la faveur du triomphe japonais, les Thaïlandais firent resurgir des arguments ethniques et historiques pour annexer des territoires sur leurs frontières septentrionale, méridionale et avec le Cambodge. L'effondrement de l'Empire nippon consécutif à la fin de la guerre fit revenir la Thaïlande dans ses frontières primitives. De fait, la Thaïlande rétrocéda les territoires occupés, bien que dans le cas du Cambodge, un fort sentiment populaire se soit manifesté contre la restitution à la France<sup>1</sup>.

Peut-on envisager de classer ces disputes de frontière ? La nécessité d'une typologie s'avère utile en première analyse, car elle satisfait un légitime besoin de rationalité. Prescott a donné une classification intéressante, certes, mais dont le tort à notre sens, réside dans l'élimination du facteur temps<sup>2</sup>.

Ranger le problème sino-indien dans le type des disputes territoriales est exact dans une certaine mesure, mais c'est appauvrir la réalité, car c'est faire peu de cas de tout le contexte politique et économique qui sous-tend la question. D'autre part, les disputes évoluent rapidement et changent de sens avec les structures socio-politiques et socio-économiques qui ne sont pas elles-mêmes stables. Presque toujours, sauf peut-être pour les frontières européennes, les disputes ressortissent à plusieurs types comme en Asie, en ce sens qu'elles réapparaissent sous un éclairage différent à travers le temps.

Ceci dit, l'Asie constitue un champ de recherche privilégié en matière de frontière et l'on peut regretter que l'approche régionale ait été encore si peu sollicitée.

1. FISHER, *op. cit.*, p. 522.

2. PRESCOTT, *op. cit.*, p. 109.

## TROISIÈME PARTIE

---

### CHAPITRE PREMIER

# La frontière dans le contexte régional

## I. INTRODUCTION

Dès l'instant où l'on envisage la frontière dans une perspective zonale, ou régionale, si l'on préfère, on est conduit à s'interroger sur les rôles, ou mieux, sur les influences que le réseau des limites politiques est susceptible d'exercer sur la population et sa distribution, sur les structures économiques, sur l'orientation et l'organisation des voies de circulation et, enfin, sur les aménagements ruraux et urbains.

Les régions frontalières, de par leur situation marginale, se sont souvent trouvées isolées par rapport au centre national parce que moins bien reliées à celui-ci et de surcroît entravées dans leurs relations avec leurs voisines en raison du caractère disjoncteur, plus ou moins accusé, de la frontière. C'est pour ces raisons, entre autres, que l'étude des collectivités frontalières et de leur organisation, dont une partie est transcrite dans l'espace, constitue un apport original dans la mesure où se trouvent combinés les moyens de la géographie politique et ceux de la géographie humaine régionale.

Le maillage politique des frontières, voulu et créé par

les hommes, est paradoxal en ce sens qu'il oppose aux actions de ces derniers une résistance ou, au contraire, qu'il tend à les amplifier, plus rarement il est vrai. Qu'il s'agisse d'effet direct, indirect ou induit, la frontière recèle un potentiel de modification qui, lorsqu'il se réalise, crée des conditions nouvelles telles que le secteur intéressé apparaît singulièrement spécifique. La frontière est aussi, du point de vue régional, à l'origine de relations particulières, conflictuelles ou non. Relations et échanges risquent fort, selon les circonstances, d'être biaisés par la présence d'une limite internationale. Il serait aisé de montrer que beaucoup de géographes, pour avoir négligé le rôle et la signification de la frontière dans une analyse régionale ont finalement élaboré une image assez éloignée de la réalité et dont le modèle était en décalage par rapport à celle-ci. Si l'on commence à entrevoir sérieusement les effets multiples de la frontière, on ne dispose pas encore d'analyses très fines. Jusqu'à maintenant et pour des raisons évidentes, le rôle de la frontière a surtout été étudié du point de vue économique, en particulier par August Loesch qui s'est livré à une analyse théorique des distorsions provoquées par la frontière dans la circulation des biens et des services. Des analyses sur la démographie et sur les réseaux urbains en liaison avec la frontière ont également été entreprises. De semblables travaux se multiplient et apportent leur contribution à la connaissance des effets de la frontière et partant à celle des zones d'articulation. On notera que les effets d'une frontière sont très variables selon le lieu évidemment, et selon le moment. On pourrait distinguer des effets à court, moyen et long terme. D'autre part, ces effets sont variables en intensité et en direction. Nous voulons dire par là, d'une part, que certains effets durent plus ou moins longtemps et que, d'autre part, ils peuvent affecter des secteurs ou des groupes plus ou moins grands d'un côté ou de l'autre de la frontière.

C'est à travers ces effets que l'on saisit vraiment la structure de la région frontalière et qu'on peut s'acheminer vers des politiques opératoires pour réduire des écarts de manière

à harmoniser les développements respectifs. L'analyse de ces effets se situe sur un plan micro-géographique plus que sur un plan macro-géographique qui s'intéresse davantage aux aspects morphologiques et fonctionnels qu'aux aspects structurels.

L'analyse régionale des frontières dans le contexte européen actuel est appelée à se développer considérablement car elle est un préalable indispensable aux efforts d'intégration socio-économiques et socio-culturels.

## 2. RÉGION FRONTALIÈRE ET POPULATION

Les populations des régions frontalières, marginales de par leur situation géographique, le sont aussi, souvent, pour des raisons historiques, ethniques ou linguistiques. Populations marginales donc, mais populations originales et ambiguës — cet adjectif n'implique aucun jugement péjoratif — dans la mesure où elles participent de deux espaces, de deux systèmes de culture et d'information pour autant évidemment qu'il n'y ait pas de trop grande rupture linguistique ou pour autant qu'un certain bilinguisme se soit établi. Que l'on songe en particulier au rôle de quelques journaux qui, dans plusieurs régions frontalières, assument la responsabilité de l'information de part et d'autre de la frontière. Dans la région franco-belge le *Nord-Eclair*, qui a ses bureaux et son imprimerie à Roubaix, comporte quatre éditions françaises et trois éditions belges. Il semble bien que cette diffusion d'information d'un côté et de l'autre de la frontière ne se limite pas aux seuls faits divers mais s'étend « aux faits de vie sociale, universitaire, de loisirs, ce qui ne peut que mieux faire prendre conscience aux lecteurs de leur appartenance à une région frontalière, dont les caractères sont originaux comparativement aux régions de l'intérieur des deux pays »<sup>1</sup>. Il serait possible de multiplier les exemples

1. R. SEVRIN, A propos de la région frontière : un quotidien franco-belge, *Bulletin des facultés catholiques de Lille*.

de ce genre en matière d'information écrite. Mais cette compénétration qui fait l'originalité des populations frontalières et aussi leur ambiguïté se retrouve avec l'information télévisée comme en témoigne la région franco-genevoise où les Genevois sont nombreux à choisir des programmes de télévision française. Si l'appartenance, ou mieux le sentiment d'appartenance des populations frontalières à leur ensemble national respectif n'est pas en cause, force est de reconnaître que se créent des comportements sur les frontières qui tranchent avec ceux de l'intérieur et qui fondent par là même la spécificité de ces populations.

La frontière a-t-elle une influence sur la densité de la population ? Il n'est certes pas possible d'émettre une loi qui pourrait s'appuyer sur l'observation de régularités mais on peut faire quelques distinctions utiles. Lorsque la frontière traverse des régions de montagne inhospitalières et pauvres en ressources, la densité est évidemment faible et la frontière n'est pour rien dans ce phénomène car sa suppression n'impliquerait pas une densité supérieure. Il en va de même lorsque les fortes densités frontalières s'expliquent par la présence de ressources particulières. En revanche, la frontière, en tant que telle, peut être à l'origine d'une faible ou d'une forte densité. L'effet de la limite peut être direct si des clauses du type *non aedificandi* interdisent de construire à moins d'une certaine distance de la frontière. L'effet peut être indirect si des circonstances particulières ont suscité ou, au contraire, empêché le peuplement. Parmi celles-là, on trouve des circonstances politiques qui inhibent les investissements et partant le peuplement sur les frontières réputées dangereuses parce que conflictuelles. On trouve également des circonstances économiques qui ont stimulé le peuplement si des entrepreneurs ont eu intérêt à s'installer dans la région frontalière pour exploiter le marché voisin dans de meilleures conditions. Dans ces deux cas, la frontière agit par ricochet et c'est sans doute le phénomène le plus fréquent. Il est assez exceptionnel que la frontière influe directement sur la densité.

Les populations frontalières se distinguent encore par leur composition. Elles sont, là où la perméabilité est suffisante, beaucoup moins homogènes que dans les régions intérieures. Une osmose plus ou moins rapide et plus ou moins accusée se développe à travers la frontière. L'analyse de la composition constitue un moyen indirect d'apprécier la perméabilité de la frontière. Ainsi dans la région franco-genevoise, avant la première guerre mondiale, une importante minorité haut-savoyarde était installée à Genève ; de même à Bâle pour les Alsaciens et les Badois, mais dans une plus faible mesure. La région frontalière est donc du point de vue de la composition tout à fait spécifique. Là encore, l'effet de la frontière est indirect puisque l'osmose dépend en grande partie des politiques d'immigration respectives.

La frontière exerce-t-elle un rôle dans le dynamisme démographique ? Certainement, mais là encore d'une manière tout à fait indirecte. Les régions en présence ne connaissent pas nécessairement la même politique : d'un côté peut régner une politique d'encouragement de la natalité et pas de l'autre. De cela, il résulte des rythmes démographiques différentiels qui déterminent des contrastes dans la croissance et dans l'occupation du sol. Les disparités démographiques font de la frontière une limite humaine mais dont l'explication réside dans la structure de la pyramide démographique ou dans la structure économique ou, encore, dans la structure socio-religieuse. La frontière marque seulement ici la limite d'action de telle ou telle de ces structures. Sans nul doute, la frontière est un disjoncteur démographique mais elle n'a pas d'effet direct.

La région frontalière, enfin, est fréquemment une zone de migrations plus ou moins intenses. La migration typique et classique est la migration quotidienne à gradient de travail. Ces mouvements pendulaires qui affectent de nombreux tracés frontaliers sont bien connus d'une manière générale mais mal connus dans leurs particularités car ils n'ont pas fait jusqu'à maintenant l'objet de recherches suffisamment fines. On peut le regretter car ces mouvements pendulaires

constituent des révélateurs de la structure des régions frontalières et des indicateurs socio-économiques précieux. C'est pourquoi, nous allons dégager la signification de ces mouvements. En fait, on est amené à dégager plusieurs significations que nous allons passer en revue. La naissance d'un mouvement frontalier peut signifier une différence salariale substantielle qui incite au déplacement. C'est une situation relativement classique qui n'implique pas, pour autant, l'absence de tensions. Des raisons structurelles peuvent être à l'origine du mouvement : l'affaiblissement progressif d'activités traditionnelles qui subissent une contraction, provoque une libération de main-d'œuvre qui cherche au-delà de la frontière des occasions de travail. Dans le même ordre d'idée, une moindre diversification économique d'un côté de la frontière peut déterminer un courant de frontaliers. Les causes conjoncturelles ne sont pas non plus négligeables et l'on assiste à la croissance des effectifs de frontaliers lorsque d'un côté de la frontière, l'offre de travail excède la demande.

Mais les raisons économiques ne sont pas les seules qu'il faut prendre en considération. Des raisons socio-culturelles jouent un rôle souvent significatif telles que celles relatives aux conditions de travail et de formation ou encore celles relatives à l'attraction exercée par certains milieux.

Ces mouvements pendulaires sont souvent lourds de conséquences pour l'équilibre des régions frontalières et leur articulation harmonieuse à moyen ou long terme. En effet, les firmes localisées dans la zone d'émission des frontaliers sont gênées dans leur expansion par une raréfaction progressive de la main-d'œuvre et, à la limite, cela peut se traduire par des cessations d'activité qui provoquent une dégradation de l'environnement économique. L'accentuation du flux frontalier peut également décourager les investissements dans la région intéressée. Pourtant, on aurait tort de penser que ces mouvements transfrontaliers sont nécessairement et dans tous les cas négatifs car ils constituent selon les circonstances des stimuli économiques qui

incitent les industriels de la zone d'émission à des transformations et à des réorganisations leur permettant de faire face à cette tension sur le marché du travail. Par des injections de capitaux fixes, ils parviennent à échapper, en partie, à ces inconvénients.

Sur le plan socio-géographique les conséquences ne sont pas non plus sans signification puisque la zone de départ des frontaliers risque de devenir une zone-dortoir dans laquelle se développent des activités tertiaires de distribution de biens de consommation stimulées par l'apport d'argent rapatrié par les frontaliers. Sur le plan individuel, ces mouvements impliquent des coûts de transport qu'il convient d'apprécier non seulement du point de vue pécuniaire mais encore du point de vue physiologique en raison des fatigues supplémentaires. Ces déplacements retentissent aussi sur la vie familiale et culturelle des frontaliers. Ce sont des coûts sociaux difficiles à mesurer mais néanmoins bien réels.

Beaucoup de ces problèmes pourraient trouver une solution adéquate par une meilleure répartition des investissements et donc des activités dans le secteur traversé par la frontière et par une organisation et un aménagement communs. Mais on se heurte alors à la frontière qui, en soi, n'est rien, mais qui introduit une discontinuité dans l'espace social frontalier. La disjonction étant ici la résultante d'une dénivellation entre deux souverainetés.

### 3. RÉGION FRONTALIÈRE ET ÉCONOMIE

La région frontalière transnationale pourrait être une expression de l'intégration économique, en même temps qu'un sous-produit de « l'érosion de la souveraineté nationale »<sup>1</sup>. Ce type de région est devenu une nécessité dans l'exacte mesure où l'on souhaite aller au-delà de la nation pour pouvoir raisonner dans un cadre plus large et pour

1. François PERROUX, *L'Europe sans rivages*, Paris, 1954, p. 286.

pouvoir élaborer des plans dans des espaces transnationaux. Des économistes ont défini, tel Perroux, par exemple, ce dépassement de la nation en termes d'élimination de la tendance autarcique. Du point de vue géographique, c'est certainement trop restrictif mais, finalement essentiel. En effet, l'autarcie a déterminé, dans les régions frontalières, des blocages dont la conséquence la plus immédiate a été une inhibition socio-économique endémique. La fin de ce malaise passe par l'émergence de la région transnationale dont la réalisation implique la défonctionnalisation des frontières. Cela revient à dire que l'intégration économique remet en question le principe territorial à travers la délimitation basée sur des critères purement politiques. L'arbitraire de cette délimitation, malgré toutes les justifications morphologiques, anthropologiques et historiques dont on l'a entouré, éclate au détour d'une analyse économique serrée qui met en évidence les coûts supplémentaires que des groupes humains doivent consentir en raison même de l'existence d'une frontière. La frontière, de fait, influe sur les espaces économiques en les déformant et en les sectionnant. L'intégration économique en permettant le jeu normal des champs de forces laisse aux groupes humains toutes leurs chances pour une action plus cohérente et partant plus rationnelle non seulement dans le domaine de la production mais encore dans le domaine social, culturel et politique. Autrement dit, l'intégration économique précède l'intégration territoriale qui n'est que l'épanouissement de celle-là sur un plan global. Pour cette raison, l'intégration a pour objectif de réaliser l'optimum et d'un point de vue purement théorique, elle ne peut être atteinte que pour l'ensemble de la planète et c'est pourquoi Marchal s'est demandé s'il n'y avait pas une « incompatibilité » entre le concept d'intégration et la limitation géographique ou territoriale de son champ d'application »<sup>1</sup>. Aussi, l'optimali-

sation pour des sous-ensembles ne peut être qu'imparfaite mais il est non moins évident que ce raisonnement à vocation universelle du logicien de l'économie ne doit, à aucun moment, paralyser l'action pragmatique et empirique qui rapproche du modèle final idéal. L'intégration spatiale de sous-ensembles tout imparfaite et partielle qu'elle peut être n'en permet pas moins la réalisation d'optimisations appréciables.

Ceci dit, tous les types d'intégration n'ont pas la même signification. Dans l'optique libérale, par exemple, il s'agit d'une intégration des marchés réalisée par la spécialisation des espaces économiques qui n'est rien d'autre que l'application du schéma classique de Ricardo qui conduit au désarmement de la frontière, mais pas à son dépassement. Les espaces économiques sont alors complémentaires et le mécanisme qui entre en jeu est constitué par les lois du marché. Dans une optique plus « volontariste » on tend à réaliser une véritable compénétration débouchant sur un nouvel espace générateur de liens très forts et partant d'échanges internes. Entre ces deux types d'intégration, il y a une différence structurale certaine. Pourtant, ce qui tend à provoquer une confusion entre ces deux types c'est que l'on a négligé « la différence fondamentale qui distingue la simple interdépendance de la solidarité proprement dite »<sup>1</sup>. Pour parvenir à un ensemble intégré, il faut que « les liens de solidarité qui existent entre ses divers éléments soient tels que la liberté totale des échanges ne nuise à personne et profite à tous »<sup>2</sup>. L'intégration devant permettre selon Byé<sup>3</sup> : « D'accroître sur un espace donné, la comptabilité des plans d'un ensemble de centres de décisions appelés à former un seul système économique. » On voit donc que l'intégration spatiale va bien au-delà des aspects économiques pour tenir compte des phénomènes de solidarité et de cohésion

1. André MARCHAL, *L'intégration territoriale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965, p. 10.

1. MARCHAL, *op. cit.*  
2. *Ibid.*, p. 24.  
3. *Ibid.*, p. 27.

sociale. L'objectif final étant d'atteindre un espace de solidarité. Mais dès lors, on est au cœur de l'intégration sociale qui est peut être la plus difficile à réaliser. Quoi qu'il en soit, l'intégration entraîne des phénomènes de déstructuration et de restructuration qui modifient la région frontalière dans laquelle se nouent des échanges et des contacts. Il ne faut pas dans ce contexte régional, où l'intégration est susceptible de se réaliser, négliger les inégalités de développement et les discordances, car on prend alors le risque de voir l'unité la plus faible être complètement débordée.

Si l'avenir économique des régions frontalières dépend d'une défonctionnalisation des frontières et d'une relocalisation des activités comme le postule le modèle d'union économique de H. Giersch, faut-il encore que les conditions réelles et spécifiques de telle ou telle région frontalière permettent les transformations. En effet, Perroux a bien montré que la croissance économique n'apparaît pas partout en même temps et, qu'au contraire, elle privilégie certains pôles de développement. Dès lors, dans le cas d'une région frontalière, les pôles peuvent ne pas fonctionner d'une manière optimale selon qu'ils occupent telle ou telle situation géographique. Enfin, il convient de ne pas oublier que la frontière, qui a pu pendant longtemps sectionner les relations et entraver les flux, laisse, une fois défonctionnalisée et disparue, des cadres mentaux et des comportements qui limitent le jeu économique. Dans ces conditions, le pôle de développement ne diffère pas autant qu'on aurait pu le penser et le souhaiter.

La réalisation de la région frontalière suppose la mise en place de politiques de régionalisation transnationales. Ces politiques peuvent être de deux sortes : générales ou particulières. Les politiques générales intéressent un groupe de nations ayant déjà réalisé une certaine intégration. Ces politiques sont certainement déjà cohérentes mais finalement lentes et lourdes car elles impliquent de très nombreux ajustements et obligent à harmoniser très précisément les politiques régionales des nations en présence. Les poli-

tiques particulières sont celles qui se dégagent empiriquement de la confrontation de deux régions frontalières disposées à collaborer et qui évitent les gaspillages au niveau des infrastructures, par exemple. Ces politiques bilatérales, qui se dégagent d'actions pragmatiques, sont sans doute moins cohérentes mais plus souples et, surtout, elles ont l'avantage de donner plus rapidement des résultats là où il est urgent d'éliminer des effets négatifs de frontière dans les domaines économique, social, politique et de l'organisation de l'espace. Mais cette élimination des effets négatifs dépend de la connaissance des structures des régions frontalières sur lesquelles on ne dispose pas encore d'informations significatives et surtout rassemblées dans une perspective opératoire.

Quoi qu'il en soit, le succès de l'une ou l'autre de ces politiques témoignera de l'effort européen. Effort qui permettra de résorber, d'une part, les affrontements politiques résiduels et, d'autre part, les affrontements économiques actuels ou futurs.

#### 4. RÉGION FRONTALIÈRE ET CIRCULATION

Une frontière est susceptible d'exercer des effets tangibles tout à la fois sur la configuration des axes de circulation, c'est-à-dire sur les réseaux, et sur les flux, c'est-à-dire sur leur volume. Si les effets les plus nets s'exercent sur les transports de surface, les transports aériens n'échappent pas davantage aux effets de frontière, mais selon des modalités spécifiques.

D'une manière générale, on peut prétendre que la frontière, dans certains cas, a imposé des tracés parallèles et a, par conséquent, provoqué un doublement des axes. Dans ces cas-là, la frontière a exercé un effet négatif dans la mesure où elle a déterminé des coûts pour les deux entités nationales juxtaposées. Les tracés parallèles à la frontière ne sont pas tous inutiles certes, mais ils n'en constituent pas moins

des sources de coûts. Les tracés perpendiculaires à la frontière, à l'inverse, sont des indicateurs de contacts et de relations entre les régions frontalières. Leur fréquence exprime des relations potentielles mais là encore il faut être prudent dans leur interprétation car au point d'intersection des voies de communication et des frontières, il y a presque toujours interruption ou ralentissement du trafic. Ainsi, par rapport aux flux nationaux internes, les flux transfrontaliers sont plus faibles et s'écoulent plus lentement.

Quelques exemples montreront l'effet de frontière sur les voies de communication. Ainsi, sous la monarchie française, la construction du système de canaux dans le Nord entre 1693 et 1775, parallèle à la frontière est une conséquence de la présence de celle-ci. Le canal Albert, creusé entre 1930 et 1939, a très certainement été influencé dans son tracé par la présence de la frontière belgo-néerlandaise. Du point de vue ferroviaire, les lignes du Pays de Gex et de la Haute-Savoie qui courent parallèlement à la frontière, au voisinage de Genève, et auxquelles la gare principale de Genève n'est pas reliée, sont l'expression même d'un effet négatif du cordon politique. Le transsibérien qui se déroule parallèlement à la frontière de Irkoutsk jusqu'à Vladivostok est un exemple typique du rôle de la frontière à l'échelle d'un continent. La volonté, et parfois aussi la nécessité, compte tenu du contexte politique, des nations de contrôler entièrement leurs voies de communication ferrées, entraînent des aménagements coûteux pour les collectivités. On constate donc que la frontière, au-delà des coûts directs qu'elle implique pour sa surveillance, est génératrice de coûts au niveau des organisations multiples du paysage. Les frontières non défonctionnalisées obligent à des ajustements et à des dépenses qui s'apparentent, en matière de voies de communication, à des gaspillages considérables.

En matière de circulation routière, les exemples de parallélisme négatif sont relativement rares en Europe, dans la mesure où les grands axes du réseau sont antérieurs aux frontières très fonctionnalisées, mais on peut se demander

si la boucle de l'autostrade Anvers-Aix-la-Chapelle n'en est pas un. S'agit-il du souci de desservir Liège directement et d'éviter les ruptures aux postes douaniers ou s'agit-il d'un effet de frontière ? La réponse ne saurait être univoque. En revanche en Afrique, le grand axe routier qui relie Mogador à Saint-Louis par Nouakchott, laisse à l'ouest le Sahara espagnol sur les frontières duquel il se moule parfaitement.

En matière de circulation aérienne, les frontières manifestent leur rôle négatif soit par la nécessité d'emprunter des couloirs obligatoires, soit au moment des escales de transit où les autorités, par leur volonté de vérifier les papiers des passagers, provoquent des pertes de temps. Ainsi, sur la ligne Zurich-Bucarest, le transit à Budapest est plus long qu'il n'est nécessaire en raison du désir des autorités hongroises de procéder à des vérifications de passeport. On pourrait multiplier les exemples de ce type dont l'intérêt est faible sinon pour insister sur le rôle contraignant de la frontière, en matière de circulation.

##### 5. RÉGION FRONTALIÈRE ET AMÉNAGEMENTS RURAUX ET URBAINS

La frontière exerce, comme dans les autres domaines abordés, des effets sur le paysage agraire et sur l'économie agricole. Sur celui-là, les effets sont accessibles à l'observation directe alors que sur celle-ci ils ne le sont pas nécessairement. Quoi qu'il en soit de la nature de l'appréhension immédiate ou médiata, les effets sont, là encore, directs ou indirects, c'est-à-dire qu'ils sont engendrés par la présence même de la frontière ou par la signification politique dont celle-ci est porteuse.

Dans l'analyse de ces effets sur les aménagements agraires, la prudence est de rigueur car l'on pourrait imputer, un peu trop vite, à la frontière, des effets qui ressortissent à l'ensemble des conditions naturelles. C'est pourquoi nous



allons voir à travers une série d'exemples les problèmes qui se posent.

Relativement aux effets directs, on peut citer l'exemple signalé par Van Wettere-Verhasselt<sup>1</sup> sur la frontière belgo-allemande. Dans la région d'Aix-la-Chapelle, avant 1920, l'*Eupener Butterländchen* ravitaillait en produits laitiers la grande cité allemande. Par le traité de Versailles, l'Allemagne a perdu une portion de territoire par déplacement de la frontière et l'ancienne relation s'est trouvée obliérée. Aussi, pour compenser cette perte et rétablir les bases d'une complémentarité nécessaire, les Allemands ont-ils poussé la culture herbagère dans la région de Waldheim. On est là en présence d'un effet direct indiscutable qui s'est transcrit par une modification dans le paysage agraire.

Un effet qu'on peut qualifier d'indirect, mais également observable, est cité par le même auteur sur la frontière septentrionale de la Belgique. Il s'agit du cas de Mollommel où l'on peut voir, le long de la frontière belgo-néerlandaise, au sud, de grands blocs défrichés à l'aide de moyens modernes. On peut également noter que ces défrichements ne s'accompagnent pas d'établissements de cultivateurs. Il s'agit d'une zone exploitée en Belgique par des cultivateurs néerlandais qui résident sur territoire néerlandais. Cette poussée récente, qui s'inscrit dans la période 1950-1960, serait due à des exonérations de fermage au cours des premières années d'exploitation, à des avantages liés au régime douanier qui prévoit des dispositions particulières dans la zone frontalière et à des facteurs sociaux surtout qui révèlent un comportement différentiel. En effet, alors que les Belges ont tendance à se diriger vers l'usine lorsque leur ferme est trop petite, les Néerlandais, beaucoup plus attachés à la terre, cherchent par tous les moyens à agrandir leur exploitation. D'où cette poussée au-delà de la frontière<sup>1</sup>.

1. VAN WETTERE-VERHASSELT, *op. cit.*

2. *Ibid.*

Dans les effets non directement observables dans le paysage, on notera les différences qui existent, sur le plan de l'économie agricole, entre le Jura français et le Jura suisse. Alors que dans le Jura français la production laitière est absorbée par la production de fromages, dans le Jura suisse la production laitière est destinée en priorité à la consommation directe et à la fabrication de crème et de beurre. Une population urbaine plus forte du côté suisse que du côté français est certainement à l'origine de cette différenciation<sup>1</sup>. D'autre part, dans ces mêmes régions, on constate que l'importance des propriétaires non résidents n'est pas identique. Elle est beaucoup plus grande dans le Jura suisse où la poussée du capital urbain est plus incisive. Dans ces deux derniers cas, il s'agit d'un effet indirect de la frontière qui détermine des zones de comportements spécifiques qui sont moins la conséquence d'une politique que d'orientations impliquées par des aménagements régionaux dissemblables. L'effet de frontière n'en est pas moins réel. Il se situe dans le caractère disjoncteur du cordon politique qui détermine un isolement relatif.

Dans le domaine rural, un autre phénomène intéressant des régions frontalières est celui de l'emprise foncière. Cette emprise ne peut pratiquement pas être étudiée par l'observation directe. Il faut recourir à de longues et patientes recherches cadastrales pour la saisir. A cet égard, on peut distinguer dans les régions frontalières au moins trois types d'emprise foncière : l'emprise agricole, l'emprise des résidences secondaires et l'emprise des sociétés immobilières et industrielles. Nous sommes conscients du caractère rudimentaire de cette distinction, néanmoins suffisante, pour introduire le sujet. L'emprise agricole a des origines multiples mais, en général, elle est la conséquence d'une raréfaction des terrains agricoles à proximité des villes frontalières en expansion, de différences de prix substantielles

1. Suzanne DAVEAU, *Les régions frontalières de la Montagne jurassienne*, Trévoux, 1959.

entre deux pays, ou encore, d'une nécessité d'accroître des surfaces d'exploitation trop réduites. On notera que cette emprise agricole n'est pas toujours définitive car les terres peuvent n'être que louées. L'emprise des résidences secondaires dépend naturellement des conditions naturelles, en un mot, de l'écologie de la région. Quant à l'emprise des sociétés, les objectifs sont le placement ou la constitution de réserves d'espaces pour faire face à des aménagements futurs. L'importance respective de ces emprises est évidemment variable avec la structure des régions frontalières. Dans la région franco-genevoise les deux premières sont les plus marquantes alors que dans la *Regio Basiliensis* ce sont les deux dernières. Dans le cas de ces deux régions, l'emprise est asymétrique en ce sens que ce sont surtout des Suisses qui acquièrent des terres de l'autre côté de la frontière. L'emprise a des conséquences socio-géographiques par la transformation du paysage et des conséquences socio-économiques par la modification de certaines fonctions. Il est évident que les Etats peuvent se défendre contre ces appropriations qui mettent en cause certains équilibres. La frontière, dans cette hypothèse, déforme ou isole le marché immobilier de telle ou telle région. Investir la frontière d'un tel rôle n'est négatif qu'en apparence et qu'en première analyse car l'emprise, comme nous le disions, est susceptible de provoquer des déséquilibres régionaux très sérieux dont les collectivités sont finalement victimes. On notera que, d'une manière générale, ce sont les petits Etats développés qui exercent la plus grande pression sur leurs voisins. Par ailleurs, les régions frontalières sont d'autant plus menacées qu'elles sont moins développées et que leur agriculture est moins bien organisée.

Tous ces problèmes n'ont pas encore fait l'objet d'études systématiques dans les régions frontalières et il y a là tout un champ de recherches très riche et très peu exploré. Domaine d'autant plus intéressant qu'il constitue une base nécessaire à un ensemble de recherches plus sociologiques sur les comportements dans les régions frontalières.

Les villes frontalières constituent un autre domaine de recherches, mieux étudié sans doute que le précédent mais certainement pas d'une manière telle qu'on puisse disposer d'un matériel comparatif abondant. Les villes frontalières ont souvent connu des histoires mouvementées caractérisées par des cycles où la prospérité alternait avec la pauvreté. Là encore, il serait dangereux de n'attribuer qu'au seul rôle de la frontière les succès ou les échecs de telle ou telle ville mais il est certain que celle-là, par les déformations indéniables qu'elle fait subir aux zones d'influence urbaines, est responsable d'une série de phénomènes positifs ou négatifs dans les destins urbains. En première analyse, on pourrait déjà distinguer les villes qui ont su faire de la frontière un instrument positif, des villes qui ne sont pas parvenues à surmonter ce handicap et pour lesquelles la frontière est inhibante. Néanmoins, cette distinction pour n'être pas arbitraire n'en est pas moins grossière dans la mesure où elle dissimule certains facteurs importants tels les comportements des groupes humains intéressés, leur évolution historique et leurs liaisons avec des espaces lointains. Nous voulons dire par là que ce n'est pas seulement la frontière qui a donné à Hong-kong, sur les marges du monde communiste, sa prospérité, ni non plus la frontière qui a provoqué l'assoupissement de Macao. Ceci dit, selon les conjonctures, une ville frontalière peut tirer d'énormes avantages de sa situation ou, au contraire, être terriblement gênée dans ses relations. Ainsi, par exemple, le cas de Wissembourg est significatif. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il s'agissait d'un centre qui, selon M. Rochefort, était plus important que les villes sous-vosgiennes<sup>1</sup>. Son rôle était dû à l'ampleur de la région où s'exerçait son influence. Mais en 1815, la frontière a été ramenée à la hauteur de Wissembourg et, de ce fait, la ville a perdu la moitié de sa zone d'influence. Cette situation s'est traduite par une première décadence

1. Michel ROCHEFORT, Rôle perturbateur des frontières sur le réseau des petites villes en Alsace, in *Bulletin de l'Association des Géographes français*, janv.-févr. 1956, p. 10-20.

et par une diminution corrélative de la population. En 1870, la frontière ayant disparu, Wissembourg a retrouvé la totalité de sa zone régionale, d'où des implantations économiques et une reprise de la croissance démographique. Après la première guerre mondiale, Wissembourg est redevenue une ville frontalière, perdant une fois de plus son rôle régional.

Maastricht, au siècle dernier, avec la fixation de la frontière au Congrès de Vienne, a connu des difficultés semblables mais quelques industriels dynamiques ont su lui donner des activités qui l'ont sauvée de la ruine<sup>1</sup>. Par la suite, Maastricht a su surmonter sa situation défavorable mais nullement irréversible. En effet, elle a attiré des frontaliers belges dans ses usines et son influence commerciale sur la région belge est loin d'avoir été négligeable. Cependant, dans le domaine socio-culturel, Maastricht n'a pas exercé et n'exerce toujours pas, relativement à la Belgique, le rôle qui lui aurait été dévolu si la frontière n'avait pas existé. Dans ce dernier cas, la frontière n'est pas seule responsable et il faut faire intervenir le facteur linguistique qui provoque une certaine viscosité dans les relations.

Un autre exemple d'enclavement surmonté est fourni par Luxembourg, capitale d'une principauté indépendante depuis 1867 et dont les frontières ont été tracées sans référence à aucune considération économique. C'est en quelque sorte une formation politique résiduelle qui témoigne des incohérences européennes en matière de frontière. Le Luxembourg a utilisé à fond la frontière en tant qu'instrument législatif en promulguant une loi fiscale, en 1929, dont l'objectif était d'attirer les sociétés de participation<sup>2</sup>. Dans ce cas, la frontière n'a évidemment aucun effet direct mais elle permet d'isoler une portion d'espace à l'intérieur de laquelle on crée des avantages attractifs pour certaines activités. C'est ainsi que Luxembourg est devenu une place financière importante avec de nombreuses banques, des

sociétés de placement et d'investissement et des holdings. Par une série de mesures de ce type, Luxembourg a « élargi le cadre étroit de ses frontières par l'établissement de réseaux internationaux de relations commerciales et financières »<sup>1</sup>.

Des situations comparables, bien que différentes dans le détail, se retrouveront à Genève et à Bâle. Nous n'ajouterons rien quant à ces deux villes car nous les étudierons dans les analyses régionales de la dernière partie.

Force est de constater que la frontière, selon les effets qu'elle déclenche, peut favoriser ou non les villes. Quoi qu'il en soit, il convient de noter que d'une manière générale la frontière a été et est encore, pour les systèmes urbains, un facteur de déséquilibre que ce dernier soit positif ou négatif. En effet, la frontière tend à amplifier certaines conditions favorables ou défavorables et par là même à provoquer des évolutions urbaines sinusoïdales. Dans la perspective de l'intégration européenne, il faut s'attendre à une remise en question de ces évolutions et partant à des modifications dans la structure des réseaux urbains liés aux frontières.

1. RIMBERT, *op. cit.*

1. VAN WETTERE-VERHASSELT, *op. cit.*

2. Cf. Sylvie RIMBERT, Luxembourg : essai pour une géographie des frontières, *Société géographique de Liège, Bulletin*, n° 2, mars 1966, p. 11-34.

## CHAPITRE II

## Quelques exemples de régions frontalières

Nous prendrons nos exemples de régions frontalières dans les pays européens d'économie développée, car c'est là qu'elles offrent l'aspect le plus complexe et le plus significatif. Non qu'ailleurs, par exemple dans les secteurs traversés par la frontière américano-canadienne, n'existent des mouvements de travailleurs, des flux pendulaires de voyageurs, de services et de biens, des complémentarités et des distorsions, mais c'est bien en Europe que les contacts frontaliers engendrent les phénomènes les plus tendus. Une des causes réside dans le tracé souvent aberrant et tourmenté des limites, multipliant les indentations, les contrastes spatiaux ; dans l'âge, généralement ancien, de la frontière, qui a enraciné des habitudes et des mentalités différentielles, liées au nationalisme politique et économique. C'est en descendant au niveau de l'analyse de quelques cas particuliers que nous pourrions saisir la structure de la région frontalière.

## I. TRIESTE

La capitale istrienne représente le cas extrême d'un « enkystement » territorial dans un espace politique étranger. C'est le résultat d'un contentieux historique dont la solution, fondée sur un compromis diplomatique, n'a pas permis la

formation d'une véritable région frontalière. Les éléments négatifs de différenciation l'ont emporté sur le pouvoir organisateur d'un secteur transfrontalier par la cité. L'âge récent de l'actuelle frontière italo-yougoslave a coupé Trieste de son hinterland et détérioré un réseau séculaire de relations à grande échelle qui avaient fait la fortune de la « Hambourg du Sud ».

L'existence de cette agglomération de près de 280 000 habitants doit peu aux conditions du proche environnement. La péninsule de l'Istrie l'entoure de ses reliefs calcaires. Bien qu'on ait là le meilleur débouché vers l'intérieur, vers Ljubljana, par le seuil de Postojna (554 m), les relations avec la Slovénie ne sont pas très commodes, à cause de la retombée très raide du plateau karstique, aride, de l'*Istrie blanche*, sur l'Adriatique. Au sud de la ville, l'*Istrie grise* et les collines de l'*Istrie rouge*, tapissées de *terra rossa*, offrent de meilleurs terroirs, incapables, toutefois, par leurs seules ressources, de soutenir un développement urbain de grande envergure. On demeure frappé de la minceur du semis urbain istrien, en arrière de Trieste. Si l'on excepte la côte, avec l'ancienne base navale de Pula (*Pola*) et le port récent de Koper (*Capodistria*), on ne trouve que de grosses bourgades.

Trieste, corps largement étranger à son contexte local, fut essentiellement la projection sur le front de mer d'une entité politique : l'étendue continentale de l'Empire autrichien.

L'activité portuaire, florissante à l'époque romaine, fut réduite à un rôle subordonné par la domination de Venise dans l'Adriatique et Trieste dut lutter pour conserver un modeste rôle de marché local. L'événement décisif intervient en 1719, avec le choix de la rade comme débouché maritime des terres des Habsbourg et l'instauration du port franc, par l'empereur Charles VI. La montée du peuplement est rapide. De 5 700 habitants à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on passe à 27 000 en 1790 et 80 000 en 1840. Le premier âge économique est étroitement lié au commerce maritime et au manie- ment de l'argent, avec la spécialisation précoce dans les

assurances. Le rythme s'accélère, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'ère du rail qui assure une insertion étroite dans l'espace économique austro-hongrois — mais surtout autrichien. Un éventail de relations est desservi par une innervation ferroviaire très poussée. Actuellement, Trieste est toujours reliée presque aussi efficacement à l'ancienne Double-Monarchie qu'à l'Italie, pour les transports par fer. Dès 1857, le *Südbahn*, mis par la suite à double voie, unit Vienne à l'Adriatique, par un parcours de 555 km, *via* Ljubljana et Postojna. Le port franc est supprimé en 1893 et une double fonction s'affirme. Tout d'abord celle de ravitailleur d'une grande partie des régions alpines et danubiennes relevant des Habsbourg (21 % des importations d'outre-mer, en 1913), malgré l'équipement de Rijeka (Fiume) pour la jonction plus directe avec la Hongrie. Trieste est systématiquement favorisée, au détriment de Venise, par les « tarifs adriatiques » réduits, grâce à des subventions de l'Etat aux compagnies. La desserte se complète par la *Pontebbana*, à voie unique, inaugurée en 1879, vers Villach, Salzbourg et Munich, par Udine et le seuil du Tarvis. Il s'y ajoute, en 1906, la *Transalpina*, à voie simple, en direction de Gorizia, Klagenfurt, Villach, Linz et Prague. L'aménagement est renforcé par une série de tunnels alpins, raccourcissant les distances (Wochein : 1905 ; Karawanken : 1906 ; Tauern : 1909). Une relation, à double voie — réduite à une seule voie depuis la dernière guerre et électrifiée en 1959 — dessert l'Italie et l'Europe occidentale, par Monfalcone et Venise. La seconde conséquence du chemin de fer fut la forte impulsion donnée aux industries. Elles demeurent avant tout des opérations de transformation, liées à l'activité maritime, avec les constructions navales et mécaniques, le travail du bois, puis, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première décennie du XX<sup>e</sup>, la sidérurgie, les colorants et la chimie, le jute, le papier, les préparations alimentaires (café, huile, riz, tabac) et surtout, dans les espaces vides au sud du port, le raffinage du pétrole. La croissance urbaine va de pair avec la prospérité portuaire :

123 000 habitants en 1869, 176 383 en 1900. L'apogée est atteint en 1913. Trieste, qui dénombre alors 247 099 âmes, manipule un trafic maritime de 3,45 millions de tonnes (dont 77 % pour le commerce austro-hongrois et un mouvement ferroviaire de 2,69 millions de tonnes).

Au cours de cette phase de symbiose avec l'Autriche se met en place le clivage socio-ethnique entre Trieste et sa région. La polémique italo-yougoslave d'après 1918 et l'énorme littérature publiée sur le sujet ont discuté le détail de la répartition des Slaves et des Italophones, sur la base de recensements, sollicités dans un sens ou dans l'autre. La question est complexe, car le critère linguistique doit être pondéré par le phénomène généralisé du bilinguisme, qui est pratiqué par au moins 80 % des Istriens. Mais dans la mesure où la langue du foyer domestique (*lingua d'uso*, *Umgangssprache*) reflète l'appartenance à l'un des deux grands groupes nationaux, un certain nombre de points sont évidents, comme l'a bien montré J.-B. Duroselle<sup>1</sup>.

— Le peuplement massivement slave et rural, de Croates et, surtout, de Slovènes, dans la péninsule Istrienne, arrivant jusqu'à la côte, dans le secteur Monfalcone (*Tržič*)-Trieste (*Trst*).

— Le caractère purement italien des petites villes côtières, de tradition vénitienne : Koper (*Capodistria*), Piran (*Pirano*), Umag (*Umago*), Novigrad (*Cittanova*), Poreč (*Parenzo*), Rovinj (*Rovigno*).

— Dans l'intérieur, la disposition des italophones en bandes étroites ou en îlots, au parler souvent contaminé de slave (*schiavetto*), autour de Pula (*Pola*) ; à l'est de la ligne Pula-Pazin (*Pisino*) et surtout dans le triangle Umag-Poreč-Opertalj (*Portole*).

— Enfin la dominante linguistique et culturelle italienne du *melting pot* de la ville de Trieste, malgré la pré-

1. Jean-Baptiste DUROSELLE, *Le conflit de Trieste (1943-1954)*, Bruxelles, Editions de l'Institut de Sociologie de l'Université libre, 1966.

sence de fortes colonies israélites, slaves et germaniques. Trieste fut, avec Trente, le berceau de l'irrédentisme et, après 1866, proclama ardemment son *italianità*. Mais les îlots de cet archipel italoophone istrien sont nettement circonscrits dans le compact peuplement slovéno-croate, sans qu'il soit besoin de l'expliquer, comme le feront les Italiens, par la politique systématique du gouvernement de Vienne d'installation de familles slaves dans la banlieue rurale de la cité. Au clivage ethnique répond le clivage social. La bourgeoisie triestine qui forme la classe dirigeante est de culture et d'idiome italiens. Ce facteur assimilateur a fortement joué sur les immigrants alloglottes, car il est bien connu que le phénomène de changement linguistique est lié à l'exemple et à l'imitation des couches économiquement et politiquement dominantes. Les Slaves, au contraire, demeureraient des paysans, des ouvriers et des employés subalternes. L'augmentation de la population de Trieste n'est pas le fait d'un croît naturel, très faible, mais elle est due essentiellement à l'immigration. Avant 1914, les nouveaux venus sont avant tout des Slaves. En 1910, 47,4 % des Triestins sont nés dans la ville ; 30 % viennent des régions proches de Slovénie et de Croatie, ainsi que de la Carniole et 15 % sont originaires du royaume d'Italie.

En 1920, l'Italie annexe toute l'Istrie, ainsi que Gorizia (*Goriča*) et le bassin de l'Isonzo (*Soča*). La période de l'entre-deux-guerres marque, pour Trieste, une phase de domination régionale, avec l'acquisition d'un arrière-pays relativement étendu. Après la forte dépression due au conflit mondial et à ses suites immédiates, Trieste s'insère dans l'économie italienne et s'efforce de conserver son rôle de transitaire maritime pour les nouveaux Etats nés du démembrement de l'Autriche-Hongrie. La fonction industrielle, surtout dans le domaine des constructions navales, se renforce, avec l'aide du gouvernement de Rome. La population augmente légèrement (238 655 habitants en 1921 et 252 238 en 1938) par un apport à dominante italienne, originaire de la Vénétie, de l'Émilie, de la Sicile et de la Lombardie.

Bien que la ville soit celle qui, en Italie, abrite le plus grand nombre d'étrangers, le cospomolitisme et la mobilité de la population régressent. En 1931, 74 % des Triestins sont nés dans l'agglomération. Le trafic maritime retrouve presque, en 1938, avec 3,3 millions de tonnes, son niveau de 1913. Il est malaisé d'apprécier ce qui revient à la région julienne et au secteur frontalier dans le mouvement global du commerce triestin. Entre 1932 et 1937, la part de la Yougoslavie n'est que de 1 % dans l'activité du port, contre un peu moins de 60 % pour la zone danubienne (Autriche, Tchécoslovaquie, Hongrie). Dans le tonnage ferroviaire, la Yougoslavie compte pour 4 à 9 % contre 25 à 35 % pour l'Italie et le reste pour l'ancienne Autriche-Hongrie. Il semble que les échanges propres à la région julienne absorbent 20 à 25 % du trafic avec l'Italie.

La dernière guerre mondiale est à l'origine d'une nouvelle et très forte contraction de l'aire d'influence de Trieste. Après l'occupation des territoires annexés en 1920, par les troupes et les partisans yougoslaves, à la fin d'avril 1945, suivis, le 2 mai, par les forces britanniques, les Alliés obtiennent le principe de l'évacuation de l'Istrie, à l'ouest de la *Ligne Morgan*. Au cours des négociations préliminaires au traité de Paix avec l'Italie, signé à Paris, le 10 février 1947, les experts soviétiques, britanniques, américains et français entreprennent de tracer une nouvelle frontière italo-yougoslave, selon un critère ethnique. Trieste et son arrière-pays, divisé en deux zones, délimitées par la *Ligne française* est érigée en « territoire libre » et doit former un Etat tampon indépendant. La *Zone A*, avec Trieste (222 km<sup>2</sup> et 300 000 habitants) fut occupée par les Alliés ; la *Zone B* (516 km<sup>2</sup> et 70 000 habitants), par les Yougoslaves. Mais dans le climat international très tendu qui suivit la rupture entre l'U.R.S.S. et les pays occidentaux, les puissances ne purent se mettre d'accord sur l'organisation du territoire libre et la nomination d'un gouverneur. Au terme d'une longue crise, marquée par des incidents violents, dus à l'exacerbation des nationalismes rivaux, le conflit fut dénoué

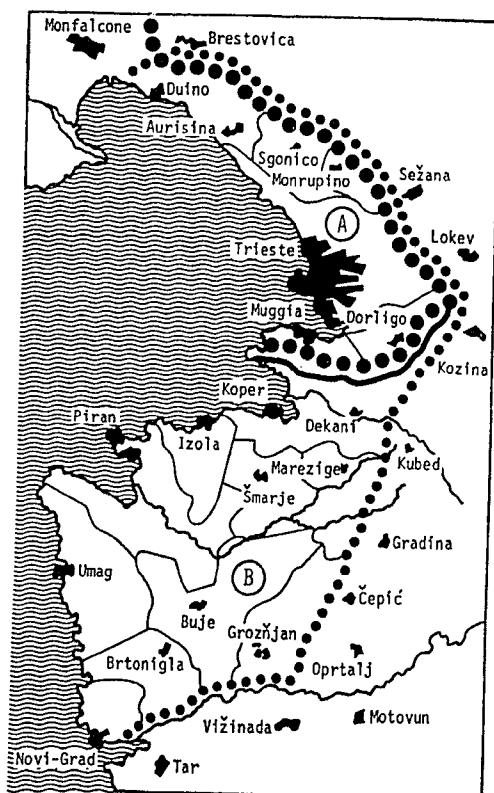


Fig. 5. — Les frontières de la zone de Trieste.

limites :

- du territoire libre de Trieste (T.L.T.)
- entre les zones A et B du T.L.T.
- de communes à l'intérieur du T.L.T.
- frontière italo-yougoslave après l'accord du 5 oct. 1954.

par l'accord du 5 octobre 1954, qui remettait la *Zone A* à l'Italie, moyennant de légères rectifications de limites, et la *Zone B* à la Yougoslavie (fig. 5).

Quelles sont les structures actuelles de la région de Trieste ? — L'enclavement territorial est extrême. Cette province, la plus petite d'Italie, avec 6 communes seulement, ne mesure que 210 km<sup>2</sup>. Elle communique avec le reste du

territoire national par un couloir resserré, rendu plus étroit encore par le rebord du Carso et qui, à la hauteur de Duino, ne mesure que 3 km, entre le rivage et la frontière. C'est un véritable cordon ombilical, au long duquel se côtoient les routes, l'autoroute et le chemin de fer. La densité est très forte à Trieste (3 316 hab./km<sup>2</sup>) et dans le port voisin de Muggia (*Milja*) : 812. Elle diminue déjà à San Dorligo della Valle (*Dolina*) : 217,6, et dans le goulet de Duino-Aurisina (*Devin-Nabrežina*) : 136,6 ; elle s'effondre dans les communes rurales des pentes de l'*altipiano* karstique : Sgonico (*Zgonik*) : 40,84 et Monrupino (*Repentabor*) : 12,57. Alors qu'on assiste généralement, dans les régions frontalières d'Europe occidentale à une dématérialisation de la limite et à une homogénéisation relative des peuplements, les événements d'après 1945 ont, au contraire, produit dans la région istrienne, un renforcement des blocs ethniques. Dans cette zone de populations mêlées, la nouvelle frontière n'a pas réussi à établir une séparation tranchée. Il demeure, dans la province de Trieste, 8,5 % de slavophones et, dans l'ancienne *Zone B*, 30 à 36 000 italophones, soit 45,6 ou 68 % de la population totale, selon que le dénombrement est de source yougoslave ou italienne. Mais les groupements humains sont devenus plus resserrés, plus compacts. Dans l'incertitude qui a suivi la fin de la guerre, plus de 200 000 Italiens des régions cédées à la Yougoslavie se sont réfugiés dans leur ancienne patrie et, après le rattachement de la *Zone B*, 24 198 personnes ont reflué vers Trieste et le reste de l'Italie. En dépit des garanties officielles qui leur ont été accordées, de part et d'autre, pour leur représentation politique et la conservation de leur personnalité ethnique et malgré le fait qu'il n'y a pas de problèmes majeurs entre les deux communautés, la région julienne et adriatique d'obédience yougoslave s'est fortement désitalianisée. L'encerclement linguistique de Trieste et la brusque disparition des italophones, aux lisières mêmes de la cité, sont extrêmement nets. Les documents italiens indiquaient qu'entre 1875 et 1921, les alloglottes slaves étaient passés

de 97,9 % à 60,6 % sur le proche *altipiano* ; de 45,9 % à 17,7 % dans les faubourgs et de 3,7 % à 1,3 % dans la cité. Le recensement italien de 1961 a porté sur la langue usuelle. Il montre qu'à part Trieste (5,84 %) et Muggia (7,63 %), toutes les autres communes de la province sont massivement slovènes, en ce qui concerne la *lingua d'uso* : Duino-Aurisina (50,62 %), San Dorligo (81,62 %), Monrupino (88,01 %) et Sgónico (89,72 %)<sup>1</sup>.

L'homogénéité sociale n'est toujours pas réalisée. Dans le groupe ethnique slovène, où la bourgeoisie est d'origine récente, dominant les artisans, les ouvriers, les commerçants au détail de Trieste, localisés surtout à la périphérie urbaine. Il est, par contre, faiblement représenté dans les entrepreneurs privés, les professions libérales, les services, l'administration, le commerce en gros, les transports, la finance et les assurances.

L'économie de Trieste est demeurée, elle aussi, avec des problèmes accrus, dans la ligne de l'entre-deux-guerres. Là encore, les contrastes se sont accentués entre la stagnation triestine et le dynamisme yougoslave, qui a rapidement exploité les nouvelles conditions territoriales, ou l'essor du secteur de Venise. Le plafonnement démographique de Trieste est préoccupant. La population, l'une des plus vieilles de toute l'Italie, est immobile (272 900 en 1961 et 273 928 en 1971) avec, dans le même temps, une augmentation du taux des non-actifs, de 59,9 à 64,6 % du total. La répartition des activités montre la prépondérance d'un tertiaire lié à une fonction commerciale, désormais largement révolue. E. Borlenghi<sup>2</sup>, dans une analyse comparative

1. Les données ont été publiées dans *Istituto centrale della Statistica*, 10<sup>e</sup> *Censimento generale della popolazione*, fasc. 32 : *Provincia di Trieste*, Rome, 1965. On verra également : Il gruppo etnico sloveno nella provincia di Trieste, *Rivista geografica italiana*, 1967 (LXXIV), p. 538-539.

2. Trieste. *Profilo geografico-economico*, Pubblicazioni del Laboratorio di Geografia economica, Turin, 1967. Voir aussi : *Lineamenti economici e prospettive di sviluppo della Regione Friuli-Venezia Giulia*, Milan, Giuffrè, 1964, et *L'andamento economico del Territorio di Trieste nel 1970*, Camera di Commercio, industria, artigianato e agricoltura di Trieste, 1972.

avec les structures de Gênes et de Milan, a mis en lumière cette hypertrophie des services. L'agriculture, aux surfaces confisquées par l'urbanisation, est pratiquement absente, avec 1 % environ des actifs de la province. Trieste, malgré les aides spéciales qui lui ont été prodiguées par l'Etat italien, a du mal à déplacer vers l'industrie son centre de gravité économique. Le secteur secondaire n'emploie en effet, en 1961, que 33,1 % des actifs, contre 41,2 % à Gênes et 50,1 % à Milan. L'administration publique, encore gonflée par l'instauration des régions, est pléthorique : 14,9 % (Milan, 5 % ; Gênes, 8,6 %). Bien que le port tourne très au-dessous de sa capacité, le poste des transports est, lui aussi, très gonflé (14,6 % contre 15,7 à Gênes et seulement 6 % à Milan). Le commerce où subsistent un trop grand nombre de points de distribution — la plus forte moyenne italienne — mal adaptés ou réadaptés aux nouvelles conditions, revendique 19 %, devançant Milan (18,2 %) et Gênes (15 %) mais la branche des banques et des assurances a fléchi (2,5 %, contre 2,2 % à Gênes et 3,5 % à Milan). Trieste est entourée de proches concurrents en plein essor. En Italie, tout d'abord, avec le développement portuaire et industriel de la lagune de Venise qui, depuis 1962, dépasse 12 millions de tonnes, alors que Trieste oscille, pour le trafic commercial et industriel, entre 6,5 et 6,8 millions. Plus spectaculaires encore sont les progrès du secteur yougoslave. Rijeka, très fortement renforcé dans son potentiel par le Plan de 1961-1965 a, dès 1963, éclipsé Trieste pour les relations de transit vers l'espace danubien et Bakar (*Buccari*), devient un gros port minéralier. Aux portes mêmes de la capitale julienne, Koper, débouché de la Slovénie, qui dépassait 600 000 tonnes, dès 1963, est en rapide progression.

Comment la nouvelle limite italo-yougoslave a-t-elle modifié le contexte régional ?

Dans l'entre-deux-guerres, le gouvernement de Rome avait étroitement intégré la Vénétie julienne à son système politique militaire et économique, très centralisé,



dans le cadre des provinces de Gorizia, Trieste, Pola et Fiume. Cette entité a été démembrée par l'accord de 1954, qui n'a laissé à l'Italie que 36,9 % du territoire de l'ancienne province de Trieste. Les conséquences économiques, insignifiantes dans la province d'Udine, très sensibles dans celle de Gorizia, ont atteint leur degré extrême dans le territoire de Trieste. La frontière, qui n'est toujours pas, malgré les instances de Belgrade, une limite d'États, mais la démarcation de deux zones sous l'administration civile de l'Italie et de la Yougoslavie, a été établie dans des conditions difficiles. L'accès au port de Trieste a été réglé par un accord, mais l'étendue des eaux territoriales et des zones de pêche fait l'objet de réclamations italiennes. Sur la terre ferme, la ligne divisionnelle ne suit strictement ni le critère ethnique ni la configuration physique. Dans le secteur de Muggia, elle « présente indiscutablement un tracé très mal commode, peut-être le moins rationnel de toute la frontière nord-orientale. Il coupe, en effet, les propriétés, les champs, les lieux habités, sans aucune considération pour les conséquences économiques, créant une notable gêne dans la population qui, pour ce motif, a préféré se transporter massivement dans la Zone A »<sup>1</sup>. Dans la nouvelle province de Trieste, l'occupation humaine se densifie et s'urbanise et il a fallu insérer, dans l'étroit corridor qui la relie au reste de l'Italie, un faisceau serré de moyens de transport (gares, routes, autoroute, oléoduc, gazoduc, ligne électrique à 200 kV), tandis que la cité est confrontée au gros problème du passage en territoire étranger de ses sources d'approvisionnement en eau potable.

Du côté yougoslave, on a dû procéder à une complète restructuration administrative, dans les secteurs annexés et partagés entre les Républiques de Slovénie et de Croatie, désormais privés de leurs centres traditionnels, demeurés italiens. Un nouveau réseau routier et ferroviaire a remplacé l'ancien système, convergeant vers Trieste. La période

de 1947 à 1954 a été marquée par une profonde dépression économique, due à l'exode des Italiens, à la rupture des relations avec l'ancienne métropole et à la fermeture très étanche de la frontière, exerçant « une influence nettement répulsive, à cause de la tension existant entre les deux pays » (G. Valussi). L'effort de substitution des fonctions de Trieste a été rendu laborieux par la minceur du tissu urbain, dont les points forts sont Koper (17 161 habitants, en 1971), Nova Gorica (13 658) et Postojna (6 048), alors que tous les anciens chefs-lieux de district ne comptent que de 2 000 à 4 000 âmes.

Après 1954, pour compenser le vide quantitatif et qualitatif dû au départ de 80 000 Italiens, une massive immigration d'éléments ruraux, venus de l'intérieur de la Slovénie, a abouti à une répartition plus égale du semis humain, allégeant le surpeuplement du Karst et de la montagne et renforçant la façade côtière du « Littoral slovène » (*Slovensko primorje*). Les activités traditionnelles de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture demeurent stationnaires ou en recul, devancées par l'industrialisation et le tourisme, qui ont fait l'objet de très gros investissements et ont aligné les niveaux de vie du « Littoral » sur ceux de l'ancienne Slovénie. Avec des masses humaines et des potentiels économiques inégaux, chaque secteur regarde avant tout vers son territoire national. Trieste est, plus que jamais, dépendante de l'Italie. Mais elle a du mal à devenir une métropole provinciale. On est frappé de voir, sur la carte des zones d'attraction des grandes villes italiennes, combien son aire d'influence est étroite, limitée aux provinces de Trieste et de Gorizia et vite battue en brèche par Udine. De même les banques de la place n'opèrent, pratiquement, que pour le marché local et il est significatif de voir que la plus puissante Compagnie d'assurances, la *Riunione adriatica di Scurtà*, a transféré son siège principal à Milan.

L'intégration de la zone yougoslave au reste de la République populaire a été beaucoup plus rapide et intense, car le littoral possède un hinterland, alors que Trieste a perdu

1. Giorgio VALUSSI, *Il confine nord-orientale d'Italia*, Trieste, Lint, 1972.

le sien. Le plateau istrien, qui n'avait d'ailleurs jamais été une région riche, s'est relativement dévitalisé, formant comme une zone intermédiaire, à faible densité, entre les pôles de développement intérieurs de Ljubljana et Zagreb, et leurs avant-postes adriatiques. Entre 1961 et 1971, en effet, seuls les districts côtiers sont en hausse, alors que l'intérieur, et surtout celui qui est immédiatement en arrière de Trieste — montre une forte régression démographique<sup>1</sup>.

Avec la détente italo-yougoslave, la frontière a perdu sa rigidité séparante. Les accords d'Udine (20 août 1955), ont réglementé les modalités du « petit trafic de frontière » et les échanges entre zones limitrophes. Des contingents annuels sont attribués aux produits de ces secteurs et portés sur un compte spécial, dans la balance commerciale italo-yougoslave. Le mouvement des personnes s'est, ensuite, également libéralisé, avec un trafic local intense qu'il n'est pas aisé d'individualiser dans le mouvement global.

Le sous-emploi triestin a fait longtemps réserver le marché du travail à la main-d'œuvre nationale. Un afflux de « pendulaires » s'est instauré, mais son faible volume montre combien Trieste est dépourvue de ce facteur classique de la polarisation transfrontalière. La forte émigration yougoslave dans les pays occidentaux a, d'autre part, diminué l'offre d'emploi sur la place de Trieste, au moment où la situation se renversait et où les forces de production de la cité devenaient insuffisantes, dans les activités secondaires. Un des remèdes envisagés à la crise économique de la métropole adriatique est le recours à une massive industrialisation, transformant des matières premières importées, en « réglementant et facilitant l'emploi sur place des travailleurs frontaliers provenant d'outre-frontière et de la Zone B », par un accord bilatéral « pour simplifier et rendre plus fonctionnelle l'actuelle procédure de délivrance des autorisations, lente et compliquée »<sup>2</sup>.

1. Chiffres dans *Statistički Godišnjak Jugoslavije* de 1972, Belgrade.

2. *L'andamento economico del Territorio di Trieste*, op. cit., p. 21.

Les relations entre Trieste et la région frontalière portent avant tout sur un tertiaire de consommation domestique. La clientèle yougoslave — et une active contrebande — ont assuré et assurent encore en bonne partie l'activité du commerce de détail, surtout dans la chaussure et l'habillement. Mais les dévaluations successives du dinar, et surtout la dernière en date (décembre 1971) ont fortement renchéri les produits italiens, tandis que le niveau de vie et la masse des biens disponibles s'élevaient en Slovénie et en Croatie. Inversement, les Italiens utilisent le Karst comme zone de récréation et achètent, à meilleur compte, du carburant automobile yougoslave. Mais ces mouvements demeurent épidermiques, sans que les régions en contact soient parvenues à créer des liens organiques, en profondeur.

Dans la typologie que nous avons définie, nous pouvons citer Trieste comme un cas de *relations non significatives et d'échanges à un niveau peu important*.

## 2. LA RÉGION FRANCO-GENEVOISE

Genève, métropole de rang international, représente, en Europe, un cas extrême de configuration territoriale et de relations avec les pays français dans lesquels est enclavé son canton, de 282 km<sup>2</sup>. Le rapport superficie-longueur des frontières est ici à sa valeur la plus forte, avec 2,7 km de limite pour 1 km<sup>2</sup> et un enclavement presque total. La limite avec la France mesure 102,4 km, contre 4,4 avec le reste de la Suisse. Sur les 44 routes qui quittent la ville, 42 viennent buter contre la frontière étrangère, à une distance maximale de 15 km du centre. Cette « tête sans corps » est bien loin de posséder la cuvette topographique du « petit lac Léman », dont elle occupe le milieu et dont les bords, fortement relevés, des Préalpes du Chablais au Salève-Vuache et au Jura, l'enserrent de tous côtés. La démarcation avec la Savoie et le pays de Gex court, en effet, très en deçà du pied de ces reliefs. Les Genevois, de la Réforme à la

Restauration de 1815, ont en vain cherché à étendre leur hinterland. Les résistances de Paris et de Turin, et les convenances des Puissances, se sont conjuguées pour restreindre l'étendue des domaines de la République, pour bloquer et institutionnaliser l'« isobare politique » tracée par la frontière.

L'évolution de Genève et la spécificité de ses problèmes frontaliers s'expliquent essentiellement — il faut y insister dès l'abord — par le rôle déterminant des facteurs historiques<sup>1</sup> dans la succession d'expansions et de compressions qui caractérisent la domination territoriale de la métropole lémanique (fig. 6).

Genève, oppidum celtique, puis *civitas* gallo-romaine, assume, tout d'abord une fonction de commandement régional classique, qui s'affirme au Moyen Age, avec le siège épiscopal, dont la juridiction s'étend sur une grande partie de la Savoie septentrionale et sur la rive droite du Rhône. Mais, dès cette époque, commencent à se dessiner des traits particuliers : les grandes foires, dont l'apogée se situe au début du xv<sup>e</sup> siècle, insèrent la cité dans un réseau d'échanges de dimensions européennes, tandis que l'évêque et la bourgeoisie résistent à la tutelle que voudrait leur imposer la Maison de Savoie. La Réforme marque le tournant décisif dans la dissociation de Genève de son contexte régional. Bastion du Protestantisme, la ville de Calvin s'enferme dans ses murailles. Les Huguenots du Refuge, mêlés à la population autochtone, développent l'orfèvrerie, l'horlogerie, puis la banque. En serré dans les terres françaises du Pays de Gex et les domaines de la Maison de Savoie, qui a fini par reconnaître, de mauvais gré, l'indépendance de la République, le minuscule Etat se compose de la cité *intra-*

1. Les données de ce chapitre sont tirées d'une étude, à paraître fin 1974, élaborée par le Département de Géographie de l'Université de Genève, *La frontière franco-genevoise*. On verra deux tableaux d'ensemble, *Genève, le pays et les hommes*, Genève, Société de Géographie, 1958 et P. GUICHONNET, Genève. Réflexions sur un destin urbain, dans les *Actes du LXXXIX<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes*, Paris, 1965.

*muros*, à cheval sur le Rhône, et de mandements hors les murs (Peney et Jussy), mosaïque de terres et de fiefs, hérités de la seigneurie épiscopale. Par une politique patiente d'acquisitions et d'échanges avec ses voisins, la République simplifie et « assainit » ses frontières, après les traités de Paris, avec la France, en 1749 et de Turin, avec la Sardaigne en 1754. Mais la proximité de l'étranger est toujours pesante, matérialisée par l'installation de la France à Versoix sur le Léman, qui coupe Genève de ses alliés suisses et surtout par l'érection, aux portes mêmes de la cité, d'une agglomération sarde rivale, Carouge, bâtie entre 1772 et 1792. Genève n'entretient avec son espace adjacent que des relations de marché, souvent contrariées par les entraves mises au trafic par le gouvernement de Turin. Elle ressent les inconvénients de cette situation et cherche à s'assurer un hinterland agricole et une assiette territoriale moins exiguë. Dès 1776, le pays de Gex est « réputé étranger » et placé hors du territoire des fermes, première ébauche des futures zones franches. Entre 1798 et 1814 Genève, annexée à la France, chef-lieu du département du Léman, retrouve un rôle régional politique et économique, mais sans grand éclat, car le Blocus continental a fortement perturbé et anémié ses activités traditionnelles, fondées sur le cosmopolitisme financier. Les grands remaniements territoriaux qui suivent la chute de Napoléon I<sup>er</sup> donnent à la frontière franco-genevoise son tracé actuel<sup>1</sup>. Cette opération s'effectue par approches successives, au long d'une bataille diplomatique serrée, qui se déroule de 1814 à 1816. Entrée dans la Confédération helvétique comme canton souverain, le 12 septembre 1814, la République doit avoir un territoire d'un seul tenant, relié au reste de la Suisse. Dans la réalisation de son « arrondissement », Genève bénéficie du talent et de l'audience de ses négociateurs, conduits par Pictet de Roche-

1. A l'exception d'infimes rectifications, nécessitées par l'agrandissement des pistes de l'aéroport de Cointrin et décidées par la Convention franco-suisse du 14 avril 1956. Elles portent sur une superficie de 42 ha et une modification de détail du tracé sur une longueur de 5 km.

mont, et de l'appui des puissances conservatrices, surtout de la Russie. Ses ambitions initiales sont vastes : acquisition de la Savoie du Nord (Chablais, Faucigny, Genevois, jusqu'à la rivière des Usses), et du pays de Gex avec, comme position de repli, les contours orographiques de la cuvette de Genève. Mais cette tendance à l'expansion est contrecarrée par la Sardaigne et, surtout, par la France. Louis XVIII, par scrupule religieux, refuse de céder le pays de Gex, catholique, et Talleyrand s'efforce de limiter au maximum les concessions françaises. Ainsi naît, sur une ligne d'équilibre politique, une frontière que l'appartenance de Genève à la Suisse neutre va cristalliser définitivement. Cette limite surimposée à un peuplement et une structure agraires qui sont souvent sectionnés dans leurs entités communales, est très faiblement matérialisée, sur le terrain, par de petits ruisseaux ou des lisières de bois et, le plus souvent, court en rase campagne. Elle est le fait des chancelleries, sur la base de trocs, sans consultation des populations intéressées. Les enclaves des anciens mandements sont soudées par la cession de 24 communes savoyardes et de 6 communes genevoises, en échange de « fiefs » impériaux autrichiens à Gênes et de l'abandon des « droits » helvétiques sur Mulhouse. Une compensation économique à ces agrandissements trop restreints, aux yeux de Genève, est trouvée dans l'institution de facilités douanières. Le second traité de Paris (20 novembre 1815), consacrait le « reculement » des douanes françaises à la crête du Jura et le traité de Turin (16 mars 1816) déplaçait, de même, les douanes sardes vers le sud et l'est. Ces deux zones franches donnaient à Genève le poumon de respiration d'un espace de 572 km<sup>2</sup>, soit presque le double de la superficie du Canton (151 km<sup>2</sup> pour la zone « sarde » et 356 pour celle du pays de Gex). Ces dispositions étaient complétées par un statut de neutralisation militaire et de droit d'occupation par les milices fédérales, de la Savoie du Nord, au nord d'une ligne lac du Bourget-Ugine. La fonction d'hinterland jouée par les régions péri-genevoises se renforce notablement, en 1860.

Lors de l'annexion de la Savoie à la France, pour désamorcer le mouvement séparatiste du Chablais et du Faucigny dont Genève est le centre économique, Napoléon III étend, unilatéralement, la mise hors douanes françaises de plus des trois quarts du nouveau département de la Haute-Savoie. Cette *Grande Zone franche* de 3 790 km<sup>2</sup>, peuplée, en 1860, de 344 000 habitants, contre 82 726 seulement au canton de Genève, inaugure une phase de symbiose beaucoup plus active avec la cité de Calvin. Genève, pour la dernière fois, reprend une série de fonctions de commandement régional, sur un vaste secteur transfrontalier, dont seul l'évêché médiéval peut donner une idée. La Savoie du Nord et le pays de Gex ravitaillent la ville en bois, en vin, en céréales et en bétail, lui fournissent une bonne part de sa population active, y trouvent des capitaux et un achalandage de services et de biens de consommation. Le rôle de marché s'exerce très fortement sur les quatre arrondissements de Gex, Thonon, Bonneville et Saint-Julien, qui ne commercent pratiquement pas avec le reste de la France et où circule surtout l'argent suisse. L'horlogerie du Faucigny travaille à façon pour la Fabrique genevoise ; le tourisme du Mont-Blanc reçoit son impulsion et ses investissements initiaux de la métropole lémanique qui, jusqu'à la première guerre mondiale, crée également plusieurs implantations industrielles à Bellegarde et jusqu'à Annecy. Mais, derrière cette façade, la frontière politique exerce toujours ses effets négatifs. Genève perd la « bataille des chemins de fer » et elle est contournée, plutôt que desservie, par les voies de communication construites sur le territoire français. Les villes de la Savoie du Nord, coupées de l'espace national, végètent démographiquement, à l'ombre de Genève. Les deux après-guerres de 1918-1940 et, surtout, d'après 1945, vont augmenter fortement la distorsion entre les deux espaces et aboutir aux déséquilibres et aux dissymétries de la situation actuelle. Le premier conflit mondial déchire le tissu économique et psychologique, constitué en 1860, à cause de la fermeture presque hermétique de la frontière,

puis de la différence des changes monétaires. Le conflit réalise l'intégration, de plus en plus poussée, de la Grande Zone à l'économie française. L'horlogerie s'émancipe de la tutelle helvétique et se mue en décolletage, travaillant uniquement pour le marché national. Genève cesse d'être le principal fournisseur de capitaux, remplacée par le réseau bancaire français. De son côté, Genève reprend sa tradition cosmopolite et développe sa vocation de ville internationale. Dans un climat de nationalisme, avivé par le sentiment de puissance, né de la victoire de la France, Poincaré pense que le moment est venu de lever l'hypothèque particulariste qui pèse toujours sur les territoires polarisés par Genève. La clause de neutralisation militaire est abolie en 1919 et, en 1923, le gouvernement de Paris supprime les Zones franches, dont l'activité était d'ailleurs très faible, depuis 1914. La Confédération suisse conteste cette décision et, au terme d'un long litige, la Cour de justice de La Haye, par son arrêt du 7 juin 1932, condamne la France à rétablir, au 1<sup>er</sup> janvier 1934, non la *Grande Zone* de 1860, créée par la seule volonté de Napoléon III, mais les *Petites Zones* de 1815-1816, les seules qui fussent « contractuelles » et garanties par des stipulations internationales que les traités de 1919 n'avaient pas expressément abrogées.

On est ainsi arrivé à une rematérialisation de la frontière, dont la structure est la plus complexe de toutes celles qui cernent l'espace français. Avant 1914, la limite entre Genève et la région environnante ne jouait qu'un rôle symbolique, puisque la ligne douanière proprement dite était repoussée à la périphérie de la Grande Zone franche. Actuellement, la frontière est dédoublée en une limite d'état et, en arrière, un cordon séparant la Petite Zone reconstituée du « territoire assujéti » français, soit six franchissements pour transiter à travers le canton de Genève. L'originalité de la région frontière est qu'elle se compose de plusieurs aires institutionnalisées, qui se recouvrent partiellement :

— Les « régimes historiques » de 1754 et 1816 pour les communes savoyardes démembrées, dont les possesseurs

de biens-fonds situés en Suisse peuvent librement circuler pour la culture de leurs terres et le rapatriement de leurs récoltes.

— La « Zone frontalière des 10 kilomètres » de part et d'autre des confins, régie par la Convention franco-suisse du 31 janvier 1938, prévoyant des franchises réciproques pour un petit trafic de marché, pour certains produits du sol et l'entrée libre des récoltes des agriculteurs français domiciliés dans la zone suisse, et suisses habitant dans la bande homologue française.

— Enfin, et surtout, la Zone franche de 1815-1816, dont le fonctionnement est régi par la Sentence arbitrale de Territet, de 1933. Peuplée de 40 000 habitants environ, elle couvre la totalité du pays de Gex (350 km<sup>2</sup>) et 190 km<sup>2</sup> en Haute-Savoie, où elle est particulièrement étroite, à l'est, laissant en dehors d'elle la majeure partie de l'agglomération d'Annemasse. Des contingents, périodiquement révisés, permettent l'importation, en franchise de droits de douanes, de marchandises étrangères et l'entrée libre en Suisse des produits agricoles de la Zone, les uns sans limitation de quantité, les autres avec contingentement. Le bilan commercial des zones a toujours été favorable à la France : elle vend, en effet, des produits primaires (matériaux de construction, lait, légumes, viande), mais n'a qu'une faible capacité d'absorption pour les importations alimentaires et industrielles venant de Suisse. Le volume total des échanges n'est guère que 2 % du commerce franco-suisse, mais il est loin d'être négligeable : en 1973, Genève a acheté en Zone pour 101 francs suisses par tête d'habitant et vendu pour 19 francs. La région franco-genevoise, au sens large du terme, comprend le territoire cantonal et une « couronne » périphérique française, pour un total de 1 312 km<sup>2</sup>, peuplée d'un demi-million de personnes. La France revendique quatre cinquièmes de cette superficie, mais seulement le quart de la population (17,7 % en Haute-Savoie et 17,7 % pour le Pays de Gex). En fait, le secteur où la frontière exerce massivement ses effets coïncide pratiquement avec

la frange des 10 km. Dans cette enveloppe, les fortes densités sont à cheval sur la limite politique, avec quelques pénétrantes en France, le long des radiales de circulation. Pour améliorer le contexte économique franco-genevois, on a avancé, depuis 1965, l'idée d'une *Regio-Genevensis*, espace d'aménagement concerté<sup>1</sup>. Le terme pourrait laisser croire à l'existence d'une réelle homogénéité économique, dans cette cuvette topographique si fermement individualisée. Il n'en est rien et la frontière se manifeste toujours comme un écran, une ligne de discontinuité et de dissymétrie. La région frontière elle-même est hétérogène. Elle comprend plusieurs secteurs, aux densités et aux rythmes démographiques différents, aux structures socio-économiques dissemblables. Le pays de Gex<sup>2</sup> est un monde clos, « insulaire », basculé vers Genève, à dominante rurale et à vie urbaine et industrielle modeste, dont les aspects se prolongent, en Haute-Savoie, du Rhône au Vuache. Vient ensuite, de Saint-Julien à Annemasse, dans le Genevois français et la Basse-Arve, une étroite façade, très active, en rapide croissance, pôle urbain et industriel très intégré au reste de la France. Enfin, jusqu'au Léman, la région du lac, en Bas Chablais est, à nouveau un domaine à prépondérance agricole. La frontière divise des masses humaines contrastées. La concentration genevoise, qui fut toujours plus dense, s'est accentuée depuis 1880, provoquant un « appel au vide » vers l'environnement français.

Dans cette aire d'articulation se sont établis des systèmes complexes de relations transfrontalières. Jusqu'en 1914, elles sont dominées par les rapports villes-campagnes entre Genève et l'aire savoyarde et gessienne. Il est curieux de constater que, du côté suisse, l'attraction genevoise est beaucoup moins forte et ancienne ; vite contrariée par l'influence

1. Paul GUICHONNET, Réalités et mythes d'une *Regio genevensis*, La recherche géographique en Suisse, Cahiers de Géographie de Besançon, n° 14 (1966).

2. Voir Roger TARDY, *Pays de Gex. Terre frontalière*, publications de l'Université de Lyon, 1970.

de Lausanne, elle ne dépasse pas Nyon<sup>1</sup>. La fonction d'hinterland rural, qui avait justifié l'instauration des Zones franches et l'effet de frontières, apparaît toujours nettement inscrit dans les paysages agraires et les activités agricoles.

Dans le canton de Genève, l'agriculture n'occupe plus que 1,5 % des actifs, mais elle demeure intensive et rémunératrice, à cause du régime de subventions et de prix garantis pratiqué par la Confédération. L'emprise sur le sol est forte, avec des exploitations de format supérieur à celles de la France voisine, une mécanisation poussée, des blocs de grandes parcelles, bien remembrées, dessinant une campagne d'openfield dominant. L'élevage est nettement subordonné aux labours, qui couvrent 78,45 % de la surface utilisée, contre 1,26 % toujours en herbe, et qui sont voués aux céréales, au colza et à la vigne. La rationalisation de l'espace agricole est beaucoup moins sensible du côté français, avec un faire-valoir moins intensif, des exploitations plus menues — surtout en Haute-Savoie — un semi-bocage dégradé et, dans la Basse-Arve, un enchevêtrement extrême de terroirs cultivés et de zones bâties. Les spéculations sont essentiellement tournées vers l'élevage laitier, avec un peu de légumes et de petits fruits. Les surfaces en herbe couvrent 61,9 % au pays de Gex et 59,3 % en Haute-Savoie, contre 37,3 % et 38,3 % pour les labours. La zonation stricte entre sol agraire et secteurs « constructibles » instaurée dans le Canton de Genève limite fortement les réserves foncières des agriculteurs suisses, qui se sont tournés vers la région frontière. Ils y exploitent 2 274 ha, pour 70 % situés dans le Pays de Gex, dont 1 124 en pleine propriété, contre 193 ha seulement détenus par des paysans français en territoire helvétique. Les échanges sont beaucoup plus intenses au départ du Pays de Gex, dont l'agriculture ne vit, pratiquement, que de Genève. Ils sont nettement plus limités avec le secteur savoyard, où l'agriculture est en perte de

1. Voir les cartes dans *Quelques aspects du développement de l'économie genevoise*, Genève, Département du Commerce, de l'industrie et du Travail, 1969.

vitesse, il exporte des légumes et 8 % seulement des fruits rouges de la région de Machilly. La Zone franche n'est plus la campagne nourricière de la cité de Calvin, mais elle contribue toujours à son ravitaillement. Les produits du sol forment plus de 80 % de ses exportations, avec deux grandes spécialités : les animaux de boucherie et, surtout, le lait frais.

L'industrie est, certainement, le point faible de l'armature franco-genevoise car la frontière exerce, dans ce domaine, un effet particulièrement disjoncteur. En 1965-1969, 40,1 % des actifs travaillaient dans le secteur secondaire, mais ils étaient, pour 78,2 %, concentrés à Genève, contre 15,25 % en Haute-Savoie et 6,73 % seulement dans le pays de Gex. Les processus d'industrialisation ont été très dissemblables. Genève, après une phase de stagnation qui dure jusque vers 1860, connaît un démarrage, stimulé par le « second âge » énergétique de la houille blanche. Elle se donne une industrie variée, dominée par la construction de machines et l'électrotechnique de haute précision, tournée vers l'exportation. Dans l'ancienne Grande Zone franche, après la rupture de la symbiose avec la Suisse, on assiste, dans la région Annemasse et, dans une moindre mesure, à Bellegarde, à un équipement en étroite liaison avec les capitaux et les marchés français. Le décolletage, puis l'horlogerie, venue du Jura, après 1940, ont pratiquement tous leurs débouchés dans la région Rhône-Alpes, Paris et le reste de la France. Parallèlement, depuis les années 1960, le centre de gravité économique de Genève se déplace vers le tertiaire et les firmes, à l'étroit sur le territoire cantonal, passent progressivement sous le contrôle des groupes alémaniques et se rapprochent du marché suisse<sup>1</sup>. Les deux systèmes industriels se tournent le dos et accentuent leurs différences structurelles et conjoncturelles. Leurs relations

1. Voir Claude RAFFESTIN, *Genève. Essai de géographie industrielle*, Saint-Amand-Montrond, 1968, et *Relations et implantations des industries genevoises dans la région française limitrophe*, *Bulletin de la Société neuchâtoise de Géographie* (LIV, I, 1972), p. 79-84.

et leur complémentarité sont très faibles et il n'y a pas d'entité régionale franco-genevoise, sur le plan industriel. Une enquête portant sur 272 firmes genevoises montre que 3,2 % seulement d'entre elles ont une succursale dans la zone française immédiate (Annemasse-Saint-Julien) et ces créations sont en majorité le fait de chefs d'entreprises français domiciliés en Suisse, et de capitaux français. L'attrait que présenterait pour l'industrie genevoise l'existence d'espaces encore libres en territoire français est oblitéré par les complications douanières, la différence des législations et des fiscalités, le manque de débouchés dans le marché français. Les affaires genevoises ne se fournissent pratiquement pas dans la région frontière (2,2 % de leur chiffre d'affaires) ; de leur côté, les industriels savoyards n'utilisent pas davantage les ressources bancaires de la place de Genève, ou les centres de recherches et de marketing. Cette ankylose et cette timidité dans les relations industrielles transfrontalières apparaissent nettement dans le fait que les chefs d'entreprises des deux pays n'ont guère utilisé une disposition du régime de la Zone franche qui rend possible l'entrée en franchise, en France, de marchandises étrangères ayant reçu en Zone une plus-value, après transformation opérée par la main-d'œuvre locale. Le seul facteur important est l'utilisation d'une vingtaine de milliers de travailleurs frontaliers français, soit la moitié de l'effectif total des migrants, dont 80,5 % des entreprises genevoises emploient les services. Cet exode de main-d'œuvre est ressenti par la majorité des industriels français de la région frontière comme un élément négatif, occasionnant la hausse des salaires et la désertion de travailleurs dont ils ont souvent supporté, sans profit ultérieur, les coûts de formation initiale.

Les échanges de biens et de services entre les deux espaces sont très malaisés à individualiser et à quantifier, et leur intensité est très variable. L'emprise foncière accuse une forte dissymétrie. Les Genevois possèdent « sur France », 7 431 ha, soit l'équivalent de 30,1 % de la superficie de leur canton, alors que les Français résidant dans la bande

des 10 km ne détiennent, outre-frontière, que 406 ha, soit 0,40 % de leur aire. Mais ces possessions helvétiques, comportant avant tout des résidences secondaires (2 147 dans les zones des 10 km), restent étroitement collées à la frontière. L'espace frontalier est d'abord perçu par le Genevois comme une surface de loisirs, d'excursions, de week-end, dans le Jura et, surtout, le Salève et les Voirons<sup>1</sup> avec des prolongements vers les rives du Léman et les Préalpes (Petit-Bornand, Les Carroz d'Arâches). Le secteur tertiaire vient en tête, avec 52,7 % des actifs de la région frontière mais, là encore, avec une répartition inégale (22,8 emplois pour 100 habitants à Genève ; 9,66 dans le pays de Gex et 6,77 en Haute-Savoie). Dans l'utilisation des ressources tertiaires, il n'existe pas de sentiment d'appartenance à une entité franco-genevoise, mais les identités nationales demeurent très vigoureuses. La conscience régionale fait défaut et le recours aux services est purement instrumental, selon la nécessité. Un exemple en est fourni par l'utilisation de l'aéroport de Cointrin, dont 5,34 % du trafic est fourni par des passagers de l'Ain et de la Haute-Savoie, surtout à destination de Paris, les Genevois n'assurant que 13,6 % de l'effectif des vols vers la France. La complémentarité est très faible dans le domaine médical et hospitalier, tout comme sur le plan scolaire et universitaire. Genève ne scolarise que 0,15 % de la population résidente du pays de Gex et 0,08 % de celle de la zone frontière savoyarde. A l'inverse, la fréquentation des établissements secondaires de Gex, Saint-Julien et Annemasse par des élèves venus de Suisse est surtout le fait d'enfants de fonctionnaires internationaux ou de nationaux français. On ne peut pas parler non plus de rôle régional pour l'Université qui, forte de 7 000 étudiants n'en recrute que 90 dans la zone des 10 km au-delà de la frontière. Seuls, avec plus de 2 000 inscrits, l'enseignement professionnel et les cours pour adultes (Migros, Cours

commerciaux, Cours industriels du soir), dispensent une formation qui n'a pas son équivalent outre-frontière. Les gens de la région frontière fréquentent assidûment les commerces genevois et les lieux de récréation populaires (cinémas), ainsi que les restaurants. L'excellent équipement de la métropole helvétique a certainement inhibé le développement du tertiaire urbain gessien et savoyard, sauf pour certaines spécialités (parfums, confections), qui trouvent à Annemasse une clientèle suisse. Mais, dans l'ensemble, le tertiaire genevois est essentiellement international et sa composante frontalière modeste. C'est, actuellement, l'aire de recrutement des migrants quotidiens du travail qui matérialise le plus nettement une région frontière franco-genevoise. Le mouvement, très asymétrique, ne devient quantitativement significatif qu'après 1960 (2 349 migrants). Il reçoit une puissante impulsion conjoncturelle après 1966, lorsque le gouvernement fédéral limite l'admission de la main-d'œuvre étrangère, mais place les frontaliers hors contingent. On atteint 14 545 unités en 1970 et l'effectif se stabilise, en 1974 autour de 23 000 personnes. Inversement, une cinquantaine seulement de travailleurs se déplacent de Suisse vers la France. La différence des salaires est, dans toutes les classes d'âge, et malgré des prestations sociales et familiales moins généreuses à Genève, le mobile fondamental de l'exode pendulaire. Il s'agit d'une population jeune (56,7 % ont moins de 30 ans), à dominante masculine (61,2 %), qui trouve en Suisse un éventail d'occupations plus large et plus rémunérateur. Les frontaliers sont, pour la moitié des ouvriers et manœuvres de l'industrie métallurgique et électrique et du bâtiment et, pour l'autre moitié, des employés du « petit tertiaire » (personnel de bureau et de magasin), avec très peu de cadres supérieurs et de techniciens. Leurs rémunérations sont plutôt basses : en 1969, plus de 94 % gagnaient mensuellement entre 900 et 1 100 francs suisses. Le pays de Gex est plus « secondaire » à cause de la qualification plus faible de ses migrants et aussi parce que la plupart des industries genevoises sont

1. Voir Jocelyne BURGNER, Le Salève, essai de définition d'un espace socio-géographique, *Revue de Géographie alpine* (LX, 1972-4), p. 613-625.



implantées à proximité de ce secteur. Le champ migratoire intéresse 174 communes savoyardes et 40 communes de l'Ain, mais les neuf dixièmes proviennent du « bourrelet » de 10 km de profondeur, collé à la frontière, avec des ramifications le long des voies de communication. L'isochrone distance/temps de trente minutes délimite en fait le bassin de recrutement des migrants. Depuis 1955, le phénomène migratoire se « dérégionalise » et une masse croissante de frontaliers provient de tous les départements français — moins d'un migrant sur deux est actuellement « autochtone ». Outre sa contribution à la production genevoise, la migration frontalière rapporte 2 à 3 millions de francs suisses par mois aux commerces de la place et 1 million d'impôts à l'Etat cantonal. Le rapatriement en France d'une masse salariale importante était compensé négativement par le fait que la zone frontière supportait les coûts sociaux de formation et de logement. Un accord franco-genevois de 1973 prévoit la ristourne aux communes de domicile d'une fraction de l'imposition des migrants.

Ainsi Genève et son environnement entretiennent des *relations mixtes, très asymétriques*. L'association de la Suisse au Marché commun, décidée en 1973, laisse à penser que des complémentarités nouvelles pourront se développer et que les flux économiques transfrontaliers deviendront moins superficiels et déséquilibrés.

### 3. LA RÉGION FRONTIÈRE DE BÂLE

Le carrefour bâlois est une région frontalière typique. C'est aussi celle qui a pris conscience, le plus précocement, de la nécessité d'un aménagement concerté par la France, l'Allemagne et la Suisse. A partir de 1960, un groupe de travail a lancé l'idée de la *Regio basiliensis*, « modèle pour l'avenir », concernant 1 109 communes, étendues sur 9 254 km<sup>2</sup>. En fait, cet espace dont les points extrêmes sont le Jura bâlois, Montbéliard, Sélestat, Emmendingen

et la lisière occidentale de l'Argovie, a une superficie qui excède la zone fortement polarisée par Bâle, que nous examinerons ici. Mais l'action de la *Regio* nous a valu une analyse très poussée des phénomènes et des problèmes nés du contrat de trois grands Etats, dans cette « plaque tournante rhénane »<sup>1</sup> (fig. 6).

Le milieu physique de ce point de convergence obligé de quatre voies de communications européennes majeures : le Rhin, deux voies ferrées internationales et une autoroute, est fortement contrasté. Il englobe des unités naturelles hétérogènes. La Forêt-Noire méridionale, entaillée de vallées affluentes du Rhin, dont la principale est la Wiese, fait pendant au massif cristallin des Vosges. Autour de ces blocs anciens, les zones périphériques des collines sous-vosgiennes et du Markgräfler Hügelland ; au sud, le Jura tabulaire, bordé des bombements lœssiques du Sundgau et, entre ces masses relevées, le couloir rhénan. A l'amont de Bâle, la vallée est étroite (2 à 4 km), avec un fleuve de régime encore très alpestre, mordant parfois le socle cristallin, en coupures resserrées. A l'aval, le fossé rhénan, sur lequel se branche la porte de Bourgogne, est une plaine, découpée en terrasses, qui s'élargit à 10 km, à la hauteur de Mulhouse et à 30-40 km plus au nord.

Le coude bâlois demeure un secteur physique contraint, avec des difficultés de circulation qui ne s'atténuent qu'à l'orée de la plaine Alsace-Bade, c'est-à-dire là même où la limite politique coupe l'agglomération urbaine.

Comme à Genève, la formation de la frontière est due essentiellement aux conjonctures de l'histoire. Le pouvoir

1. La bibliographie sur la région frontière est très abondante. On verra le remarquable atlas de la *Regio basiliensis* et les nombreux articles dans la revue du même nom, ainsi que les *Statistiques sur le territoire compris entre les Vosges, le Jura et la Forêt-Noire* (Strasbourg-Stuttgart-Berne, 1972). On a utilisé une abondante documentation, élaborée par les Services de la Coordination et de l'Action économique des préfectures du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et une excellente étude de synthèse : Johannès-Friedrich JENNY, *Beziehungen der Stadt Basel zu ihrem ausländischen Umland*, dans les *Basler Beiträge zur Geographie* (Heft 10), Bâle, 1969.

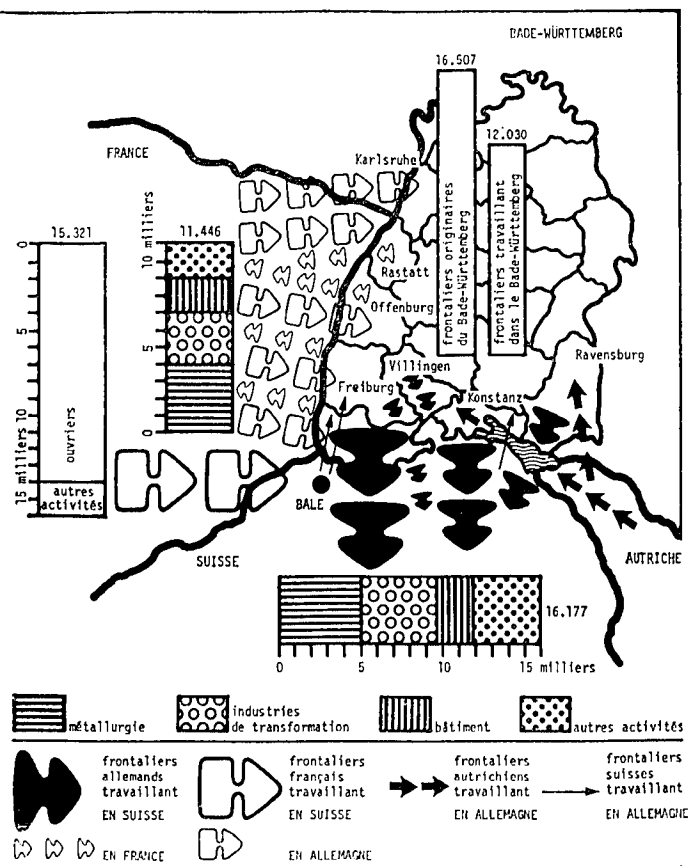


Fig. 6. — Les frontières de la « plaque tournante rhénane »

organisateur du territoire fut tout d'abord celui de l'évêché, qui apparaît au VII<sup>e</sup> siècle. Il imposa son pouvoir temporel sur les terres des deux cantons actuels, alors que son autorité spirituelle, dont l'apogée se situe au XV<sup>e</sup> siècle, s'étendait sur l'Alsace, jusqu'aux portes de Strasbourg et sur quelques parties du pays de Bade. Bâle, ville libre membre de la ligue des cités rhénanes, entre dans la Confédération suisse en 1501, puis embrasse le Protestantisme. La Réforme marque le début du partage politique du carrefour rhénan.

Le fleuve assume une fonction de démarcation entre la Suisse, la France qui prend pied en Alsace en 1648 et la rive droite (Forêt-Noire, Bade, Breisgau), pour la plus grande part d'obédience autrichienne. Après la fixation de cette limite d'âge relativement ancien (traités de Westphalie), la simplification de la carte politique s'accrut, en 1798, avec la réunion à la France de Mulhouse, République alliée aux cantons suisses, puis l'Unité allemande. Le Reich, par deux fois (1871-1914 et 1940-1945) annexa l'Alsace, soumise à un processus de germanisation. L'effet séparant de la frontière, malgré la présence de trois entités nationales, n'est pas très sensible sur le plan ethnique et linguistique. Malgré la rapide progression du français en Alsace (le taux des personnes sachant cette langue passe, entre 1931 et 1956, de 55 à 81 % dans le Haut-Rhin), le dialecte alémanique demeure le trait d'union entre Alsaciens, Bâlois et Badois.

La forte différenciation économique de l'espace frontalier ne s'est manifestée qu'à une époque relativement récente, bien que le rôle moteur et directeur de Bâle y fût ancien. L'adhésion de cette cité à la Confédération helvétique a eu une influence déterminante. Elle a soustrait le canton, îlot neutre de paix, aux ravages catastrophiques de la guerre de Trente Ans. Bâle, foyer d'humanisme, marché médiéval cosmopolite, fut revigorée par l'afflux des Huguenots réfugiés qui donnèrent une forte expansion au textile (laine et, surtout, soierie) et au commerce de l'argent. L'accumulation des capitaux permet aux Bâlois d'être, en grande partie, à l'origine de l'essor cotonnier de Mulhouse, à partir de 1740. L'ère de la Révolution industrielle et la période 1871-1914 furent marquées par le développement du secteur secondaire, en Alsace annexée, dans les vallées méridionales de la Forêt-Noire (mécanique, textile) et surtout à Bâle. A côté des fonctions de place bancaire, de nœud ferroviaire, puis de port rhénan, la chimie des colorants, des médicaments et des engrais devient l'activité prépondérante. Dès cette époque se fait sentir l'exiguïté du territoire bâlois, aggravée par la scission politique de 1833 en deux

demi-cantons : Bâle ville, le plus menu de toute la Suisse (37 km<sup>2</sup>) et Bâle campagne (428 km<sup>2</sup>). L'agglomération, cernée étroitement par la frontière, commença à déborder vers sa périphérie badoise (Lörrach) et alsacienne (Saint-Louis, Huningue). Les dénivellations entre les activités économiques et les densités de peuplement des trois espaces contigus se sont surtout aggravées à partir des années 1957-1960. L'intérêt géographique de la région frontière bâloise réside précisément dans le fait qu'elle voit interférer des champs de forces dont les potentiels ont évolué très différemment. La Haute-Alsace a maintenu une bonne activité, dans l'entre-deux-guerres et la décennie 1945-1955, avec une agriculture prospère, le coton, la construction mécanique et l'extraction de la potasse. Depuis les années 60, la conjoncture s'est fortement ralentie, avec le recul du textile et la crise du bassin potassique, qui a perdu 2 500 emplois, entre 1961 et 1971. Mulhouse témoigne de ce plafonnement. L'agglomération (107 000 habitants en 1962 et 120 000 au début 1971), gagne annuellement un millier d'âmes, mais on constate « un tassement de l'attraction de la ville elle-même » (P. Meyer). L'industrie demeure importante, mais son taux d'emploi régresse (53 % des actifs en 1954 et 49 % en 1968), à l'image, d'ailleurs, de l'ensemble de l'Alsace où, malgré une forte croissance démographique, le nombre d'emplois n'a, entre 1954 et 1968 augmenté que de 0,2 %. Les implantations récentes, dans la construction automobile (Peugeot-Hardt) ou la nouvelle chimie, sur le Rhin, épongeront le dégonflement des autres branches. L'orientation se fait vers le tertiaire des employés et cadres moyens. Le pôle mulhousien demeure isolé, dans un environnement resté essentiellement agricole (Sundgau).

En face de l'atonie et du sous-peuplement relatifs de la Haute-Alsace (en 1968 : 170 hab./km<sup>2</sup>, contre 182 en Bade-Sud et 352 dans les cantons suisses riverains), Bâle fait preuve d'un extraordinaire dynamisme, lié à la « surchauffe » de l'économie helvétique. Bâle ville, saturée, n'augmente, entre 1960 et 1970, que de 4,1 % (225 588 à

234 945 hab.), mais Bâle-Campagne enregistre le plus fort accroissement de toute la Confédération (148 282 à 204 889, soit 38,2 % avec des pointes de +118 à +178 % dans quelques districts).

La région badoise a été, elle aussi, entraînée dans le sillage de la croissance allemande. Les industries légères de transformation se sont multipliées et la population des trois districts méridionaux, les plus directement soumis à l'effet de frontière (Müllheim, Lörrach, Sückingen) est passée, entre 1962 et 1970, de 260 332 à 292 456 personnes (+12,34 %).

La région frontalière bâloise est structurée par deux grands phénomènes : les flux de migrants quotidiens entre les trois pays, qui montrent une forte turbulence de la main-d'œuvre, et les échanges de biens et de services entre Bâle et son *Umland*.

Les relations entre frontière et travail ont connu des transformations qui illustrent les fluctuations de la conjoncture. Avant, et immédiatement après la première guerre, la situation est inverse de celle d'aujourd'hui. C'est Bâle qui envoie des pendulaires dans les industries d'outre-frontière (Grenzach, Wyhlen, Weil, Saint-Louis, Huningue). Le mouvement culmina, à la veille de la grande crise mondiale (3 465 frontaliers suisses en 1931), pour devenir insignifiant, après 1945, au point que le géographe bâlois Hans Annaheim pouvait écrire, en 1951, que « la part de l'étranger dans l'espace de relations [de Bâle] est de moins en moins active »<sup>1</sup>. La tendance se renverse vers 1955 et un grand nombre de Badois, surtout des célibataires ou des gens sans enfants, franchissent quotidiennement la frontière, vers la Suisse, et un peu vers l'Alsace. En 1959, l'Alsace envoyait vers Bâle six fois moins de pendulaires que le Bade. La migration des Allemands passa par un premier maximum de 5 000 en 1961, puis décrut, pour remonter et se stabiliser

1. J. H. JENNY, *op. cit.*, p. 39.

autour de 16 300 personnes, à l'automne 1972 (contre 330 seulement vers l'Alsace).

Dans le secteur français, au contraire, l'effectif des frontaliers s'était maintenu à un faible niveau, autour de 1 000 entre 1945 et 1958. Les avantages sociaux, plus substantiels sur place, le taux d'emploi encore bon dans le Haut-Rhin, la différence de salaires, n'incitaient pas encore à des exodes massifs. Par contre, à partir de 1960, le gain de change au bénéfice du mark et, en Suisse, la hausse rapide des rémunérations, attirèrent des travailleurs alsaciens en nombre croissant (+ 240 %, vers la Suisse, entre 1959 et 1966). Dans les deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, le solde des migrations frontalières se renversa. Positif encore en 1954 (+ 1 300), il devint très fortement négatif (1962 : — 7 600 ; 1968 : — 12 500 ; 1971 : — 21 500). L'apport alsacien de 11 116 pendulaires a permis de compenser, à 71 %, le solde migratoire négatif du Bade-Württemberg en faveur de la Suisse (— 15 667). Mais, dans l'origine de ces flux, Bâle attire beaucoup plus de Haut-Rhinois (15 321), que l'Allemagne (2 111). La Suisse ne fournit pas de frontaliers à la France, et très peu à l'Allemagne (510).

Les pendulaires attirés par Bâle et l'Allemagne montrent les traits classiques des travailleurs frontaliers. Le cas du Haut-Rhin, principal foyer de migrations, est significatif<sup>1</sup>. La proportion des femmes est élevée (42,3 %, en 1972) ; les éléments jeunes dominant (10,53 % de moins de 20 ans et 57 % de 20 à 34 ans). Bien que les villes d'accueil soient surtout « tertiaires », avec 44 % d'actifs industriels à Bâle et 33 % à Fribourg-en-Brigau, les frontaliers sont, essentiellement, des ouvriers et des salariés du bâtiment. En Alsace, la grande différence des rémunérations entre les travailleurs non qualifiés et les professionnels, propres à la France, incite les premiers à s'embaucher en Suisse. Dans le Haut-Rhin, en 1972, la composition professionnelle

des migrants illustre l'écrasante prépondérance du secteur secondaire :

*Pourcentage des frontaliers*

<i>Catégories</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Cadres supérieurs	0,61		0,28
Cadres moyens	0,91	0,62	0,76
Employés		1,69	0,90
Ouvriers	97,87	96,27	97,02
Personnel de service	0,51	1,15	0,85
Autres catégories	0,10	0,27	0,19

La carte de l'origine de la main-d'œuvre est l'un des meilleurs critères de délimitation d'une région frontière. Autour de Bâle, l'aire de recrutement s'est notablement élargie, au cours de la dernière décennie, surtout en Alsace. La meilleure efficacité des communications et de l'organisation des transports en Bade permet, dans l'enveloppe de l'isochrone d'une heure de trajet, une pénétrabilité nettement plus profonde dans le secteur allemand qu'en Alsace. Mais il est intéressant de constater que l'effet de frontière est — comme à Genève — massivement concentré dans les zones très proches de la limite d'Etat. Son intensité diminue fortement, au-delà d'un rayon de 10 km, pour tomber à des valeurs très faibles à partir de 30 km et disparaître, pratiquement, après 60 :

<i>Eloignement de Bâle</i>	<i>% du total des frontaliers (1965)</i>	
	<i>venant de France</i>	<i>venant d'Allemagne</i>
0-10 km	59,4	43,5
10-20 —	24,5	37,3
20-30 —	14,4	15,4
30-60 —	0,8	3,8
	100,0	100,0

1. *Les frontaliers haut-rhinois. Etude statistique* (Préfecture du Haut-Rhin, septembre 1972).

Un seuil séparant se fait sentir, dès l'est de Mulhouse (Altkirch), en faveur de Belfort-Montbéliard et se marque, avec Fribourg-en-Brisgau, un peu au nord de Müllheim et dans la haute vallée de la Wiese. C'est dans un cercle fortement déformé, au sud-est, par le « bouchon » du Sundgau, que s'inscrit la région frontalière de Bâle. Comment cette couronne est-elle polarisée par la métropole rhénane ?

Le premier effet, qui est très faiblement représenté à Genève, est l'exercice d'un certain pouvoir territorial et économique, au-delà de la frontière. Il est particulièrement net en Alsace, où Bâle est sollicitée par un espace moins densément peuplé et actif. La chimie du Haut-Rhin, qui « consomme » peu d'emploi, n'a pu prendre, sur le marché du travail, le relais de son homologue helvétique. La dépendance de l'extérieur est le gros handicap du secteur frontalier français. Les « décideurs » sont à Paris, ou à Sochaux, pour la potasse, l'automobile. Dans l'ensemble de l'Alsace, 42 % des postes de travail créés par les implantations industrielles récentes sont d'origine étrangère et les participations extérieures dans les affaires nationales se sont développées. Dans la chimie haut-rhinoise, 50 % du capital de Pec-Rhin est détenu par Badische Anilin, qui vend également la moitié de la production et Rigips-France est la filiale d'un groupe allemand. De son côté, l'industrie bâloise, malgré son débordement sur le territoire de Bâle ville, où le prix des terrains est de plus en plus prohibitif, a recherché, en Alsace, des réserves foncières qui atteignaient 432 ha, dès 1962. Elle pousse ses achats dans les cantons frontières de Saint-Louis et Huningue et « jusqu'au cœur du Sundgau »<sup>1</sup>. En même temps, la métropole rhénane a créé des filiales dans son hinterland français. En 1965, dans le canton de Huningue 43 % des entreprises de plus de 25 salariés et la moitié de la main-d'œuvre totale étaient contrôlées par la Suisse.

C'est également à Bâle que l'aéroport Mulhouse-Blotz-

heim, excentré en territoire alsacien, doit la majeure partie de son trafic.

L'insertion de Bâle dans l'espace régional est efficace, sur le plan routier. Dans le domaine des transports par rail, les lignes suburbaines assurent un très bon contact avec Saint-Louis et Lörrach. Les relations ferroviaires, qui comportent de nombreuses navettes en direction du secteur badois drainent, par contre, beaucoup moins bien la Haute-Alsace, surtout le Sundgau. Une part importante du trafic provient, avec les déplacements des migrants du travail, de la fréquentation des campagnes frontalières par les Bâlois et, en sens opposé, de l'afflux vers les attractions touristiques citadines (musées, port du Rhin et, surtout, parc zoologique).

On pourrait s'attendre à ce qu'une métropole de rang européen aussi puissante que Bâle exerce, sur les régions avoisinantes, une fonction commerciale dominante. En réalité, l'examen des flux permet de constater que ce rôle est, relativement, restreint et sans commune mesure avec le volume d'affaires traité par la ville au niveau mondial. Il s'exerce très inégalement, selon les niveaux d'échanges et les espaces étrangers contigus. Le degré inférieur, qui fournit aux besoins de la vie quotidienne, essentiellement à l'alimentation, ne touche guère, au-delà de la frontière, qu'une profondeur de 5 km. Le niveau moyen des articles d'usage courant (ustensiles de ménage, textile) est nettement moins recherché, surtout en Allemagne, où les prix de ce type de produits sont nettement inférieurs. L'armature commerciale de l'aire badoise est très complète, avec de nombreux points de ventes et relais, comme Lörrach. Le degré supérieur des objets de luxe ou des marchandises de consommation exceptionnelle (horlogerie, optique, radio, mode) vaut à la *City* une clientèle régionale qu'attirent le choix plus vaste et la concentration des négociants spécialisés. Son rayon d'influence mord sur l'Allemagne jusqu'à une distance de 25 km (Müllheim, Kandern, Zell, Wehr, Säckingen); elle est beaucoup plus resserrée en France (Habsheim, Willer, Pfirt).

1. *Régions frontières à l'heure du Marché commun*, Paris, 1966, p. 34.

Le ravitaillement de Bâle doit très peu à la région frontalière. Il est assuré par des fournisseurs lointains. Une convention avec la France, signée en 1938, permet l'introduction en franchise de petites quantités de produits agricoles, originaires de la *Zone frontalière des 10 km*, à condition qu'ils soient commercialisés directement par les intéressés. Neudorf, avec ses 275 vendeurs, au marché ou à domicile, absorbe 80 % des contingents. La fourniture de volailles ou de petits animaux d'élevage est interdite, depuis 1945. Du côté badois, il n'existe pas de convention réglementant le petit trafic de frontière mais les relations d'approvisionnement, qui avaient encore quelque consistance avant 1939, ont pratiquement disparu. Ces menus échanges sont la survivance d'habitudes, d'attachement qualitatif à certains produits (petits fruits, champignons, légumes). Elles font figure de plus en plus anachronique, dans l'état actuel de la distribution. Bâle, qui ravitaille le secteur suisse jusqu'à Laufenburg, Aarau, Olten et Delsberg, ne redistribue pratiquement rien, en gros, à l'Alsace ou au Bade. La place fait peu d'efforts pour attirer la proche clientèle régionale. La publicité, dans les journaux d'outre-frontière, est sporadique, ou limitée à quelques secteurs, comme les restaurants. La diffusion des journaux est mal connue, mais demeure faible : la *National Zeitung*, qui tirait, en 1958, à 55 000 exemplaires, avait 1 400 abonnements à l'étranger et y vendait 1 000 numéros. L'attraction de la cité est plus forte vers l'Alsace, où le pouvoir d'achat des masses est, par contre, nettement plus faible qu'en Allemagne. Les frontaliers constituent un marché potentiel certain, dont le poids est diminué par le fait qu'ils ne consomment qu'une gamme d'articles peu étendue (surtout de l'alimentation) et qu'ils sont, pour 97 %, des ouvriers. « Dans l'ensemble, le commerce bâlois accorde peu d'importance à la clientèle étrangère. Elle est bien inférieure à l'intérêt que témoignent les voisins étrangers à la ville » (J. F. Jenny).

Dans le domaine des échanges de services, la région

frontalière demande à Bâle certaines prestations techniques. C'est ainsi que la ville assure la fourniture du gaz à quatre communes alsaciennes et exporte un peu d'eau potable (1 ‰ du volume consommé). La France, qui possède 20 % de la production électrique d'Augst-Birsfelden, absorbe du courant et vend à la Suisse 20 % de l'énergie de Kemb. Jusqu'en 1957, l'agence des transports urbains a exploité le « tram des trois pays » (*Dreiländertram*). Le seul secteur où s'exerce une fonction régionale de quelque importance est celui de la médecine hospitalière. L'équipement de la métropole rhénane est excellent, avec six grands établissements et des institutions spécialisées. Les admissions de patients étrangers représentent jusqu'à 20 % du total dans certains centres de services rares (hôpital ophtalmologique). Mais la distribution zonale de cette clientèle est très inégale. L'Allemagne a une densité hospitalière très forte et les caisses maladies remboursent chichement les soins dispensés hors du territoire national. Aussi ne représente-t-elle que 38 % du total. En France, au contraire, aucun établissement n'existe dans la bande frontalière et la Sécurité sociale prend totalement en charge les soins effectués à Bâle, dans un rayon de 10 km. La cité comble le « vide hospitalier » de ces communes riveraines qui fournissent 62 % de la fréquentation étrangère.

Le rayonnement culturel n'est pas de dimension beaucoup plus vaste. Une série de phénomènes dissuasifs rétrécissent les échanges, surtout du côté français, où la centralisation de la vie intellectuelle s'exerce fortement et où l'obstacle linguistique — qui ne gêne pas les relations de travail ou de voisinage — est un handicap pour les étudiants originaires d'Alsace. D'une manière générale, la non-reconnaissance des diplômes nationaux, de part et d'autre des frontières, la discrimination financière, vis-à-vis des étrangers, « des ressentiments d'origine nationale contre les valeurs culturelles étrangères »<sup>1</sup> interposent des écrans. La

dissymétrie des flux culturels est nette et a été accentuée depuis 1918. La complémentarité joue beaucoup plus avec le Bade qu'avec l'Alsace. L'attraction bâloise la plus puissante est exercée par les équipements de niveau supérieur, mais elle demeure de portée médiocre et bornée presque exclusivement à la partie allemande. Bien que Bâle abonde en écoles et institutions culturelles, de renommée internationale, le pourcentage de leur recrutement étranger atteint très rarement 10 % de l'effectif total. L'ensemble de la France ne fournit que 0,4 % des étudiants de l'Université, et l'ensemble de l'Allemagne, 10 %. « La frontière exerce contre cette fonction centrale la plus éminente de Bâle son action la plus restrictive »<sup>1</sup>. Il en est de même pour l'Académie de Musique (4 % d'étrangers), le théâtre, les concerts aux abonnements badois « sporadiques et isolés » et alsaciens « presque inexistantes », les bibliothèques publiques (7 % d'étrangers). Les institutions les plus courues sont les « écoles-clubs » d'adultes, les cours pratiques du soir, les centres dispensant une formation professionnelle technique ou commerciale, exigée en Suisse et utile aux frontaliers. Mais, là encore, leur proportion n'excède jamais 10 % de la fréquentation.

Les sociétés sportives sont, elles aussi, exclusivement « nationales » et les relations transfrontalières se réduisent à quelques rencontres amicales. Par contre, l'écoute de la télévision bâloise et badoise est beaucoup plus assidue en Alsace, que l'audience des émetteurs français en territoire germanophone.

La superposition des divers flux économiques et sociaux fait apparaître les contours de la région frontière bâloise. La projection spatiale du rayonnement exercé par l'agglomération dessine une série d'auréoles concentriques, déformées par la double influence de la topographie et des régimes administratifs en vigueur dans les Etats riverains. Les géographes ont proposé la zonation suivante de cet espace,

1. *Ibid.*, p. 99.

beaucoup plus exigü que ne pourrait le laisser supposer le format de la cité rhénane :

— *Le proche environnement* (Nahes Umland) est celui des faubourgs de la ville (Vorortszone). Il est caractérisé par un tissu urbain, plus ou moins continu, à forte densité (500 au km<sup>2</sup> dans un rayon de 5 km à partir du cœur de la City, puis 200 dans la bande contiguë). Malgré la présence de relais, qui suppléent en partie les fonctions de Bâle, comme Lörrach et Huningue, c'est là que les relations commerciales et culturelles avec la métropole sont les plus intenses. C'est là aussi que les migrants quotidiens du travail sont les plus nombreux. Ils atteignent, dans les faubourgs suisses (20 communes), 33 à 50 % des actifs, la moitié de ce taux dans la zone française (4 communes) et le cinquième dans le secteur badois (10 communes). Ces centres, très urbanisés, sont localisés dans le fond du talweg rhénan, à l'intérieur du réseau des communications urbaines et de banlieue. L'aire maximale s'étend dans un rayon de 10 km, à l'intérieur de l'isochrone trente minutes des transports privés, avec une intensité plus forte le long des axes de communications et dans l'isochrone quinze minutes.

— *La zone d'attraction intensive* (Weiteres Umland) intéresse, en Allemagne, une profondeur de 28 km, réduite à 20, en France. Elle pénètre dans les fonds des vallées affluentes du Rhin et mord sur la lisière du Sundgau. Les densités de population baissent fortement et certaines communes sont en déclin démographique. De même, la proportion des frontaliers fléchit, au-dessous d'un tiers du taux enregistré dans le très proche environnement. Les rapports avec Bâle sont ceux du niveau moyen des consommations et des services, avec une série de « lieux centraux » de troisième ordre : Saint-Louis et Sierentz, en France ; Säkingen, Schöpfheim, Kandern, Rheinfelden, Wehr, Zell et Müllheim en Allemagne.

— *La zone de rayonnement extensif* (Fernes Umland) est définie par l'auréole de 35 km de rayon, en France et

de 40, en Allemagne. Les liaisons avec Bâle se desserrent, surtout dans le domaine culturel et l'effectif des frontaliers tombe à ses valeurs les plus basses. L'interférence de Fribourg-en-Brisgau et, surtout, de Mulhouse, restreint la polarisation par Bâle, limitée à la demande de services rares, au niveau supérieur. Les rebords des Vosges et de la Forêt-Noire marquent les limites de cette aire, contenue dans l'isochrone soixante minutes du transport privé, en Bade, et quarante-cinq, en Alsace. Elle comprend également l'aéroport et la zone de fréquentation du tourisme dominical bâlois. On peut y discerner un espace de relations semi-extensif, dans les parties industrialisées des vallées, cerné par l'isochrone soixante minutes des transports publics.

Ainsi, dans le secteur soumis à l'attraction bâloise, le rôle séparant de la limite politique et des individualités nationales met toujours obstacle au désir d'intégration et à l'extension d'une *Regio basiliensis*. En dépit d'un système d'échanges transfrontaliers multiples, mais d'ampleur territoriale restreinte, Bâle doit sa fortune non pas à son proche environnement géographique mais, tout comme Genève, à son réseau de relations économiques très extraverti. On peut y voir un exemple de région frontière à *relations mixtes asymétriques*.

#### 4. LA RÉGION FRONTIÈRE SARRO-LORRAINE

Avec la zone péri-genevoise et l'Alsace, le secteur sarro-lorrain est, dans la France d'aujourd'hui, le type de la région frontière aux problèmes tendus, surtout au plan des différences de potentiel économique et des migrations de main-d'œuvre<sup>1</sup>.

1. La Flandre franco-belge fut, pendant longtemps, sous ce rapport, la région frontière classique. Les échanges pendulaires de travailleurs très anciens y ont beaucoup régressé, car ils s'étaient développés en même temps que l'industrie textile du XIX<sup>e</sup> siècle et ils ont suivi le déclin de cette branche d'activité. En 1949, on dénombrait encore plus de 50 000 fron-

Le *Saarland* est une boutonnière, en forme de dépression sud-est - nord-ouest, évidée à travers les plateaux triasiques qui l'enveloppent, à l'ouest, d'une cuesta calcaire, en arc de cercle. La Sarre, qui s'évade en aval par une coupure étroite, à travers le Massif schisteux rhénan, pour rejoindre la Moselle, et son chevelu d'affluents ont évidé le bombement, jusqu'aux schistes carbonifères du socle. Au nord et à l'est, le sillon houiller est fermé par les plateaux gréseux du Palatinat, hérissé de collines et de buttes éruptives, à allure de « montagne ». Derrière l'unité que la dominante industrielle confère à ces paysages contrastés, ce domaine est un contact d'ethnies, d'idiomes, de formes de civilisation, entre Gallo-Romains et Germaniques, une frange d'affrontement séculaire entre France et Empire. Le Plateau oriental continue les aspects de la Lorraine, à laquelle il a toujours appartenu historiquement, tout comme la rive gauche de la Sarre (*Saargau*). Par contre, cette influence s'affaiblit, sur la rive droite, dans le *Bliesgau* et, surtout, les marges du Palatinat. La poussée des invasions recouvrit le substrat romain et fit passer la Sarre et la Lorraine « thioise » dans l'aire des parlers germaniques, « bigarrure de patois » franciques (Guy Héraud)<sup>1</sup>. Par la suite, l'organisation féodale morcela ces contrées en une

taliers belges dans le département du Nord. Mais l'industrialisation de la Flandre belge et les dévaluations successives du franc français ont rendu de moins en moins intéressante la recherche d'un emploi en France. On ne compte plus, en 1972, que 1 500 *navetiers* d'outre-frontière et un millier de Français se déplaçant vers la Belgique.

A la frontière franco-espagnole, le mouvement est récent et très dissymétrique. Il a progressé à la suite de l'accord signé entre les deux pays, en 1961. La migration ibérique porte sur 3 500 personnes au maximum. Ce flux, fortement saisonnier, est composé d'éléments jeunes, à qualification professionnelle très faible (39 % de travailleurs du bâtiment et 41 % de manœuvres et gens de maison). Il y a 3 000 frontaliers italiens dans le secteur Vintimille-Monaco (service, hôtellerie, bâtiment, industrie).

On trouvera le seul tableau d'ensemble, récent, dans Les travailleurs frontaliers, *Bulletin de documentation de la Banque nationale de Paris* (n° 21, janvier 1972).

1. Sur la limite des langues, voir Paul A. PRÉMONT, *L'établissement de la frontière linguistique franco-germanique*, Strasbourg, 1955.



mosaïque extraordinairement complexe de territoires et de mouvances, autour de quelques centres de domination politique : duché de Lorraine, électorat de Trèves, comté de la Leyer, comté de Nassau-Sarrebrück, passé à la Réforme, duché de Deux-Ponts. Après la réunion des Trois-Evêchés à la France (1559), l'influence de ce puissant royaume progressa fortement sur ces terres de suzerainetés mêlées. Sous Louis XIV, les empiètements et les acquisitions sont couronnés, en 1680-1682, par l'action des « Chambres de Réunion », prononçant l'annexion de 80 fiefs, dont tout le bassin de la Sarre et de la Blies. Au cœur de ce nouveau domaine, Sarrelouis, fondé en 1680, chef-lieu de la *Province de la Sarre*, fortifié par Vauban, devient le bastion avancé de la France. L'influence culturelle de Versailles, dans l'Europe des Lumières, puis l'insertion dans la « Grande Nation » révolutionnaire et impériale, firent progresser la francisation, surtout au niveau des classes urbaines où se réalisait avec le *Hochdeutsch*, un « bilinguisme de juxtaposition », en face du « bilinguisme de superposition » français-dialecte des campagnes. L'expansion française fut suivie d'une forte régression. Le premier traité de Paris (30 mai 1814), laissait à Louis XVIII la plus grande partie de la Sarre, avec Sarrebrück et Sarrelouis. Mais, après Waterloo, le second traité de Paris (20 novembre 1815), céda à la Prusse tout le bassin du fleuve, en aval de Sarreguemines. Malgré les survivances de sympathies pro-françaises, dans certaines couches de la population, la domination prussienne, étendue, après 1871, à une partie de la Lorraine amena, parallèlement à l'énorme essor du bassin houiller et à une massive immigration de travailleurs allemands, une germanisation poussée. En 1918, la France obtient la propriété des mines de charbon sarroise, ainsi que le rattachement douanier du « territoire libre », administré sous le contrôle de la Société des Nations. Le 1<sup>er</sup> janvier 1935, le *Saargebiet* votait massivement son rattachement au III<sup>e</sup> Reich. Séparé à nouveau de l'Allemagne en 1945, et uni économiquement à la France, il se prononçait, à

nouveau, pour son retour au sein de l'Allemagne fédérale, le 1<sup>er</sup> janvier 1957, suivi en 1959, de la fin de l'union économique à la France.

Comment le contact entre les pays frontaliers sarro-lorrains, tour à tour réunis et démembrés par l'histoire, se traduit-il dans la réalité géographique actuelle ? Les positions réciproques ont beaucoup varié, suivant l'évolution de la conjoncture<sup>1</sup>. L'essor industriel de la Sarre a été plus précoce et massif que celui de ses marges lorraines, où le bassin houiller, prolongement du gisement sarrois, n'a été exploité en grand qu'après la première guerre mondiale. La Lorraine devenait alors la région économique française la plus puissante, alors que sa voisine marquait une certaine stagnation. On se plaisait, dans les années 50, à opposer cette « Bretagne de l'Allemagne » au « Texas français ». Mais la conjoncture s'est complètement retournée au cours de la dernière décennie, plaçant l'Est lorrain dans l'orbite de la Sarre. La Lorraine, dominée par le binôme mono-industriel fer-charbon, sans industries de transformation, pauvre en emplois qualifiés, est actuellement en crise. Ses « bassins », monolithiques, mal reliés, connaissent de graves difficultés de réadaptation. La région des houillères, enclavée, « blottie contre la Sarre »<sup>2</sup> est ainsi devenue une zone hypersensible à l'attraction de sa dynamique voisine. Il s'est créé une région frontière de l'Est lorrain, qui comprend non seulement le bassin charbonnier (Forbach, Merlebach. Saint-Avold, Creutzwald et Faulquemont) mais une bande plus profonde, comprenant, à l'est jusqu'aux confins alsaciens, l'arrondissement de Sarreguemines ; les cantons de

1. Documentation recueillie auprès de la Chambre de Commerce de la Moselle, à Metz et de l'Industrie- und Handelskammer des Saarlandes, à Saarbrücken. On verra deux études très suggestives : GENDARME, SCHWARTZ, SZTERNBERG, ZERCHER, L'Est lorrain, région frontalière, *Les dossiers de l'économie lorraine* (n° 9, octobre 1972) et François-Xavier ROUSSEL, Les migrations de travailleurs frontaliers entre la Sarre et l'Est lorrain, *Moselle* (n° 2, avril-juin 1971).

2. Les migrations de travailleurs frontaliers entre la Sarre et l'Est lorrain, *op. cit.*

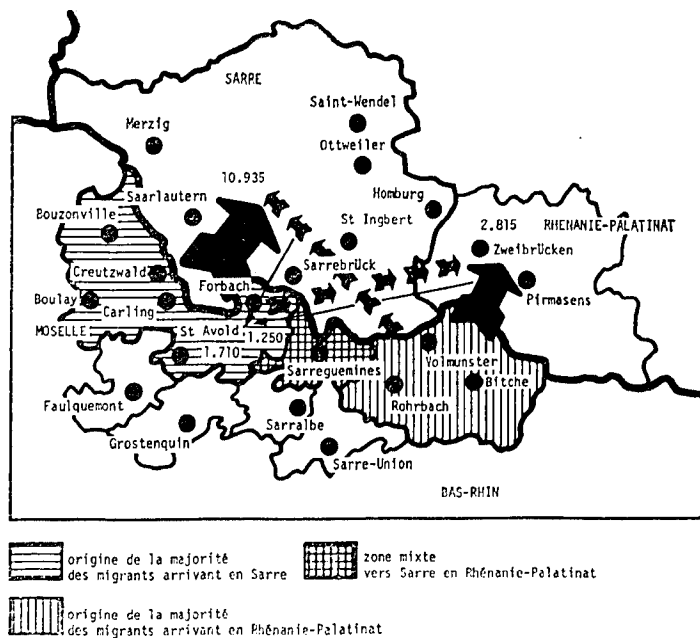


Fig. 7. — Les migrations frontalières sarro-lorraines (d'après L'Est lorrain, région frontalière, *op. cit.*)

Saint-Avold, Sarralbe et Gros-Tenquin, au centre, et ceux de Bouzonville et Boulay, au nord-ouest. Les disproportions des masses humaines sont très fortes. Dans les 2 570 km<sup>2</sup> du *Saarland*, on compte 1 132 000 habitants, principalement concentrés au sud, contre la frontière lorraine, en face d'un secteur mosellan d'environ 300 000 âmes, dont 160 000 dans un rayon de 20 km autour de Saarbrück. La densité sarroise (440 au km<sup>2</sup> et 2 500 dans l'aire de Saarbrück) écrase celle des zones lorraines les mieux fournies (700 autour de Forbach ; 360 dans le bassin houiller) et, surtout, de leurs marges (canton de Sarralbe : 90 ; de Rohrbach : 82 ; de Boulay : 60). Le semis humain lorrain, plus dispersé, est séparé des concentrations de Thionville-Metz-Nancy par un « vide urbain » très net, au niveau des communes de plus de 2 000 habitants. Ces centres sont, malgré le chemin

de fer et l'autoroute Metz-Saarbrück, reliés par des communications médiocres, surtout dans le domaine routier. Ceci aggrave l'effet de proximité de la Sarre : Forbach n'est distant de Saarbrück que de 9 km ; Saint-Avold, de 27 ; Sarreguemines, de 18, contre 50/90 km de Metz et 100 de Strasbourg. La stagnation démographique qui se manifeste, depuis 1962, dans l'Est lorrain s'explique, en grande partie, par le peu d'attrait des équipements urbains. Le secteur tertiaire ne compte que pour 29,3 % des actifs, dans le bassin houiller et même 13 %, autour de Saint-Avold. Toutes les études constatent « qu'aucune ville lorraine importante n'est à distance de service des agglomérations frontalières »<sup>1</sup>. Cette carence est surtout ressentie au niveau du commerce. Or, pendant les périodes de symbiose économique franco-sarroise, des habitudes de marché se sont nouées avec Saarbrück. La capitale du Land attire une clientèle française, jusqu'à 40 ou 50 km à la ronde, avec ses négoce très achalandés et ses chaînes de grands magasins (Kaufhalle, Hettlag, Woolworth). Un tiers des Mosellans, surtout les jeunes, les fréquentent assidûment et 8 % des habitants du département y allaient au moins une fois par mois, dès 1965 (fig. 8).

C'est par le marché du travail que le poids de la Sarre pèse particulièrement sur les confins lorrains. Le Land, à l'industrie déjà bien diversifiée, a fait face, beaucoup plus efficacement que la Lorraine, au déclin des activités de base, fondées sur le charbon. Les effectifs de ce secteur s'y sont dégonflés de 52 %, entre 1960 et 1970, contre 36 % seulement dans son homologue français. La reconversion sarroise s'est traduite par des transformations d'entreprises et par des implantations nouvelles. De grosses firmes étrangères se sont établies, principalement dans l'industrie de transformation, la mécanique, l'électronique et, surtout, la construction automobile (A.E.G., Telefunken, Bosch, Babcock-Wilcox, Bauknecht, Novopan, Monheim-Trumpf,

1. L'Est lorrain, région frontalière, *op. cit.*

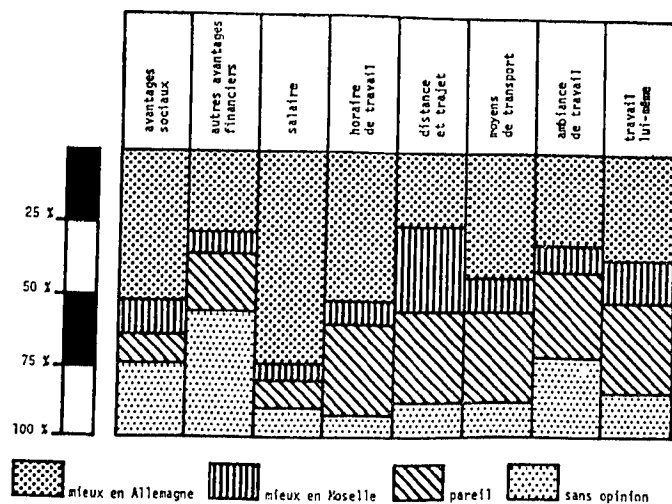


Fig. 8. — Niveaux de satisfaction des frontaliers lorrains (emprunté à *L'Est lorrain, région frontalière*)

Auto-Unic et, surtout, Ford, à Saarlautern-Dillingen). Ainsi, entre 1967 et 1970, le *Saarland* a accueilli 116 entreprises et créé 29 530 emplois, contre 26 et 2 070 seulement, dans l'Est lorrain. Les Allemands ont également investi en territoire français, attirés par l'écart entre les salaires et la présence de grosses réserves de main-d'œuvre, surtout féminine. Entre 1958 et 1970, ils ont créé, dans l'Est lorrain, 27 affaires, avec une capacité d'emploi de près de 6 000 salariés, dans diverses branches (mécanique, métallurgie différenciée, matériel électrique et de chantier, ameublement, confection).

Pendant plusieurs années, environ 6 000 Sarrois quittèrent chaque année leur pays, pour aller travailler dans la Ruhr et à Mannheim. Depuis 1971, cet exode s'est stabilisé autour de 3 000 départs. Malgré un excédent de 12 000 personnes actives, dû à l'accroissement de la population sarroise, il subsiste un gros déficit de main-d'œuvre. Le *Saarland* souhaite renverser ce courant migratoire vers la Ruhr et le remplacer par un afflux de main-d'œuvre rhénane,

mais rien ne laisse à penser que ce phénomène puisse se produire. Le recours aux travailleurs immigrés est insuffisant et les frontaliers lorrains, jeunes, actifs, sont extrêmement appréciés. Il est certain qu'ils serviront pendant assez longtemps encore à assurer l'expansion sarroise et le point de saturation est loin d'être atteint : à la fin de 1972, 5 914 offres d'embauche demeuraient non satisfaites en Sarre et 30 134 en Rhénanie-Palatinat. La croissance industrielle y est due à une politique très souple et efficace d'aide aux entreprises, qui atteint jusqu'à plus de 36 % de l'investissement réalisé. Il s'y ajoute des charges sociales beaucoup plus faibles qu'en France (+ 42,6 % en Lorraine, par rapport à l'Allemagne).

Les migrations pendulaires sont anciennes et remontent au début du xx<sup>e</sup> siècle. Le flux était, initialement, orienté dans le sens Sarre-Lorraine avec, dès avant 1914, des déplacements de mineurs, originaires de la moyenne vallée de la Sarre, vers les puits de Petite-Rosselle. Ce mouvement s'amplifia, après 1918, avec le développement de l'extraction (5 600 frontaliers en 1921), assurée par moins de 1 % de personnel français. L'exode, très faiblement compensé par celui de Mosellans occupés dans le *Saargebiet*, fléchit de 40 %, entre 1935 et 1938. Il reprit fortement, après la dernière guerre, oscillant entre 2 500 et 3 500 pendulaires, jusqu'à la crise charbonnière de 1958-1959, qui vit un nouveau recul d'environ 30 % de l'effectif.

L'essor de l'économie sarroise, après sa réinsertion dans l'espace allemand, a amorcé le drainage de la main-d'œuvre lorraine, dont le total a brusquement augmenté. La brève, mais brutale récession qui a frappé la République fédérale en 1967 et qui a entraîné le licenciement de 2 000 frontaliers mosellans, n'a arrêté qu'un instant la progression. Parallèlement, le nombre des migrants sarrois déclinait. Leur nombre actuel est l'expression d'un phénomène résiduel car il s'agit de mineurs, qui conservent d'importants avantages sociaux et attendent une retraite, qui leur a été garantie par la France après le retour de la Sarre à l'Allemagne.

En mars 1959, on ne dénombrait encore que 583 Moselans travaillant en Sarre, contre 3 945 migrants sarrois en Lorraine. Les pendulaires français sont 4 004 en 1962 et 5 578 en 1965. L'exode s'enfle régulièrement :

*Frontaliers français  
travaillant en Sarre*

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Sept. 1966	4 009	3 615	7 624
Mars 1968 <sup>(1)</sup>	2 123	2 197	4 320
Sept. 1970	3 866	3 567	7 433
Nov. 1972	6 379	4 907	11 286

*Frontaliers sarrois  
travaillant en Lorraine*

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Sept. 1966	3 487	119	3 606
Mars 1968 <sup>(1)</sup>	2 239	113	2 352
Sept. 1970	1 816	76	1 892
Nov. 1972	1 710		1 710

<sup>(1)</sup> Récession allemande.

Un autre courant porte les Lorrains du secteur Sarreguemines-Bitche et les Alsaciens du Bas-Rhin voisin (pour un tiers de l'effectif environ), vers les centres industriels de Rhénanie-Palatinat, surtout le caoutchouc, la chaussure, à Pirmasens et Zweibrücken (Deux-Ponts).

*Frontaliers français  
travaillant en Rhénanie-Palatinat*

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Mars 1964	695	487	1 182
Mars 1966	1 466	737	3 203
Mars 1968 <sup>(1)</sup>	921	514	1 435
Nov. 1972	1 788	1 032	2 820

<sup>(1)</sup> Récession allemande.

Là encore, le solde migratoire est déficitaire pour la Lorraine — où le flux des frontaliers venant de Rhénanie-Palatinat est stabilisé, depuis 1964, autour de 1 250 personnes. Au total, en comptant les travailleurs non déclarés, ce sont plus de 15 000 pendulaires français qui franchissent quotidiennement la frontière, dès la fin de 1972. Leur migration obéit à des motivations particulièrement fortes, car aux déficiences structurelles de l'économie lorraine s'ajoute l'effet conjoncturel des réévaluations du mark, qui font bénéficier les frontaliers d'une prime de change très élevée. Les avantages salariaux l'emportent nettement sur les inconvénients. Au bénéfice de la France, on ne peut porter que les allocations familiales plus substantielles<sup>1</sup> mais qui ne concernent pas les célibataires ou les mariés sans enfants, et certaines prestations de Sécurité sociale.

En 1967, 80 % des frontaliers se déclaraient prêts à revenir travailler en France, mais les deux tiers y mettaient comme condition d'y avoir une rémunération suffisante.

1. Différence de salaire brute horaire en faveur du frontalier travaillant en Sarre, par rapport à l'Est lorrain (en %) pour 1970 (dans *Der Saarländische Arbeitnehmer*, Juni 1972, Heft I).

	<i>Célibataires et mariés sans enfants</i>		<i>Mariés avec... enfants</i>	
	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
64	Ensemble des industries			
	52	37	35	27
34	Extraction charbonnière			
	25	14	13	8
41	Industries alimentaires			
	31	18	17	11
16	Chimie			
	18	8	8	4
53	Electrotechnique			
	42	27	26	19
76	Construction automobile			
	63	46	43	34

L'écart salarial s'est fortement creusé, depuis 1965. En cette année, les gains nominaux étaient sensiblement égaux entre les deux pays et la différence de 20 % en faveur de l'Allemagne provenait de l'écart des taux de change. Les réajustements monétaires qui ont suivi (réévaluations puis « flottaison » du mark) ont porté la dénivellation à 65 % à la fin de 1972 et, au début de 1973, à 80 %, voire parfois 100 %<sup>1</sup>. Les employeurs lorrains ne peuvent suivre cette hausse, leurs charges salariales étant beaucoup plus fortes : verser un salaire net de 100 revient, pour le patron mosellan, à supporter un coût total de 187,58, contre 172,51 pour le Sarrois. Un autre avantage est que les frontaliers sont imposés en France, où le taux est plus léger qu'outre-frontière. Le patronat lorrain se plaint également de ce que les salaires des migrants échappent en partie aux charges, car ils sont versés, pour une part, sous forme d'indemnité de déplacement. L'industrie du *Saarland* est donc à même d'offrir aux pendulaires un salaire nettement plus important et cette prime est particulièrement forte dans l'emploi féminin<sup>2</sup>.

Le facteur décisif de la migration n'est pourtant pas uniquement la recherche d'un meilleur profit. Deux autres motivations entrent en jeu. La première est l'existence d'un éventail de possibilités professionnelles beaucoup plus ouvert en Allemagne, surtout pour les femmes dont le taux d'emploi était très peu développé, dans l'Est lorrain. La cause en était le salaire élevé des mineurs et la faiblesse du secteur tertiaire, qui est, au contraire, bien représenté en Sarre (43 % des actifs) et qui voisine avec des branches en plein essor (textile, chaussure, électronique), absorbant un fort

1. Le cours du deutschmark est passé de 1,22 franc français en janvier 1968, à 1,24 en juillet 1969 ; 1,51 en janvier 1971 ; 1,58 en juillet 1971 ; 1,64 à la mi-septembre 1971, et 1,82 en juillet 1974.

2. Pour les hommes : mines + 34 % ; alimentation : + 41 % ; chaussure et confection : + 35 % ; papier : + 33 % ; arts graphiques : + 45 % ; chimie : + 26 % ; caoutchouc, produits de synthèse, électro-technique : + 53 %. Pour les femmes : papier : + 15 % ; travail du bois : + 69 % ; moyenne des industries : + 41 %.

pourcentage de main-d'œuvre féminine. D'autre part, des éléments qualitatifs entrent en jeu, comme le montre le tableau des niveaux de satisfaction (figure n° 8). Les conditions de travail sont plus agréables en Sarre, avec la journée continue, l'ambiance des ateliers et bureaux plus modernes et fonctionnels, les indemnités de transport et les ramassages par autobus.

On peut ainsi tracer un profil socio-professionnel des frontaliers lorrains, caractérisés par :

- leur origine modeste d'enfants d'ouvriers, d'agriculteurs et, surtout de mineurs ;
- leur jeune âge : 16 à 25 ans, rarement plus de 35 ans, surtout chez les femmes, dont 2 sur 3 ont moins de 20 ans. La majorité comprend des célibataires ou des mariés sans enfants ;
- le fait que les migrants parlent tous le dialecte germanique et l'allemand. Ils sont d'origine locale, avec fort peu d'éléments attirés de l'extérieur — comme, par exemple, dans la région genevoise ;
- il y a presque autant de femmes que d'hommes qui résident plus particulièrement dans le bassin houiller, alors que la main-d'œuvre masculine est recrutée dans un rayon plus vaste (Bouzonville, Boulay, Sarreguemines, Bitche) ;
- le travail dans l'industrie domine :

*Occupation des 7 433 frontaliers mosellans  
(septembre 1970), en % du total*

Secteurs	Hommes	Femmes	Total
Agriculture	0,8	0,9	0,8
Mines	2,2	0,1	1,2
Sidérurgie	6,3	4,8	5,6
Transformation des métaux	36	16,5	26,6
Autres Industries	20,5	60,5	39,5
(dont textile et confections)	4,6	30,8	17,2
Bâtiment, travaux publics	25,4	0,1	13,6
Tertiaire	8,7	17,3	12,7

Dans l'ensemble, l'emprise culturelle sarroise est faible, sauf au niveau de la presse populaire et, surtout, de la télévision.

Les Lorrains de la région frontalière redoutent que l'influence « minotaure sarrois »<sup>1</sup> ne s'étende aux sols et aux espaces de loisir.

Nous sommes en présence d'une *région frontalière à relations complètes asymétriques*.

L'analyse de ces quelques régions frontalières d'Europe occidentale montre la nécessité d'une coopération et d'une organisation de zones de contact. Le Conseil de l'Europe a développé, en 1972, des propositions pour l'organisation de la vie culturelle et de l'enseignement bilingue, ainsi que la mise sur pied de syndicats d'aménagement et de « commissions régionales suprafrontalières ». Mais malgré l'évolution vers l'intégration économique du continent, on doit constater que la rigidité des secteurs d'articulation l'emporte toujours sur leur caractère supranational.

1. Expression de Fr. GROSCHARD, dans *Le Monde* du 8 juillet 1972.

## Conclusion

Conclure ? N'est-ce pas, en l'occurrence, plus dangereux qu'utile ? N'est-ce pas, en effet, suggérer l'idée d'un achèvement que dément le caractère introductif des pages qui précèdent ? Ces interrogations ne sont pas, comme le lecteur pourrait le penser, l'expression d'une fausse humilité mais la manifestation bien réelle d'un doute devant le résultat d'un travail qui n'est rien d'autre qu'une ébauche. Nous sommes dans la situation du spectateur pour lequel le mot « fin » qui apparaît sur l'écran déclenche le début de sa réflexion. Conclure serait donc une manière de recommencer ! Mais de recommencer sur un autre plan et avec d'autres moyens. C'est une tentation bien connue à laquelle les nécessités pratiques donnent rarement le temps de céder et c'est peut-être mieux ainsi. Nous ne résisterons pourtant pas à celle d'ébaucher rapidement quelques thèmes de recherche qui, s'ils avaient été développés, nous auraient rendu les plus grands services.

Nous croyons avoir montré, du moins le pensons-nous, tout au long de cet ouvrage, que la frontière n'était pas ce simple instrument de l'Etat que les cartes traduisent par des lignes discrètes et fragiles. L'étude de la frontière introduit à la connaissance d'un système, celui des marges. Ce concept de marge entretient d'ailleurs d'étroites liaisons avec celui de discontinuité dont s'est emparée la géographie théorique. L'idée de système évoque immédiatement celle d'« input » et celle d'« output ». Enfin, ce système évoque la notion de feed-back. Dans le système de la frontière, les input sont eux-mêmes constitués par d'autres systèmes tels

que les systèmes écologiques, démographiques, économiques, politiques, sociaux, culturels et psychologiques, pour ne citer que les plus importants et les plus significatifs. C'est à dessein que nous employons le pluriel puisque au moins deux séries de systèmes propres aux Etats en cause influent sur le système de la frontière. Ceci nous amène à dégager une première orientation de recherche dont le thème consisterait à mettre en évidence le poids respectif des différents systèmes évoqués. Sans doute, cette recherche conduirait-elle à adopter une perspective génétique car on peut penser intuitivement, et dans ce cas l'intuition est soutenue par des connaissances historiques sérieuses mais trop fragmentaires, que le poids des systèmes a varié en fonction de tel ou tel contexte géo-historique. Si dans le passé, les systèmes écologiques *sensu lato* et les systèmes politiques ont lourdement pesé sur le système de la frontière, leur poids relatif a diminué dans la période contemporaine au profit des systèmes démographiques et économiques en tout cas. Il suffirait pour s'en convaincre d'analyser les ajustements de frontière commandés par des préoccupations socio-démographiques et socio-économiques. Une deuxième orientation de recherche pourrait être de distinguer aussi précisément que possible les systèmes respectifs ressortissant à deux Etats ayant une frontière commune. Il serait du plus haut intérêt de savoir comment s'établissent les relations entre les systèmes pour des Etats n'appartenant pas au même type de civilisation ou n'ayant pas atteint le même stade de développement. En cette matière, l'Afrique et l'Asie peuvent fournir des exemples rétrospectifs intéressants la période coloniale mais aussi des exemples contemporains.

Le système de la frontière est relié aux deux séries de systèmes par un phénomène de feed-back dont l'analyse n'est pas moins intéressante. Quels sont les effets de la frontière sur les différents systèmes qui ont contribué à sa mise en place ? La frontière étant par nature disjonctrice, on doit s'interroger sur la nature de cette disjonction par rapport aux relations réelles ou potentielles. C'est une

troisième orientation de recherche qui déboucherait sur la connaissance des régions frontalières, c'est-à-dire de ces zones d'articulation des Etats. On connaît généralement fort mal la dimension de ces espaces parce qu'on ignore tout ou presque tout de leurs structures. Pour révéler ces structures, il faut trouver le moyen d'analyser les relations qui se nouent dans les régions frontalières, d'une part, et entre elles et le reste du pays dont elles dépendent, d'autre part. La difficulté réside dans la nécessité d'une analyse à la fois qualitative et quantitative.

Ce n'est qu'à travers de telles recherches que l'on peut comprendre que la frontière, loin d'être un simple phénomène géographique, est un phénomène social au sens le plus large. La dépense d'énergie et de temps que supposent ces recherches peut apparaître vaine ou tout au moins superflue si l'on ignore que le système de la frontière par ses effets de feed-back est à l'origine de conflits et de discordances. Si nous laissons de côté les conflits qui sont des situations extrêmes, restent les discordances qui engendrent des coûts, des déséconomies ou des disfonctions dont sont victimes les populations frontalières. La connaissance des structures des régions frontalières permettrait de remédier à ces discordances qui déterminent des relations inadéquates dont les coûts sont plus élevés qu'ils ne le seraient ailleurs. L'inadéquation des relations provient souvent du fait que l'une ou l'autre des parties en cause exerce un effet de domination préjudiciable à l'équilibre. Les relations dans les régions frontalières sont fréquemment asymétriques en raison du pouvoir plus grand dont dispose l'une ou l'autre des parties. Là encore, la géographie des marges territoriales convie à mettre au point un processus d'analyse différentielle qui n'est pas caractéristique des processus mobilisés en général par la géographie régionale, qui tend à homogénéiser les situations.

## ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

La bibliographie en matière de géographie des frontières est certes abondante mais elle présente cette particularité de l'être davantage en anglais et en allemand qu'en français. D'autre part, on notera qu'il ne faut pas négliger les grands traités de géographie politique qui consacrent tous un chapitre plus ou moins nourri aux frontières et à leurs problèmes. Enfin, il est nécessaire de se rappeler qu'un grand nombre d'articles intéressant les frontières doivent être recherchés dans des revues de science économique, de science politique, d'histoire et de sociologie. Les ouvrages qui figurent dans la bibliographie suivante constituent un choix qui permettra de s'orienter pour une première approche du problème.

- ANCEL (Jacques), *Les frontières*, Paris, 1938.
- ANDREWS (J.), *Frontiers and men, a volume in memory of Griffith Taylor 1880-1963*, Melbourne, 1966.
- BLIJ (J. de Harm), *Systematic political geography*, New York, London, Sidney, 1967.
- BOGGS (S. W.), *International Boundaries : a study of Boundary functions and problems*, New York, 1940.
- CRONE (G. R.), *Background to Political geography*, London, 1969.
- DAVEAU (S.), *Les régions frontalières de la montagne jurassienne*, Paris, 1959.
- DORION (Henri), *La frontière Québec-Terre-Neuve*, Québec, 1963.
- FAWCETT (C. B.), *Frontiers, a study in political geography*, Oxford, 1918.
- GEOUFFRE DE LAPRADELLE (P.), *La frontière : étude de droit international*, Paris, 1928.
- GIRARD D'ALBISSIN (Nelly), *Genèse de la frontière franco-belge. Les variations des limites septentrionales de la France de 1659 à 1789*, Paris, 1970.
- GOTTMANN (Jean), *La politique des Etats et leur géographie*, Paris, 1952.
- HOLDICH (Sir T. H.), *Political frontiers and boundary making*, London, 1916.
- IRELAND (G.), *Boundaries, possessions and conflicts in South America*, Cambridge Mon., 1938.
- JACKSON (Douglas W. A.), *Politics and Geographic Relationships*, Englewood Cliffs N. J., 1964.
- JONES (S. B.), *Boundary making : a handbook for statesmen*, Washington, 1945.
- KONGWU (Obi), *The Frontier problems of West Africa Today*, Mannheim, 1969.
- LAMB (Alastair), *The McMahon Line, A study in the relations between India China and Tibet, 1904 to 1914*, Toronto, 1966, 2 vol.

- LATTIMORE (Owen), *Studies in Frontier History*, Paris, Mouton, 1967.
- MCBWEN, *International Boundaries of East Africa*, Oxford, 1971.
- POUNDS NORMAN (J. G.), *Political geography*, New York, San Francisco, Toronto, London, McGraw-Hill Book Company, 1965.
- PRESCOTT (J. R. V.), *The Geography of frontiers and boundaries*, New York, Hillary House, London, Hutchinson Univ., Libr., 1965.
- *Political geography*, London, Methuen & Co., 1972.
- RAFFESTIN, BURGNER, GABIOUD, LANDRY, *Travail et frontière, le cas franco-genevois*, Thonon, 1971.
- RIMBERT (S.), Luxembourg, essai pour une géographie des frontières, in *Bulletin social Géogr.*, Liège, 1966, t. 2, n° 2, p. 11-34, cartes.
- SALWAY (P.), *The frontier people of Roman Britain*, Cambridge University Press, 1967.
- SCHOTTLI (H. E.), *Einfluss der Landesgrenze auf die Wirtschaftsstruktur der Grenzgebiete*, Zürich, 1968.
- STARK (F.), *Rome on the Euphrates, the story of a frontier*, London, J. Murray, 1966, 481 p.
- WATSON (F.), *The frontiers of China*, London, 1966, in-8°, 224 p.
- WIDSTRAND (C. G.), *African Boundary Problems*, Uppsala, 1969.



# TABLE DES MATIÈRES

## PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION .....	5
CHAPITRE PREMIER. — <i>Frontières et sociétés</i> .....	11
1. Remarques liminaires .....	11
2. Evolution de la frontière .....	15
CHAPITRE II. — <i>Méthodes et approches</i> .....	26
1. Définition.....	26
2. Le thème de la frontière .....	29
3. Les frontières maritimes et le problème des eaux territoriales .....	38
4. Les approches de la réalité frontalière .....	40
5. Les fonctions de la frontière.....	48
6. Les problèmes de typologie.....	53

## DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER. — <i>Les franges pionnières</i> .....	65
1. Introduction .....	65
2. Les franges pionnières américaines .....	68
3. Les franges pionnières russes .....	73
4. La frange pionnière israélienne.....	76
5. La frange pionnière pauliste .....	79
CHAPITRE II. — <i>Les frontières politiques</i> .....	82
1. Frontières contemporaines .....	82
2. Frontières d'Europe.....	83
3. L'Afrique et ses frontières.....	114
4. L'Amérique et ses frontières .....	122
5. L'Asie et ses frontières .....	134

## TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER. — <i>La frontière dans le contexte régional</i> .....	147
1. Introduction .....	147
2. Région frontalière et population .....	149
3. Région frontalière et économie .....	153
4. Région frontalière et circulation .....	157
5. Région frontalière et aménagements ruraux et urbains ..	159
CHAPITRE II. — <i>Quelques exemples de régions frontalières</i> .....	166
1. Trieste .....	166
2. La région franco-genevoise .....	179
3. La région frontière de Bâle .....	192
4. La région frontière sarro-lorraine .....	206
CONCLUSION .....	219
ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE .....	222